



# UN PLAN AXÉ SUR LE MIEUX-ÊTRE ET L'AVENIR



L'HONORABLE CHARLES SOUSA  
MINISTRE DES FINANCES

BUDGET DE L'ONTARIO **2018**

DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

Pour de plus amples renseignements au sujet du *Budget de l'Ontario 2018 – Documents budgétaires*, appeler (sans frais d'interurbain) :

Demandes en français et en anglais : 1 800 337-7222

Téléimprimeur (ATS) : 1 800 263-7776

Pour obtenir la version électronique du document, visiter le site Web du ministère à [www.ontario.ca/budgetfr](http://www.ontario.ca/budgetfr)

On peut se procurer des exemplaires de cette publication :

En ligne : [www.serviceontario.ca/publications](http://www.serviceontario.ca/publications)

Par téléphone : Centre de service de ServiceOntario (lundi à vendredi, 8 h 30 à 17 h)

Téléphone : 416 326-5300

ATS : 416 325-3408

Sans frais au Canada : 1 800 668-9938

ATS sans frais en Ontario : 1 800 268-7095

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2018

ISBN 978-1-4868-1886-0 (IMPRIMÉ)

ISBN 978-1-4868-1887-7 (HTML)

ISBN 978-1-4868-1888-4 (PDF)

This document is available in English under the title:  
*2018 Ontario Budget: Budget Papers*

### Un plan axé sur le mieux-être et l'avenir

L'économie de l'Ontario affiche de bons résultats, grâce en grande partie aux entreprises et aux entrepreneurs qui créent des emplois ainsi qu'aux femmes et aux hommes qui se lèvent tôt chaque matin pour aller au travail et faire de l'Ontario une province plus prospère.

Par ailleurs, le gouvernement a fait des investissements stratégiques qui stimulent la croissance. Améliorer l'éducation, les compétences et la formation, bâtir de nouvelles infrastructures, se donner un environnement d'affaires concurrentiel, soutenir les jeunes et les petites entreprises : tout cela contribue à créer de bons emplois.

À première vue, les chiffres révèlent une situation positive :

- depuis 2014, le rendement de notre économie surpasse celui de toutes les nations du G7;
- notre taux de chômage est de 5,5 %, son plus bas niveau en près de 20 ans;
- rien que l'an dernier, 500 nouveaux emplois nets en moyenne ont été créés chaque jour en Ontario, dont la majorité étaient à plein temps.

Cependant, deux défis demandent une attention particulière. Le premier : idéalement, la croissance économique pourrait être plus élevée. La croissance d'approximativement 2 % par année du produit intérieur brut réel n'est pas mauvaise, mais ne suffit pas. Nous devons nous efforcer de faire mieux. Deuxièmement, nous devons nous assurer que les avantages de la croissance sont répartis plus largement. La croissance économique devient vulnérable lorsqu'elle profite à une trop faible proportion de la population. Nous devons travailler plus fort pour nous assurer que la prospérité profite à tous.

De nombreuses familles ont de plus en plus de difficulté à composer avec les coûts et la disponibilité de services de garde d'enfants abordables et de grande qualité. Le coût des soins aux personnes âgées et des soins de longue durée qui accompagnent le vieillissement constitue également un défi. Aussi, bon nombre de familles sans assurance-maladie complémentaire sont stressées par le coût des médicaments sur ordonnance et des soins dentaires. Par ailleurs, de nombreuses familles comptent des proches aux prises avec une maladie mentale.

Ensemble, ces coûts peuvent accabler financièrement et émotionnellement bien des familles, et souvent, cette situation est particulièrement stressante pour les femmes et les mères, car elles assument une part disproportionnée du fardeau.

Notre économie fait également face à de nouveaux défis, comme le vieillissement de la population, l'incertitude du commerce avec les États-Unis, la montée des taux d'intérêt et l'augmentation de la dette des ménages. De plus, le rythme de l'évolution technologique est plus rapide que jamais.

Il est d'autant plus important que nous abordions ces défis tous ensemble.

Durant les consultations prébudgétaires et les discussions en ligne, les gens de toute la province ont livré un message clair : gérez les finances de notre gouvernement de manière responsable tout en offrant des débouchés pour nos enfants et en veillant à la sécurité de nos aînés. Les gens nous ont exhortés à ne pas sabrer dans les programmes puisque cela pourrait nuire aux familles ou à l'économie.

Bon nombre de nos politiques actuelles ont pour but de relever ce défi. En particulier, nous avons travaillé fort pour élargir l'éventail des possibilités en Ontario.

L'éducation en est un bon exemple. La refonte récente du RAFEO permet à plus de jeunes d'aller au collège ou à l'université. Au cours de la présente année scolaire, plus de 225 000 personnes faisant des études universitaires ou collégiales n'auront pas à payer de frais de scolarité, et environ 175 000 autres bénéficient de subventions et de prêts plus généreux du RAFEO pour les aider à payer leurs frais.

Nous avons également préconisé des politiques visant à réduire le coût des médicaments sur ordonnance onéreux. En janvier 2018, le gouvernement a amorcé la plus grande expansion de l'assurance-santé jamais entreprise en une génération grâce à la mise en oeuvre d'Assurance-santé Plus, qui offre des médicaments sur ordonnance gratuits aux jeunes de moins de 25 ans.

Dans le cadre de notre plan pour des milieux de travail équitables et de meilleurs emplois, nous avons augmenté le salaire minimum pour le faire passer à 14 \$ l'heure le 1<sup>er</sup> janvier 2018, ce qui a fait en sorte que des centaines de milliers de travailleurs ont reçu une augmentation de salaire fort nécessaire. De plus, le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le salaire minimum augmentera une fois de plus pour passer à 15 \$ l'heure. Nous avons également renforcé les droits des travailleurs à temps partiel, fait en sorte que tous les travailleurs auront droit à des congés de maladie payés et renforcé l'application des lois régissant le travail.

Ces politiques ont eu l'avantage d'appuyer à la fois la population et la croissance économique de notre province. Nous sommes néanmoins conscients que nous devons faire plus.

## **Un plan axé sur le mieux-être**

Fournir des mécanismes de soutien aux familles qui s'occupent de leurs proches allège le fardeau émotionnel et financier, tout en permettant à plus de gens de participer à notre économie et à sa croissance.

Fait encore plus fondamental, notre plan reconnaît les sacrifices que les familles doivent consentir et la valeur des soins qu'elles offrent.

Nous prendrons les mesures appropriées pour les aider, alléger leur fardeau, soulager leur stress et dégager des possibilités afin de maintenir la croissance de notre économie.

En faisant ces investissements, le gouvernement enregistrera un léger déficit à compter de 2018-2019, soit moins de 1 % du PIB. Le présent budget prévoit un retour à l'équilibre en se fondant sur les antécédents probants de la province en matière de gestion financière responsable.

## **Renforcer les hôpitaux de l'Ontario**

Les soins de santé universels sont l'une des expressions les plus éclatantes des valeurs de la société ontarienne. Ils démontrent que, collectivement, les Ontariennes et Ontariens choisissent de s'occuper les uns des autres. Les hôpitaux sont au cœur du système et offrent des soins pour ceux qui, jeunes et moins jeunes, nécessitent des soins urgents ou complexes.

Cependant, nous savons bien que la croissance et le vieillissement de la population ajoutent à la demande imposée à nos hôpitaux. Durant les périodes de pointe et les saisons de grippe aiguë, nos urgences peuvent déborder. L'attente peut être frustrante. Nous devons faire mieux.

C'est pourquoi nous investissons 822 millions de dollars supplémentaires dans les hôpitaux en 2018-2019 afin d'améliorer les temps d'attente et d'augmenter le nombre de services et d'interventions critiques comme les examens par IRM, les chirurgies oncologiques et cardiaques, les greffes d'organes et d'autres interventions qui sauvent des vies. Cela représente une augmentation de 4,6 % des investissements dans nos hôpitaux l'année prochaine. Le gouvernement ajoute de nouveaux lits de soins médicaux et chirurgicaux, et des lits de soins aux malades adultes en phase critique, ainsi que du soutien aux hôpitaux pédiatriques et psychiatriques.

Et pour s'assurer que les Ontariennes et Ontariens ont accès à des soins de santé modernes et de grande qualité, au moment et au lieu où ils sont nécessaires, nous investissons 19 milliards de dollars sur les 10 prochaines années dans les quelque 40 grands projets de construction hospitalière qui sont en cours dans chaque région de notre province.

## **Davantage de soins pour les enfants**

L'accès à des services de garde abordables et de qualité est essentiel pour les familles. Le gouvernement s'est déjà engagé à aider 100 000 enfants supplémentaires de 4 ans et moins à bénéficier de services de garde agréés, augmentant ainsi le nombre de places en garderie en Ontario. Depuis le budget de 2017, l'Ontario a investi plus de 200 millions de dollars pour subventionner des places en garderie pour 16 000 enfants supplémentaires et plus de 11 900 nouvelles places dans les écoles.

Dans le présent budget, le gouvernement va plus loin en mettant en oeuvre la gratuité des programmes préscolaires pour les enfants de deux ans et demi jusqu'à ce qu'ils soient admissibles à la maternelle. À compter de septembre 2020, la gratuité des programmes préscolaires aidera à réduire les coûts pour les familles et facilitera la transition vers les écoles pour tous les enfants de la province. La famille ontarienne moyenne ayant un enfant d'âge préscolaire pourrait économiser plus de 17 000 \$ pendant la période de participation à un programme préscolaire agréé.

Pour aider à payer les frais de garde des enfants en bas âge, la province augmentera le financement de fonctionnement général de plus de 160 millions de dollars sur trois ans à compter de janvier 2019. Ces fonds aideront un plus grand nombre de familles ontariennes en réduisant les coûts et en éliminant les listes d'attente pour les subventions.

Afin d'assurer l'accès universel à une variété de services et programmes de garde de grande qualité à coût abordable, le gouvernement a investi au total 530 millions de dollars à l'échelle de la province depuis 2015-2016, aidant ainsi à créer 1 100 salles et 19 000 places dans les services de garde d'enfants. Au cours des six prochaines années, le gouvernement investira 534 millions de dollars supplémentaires pour créer 10 000 places de plus pour les enfants d'âge préscolaire dans les écoles et 4 000 autres dans des espaces publics dans la collectivité.

Les investissements dans la petite enfance sont un choix judicieux pour les enfants, les parents et l'économie. Ils donnent aux enfants le meilleur départ qui soit dans la vie, et aide leurs parents à retourner sur le marché du travail.

## **De meilleurs soins pour les personnes âgées**

On prévoit que le nombre de personnes âgées vivant dans notre province passera de 2,4 à 4,5 millions d'ici 2040. Les personnes âgées ont des besoins uniques et, avec leur famille, ont souvent de la difficulté à composer avec l'augmentation des coûts liés aux soins de santé et au bien-être.

De nombreuses personnes âgées préféreraient demeurer dans leur maison et vivre de manière autonome. Cependant, cela s'accompagne de coûts supplémentaires pour l'entretien de leur espace de vie et les services de soutien. Les investissements dans ce domaine peuvent prendre en charge des coûts importants tout en réduisant le stress pour les personnes âgées.

Pour aider les personnes âgées à vivre en santé, autonomes, actives et intégrées sur le plan social, nous investissons plus de 1 milliard de dollars sur trois ans à compter de 2019-2020 dans un programme Bien chez soi pour les aînés. Notre objectif est de verser 750 \$ à chaque ménage admissible dont le chef est une personne âgée de 75 ans ou plus afin de compenser les coûts d'entretien de leur maison. Nous investissons également 650 millions de dollars supplémentaires sur trois ans dans les soins à domicile et en milieu communautaire afin d'augmenter les visites par le personnel infirmier et les thérapeutes ainsi que les services de relève pour les aidants.

En outre, l'Assurance-santé Plus sera élargie en août 2019 afin d'y inclure les médicaments gratuits pour les personnes âgées. Chaque Ontarienne et chaque Ontarien de 65 ans et plus qui reçoivent des médicaments sur ordonnance dans le cadre du Programme de médicaments de l'Ontario (PMO) les recevront gratuitement. Nous éliminons ainsi la franchise annuelle et la quote-part du PMO afin qu'aucun aîné n'ait plus à payer un sou pour ses médicaments admissibles ou ne soit forcé de choisir entre des soins et d'autres biens de première nécessité.

Certains aînés présentent des besoins de santé complexes qui doivent être pris en charge par un foyer de soins de longue durée. C'est pourquoi, en plus de l'aménagement de 30 000 lits de soins de longue durée sur 10 ans annoncé à l'automne 2017, nous investissons 300 millions de dollars au cours des trois prochaines années dans les foyers de soins de longue durée, ce qui inclut l'augmentation des heures de soins et l'embauche d'un plus grand nombre d'infirmières et de préposés aux services de soutien à la personne (PSSP).

Les préposés aux services de soutien à la personne fournissent des soins précieux qui devraient autrement être pris en charge par les familles et les proches, qui bien souvent ont d'autres responsabilités comme des enfants ou un emploi. C'est pourquoi nous investissons 126 millions de dollars afin d'augmenter le nombre de PSSP dans les collectivités insuffisamment desservies et de leur fournir une formation supplémentaire.

## **Améliorer les services de soutien en santé mentale**

En tant que société, nous avons compris que la santé mentale est essentielle à un bon état de santé global à toutes les phases de la vie, de l'enfance à la retraite. Malheureusement, nous savons que, dans notre province, les problèmes de santé mentale frappent une personne sur trois au cours de son existence. C'est un domaine où les structures de santé traditionnelles peinent à tenir le rythme. Les familles ont souvent de la difficulté à pallier aux lacunes. Nous devons faire davantage en cette matière.

En plus des 3,8 milliards de dollars consacrés chaque année aux services continus de santé mentale et de traitement des dépendances, nous investissons 2,1 milliards de dollars supplémentaires au cours des quatre prochaines années afin d'augmenter le niveau de soins et d'accès aux services de santé mentale et de traitement des dépendances, notamment le financement public de la psychothérapie et de logements avec services de soutien ainsi que l'accroissement du soutien pour tous, comprenant des services spécifiques pour les communautés autochtones, racialisées et LGBTQ+.

Nous savons qu'environ 70 % des problèmes de santé mentale commencent durant l'enfance ou l'adolescence, et que l'intervention précoce améliore le pronostic. Par conséquent, nous élargissons les services pour les élèves dans chaque école secondaire de la province. Au cours des quatre prochaines années, nous augmenterons également les services de counseling et de thérapie ainsi que les cliniques sans rendez-vous dans les collectivités pour aider jusqu'à 46 000 jeunes.

## **Réduire les coûts des médicaments sur ordonnance et des soins dentaires**

Avoir les moyens de payer les médicaments sur ordonnance et les soins dentaires est essentiel pour maintenir une bonne santé. Pourtant, une personne sur quatre en âge de travailler en Ontario n'a pas accès à un régime d'assurance-maladie complémentaire.

Ainsi, à compter de l'été 2019, nous proposerons un nouveau programme ontarien pour les médicaments et les soins dentaires pour les gens qui ne bénéficient pas d'un régime d'assurance-maladie complémentaire. En vertu de ce programme, jusqu'à 80 % des frais des médicaments sur ordonnance et des soins dentaires admissibles seraient remboursés, jusqu'à concurrence d'un montant annuel maximal de 400 \$ pour les personnes célibataires, de 600 \$ pour les couples et de 50 \$ par enfant d'une même famille. Une famille de quatre personnes admissible obtiendrait jusqu'à 700 \$ par année pour les coûts de ses médicaments et soins dentaires.

## **Accroître la sécurité du revenu**

La base de la vie autonome est un revenu convenable et stable. Nous voulons que tous les membres de la société s'épanouissent et contribuent au bien-être économique de nos collectivités. C'est pourquoi le gouvernement réforme la sécurité du revenu pour que chacun ait des chances égales de vivre en santé et en sécurité.

Nous simplifions les programmes d'aide sociale et retirons les obstacles auxquels se heurtent souvent les personnes qui accèdent à l'aide sociale. Ces changements augmenteront les prestations des bénéficiaires de l'aide sociale de 3 % chaque année durant les trois prochaines années et réduiront le fardeau des règles complexes ainsi que les exigences en matière de déclaration.

## **Augmentation de la croissance, des emplois et des débouchés économiques**

La croissance économique produit plus d'emplois et augmente la portée des débouchés. Nous nous appuyons sur les priorités du passé et prenons de nouvelles mesures pour offrir ces prestations afin de surmonter les défis existants et à venir.

### **Un système d'éducation solide**

L'éducation de qualité est la meilleure stratégie que nous pouvons offrir pour donner à nos enfants les meilleures perspectives d'avenir. Nous tenons à nous assurer que tous les élèves réalisent pleinement leur potentiel.

Cet effort commence dans les lieux d'apprentissage de nos jeunes. L'Ontario investit près de 16 milliards de dollars en subventions d'immobilisations sur 10 ans pour bâtir et rénover des écoles. Cette année seulement, la province affectera 784 millions de dollars à la construction de 39 écoles et à la rénovation de 40 autres. Ces investissements dans les immobilisations sont essentiels pour répondre à la croissance des effectifs, rénover les vieilles écoles et veiller à ce que les élèves aient accès à une éducation de qualité.

Une excellente éducation, c'est bien plus que des immeubles et des salles de classe. Un élève sur cinq en Ontario a des besoins particuliers. Pour relever ce défi, le gouvernement fournit un nouveau financement de 250 millions de dollars sur trois ans afin d'éliminer les listes d'attente pour les évaluations de besoins particuliers et d'améliorer les services dans les écoles. En veillant à ce que les élèves ayant des besoins particuliers aient accès à des évaluations professionnelles en temps opportun, on aide les apprenants, les familles et les éducateurs à mieux comprendre les besoins de la personne et à l'orienter vers la réussite.

Nous devons également aider nos enfants à franchir les étapes clés. La 7<sup>e</sup> et la 8<sup>e</sup> année sont des années cruciales au cours desquelles nos enfants explorent des cheminements possibles vers la formation en apprentissage, le collège, l'université et le milieu du travail. C'est ce qui explique l'investissement de plus de 120 millions de dollars que le gouvernement fera au cours des trois prochaines années afin d'embaucher plus de 450 conseillers en orientation qui aideront les élèves à mieux préparer le passage à l'école secondaire.

### **Acquérir des compétences pour les emplois de demain**

Une main-d'oeuvre hautement qualifiée est une composante essentielle de l'avantage concurrentiel de l'Ontario, de sa croissance économique et de sa prospérité. Offrir l'accès à l'apprentissage continu et au perfectionnement des compétences confère à tous les Ontariens et Ontariennes la possibilité de progresser, de trouver un bon emploi, de réaliser leur plein potentiel et de soutenir une économie saine.

Pour aider davantage d'élèves à aller à l'université ou au collège, nous devons effectuer d'autres améliorations du RAFEO. À compter de l'automne 2018, il sera plus facile pour les étudiants issus de familles à revenu moyen d'être admissibles au RAFEO et de recevoir une aide financière plus élevée.

Nous devons nous assurer que nos élèves ont accès aux meilleurs espaces et technologies pour recevoir une éducation de la qualité la plus élevée qui soit. Pour ce faire, la province octroiera plus de 3 milliards de dollars en subventions d'immobilisations aux établissements postsecondaires au cours des 10 prochaines années, y compris un nouvel investissement de plus de 500 millions de dollars dès 2020-2021 afin de contribuer à la rénovation et à la modernisation des campus universitaires et collégiaux de l'Ontario.

Les métiers spécialisés de l'Ontario créent aussi des carrières qui procurent la sécurité d'emploi et une bonne qualité de vie, et contribuent à la santé et à la croissance de l'économie. Le gouvernement investit 170 millions de dollars sur trois ans dans la nouvelle Stratégie d'apprentissage de l'Ontario. Cela appuiera le passage de l'école secondaire vers les stages d'apprentissage, ce qui facilitera la navigation dans le système pour les apprentis jusqu'à la fin de leur apprentissage afin qu'ils trouvent un emploi de grande qualité.

Afin de s'assurer que les employeurs ont accès au talent et d'aider les travailleurs à mettre leurs connaissances à niveau pour progresser dans leur carrière, le gouvernement a créé la Banque de formation ontarienne. L'investissement additionnel de 63 millions de dollars rapprochera des employeurs, des employés et des établissements de formation afin de concevoir des programmes d'acquisition des compétences adaptés aux besoins de l'économie locale.

## **Bâtir l'infrastructure de demain**

Le gouvernement construit une infrastructure moderne et efficace qui procure des avantages pour l'économie de l'Ontario tout en créant des emplois et en améliorant la qualité de vie. La province consent un investissement d'environ 230 milliards de dollars sur 14 ans depuis 2014-2015 pour des projets prioritaires comme les hôpitaux, les écoles, les transports en commun, les ponts et les routes, ainsi que la connectivité à large bande dans les régions rurales et éloignées. Au cours des dix prochaines années, ces investissements devraient soutenir quelque 140 000 emplois en moyenne chaque année. Cela inclura plus de 106 milliards de dollars afin de moderniser les infrastructures de transport en commun et d'en construire de nouvelles dans le but de stimuler la croissance économique.

## **Autonomiser les femmes**

Créer des lieux de travail équitables n'est pas uniquement une question d'équité. De tels efforts stimulent notre économie en amenant plus de gens à joindre la main-d'oeuvre et mobilisent les atouts de notre population. C'est pourquoi nous abordons les obstacles systémiques qui entravent la participation pleine et entière des femmes à la main-d'oeuvre. Promouvoir l'autonomisation économique des femmes est bon pour les affaires, bon pour l'économie et bon pour la société.

Notre Stratégie pour l'autonomisation économique des femmes, échelonnée sur trois ans, augmentera la paie et la transparence en milieu de travail, et servira à investir dans des initiatives afin d'aider les femmes à accéder aux débouchés et aux emplois de bonne qualité. Elle appuiera les entrepreneuses et fera la promotion du leadership féminin au sein des conseils d'administration et dans les postes de direction. Aspect tout aussi important, elle permettra d'élaborer un programme de retour au travail pour les femmes et continuera d'encourager le partage des responsabilités familiales au profit de l'économie et de la société de l'Ontario.

## Conclusion

Le budget de l'Ontario de 2018 reflète les valeurs que nous partageons à titre de citoyens et de citoyennes qui vivent et travaillent ensemble dans notre province.

Il met à profit le renforcement de notre position économique pour réaliser nos priorités. En particulier, le budget prend le parti d'aider nos concitoyennes et concitoyens à mieux gérer les contraintes de la vie quotidienne en offrant davantage de soutien aux enfants, aux élèves, aux étudiantes et aux étudiants, aux personnes âgées et aux personnes ayant des besoins en matière de santé, et de contribuer à leur réussite.

Par ailleurs, ce budget prend des mesures résolues pour stimuler la croissance, créer davantage d'emplois et augmenter l'accès aux débouchés économiques afin que notre futur soit éclatant.

C'est un plan qui aide tout le monde à progresser.

C'est un plan pour le mieux-être et l'avenir.

.

\

L'honorable Charles Sousa  
Ministre des Finances

# Table des matières

<b>Avant-propos</b> .....	iii
---------------------------	-----

## **Chapitre I : Un plan axé sur le mieux-être**

Introduction.....	3
Améliorer les soins de santé pour tous les Ontariens et Ontariennes.....	5
Accroître le financement des hôpitaux.....	5
Assurance-santé Plus au service des jeunes Ontariennes et Ontariens .....	11
Étendre l'Assurance-santé Plus à toutes les personnes âgées .....	11
Réduire les coûts des médicaments sur ordonnance et des soins dentaires .....	12
Amélioration de l'accès aux soins de santé interprofessionnels.....	12
<i>Loi Rowan</i> : Mesures de prévention et de sensibilisation concernant les commotions cérébrales .....	14
Élargir l'accès aux services de santé mentale et de lutte contre les dépendances.....	15
Accroître l'accès aux services de psychothérapie subventionnés par les deniers publics .....	16
Expansion des services pour les enfants au sein de la communauté.....	16
Accroître l'accès aux services de santé mentale pour la population étudiante .....	17
Stratégie de l'Ontario face à la crise des opioïdes .....	19
Augmenter le nombre de logements avec services de soutien en santé mentale .....	20
Soutenir les populations prioritaires.....	20
Accroître les soutiens pour les familles et les aidants.....	20
Rendre les services de garde d'enfants plus accessibles et plus abordables.....	21
Gratuité des services de garde pour les enfants d'âge préscolaire partout en Ontario .....	21
Accroître l'accès à des services abordables de garde d'enfants.....	23
Investir dans l'infrastructure pour la garde d'enfants.....	24
Offrir davantage de programmes de garde avant et après l'école .....	25
Soutien aux professionnels de la petite enfance et des services de garde d'enfants.....	26
De meilleurs soins pour les personnes âgées.....	27
Aider les aînés à vivre de façon autonome .....	27
Élargir et améliorer les soins à domicile et en milieu communautaire pour les clients et leurs aidants .....	27
Raccourcir les temps d'attente pour les soins de longue durée .....	31
L'équité pour toutes les personnes âgées, quels que soient leurs besoins .....	33
Éliminer les barrières et dispenser de meilleurs services .....	35
Investir dans les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle .....	35
Amélioration des services liés à l'autisme .....	37
Améliorer le soutien offert à l'école aux enfants ayant des besoins particuliers.....	37

Bâtir un Ontario sans obstacle .....	38
Accroître la sécurité du revenu .....	39
Mise en oeuvre de la réforme en matière de sécurité du revenu .....	39
Évaluer le revenu de base .....	42
Améliorer la sécurité alimentaire .....	42
Investir dans le logement abordable .....	44
Améliorer le système de justice.....	45
Continuer la réorganisation du système de justice pénale .....	45
Centres communautaires de justice .....	47
Mettre fin à la violence sexiste .....	50

## **Chapitre II : Stimuler l'économie et créer de bons emplois**

Introduction .....	57
Lancement d'un plan pour la croissance et de bons emplois.....	59
Renforcer l'avantage de l'Ontario sur le plan des talents .....	60
Rendre l'éducation postsecondaire plus abordable.....	67
Fournir aux étudiantes et aux étudiants une aide financière transparente, opportune et ciblée .....	67
Les étudiantes et étudiants réalisent des économies grâce aux manuels en ligne gratuits .....	70
Reconnaître les établissements autochtones.....	70
Investir dans l'infrastructure d'éducation postsecondaire.....	71
Intensifier l'engagement à l'égard de la modernisation des établissements postsecondaires .....	71
Des assises solides pour les élèves .....	72
Préparation de la réussite au secondaire.....	72
Renouvellement des programmes d'enseignement et de l'évaluation pour soutenir la réussite et l'inclusion des élèves .....	73
Améliorer le programme de planification d'apprentissage, de carrière et de vie .....	74
Expansion du programme de la Majeure Haute Spécialisation .....	75
Favoriser l'accès et la participation grâce à l'apprentissage numérique .....	76
Accent sur le bien-être, l'équité et les nouvelles méthodes d'apprentissage .....	77
Investissements dans les écoles.....	78
Accueillir les immigrants et attirer des talents du monde entier.....	80
Accueillir les immigrants grâce au Programme ontarien des candidats à l'immigration .....	82
Aider les nouveaux arrivants vulnérables à s'établir et à réussir en Ontario .....	82
Améliorer la compétitivité des entreprises.....	84
Attirer des investissements d'envergure en Ontario et les retenir .....	86
Appuyer l'innovation, les entreprises en démarrage et les entreprises en expansion.....	87
Appuyer le développement économique régional.....	89
Réduction des coûts d'électricité en Ontario pour les entreprises .....	92

Réduire le fardeau administratif .....	93
Soutenir un régime d'imposition concurrentiel .....	94
Continuer à soutenir les petites entreprises .....	94
Examen des appuis gouvernementaux au secteur des boissons alcoolisées .....	95
Accélérer et diversifier les échanges commerciaux en Ontario.....	96
Défendre les intérêts des entreprises et des travailleurs de l'Ontario .....	97
Promouvoir les débouchés économiques et les possibilités d'échange avec nos partenaires internationaux .....	99
Promouvoir l'autonomisation économique des femmes .....	102
Réduire l'écart salarial entre les sexes .....	104
Augmenter le nombre de femmes siégeant aux conseils d'administration .....	105
Favoriser l'équité en milieu de travail.....	107
L'équité pour les travailleurs.....	107
Consolidation et modernisation de la sécurité de la retraite .....	108
Bonification du Régime de pensions du Canada .....	108
Réforme des règles de capitalisation des régimes de retraite de l'Ontario .....	108
Protection des participants aux régimes de retraite de l'Ontario .....	109
Préparer la prochaine série de réformes .....	110
Réforme des régimes de retraite du secteur parapublic.....	111
Régime de retraite de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) .....	111
Mise en oeuvre de l'allègement des tarifs d'électricité grâce au Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables .....	112
Allègement supplémentaire pour les familles dans le cadre du Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables .....	112
Investir dans l'économie sobre en carbone de l'Ontario.....	114
Établir des liens afin de créer le deuxième marché du carbone au monde.....	114
Perspectives d'avenir.....	116
Protéger l'environnement pour les familles de l'Ontario.....	118
Investir dans les Grands Lacs .....	118
Étude sur la santé à Sarnia .....	118
Protéger la biodiversité en Ontario .....	118
Bâtir aujourd'hui l'infrastructure de demain .....	119
Fonds Trillium .....	120
Investir dans les transports en commun et l'infrastructure de transport .....	120
Améliorer la mobilité et la connectivité dans toute la province .....	127
Infrastructure de transport écologique .....	128
Autres investissements dans l'infrastructure de transport.....	129
Aller de l'avant avec les plans et projets de transport.....	131

Favoriser les avantages pour les collectivités.....	132
Investissement dans l'infrastructure numérique.....	133
Investir dans la cybersécurité .....	134
Infrastructure culturelle et récréative .....	135
Investir dans les collectivités de l'Ontario .....	137
Quand la communauté franco-ontarienne est robuste, l'Ontario est aussi robuste.....	137
Carrefours communautaires.....	140
Une meilleure façon d'avancer : l'engagement de l'Ontario envers la lutte contre le racisme systémique.....	142
Soutien aux bibliothèques publiques de l'Ontario .....	143
Projet pilote d'obligation à impact social visant les personnes à risque .....	144
Mise en oeuvre du Plan pour le logement équitable .....	145
Mesures du Plan pour le logement équitable visant à améliorer l'équité pour les locataires.....	146
Protéger les consommateurs et les investisseurs.....	147
Accroître les droits et les protections relativement à l'accès aux rapports de crédit .....	147
Promouvoir l'autonomisation financière .....	148
Moderniser la réglementation relative aux assurances .....	149
Créer l'Office de réglementation des services financiers de l'Ontario .....	149
Établissement du régime coopératif de réglementation des marchés des capitaux.....	150
Rendre l'assurance-automobile plus abordable .....	151
Réglementation des planificateurs financiers .....	152
Renforcement de la protection des investisseurs qui placent des fonds dans les prêts hypothécaires consortiaux.....	153
Modernisation du cadre législatif régissant les sociétés coopératives .....	153
Mises à jour du droit des marchés financiers .....	154
Investissements dans l'innovation et les technologies transformatrices .....	155
Stimuler le domaine de l'intelligence artificielle.....	155
Une stratégie relative aux données conçue en Ontario.....	157
La compétitivité dans le secteur de la technologie financière.....	157
Accès au capital.....	159
Appuyer la médecine régénératrice.....	160
Soutenir la recherche en Ontario .....	160
Renforcer la propriété intellectuelle en Ontario .....	162

## **Chapitre III : Vigueur économique et financière de l'Ontario**

### **Section A : Aperçu économique et financier**

Introduction .....	165
Budget équilibré de l'Ontario.....	166
Résultats économiques de l'Ontario .....	169

Plan financier à moyen terme .....	170
Un plan de redressement financier responsable .....	171
Offrir des services gouvernementaux propices aux Ontariennes et aux Ontariens .....	173
Assurer la gestion responsable des charges .....	173
Des moyens novateurs de moderniser les services publics .....	174
Efforts accrus pour transformer les programmes .....	176
Transparence et gestion financière .....	178
Transparence du gouvernement .....	178
Gestion financière .....	179
<b>Section B :      Perspectives économiques</b>	
Perspectives économiques.....	181
Récents résultats économiques de l'Ontario .....	182
Création d'emplois de grande qualité en Ontario.....	182
Contexte économique mondial .....	184
Perspectives de croissance économique soutenue .....	186
Risques pesant sur les perspectives économiques de l'Ontario .....	190
Détails des perspectives économiques de l'Ontario .....	191
Prévisions du secteur privé.....	192
Comparaison avec le budget de 2017.....	193
<b>Section C :      Plan financier</b>	
Plan financier de l'Ontario .....	195
Résultats financiers provisoires de 2017-2018.....	196
Revenus au cours de l'exercice .....	197
Charges au cours de l'exercice.....	199
Plan financier à moyen terme .....	201
Perspectives de revenus à moyen terme .....	201
Perspectives des charges à moyen terme .....	209
Prudence financière.....	212
Principaux changements depuis la publication du budget de 2017 .....	213
Détails des finances de l'Ontario.....	221
<b>Section D :      Emprunts et gestion de la dette</b>	
Introduction.....	231
Emprunts à long terme sur les marchés publics .....	232
Assurer un accès privilégié aux marchés .....	234
Chef de file sur le marché des obligations vertes en dollars canadiens .....	235
Prolonger l'échéance des emprunts.....	236
Économies au titre de l'intérêt sur la dette et abordabilité .....	237

Assurer des niveaux de liquidités adéquats .....	239
Abaisser le ratio de la dette nette au PIB .....	240
Composition de la dette totale .....	241
Coût de la dette .....	242
Limiter l'exposition aux risques .....	243
Utilisation des produits dérivés pour atténuer le risque .....	244
Réduire la dette insurmontable du secteur de l'électricité de l'Ontario .....	245
Tableaux financiers consolidés .....	246

## **Chapitre IV : Des partenariats pour assurer l'équité et créer des possibilités**

### **Section A : Collaboration avec les partenaires autochtones**

Introduction .....	251
Des partenariats pour soutenir les enfants et les jeunes Autochtones.....	252
Secrétariat du mieux-être des jeunes et des communautés autochtones :	
Des solutions pensées par les communautés et les jeunes.....	252
Améliorer l'accès à des services de garde d'enfants adaptés à la culture.....	253
Améliorer les soins de santé aux Autochtones .....	255
Plan d'action pour les Autochtones en milieu urbain .....	256
Aide supplémentaire aux particuliers et aux communautés des Premières Nations affectés par la pollution au mercure .....	257
Assainissement des cours d'eau contaminés au mercure .....	257
Indexation des paiements d'aide en cas d'incapacité due au mercure.....	257
Association avec les communautés autochtones pour l'infrastructure .....	258
Programme de logement avec services de soutien pour les Autochtones.....	258
Branchement des collectivités éloignées du Nord au réseau électrique .....	258
S'associer avec les communautés autochtones pour investir dans le développement économique.....	259
Règlement des revendications territoriales avec les Autochtones .....	259
Partage des revenus avec les communautés des Premières Nations .....	260
Partage des revenus tirés des ressources naturelles .....	260
Réglementation communautaire du tabac et ententes de partage des revenus .....	260
Modernisation du programme des cartes d'essence de l'Ontario .....	261

### **Section B : Collaboration avec les partenaires fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux**

Collaboration avec le gouvernement fédéral .....	263
L'Ontario, un chef de file d'avant-garde et un partenaire de concertation.....	263
Renforcement des soins de santé .....	267

Constitution d'un régime national d'assurance-médicaments .....	268
Légalisation du cannabis .....	270
Investissements dans l'infrastructure.....	272
Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées .....	274
Fournir un accès à des logements abordables.....	275
Améliorer les transferts visant le marché du travail.....	276
Bonification de la Prestation fiscale pour le revenu du travail.....	276
S'attaquer au changement climatique .....	277
Concertation avec les municipalités .....	277

## **Chapitre V : Fiscalité**

### **Section A : Mesures fiscales**

Introduction.....	283
Amélioration de l'équité et de la transparence du régime d'impôt sur le revenu des particuliers de l'Ontario.....	283
Changements proposés à l'IRP.....	284
Accroître la compétitivité économique .....	288
Crédit d'impôt de l'Ontario pour la recherche-développement .....	288
Crédit d'impôt à l'innovation de l'Ontario .....	289
Commercialisation de la propriété intellectuelle .....	289
Exonération de l'impôt-santé des employeurs : cibler les petits employeurs.....	290
Harmonisation avec les mesures fiscales fédérales.....	291
Répartition du revenu.....	291
Plafond des affaires des petites entreprises.....	291
Élimination des échappatoires fiscales.....	292
Mesures liées au cannabis.....	292
Composante de l'Ontario des droits d'accise fédéraux perçus sur le cannabis .....	292
Remboursement de la TVH au point de vente pour les Premières Nations .....	292
Assouplissement des exigences relatives aux déclarations sur les droits de cession immobilière dans le cas de certaines aliénations .....	293
Autres mesures .....	293
Crédit d'impôt de l'Ontario pour les produits multimédias interactifs numériques.....	293
Sommaire des mesures .....	294

### **Section B : Impôt foncier**

Moderniser l'imposition foncière des emprises de chemin de fer.....	295
Services de garde sans but lucratif dans les écoles .....	296
Aider Toronto à soutenir les espaces culturels .....	296
Université Victoria.....	297

Aéroports.....	297
Assurer l’uniformité des programmes de réductions pour locaux commerciaux inoccupés.....	297
Intégrité continue des revenus tirés des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires .....	298
Favoriser l’exactitude et l’équité des évaluations foncières .....	298
<b>Section C : Intégrité des revenus</b>	
Lutter contre l’économie souterraine .....	301
Contre la suppression électronique des ventes .....	302
S’attaquer au problème du tabac non réglementé .....	302
Soutenir la stratégie Ontario sans fumée .....	304
Augmentation de la taxe sur le tabac .....	304
<b>Section D : Modifications</b>	
Modifications de forme.....	305
Autres initiatives législatives.....	306

## Liste des tableaux

### Chapitre I : Un plan axé sur le mieux-être

Tableau 1.1	Projets hospitaliers d'envergure.....	9
Tableau 1.2	Nouveaux lits de soins de longue durée .....	32

### Chapitre II : Stimuler l'économie et créer de bons emplois

Tableau 2.1	Investissements stratégiques récents dans le cadre du Fonds pour l'emploi et la prospérité .....	85
Tableau 2.2	Exemples récents d'investissements dans le développement régional .....	90
Tableau 2.3	Scénarios pour la tarification du carbone – Retombées d'ici 2020 .....	114
Tableau 2.4	Exemples de projets de transport en commun rapide dans la région du grand Toronto et de Hamilton (RGTH) .....	123
Tableau 2.5	Exemples de projets autoroutiers prévus et en cours .....	127

### Chapitre III : Vigueur économique et financière de l'Ontario

Tableau 3.1	Plan de redressement financier de l'Ontario.....	172
Tableau 3.2	Perspectives économiques de l'Ontario .....	181
Tableau 3.3	Prévisions liées aux facteurs externes .....	184
Tableau 3.4	Répercussions des modifications soutenues aux principaux facteurs externes sur la croissance du PIB réel de l'Ontario .....	190
Tableau 3.5	L'économie de l'Ontario, 2016-2021.....	191
Tableau 3.6	Prévisions du secteur privé concernant la croissance du PIB réel de l'Ontario .....	192
Tableau 3.7	Changements aux principales hypothèses économiques du ministère des Finances : budget de 2017 par rapport au budget de 2018 ...	193
Tableau 3.8	Plan financier à moyen terme de l'Ontario.....	195
Tableau 3.9	Résultats financiers en cours d'exercice 2017-2018.....	196
Tableau 3.10	Sommaire des variations des revenus depuis la publication du budget de 2017 .....	197
Tableau 3.11	Sommaire des variations des charges en cours d'exercice depuis la publication du budget de 2017 .....	199
Tableau 3.12	Sommaire des perspectives de revenus à moyen terme .....	202
Tableau 3.13	Perspectives des revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers .....	203
Tableau 3.14	Perspectives des revenus tirés de la taxe de vente .....	204
Tableau 3.15	Perspectives des revenus tirés de l'impôt sur le revenu des sociétés .....	205
Tableau 3.16	Certains risques et sensibilités – Économie et revenus .....	207
Tableau 3.17	Sommaire des perspectives des charges à moyen terme .....	209
Tableau 3.18	Certaines sensibilités liées aux charges .....	211

Tableau 3.19	Hausses annuelles moyennes des salaires négociées en Ontario .....	212
Tableau 3.20	Variations du plan financier à moyen terme depuis la publication du budget de 2017 .....	213
Tableau 3.21	Sommaire des variations de revenus à moyen terme depuis la publication du budget de 2017 .....	214
Tableau 3.22	Sommaire des revenus générés par le cannabis à moyen terme .....	216
Tableau 3.23	Sommaire des investissements.....	217
Tableau 3.24	Revenus.....	221
Tableau 3.25	Total des charges .....	223
Tableau 3.26	Dépenses liées à l'infrastructure de 2018-2019 .....	227
Tableau 3.27	Principales statistiques financières et économiques établies sur dix exercices .....	228
Tableau 3.28	Sommaire du programme d'emprunt et perspectives à moyen terme .....	232
Tableau 3.29	Valeur nominale du portefeuille consolidé des produits dérivés .....	244
Tableau 3.30	Dettes nette et déficit accumulé.....	246
Tableau 3.31	Perspectives à moyen terme : Dette nette et déficit accumulé.....	247

## **Chapitre V : Fiscalité**

Tableau 5.1	Taux et fourchettes d'imposition actuels* et proposés de l'IRP de l'Ontario pour 2018 .....	285
Tableau 5.2	Exemple illustrant l'incidence des changements proposés pour 2018 .....	285
Tableau 5.3	Allègement fiscal provenant de la déduction du montant personnel de base en 2018 .....	286
Tableau 5.4	Allègement fiscal lié à un don de bienfaisance de 2 000 \$ en 2018.....	286
Tableau 5.5	Mesures fiscales .....	294
Tableau 5.6	Mesures proposées pour moderniser l'imposition des emprises de chemin de fer .....	295

## Liste des graphiques

### Chapitre I : Un plan axé sur le mieux-être

Graphique 1.1	Favoriser le mieux-être des Ontariennes et des Ontariens .....	4
Graphique 1.2	Exemples de projets de construction et de rénovation d'hôpitaux en 2018-2019 .....	10
Graphique 1.3	Réduire les coûts grâce à la maternelle et au jardin d'enfants à temps plein..	24
Graphique 1.4	Centres communautaires de justice .....	48
Graphique 1.5	Ce n'est jamais acceptable .....	53

### Chapitre II : Stimuler l'économie et créer de bons emplois

Graphique 2.1	Plan pour la croissance et de bons emplois.....	59
Graphique 2.2	Effet de la transformation du RAFEO sur l'accès des groupes sous-représentés, de 2016-2017 à 2017-2018 .....	69
Graphique 2.3	Exemples de projets scolaires approuvés récemment.....	79
Graphique 2.4	Projets de formation relais : changer le système.....	81
Graphique 2.5	Renouvellement du Fonds pour l'emploi et la prospérité.....	85
Graphique 2.6	Réduire les coûts d'électricité pour les entreprises.....	93
Graphique 2.7	Certaines missions commerciales récentes de la première ministre, à l'échelle internationale.....	100
Graphique 2.8	Factures d'électricité résidentielle dans certaines villes du Canada et des États-Unis.....	113
Graphique 2.9	Utilisation du produit des quotas de carbone .....	117
Graphique 2.10	Investissements d'envergure dans l'infrastructure.....	119
Graphique 2.11	La compétitivité des technologies financières de l'Ontario.....	158

### Chapitre III : Vigueur économique et financière de l'Ontario

Graphique 3.1	Un budget de l'Ontario équilibré .....	166
Graphique 3.2	Ratio des charges de programmes au PIB, exercices de 2007-2008 à 2017-2018 .....	167
Graphique 3.3	Comparaison des charges de programmes par habitant entre les provinces, 2017-2018 .....	168
Graphique 3.4	Croissance du PIB réel de l'Ontario plus lente prévue en raison de facteurs mondiaux.....	169
Graphique 3.5	Plan de redressement financier de l'Ontario.....	171
Graphique 3.6	La croissance économique de l'Ontario a dépassé celle du G7 .....	182
Graphique 3.7	Augmentation des emplois de qualité et repli du taux de chômage .....	183
Graphique 3.8	La croissance économique de l'Ontario devrait prendre un virage .....	186
Graphique 3.9	Plus de un million d'emplois seront créés d'ici 2021.....	187

Graphique 3.10	L'évolution du marché de la revente dans la région du Grand Toronto (RGT).....	189
Graphique 3.11	Composition des revenus, 2018-2019.....	225
Graphique 3.12	Composition des charges totales, 2018-2019.....	225
Graphique 3.13	Ventilation détaillée des charges par secteur .....	226
Graphique 3.14	Ventilation détaillée des perspectives de charges provisoires pour 2017-2018.....	226
Graphique 3.15	Composition des emprunts, 2017-2018 .....	233
Graphique 3.16	Emprunts en dollars canadiens et en devises .....	234
Graphique 3.17	Émissions d'obligations vertes de l'Ontario .....	235
Graphique 3.18	Moyenne pondérée de l'échéance des emprunts en années.....	236
Graphique 3.19	Intérêt sur la dette : Comparaison des prévisions budgétaires et des chiffres réels .....	237
Graphique 3.20	Ratio de l'intérêt sur la dette aux revenus .....	238
Graphique 3.21	Moyenne des niveaux de liquidités non affectées.....	239
Graphique 3.22	Ratio de la dette nette au PIB et ratio du déficit accumulé au PIB .....	240
Graphique 3.23	Composition de la dette totale au 31 mars 2018 .....	241
Graphique 3.24	Taux d'intérêt effectif (moyenne pondérée) de la dette totale .....	242
Graphique 3.25	Exposition aux risques associés aux changements nets de taux d'intérêt et aux risques de change.....	243

#### **Chapitre IV : Des partenariats pour assurer l'équité et créer des possibilités**

Graphique 4.1	Écart entre la viabilité budgétaire du gouvernement fédéral et des gouvernements infranationaux.....	264
Graphique 4.2	Contribution nette au programme de péréquation, 2018-2019 .....	266

# Chapitre I

## UN PLAN AXÉ SUR LE MIEUX-ÊTRE





## Introduction

Si l'économie de l'Ontario a affiché de bons résultats, les avantages de la croissance économique n'ont pas été répartis uniformément dans la province. Alors que l'économie continue d'évoluer, il devient de plus en plus difficile pour les gens d'améliorer leur sort, et les familles doivent assumer des coûts croissants qui minent leur capacité à prendre soin de leurs proches.

Afin de rendre le coût de la vie plus abordable, le gouvernement a instauré des programmes tels que la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein, la gratuité des études collégiales et universitaires, la gratuité des médicaments sur ordonnance pour les enfants et les jeunes admissibles âgés de moins de 25 ans, ainsi qu'un salaire minimum de 15 \$ l'heure.

Il reste cependant encore du travail à faire.

À ce titre, le gouvernement propose un plan qui prévoit des investissements accrus dans les hôpitaux, la santé mentale, les soins de longue durée et les services de garde d'enfants afin d'aider les gens à améliorer leur situation dès aujourd'hui et à se préparer pour demain. Ce plan inclut ce qui suit :

- Augmentation des investissements dans les soins de santé de plus de 5 milliards de dollars sur trois ans.
- Injection de fonds supplémentaires à hauteur de 822 millions de dollars en 2018-2019 dans le secteur hospitalier.
- Augmentation du soutien offert se traduisant par plus de 2,8 millions d'heures de soutien à la personne supplémentaires, plus de services de relève pour les aidants, plus de 284 000 visites de plus par du personnel infirmier et 58 000 visites additionnelles par des thérapeutes.
- Investissement additionnel de 2,1 milliards de dollars sur quatre ans, afin que plus de personnes puissent avoir accès aux services de santé mentale et de lutte contre les dépendances, ce qui porte le financement total à 17 milliards de dollars sur quatre ans.
- Élargissement de l'Assurance-santé Plus pour offrir les médicaments sur ordonnance gratuitement à la population ontarienne de 65 ans et plus.
- Instauration des programmes préscolaires gratuits pour les enfants à partir de deux ans et demi et jusqu'à ce qu'ils soient admissibles à la maternelle, à compter de septembre 2020.
- Réduction des obstacles financiers, grâce à un RAFEO remanié, pour les étudiantes et étudiants issus de familles à revenu faible ou moyen de sorte qu'ils puissent poursuivre des études postsecondaires.
- Renforcement des services pour approximativement 47 000 adultes ayant une déficience intellectuelle afin de favoriser le choix, l'autonomie et l'inclusion.
- Réforme du système d'aide sociale afin de mettre l'accent sur les gens plutôt que sur les règles et règlements, d'améliorer les revenus et de simplifier le système pour mieux soutenir les personnes qui en ont besoin.
- Investissement pouvant aller jusqu'à 242 millions de dollars sur trois ans dans la Stratégie ontarienne contre la violence sexiste afin de contribuer à réaliser sa promesse d'éliminer ce type de violence dans la province.

La province continuera d'éliminer les obstacles afin que tous les Ontariens et Ontariennes puissent réaliser leur plein potentiel, car un Ontario en meilleure santé, où personne n'est laissé pour compte, est un Ontario plus fort.

## GRAPHIQUE 1.1 Favoriser le mieux-être des Ontariennes et des Ontariens

### 1 Améliorer la santé et la santé mentale

- Améliorer l'accès des enfants, des jeunes et des adultes de toutes les régions de l'Ontario à une gamme complète de services de santé mentale et de lutte contre les dépendances.
- Investir dans les soins hospitaliers pour augmenter l'accès et améliorer les temps d'attente pour des interventions de haute qualité et des pratiques cliniques novatrices.
- Augmenter l'accès à des soins vitaux à domicile et dans la collectivité pour environ 670 000 bénéficiaires et leur famille.



### 2 Appuyer les parents et les aidants

- Offrir gratuitement les programmes préscolaires pour les enfants dès l'âge de deux ans et demi et jusqu'à ce qu'ils soient admissibles à la maternelle, à compter de septembre 2020.
- Continuer d'augmenter l'accès à des services de garde abordables afin que davantage d'enfants et leur famille puissent bénéficier de services agréés de qualité dans des milieux sécuritaires et convenables.



### 3 Aider les plus vulnérables

- Améliorer l'accès aux services pour les survivants à la violence sexiste.
- Favoriser le choix, l'autonomie et l'inclusion pour les personnes ayant une déficience intellectuelle.
- Simplifier les prestations, augmenter les soutiens au revenu et réduire le fardeau des règles complexes pour les bénéficiaires d'aide sociale.
- Lancer un projet pilote de revenu de base pour soutenir les personnes à faible revenu.



### 4 Prendre soin des personnes âgées

- Continuer d'augmenter l'accès aux soins de longue durée en ajoutant 5 000 nouveaux lits d'ici 2022 et en aménageant plus de 30 000 lits au cours de la prochaine décennie.
- Élargir l'Assurance-santé Plus pour en faire profiter les personnes âgées dès août 2019 afin de leur offrir la gratuité des médicaments sur ordonnance.
- Offrir jusqu'à 750 \$ par année afin d'aider les personnes âgées de plus de 75 ans à payer les coûts d'entretien de leur foyer.



### 5 Appuyer les programmes de médicaments et de soins dentaires

- Offrir le soutien du programme ontarien pour les médicaments sur ordonnance et les soins dentaires aux travailleurs occupant des postes précaires et aux autres travailleurs ne bénéficiant pas d'une assurance.
- Le programme offrira un remboursement de 80 %, jusqu'à un maximum annuel, pour les médicaments et frais dentaires admissibles.
- Par exemple, une famille admissible de quatre personnes pourrait recevoir jusqu'à 700 \$ chaque année pour les frais de médicaments et de dentiste.



## Améliorer les soins de santé pour tous les Ontariens et Ontariennes

Le gouvernement veille à ce que tous et toutes en Ontario puissent compter sur le système de santé public de la province, quand et où ils en ont besoin. Il s'est engagé à ce que les Ontariens et Ontariennes puissent plus facilement accéder à des soins de santé offerts de façon équitable. La province respecte son engagement en mettant les patients au cœur du système de soins, en prenant des mesures pour que les médicaments sur ordonnance soient plus abordables, en faisant des investissements historiques dans la santé mentale et en élargissant l'accès aux soins à domicile et de longue durée.

L'augmentation des investissements dans la santé à hauteur de 5 milliards de dollars sur trois ans améliorera le continuum de soins tout en renforçant la capacité dans les secteurs des soins à domicile, en milieu communautaire et de longue durée. Le gouvernement fournira aussi des soutiens additionnels en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances, et veillera à ce que les fournisseurs de soins aient la formation et le soutien pour répondre aux besoins de leurs patients.

### Accroître le financement des hôpitaux

Les hôpitaux jouent un rôle fondamental dans la prestation des soins de santé partout en Ontario. Cependant, ils font face à des défis sans précédent en raison de l'augmentation et du vieillissement de la population ainsi que de la complexité croissante des besoins. Pour s'attaquer à ces défis, nous devons prendre des mesures qui touchent l'ensemble du système.

À l'automne 2017, l'Ontario a annoncé l'octroi de 618 millions de dollars supplémentaires pour améliorer l'accès aux principaux services hospitaliers, dont :

- 100 millions de dollars pour l'ajout de 1 200 lits dans l'ensemble de la province afin de répondre à la demande accrue de soins et d'étendre la capacité des hôpitaux en prévision de la saison de la grippe.

Dans le présent budget, la province investit 822 millions de dollars additionnels en 2018-2019 qui contribueront à augmenter de 4,6 % le financement affecté au secteur hospitalier, pour un total de près de 19 milliards de dollars. Cet investissement accru permet d'assurer la prestation de soins de haute qualité à tous les Ontariens et Ontariennes au sein d'un système hospitalier solide et stable. Ainsi, tous les hôpitaux obtiendront une augmentation de leur financement qui leur permettra de réduire les temps d'attente et d'avoir une marge de manoeuvre pour répondre aux besoins des collectivités qu'ils servent.

Grâce à ce soutien accru, les fournisseurs de soins pourront continuer à offrir à la population de l'Ontario l'accès à des soins appropriés dispensés en temps opportun et de haute qualité. Cela inclut, entre autres, ce qui suit :

- 305 millions de dollars pour soutenir la demande de services hospitaliers découlant de la croissance et du vieillissement de la population, notamment dans les hôpitaux pédiatriques et ceux spécialisés en soins psychiatriques;
- 187 millions de dollars pour accroître le nombre de lits d'hôpital, entre autres pour les soins médicaux et chirurgicaux, les soins de santé mentale et les soins aux patients ayant besoin de ventilation à long terme;
- 95 millions de dollars pour les services cliniques ainsi que pour les coûts liés à l'ouverture et au fonctionnement de nouvelles aires pour les patients;
- 54 millions de dollars pour accroître les services spécialisés tels que les chirurgies bariatriques, les greffes d'organe, les services de neurochirurgie et les soins pour les malades en phase critique, afin que l'Ontario puisse continuer à être un chef de file mondial dans le secteur de la santé.

L'Ontario améliorera également les programmes essentiels afin de pouvoir faire face à la hausse de la demande et soutenir les innovations en matière de soins cliniques, notamment grâce aux mesures suivantes :

- 48 millions de dollars pour offrir plus de 26 000 heures additionnelles pour les examens d'IRM et 14 000 interventions médicales et chirurgicales supplémentaires;
- 40 millions de dollars pour financer 780 chirurgies du cancer additionnelles ainsi que plus de 26 000 endoscopies gastro-intestinales et 74 000 traitements systémiques (chimiothérapie) supplémentaires, ce qui comprend les consultations et les traitements par voie intraveineuse, orale ou hormonale;
- 25 millions de dollars pour offrir plus de 3 000 interventions cardiaques supplémentaires;
- 5 millions de dollars pour de nouveaux lits de soins aux adultes malades en phase critique;
- 4 millions de dollars pour élargir les traitements avancés et novateurs des AVC grâce à 135 interventions endovasculaires additionnelles.

### **Innover dans la prestation des services de santé**

L'intelligence artificielle (IA) peut avoir un effet transformateur sur l'issue et la qualité des soins. Elle peut, par exemple, fournir aux cliniciens de puissants outils pour déterminer le risque de cancer, de pneumonie et de cardiopathie, et faciliter le suivi des patients recevant des soins intensifs ainsi que la détermination des médicaments les plus efficaces en fonction du génome d'un patient.

L'Ontario honore son engagement d'investir jusqu'à 10 millions de dollars pour créer un centre d'excellence en matière d'intelligence artificielle dans le secteur de la santé en octroyant une première tranche de 1,3 million de dollars en 2018-2019. Pour les besoins de cette initiative, le gouvernement travaille en partenariat avec les établissements suivants : St. Joseph's Health System de Hamilton, Niagara Health System, faculté des sciences de la santé de l'Université McMaster et Vector Institute.

---

#### **Innover partout en Ontario**

L'Ontario investit 4 millions de dollars pour mettre sur pied le centre ontarien pour la santé du fœtus à l'Hôpital Mount Sinai, qui sera le tout premier et seul centre spécialisé en soins fœtaux au Canada. Établi en partenariat avec l'Hôpital Mount Sinai et The Hospital for Sick Children (SickKids), le centre fournira des traitements fœtaux évolués, tels que des chirurgies cardiaques et à la moelle épinière intra-utérines, ainsi que des services de soutien mieux intégrés en matière d'évaluation et de rétablissement – interventions pour lesquelles il fallait auparavant se déplacer en dehors du pays. En novembre 2017, les hôpitaux Sinai et SickKids ont joint leurs efforts pour réaliser une opération intra-utérine sur un fœtus atteint de spina bifida, une grande première au Canada qui fut couronnée de succès.

L'Ontario investit 25 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2017, pour que les patients puissent avoir accès aux renseignements sur leur santé et communiquer avec leurs fournisseurs de soins par voie numérique. Grâce à la nouvelle carte jaune numérique, par exemple, les Ontariennes et Ontariens ont maintenant accès à la version électronique de leur dossier d'immunisation et de celui de leurs enfants, ce qui facilitera le suivi des vaccinations.

La province a investi 3 millions de dollars pour établir un nouveau programme d'innovation chirurgicale afin de favoriser l'adoption de technologies innovantes dans ce domaine au sein des hôpitaux. À compter de 2018, on mettra tout d'abord l'accent sur la chirurgie robotisée, une approche novatrice qui permet aux chirurgiens d'utiliser la robotique de façon à réaliser des interventions encore plus précises. Ce programme permettra de soutenir jusqu'à 1 000 chirurgies.

---

## **Construire et agrandir des hôpitaux en Ontario**

Le gouvernement s'est engagé à investir dans les hôpitaux qui offrent des services essentiels aux patients et à leur famille. La province s'acquitte de son engagement à rendre la prestation des soins de santé plus équitable en faisant en sorte que les Ontariennes et Ontariens puissent obtenir les traitements et services dont ils ont besoin, quand et où ils en ont besoin, plus près de leur domicile.

Au cours des 10 prochaines années, la province affectera approximativement 19 milliards de dollars en subventions d'immobilisations aux hôpitaux pour continuer de bâtir notre infrastructure qui répondra aux besoins en santé des collectivités et des résidents. Cela inclut un engagement afin d'appuyer des projets de construction hospitalière d'envergure un peu partout dans la province, et notamment les établissements suivants : Hospital for Sick Children, Centre de toxicomanie et de santé mentale, Hôpital d'Ottawa, Hôpital Scarborough and Rouge, Hôpital général de North York, Lakeridge Health et South Bruce Grey Health Centre. Pour plus de renseignements, voir le tableau 1.1.

Il y a actuellement quelque 40 importants projets hospitaliers en cours de construction ou à diverses étapes de planification dans la province. Les sommes investies permettront de répondre à la demande croissante de services de santé et d'améliorer l'accès aux soins. Le maintien des investissements dans l'infrastructure et le réaménagement du système de santé de l'Ontario permettra d'assurer la viabilité du système et de continuer à offrir aux patients des niveaux de soins élevés au sein de leur collectivité.

**TABLEAU 1.1 Projets hospitaliers d'envergure**

Région	Projet	Description
<b>Sud-Ouest</b>	London Health Sciences Centre : Projet d'expansion des greffes de cellules souches	Expansion des cliniques internes et externes afin d'accroître l'accès au programme de greffes de cellules souches.
	South Bruce Grey Health Centre : Projet de réaménagement de Kincardine	Les rénovations assureront l'agrandissement du service des urgences, en vue de remédier à l'infrastructure vieillissante et d'optimiser les locaux de l'installation actuelle de Kincardine.
<b>Centre</b>	Hospital for Sick Children (HSC) : Projet Horizon	Travaux de construction et de rénovation sur le campus actuel de HSC afin d'accroître et d'améliorer sa capacité à offrir des services pédiatriques spécialisés aux patients gravement malades.
	Centre de toxicomanie et de santé mentale : Phase 1D du projet de réaménagement	Travaux de construction et de rénovation afin de remplacer les installations vétustes abritant les services de psychiatrie légale, et regroupement des services de recherche et de soutien à l'emplacement de la rue Queen.
	Hôpital Scarborough and Rouge : Projet de réaménagement majeur	D'après les recommandations du comité Scarborough / West Durham Panel, l'Ontario soutient un projet majeur de réaménagement des installations de l'Hôpital Scarborough and Rouge. Les travaux serviront à élargir les services et à moderniser l'infrastructure vieillissante.
	Hôpital général de North York : Projet de réaménagement de l'installation générale et du Centre de soins ambulatoires	Construction d'une annexe et travaux de rénovation de l'installation générale pour améliorer les programmes de soutien clinique et non clinique aux patients hospitalisés, augmenter le nombre de lits d'hôpital et élargir les programmes d'urgence. Une nouvelle installation de soins ambulatoires sera aussi construite pour appuyer les programmes de soins externes et les services ambulatoires régionaux.
	Hôpital général de la baie Georgienne (HGBG) : Projet de réaménagement du Centre de soins de santé mentale Waypoint (Midland / Penetanguishene)	Réaménagement de HGBG afin d'accueillir 20 lits de soins actifs en santé mentale transférés du Centre Waypoint, rénovations à un carrefour communautaire pour la prestation de programmes liés au Centre Waypoint afin d'offrir un éventail complet de services actifs de santé mentale dans cette communauté, et nouvel emplacement pour le centre de santé communautaire Chigamik.
	Lakeridge Health Corporation : Projets de réaménagement de l'hôpital	Investissements consacrés à Lakeridge Health, notamment pour le réaménagement de l'installation de Bowmanville. Les projets seront fondés sur les recommandations du comité Scarborough / West Durham Panel et répondront à la demande d'expansion des services et aux besoins de l'infrastructure vieillissante.
<b>Nord</b>	Weeneebayko Area Health Authority (WAHA) : Nouveau projet de remplacement de l'hôpital (Moosonee)	La part financée par l'Ontario d'un nouveau campus de santé pour la WAHA. La province se sent encouragée car le gouvernement fédéral a aussi promis du financement dans son budget de 2018 pour appuyer la WAHA.
	Centre régional des sciences de la santé de Thunder Bay : Projet de chirurgie cardiovasculaire	Travaux de construction et de rénovation afin de pouvoir offrir les volets d'un nouveau programme exhaustif de chirurgie cardiovasculaire et adopter des modèles de soins innovateurs.
<b>Est</b>	Hôpital général de Kingston : Phase deux du projet de réaménagement	Travaux de construction et de rénovation des salles d'opération, des laboratoires, du service d'urgence, des services périnataux (unité de soins néonataux intensifs et salle de naissance) et de l'unité des patients hospitalisés à l'emplacement de la rue Stuart afin de moderniser les installations.
	Hôpital d'Ottawa : Projet de réaménagement du Campus Civic	Réaménagement graduel du Campus Civic afin de pouvoir faire face à la croissance, de remplacer les installations vieillissantes et de regrouper les services.



**Sud-Ouest**



**Hôpital communautaire**

**Groves Memorial** reçoit des fonds pour remplacer l'installation servant à appuyer les services de soins actifs et non actifs à Fergus.



**Grey Bruce Health Services**

Projet de construction d'un nouvel immeuble comportant un service d'urgence jour et nuit, ainsi que des services externes supplémentaires dans l'installation de Markdale.

**Nord**



**Horizon Santé-Nord** Travaux de rénovation et de construction de nouvelles installations d'études à Sudbury pour pouvoir héberger l'École de médecine du Nord de l'Ontario de l'Université Lakehead et de l'Université Laurentienne.



**St Joseph's Care Group** Ce projet d'agrandissement comporte la construction d'une nouvelle aile à Thunder Bay, munie de lits spécialisés en santé mentale et en programmes connexes afin de consolider les services et d'intégrer les normes actuelles de conception aux soins de santé mentale.

**Est**



**Hôpital général de Brockville** Projet de réaménagement comportant des travaux de construction et de rénovation afin de consolider les services et les lits associés aux soins actifs en santé mentale, aux soins continus complexes, à la réadaptation des patients hospitalisés et à d'autres programmes.



**Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa** Projet de construction d'un nouvel ajout de plusieurs étages et de rénovation de l'immeuble actuel afin d'élargir et de transférer les services d'assistance vitale cardiaque.

**Centre**



**Nouvel établissement de Mackenzie Health à Vaughan** pour héberger les services d'urgence et de chirurgie, les lits de soins actifs et intensifs, l'imagerie diagnostique et des cliniques ambulatoires spécialisées.



**Hôpital général d'Etobicoke** Projet de construction d'une nouvelle tour destinée à appuyer les services aux patients tels que les urgences, les soins intensifs et les services de soins aux mères et aux bébés.



**Hôpital Joseph Brant** Projet de construction et d'agrandissement de la nouvelle Tour Sud et travaux de rénovation de services existants à Burlington qui visent les priorités immédiates en matière de traitement des patients.

## Assurance-santé Plus au service des jeunes Ontariennes et Ontariens

L'Ontario est la première province du Canada à offrir gratuitement des médicaments sur ordonnance aux enfants et aux jeunes admissibles de moins de 25 ans, sans égard au revenu. Cet investissement annuel de 465 millions de dollars représente la plus importante expansion de l'assurance-santé en Ontario depuis une génération. L'Assurance-santé Plus : Assurance-médicaments pour les enfants et les jeunes, couvre plus de 4 400 médicaments actuellement subventionnés dans le cadre du Programme de médicaments de l'Ontario (PMO), ainsi que d'autres médicaments pour lesquels les personnes admissibles peuvent obtenir une aide financière dans le cadre du Programme d'accès exceptionnel.

Depuis l'entrée en vigueur de l'Assurance-santé Plus le 1<sup>er</sup> janvier 2018, plus de deux millions d'ordonnances ont pu être exécutées gratuitement pour plus d'un million d'enfants et de jeunes, notamment pour des antibiotiques, des inhalateurs pour le traitement de l'asthme, de l'insuline, des antidiabétiques oraux, des contraceptifs oraux ainsi que des médicaments pour les problèmes de santé mentale et le trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité.

Grâce à l'Assurance-santé Plus, les familles ayant des enfants atteints de diabète de type 1 peuvent économiser environ 8 600 \$ sur le coût des médicaments sur ordonnance qu'ils prennent jusqu'à l'âge limite. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, ces médicaments sont gratuits.



L'Assurance-santé Plus offre gratuitement des médicaments sur ordonnance à tous les enfants et jeunes admissibles de moins de 25 ans.

## Étendre l'Assurance-santé Plus à toutes les personnes âgées

Depuis 2017, le nombre d'Ontariennes et d'Ontariens qui sont admissibles au remboursement des médicaments sur ordonnance dans le cadre du PMO a presque doublé pour inclure près de 60 % de la population. Le nombre de personnes admissibles au programme équivaut à quatre millions d'enfants et de jeunes, à plus de deux millions de personnes âgées et à plus de un million de personnes bénéficiant d'aide sociale.

Faisant fond sur le succès de l'Assurance-santé Plus, l'Ontario adopte, dans le présent budget, des mesures pour élargir l'accès aux médicaments sur ordonnance et en améliorer l'abordabilité.

À compter du mois d'août 2019, l'Assurance-santé Plus sera étendue aux aînés, éliminant ainsi la franchise annuelle et la quote-part que ces derniers devaient payer dans le cadre du PMO, ce qui représentera des économies d'approximativement 240 \$ par année pour la personne âgée moyenne. Les médicaments sur ordonnance qui sont subventionnés dans le cadre du PMO seront gratuits pour les personnes âgées, quel que soit leur revenu. Cela représente un investissement d'environ 575 millions de dollars par année d'ici 2020-2021.

Tout comme il l'avait fait pour la bonification du Régime de pensions du Canada (RPC), l'Ontario ouvre la voie à un régime national d'assurance-médicaments en élargissant le programme d'Assurance-santé Plus aux personnes âgées. Le gouvernement continue de collaborer avec ses partenaires fédéral, provinciaux et territoriaux afin d'améliorer l'abordabilité, l'accessibilité et le bon usage des médicaments d'ordonnance pour la population canadienne. Pour plus de renseignements, voir la section B du chapitre IV, *Collaboration avec les partenaires fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux*.

## Réduire les coûts des médicaments sur ordonnance et des soins dentaires

Selon les recherches, environ une personne sur quatre en âge de travailler en Ontario n'a pas accès à l'assurance-maladie complémentaire, que ce soit par l'entremise d'un régime d'employeur ou d'un programme gouvernemental tel que l'Assurance-santé Plus, et environ 60 % des aînés ne bénéficient pas d'un régime couvrant les soins dentaires. Parmi ceux et celles non couverts par un tel régime figurent bon nombre de gens occupant des emplois précaires, ainsi que les travailleurs autonomes et les personnes sans emploi.

En l'absence d'une assurance-maladie complémentaire, les gens n'ont souvent pas les moyens de faire exécuter leurs ordonnances ou d'obtenir des soins dentaires appropriés, ce qui peut nuire à leur santé ou les obliger à obtenir des soins d'urgence. C'est pourquoi le gouvernement entend prendre d'autres mesures pour aider les gens à payer leurs médicaments sur ordonnance et soins dentaires admissibles.

À compter de l'été 2019, le gouvernement proposera un nouveau programme ontarien de médicaments et de soins dentaires pour les gens qui ne bénéficient pas d'un régime d'assurance-maladie complémentaire, ainsi que pour les membres de leur famille. Les participants à ce programme recevraient un remboursement allant jusqu'à 80 % des frais admissibles de leurs médicaments sur ordonnance et de leurs soins dentaires, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant annuel maximal de 400 \$ pour les personnes célibataires, de 600 \$ pour les couples, plus 50 \$ par enfant. La

Dans le cadre du programme ontarien de médicaments et de soins dentaires, une famille de quatre personnes, par exemple, obtiendrait jusqu'à 700 \$ pour les coûts de ses médicaments et soins dentaires chaque année.

conception finale du programme sera établie à la suite de consultations. Cela représente, au total, un investissement de plus de 800 millions de dollars durant les deux premières années du programme.

## Amélioration de l'accès aux soins de santé interprofessionnels

Chaque patient a une situation unique et des besoins différents. Le système de santé doit pouvoir fournir à chacun les soins appropriés à sa situation. Une équipe de soins dont le patient et ses aidants sont les membres les plus importants favorise les traitements de la meilleure qualité possible.

Les équipes de soins interprofessionnelles dispensent des soins primaires pour répondre aux objectifs et aux besoins de santé particuliers des gens, que ce soit la prise en charge de maladies chroniques, des besoins de santé complexes ou de l'aide dans des épreuves difficiles qui minent la santé. C'est pourquoi la province investit 102 millions de dollars sur trois ans dans l'expansion des équipes de soins primaires interprofessionnelles, en se concentrant sur les secteurs où les besoins sont les plus grands, de sorte que les habitants de toutes les régions de l'Ontario aient accès à des soins primaires dispensés selon ce modèle. Cet investissement se traduira par la création ou l'élargissement de 19 équipes nécessitant l'embauche de près de 100 professionnels de la santé, notamment du personnel infirmier praticien et autorisé, en travail social, en psychologie, en chiropratique, en physiothérapie et en pharmacie, afin de fournir directement des soins primaires aux patients qui bénéficient le plus de ce modèle de prestation des soins.

Élément vital de notre système de santé, le personnel infirmier dispense des soins directs de haute qualité aux patients et à leur famille dans divers milieux : établissements de soins primaires, hôpitaux, foyers de soins de longue durée, à domicile, ainsi qu'à tous les paliers du système de santé. C'est pourquoi, au cours de la dernière année, la province a élargi la portée du champ d'exercice, d'une part, des infirmières et des infirmiers autorisés afin qu'ils puissent prescrire de manière indépendante certains médicaments aux patients et, d'autre part, du personnel infirmier praticien pour qu'il soit autorisé à prescrire des médicaments et des substances contrôlés. Cela est conforme à la décision du gouvernement de fournir davantage de soutien au personnel infirmier en état de stress post-traumatique.

La province investit aussi approximativement 330 millions de dollars sur trois ans pour appuyer le recrutement et le maintien en poste des professionnels de la santé au sein des équipes de soins primaires partout dans la province. Cela inclut entre autres les professionnels qui travaillent dans les centres d'accès aux services de santé pour les Autochtones, les centres de santé communautaire, les cliniques dirigées par du personnel infirmier praticien et les équipes Santé familiale qui servent collectivement quatre millions de patients en Ontario.

### ***Appuyer les soins de compassion prodigués en fin de vie***

Dans le but de fournir à davantage de personnes, ainsi qu'à leur famille, des soins palliatifs en fin de vie empreints de compassion, l'Ontario investira 15 millions de dollars de plus en 2018-2019 pour améliorer l'accès aux soins palliatifs dispensés en milieu communautaire. Parmi les principales initiatives, mentionnons les suivantes :

- ▶ améliorer l'accès aux services de fin de vie prodigués en milieu communautaire en concrétisant l'objectif d'établir 20 nouvelles maisons de soins palliatifs à travers la province;
- ▶ offrir davantage de soutiens non médicaux aux malades et à leurs aidants en milieu communautaire grâce à un investissement supplémentaire destiné à financer les services de visite dans les maisons de soins palliatifs par des bénévoles;
- ▶ fournir aux fournisseurs de services de santé travaillant auprès des Premières Nations et des communautés autochtones en milieu urbain une formation en soins palliatifs, qui met l'accent sur la prestation de services adaptés à la culture;
- ▶ appuyer les communautés compatissantes, qui mettent à profit les compétences et les capacités des fournisseurs locaux de services de santé et des membres de la communauté afin que les patients et les aidants reçoivent des soins holistiques qui optimisent leur qualité de vie, les aident à surmonter le chagrin causé par la perte, et améliorent la santé de la population.

### **Soins palliatifs périnatals**

L'Ontario investira jusqu'à 1 million de dollars sur trois ans pour élaborer et évaluer des modèles de soins palliatifs périnatals.

Ces soins incluent l'ensemble des soutiens et des soins offerts aux familles qui attendent la naissance d'un enfant qui risque fort de ne pas survivre, avant, pendant ou après sa naissance, en raison d'une maladie ou d'une anomalie limitant l'espérance de vie.

Les mères et les familles comprendront ainsi mieux les diverses options possibles en matière de soins et seront dirigées vers les services appropriés, notamment sur le plan médical ou du soutien en cas de deuil.

## **Loi Rowan : Mesures de prévention et de sensibilisation concernant les commotions cérébrales**

Le gouvernement s'est engagé à prendre des mesures pour prévenir et gérer les commotions cérébrales dans le sport de compétition amateur et les écoles publiques de l'Ontario et pour sensibiliser la population à cette question. En mars 2018, l'Ontario a adopté la *Loi Rowan de 2018 sur la sécurité en matière de commotions cérébrales* afin de protéger les athlètes amateurs qui participent à des compétitions et de rendre le sport plus sécuritaire sur le terrain et à l'école. La province investit 5 millions de dollars sur trois ans pour appuyer la mise en oeuvre de la *Loi Rowan*, faisant de l'Ontario un chef de file national en matière de gestion et de prévention des commotions cérébrales en exigeant un examen annuel des ressources aux fins de la sensibilisation aux commotions cérébrales, des protocoles de retrait du sport et de retour au sport, et l'établissement de codes de conduite en matière de commotion cérébrale.

## Élargir l'accès aux services de santé mentale et de lutte contre les dépendances

Approximativement 70 % des problèmes de santé mentale et de dépendance se déclarent durant l'enfance ou l'adolescence, et une personne sur trois de plus de 15 ans en Ontario sera aux prises avec un problème de santé mentale ou de dépendance au cours de sa vie. Reconnaissant que la santé mentale fait partie intégrante de la santé et que l'intervention précoce peut avoir une incidence positive, le gouvernement est déterminé à faire en sorte que toutes les personnes vivant avec une maladie mentale ou un problème de dépendance aient accès en temps opportun aux soins et aux soutiens de haute qualité dont elles ont besoin pour mener une vie saine.

Le gouvernement travaille avec les dirigeants du secteur afin de transformer le système et d'améliorer la coordination, et ainsi combler l'écart entre la demande et l'offre de services financés par les fonds publics. Le Conseil consultatif pour le leadership en santé mentale et en lutte contre les dépendances a joué un rôle prépondérant en formulant des recommandations et en orientant les mesures prises par le gouvernement pour renforcer le système de santé mentale.

---

« La population de l'Ontario souhaite et mérite un système de santé mentale et de lutte contre les dépendances qui est sur le même pied d'égalité que le système de santé plus large, en conformité avec la vision proposée dans la Stratégie ontarienne globale de santé mentale et de lutte contre les dépendances (*Esprit ouvert, esprit sain*); un Ontario où chacun peut jouir d'une bonne santé mentale et s'épanouir au cours de sa vie, et où tous ceux et celles aux prises avec un problème de santé mentale ou de dépendance peuvent se rétablir et apporter leur contribution au sein de collectivités accueillantes et bienveillantes. » [Trad. libre]

Susan Pigott, présidente, Conseil consultatif pour le leadership en santé mentale et en lutte contre les dépendances

---

Dans le présent budget, le gouvernement fait un investissement historique de 2,1 milliards de dollars supplémentaires au cours des quatre prochaines années pour mettre en place un système plus intégré et de grande qualité en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances, qui servira les personnes de tous les âges dans la province afin qu'elles puissent se rétablir et mener une vie saine et constructive au sein de leur communauté. Cette mesure budgétaire porte l'investissement total dans les services de santé mentale et de lutte contre les dépendances à plus de 17 milliards de dollars sur quatre ans.

Grâce à cet investissement, l'Ontario élargit les services de grande qualité offerts pour répondre aux besoins de santé mentale de dizaines de milliers d'enfants, de jeunes et d'adultes de plus dans la province. Il fait également en sorte que les patients et leur famille reçoivent les services dont ils ont besoin grâce à des soins plus accessibles et mieux intégrés qui ont pour effet d'améliorer l'expérience des patients et l'issue des soins. Sont inclus jusqu'à 100 lits de soins actifs aux quatre coins de la province.

## **Accroître l'accès aux services de psychothérapie subventionnés par les deniers publics**

Les formes structurées de psychothérapie, telles que la thérapie cognitivo-comportementale et la thérapie interpersonnelle, sont des traitements efficaces, fondés sur des données probantes et de durée limitée contre les problèmes de santé mentale et de dépendance courants comme la dépression et l'anxiété. Ces traitements éprouvés, offerts sur une base individuelle ou en groupe par des professionnels compétents, aident les clients à adopter des mécanismes qui renforcent leur santé mentale et améliorent leur résilience émotionnelle. Les gens peuvent ainsi entretenir des relations personnelles et vaquer à leurs activités quotidiennes de façon plus positive. Le gouvernement entend faire ce qui suit :

- Aider jusqu'à 160 000 personnes de plus dans la province vivant avec des troubles comme l'anxiété et la dépression en élargissant l'accès à des services de psychothérapie structurée subventionnés par les deniers publics, que ce soit dans des établissements de soins primaires ou par l'entremise d'organismes communautaires de santé mentale et de lutte contre les dépendances.
- Fournir une formation normalisée aux membres des équipes de soins primaires et des organismes communautaires de santé mentale et de lutte contre les dépendances afin qu'ils puissent offrir des services de psychothérapie structurée de grande qualité.

## **Expansion des services pour les enfants au sein de la communauté**

S'appuyant sur le renouvellement du système de santé mentale pour les enfants et les jeunes dans le cadre de la Stratégie de santé mentale et de lutte contre les dépendances, le gouvernement investit 570 millions de dollars sur quatre ans pour améliorer les services communautaires partout dans la province. Il propose ce qui suit :

- Prestation d'un plus grand nombre de services communautaires, comme des services de counseling et de thérapie, et les cliniques sans rendez-vous; plus de 12 000 jeunes devraient bénéficier de ces services en 2018-2019, et ce nombre devrait atteindre 46 000 d'ici quatre ans.
- Adoption d'un financement fondé sur les besoins pour les services de santé mentale communautaires à l'intention des enfants et des jeunes qui reconnaîtra la population d'enfants et de jeunes dans chaque collectivité, ainsi que les besoins connexes, afin que les organismes puissent répondre efficacement à la demande locale et tenir compte des priorités ciblées.
- À l'intention des enfants et des jeunes inuits, métis et des Premières Nations, prestation d'un éventail de services préventifs et adaptés à la culture en matière de santé mentale, conçus et offerts par la communauté, et amélioration de l'accès à des soutiens et programmes de première ligne dans l'ensemble des communautés inuites, métisses et des Premières Nations ainsi que des communautés autochtones en milieu urbain.

### **Développer la résilience chez les enfants et les jeunes**

#### **Centre hospitalier pour enfants de l'Est de l'Ontario – Centre de traitement pour enfants d'Ottawa (CHEO-CTEO)**

L'Ontario aide les enfants et les jeunes ayant des besoins particuliers, ainsi que leur famille, à obtenir de meilleurs soins plus près de chez eux en versant 105 millions de dollars pour la construction d'un nouvel édifice qui permettra d'intégrer les soins et d'offrir aux familles des services et soutiens efficaces en temps opportun. Le nouvel édifice facilitera la prestation des services de réadaptation spécialisés du CHEO-CTEO dans le domaine notamment des troubles de l'alimentation, de l'autisme et des agressions sexuelles, ainsi que des services de santé psychiatrique, de télépsychiatrie et de développement du langage.

**Projet Zéro** – L'Ontario investit 3 millions de dollars sur trois ans pour créer et enrichir des outils et des services qui appuieront les enfants, les enseignants, les professionnels de la santé de première ligne et les dirigeants communautaires afin de favoriser une meilleure santé mentale à Mississauga. Le projet s'inscrit dans le cadre d'un nouveau partenariat intersectoriel innovateur entre l'Institute for Better Health, le Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton, le Peel Children's Centre, le Peel District School Board, le Peel Public Health et le Trillium Health Partners.

### **Accroître l'accès aux services de santé mentale pour la population étudiante**

Les écoles jouent un rôle important dans la prévention et le dépistage précoce des problèmes de santé mentale chez les enfants et les jeunes. Le gouvernement est déterminé à soutenir la santé mentale chez tous les apprenants. À cette fin, la province investira 175 millions de dollars sur quatre ans pour étendre les mesures de soutien dans les écoles en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances. Cet investissement soutiendra notamment ce qui suit :

- Accès à du personnel de soutien en santé mentale dans chaque école secondaire de l'Ontario d'ici les deux prochaines années afin de promouvoir la prévention, d'encourager le dépistage précoce des besoins et de renforcer les voies d'accès aux services de santé mentale dans la communauté à partir de l'école. Ainsi, les élèves en Ontario pourront bénéficier du soutien d'environ 400 nouveaux intervenants en santé mentale.
- Perfectionnement professionnel des éducateurs et du personnel scolaire en matière de santé mentale dans toute la province.
- Intégration de l'apprentissage social et affectif dans le curriculum actualisé à l'intention de tous les élèves afin de favoriser le bien-être mental et l'acquisition d'aptitudes comme la résilience.
- Financement additionnel accordé à l'Équipe d'appui pour la santé mentale dans les écoles, un groupe de soutien provincial créé dans le but d'aider les conseils scolaires de l'Ontario à promouvoir la santé mentale et le bien-être des élèves.

Pour que les étudiantes et étudiants des collèges et des universités puissent avoir accès à des services et des soutiens en santé mentale, le gouvernement investit 6 millions de dollars par année, conformément à ce qu'il avait annoncé dans le budget de 2017, pour soutenir la mise sur pied ou l'élargissement de tels services sur les campus.



---

### **Parlons budget : Accroître les programmes de santé mentale pour la population étudiante**

Ce projet pilote a été parmi les cinq idées à obtenir le plus de votes en vue d'un financement dans le cadre de Parlons budget, un outil novateur de consultation publique en ligne.

Le gouvernement est déterminé à favoriser la santé mentale dès les premières années de la vie.

Jusqu'à cinq bureaux de santé publique obtiendront un financement ponctuel pour mettre en oeuvre des initiatives qui favorisent la bonne santé mentale chez les enfants et les jeunes d'âge scolaire.

Un financement ponctuel de 1 million de dollars sera versé en 2018-2019 en vue de la réalisation de cette idée. Des comptes rendus seront fournis tout au long de l'année à [Ontario.ca/parlonsbudget](http://Ontario.ca/parlonsbudget).

---

## Stratégie de l'Ontario face à la crise des opioïdes

Les particuliers, les familles et les collectivités de l'Ontario continuent d'être affectés par les problèmes de dépendance et les surdoses liés aux opioïdes. Face à la crise que nous vivons, le gouvernement investit plus de 222 millions de dollars afin de mettre en oeuvre sa Stratégie pour prévenir la dépendance et les surdoses relatives aux opioïdes.

Dans le cadre des efforts déployés pour s'attaquer à cette crise, l'Ontario travaille avec le Groupe d'intervention d'urgence face aux opioïdes, composé notamment d'intervenants de première ligne et de personnes ayant une expérience directe. Le gouvernement fournira des services axés sur la personne et exempts de préjugés au sein même de la communauté, notamment en finançant des services de consommation supervisée et des centres de prévention des surdoses.

Ces mesures s'appuient sur les progrès considérables réalisés jusqu'ici :

- Fournir 7 millions de dollars pour sept sites d'injection supervisée à Toronto et à Ottawa afin d'améliorer l'accès à la naloxone et à du matériel destiné à la réduction des méfaits.
- Soutien du premier centre de prévention des surdoses afin de fournir des soutiens et services de base visant à réduire les méfaits. Ce premier centre a ouvert ses portes à London en février 2018 et l'ouverture de quatre autres centres a été approuvée.
- Embauche de personnel dans les bureaux de santé publique pour soutenir les initiatives locales relatives aux opioïdes, ce qui comprend l'élargissement de la distribution de naloxone par l'entremise d'organismes communautaires admissibles.
- Embauche d'intervenants de première ligne en réduction des méfaits pour faciliter la mise en rapport des personnes vulnérables avec les mesures de soutien nécessaires à la réduction des méfaits et avec des services sociaux et de santé vitaux. En 2017-2018, le ministère a octroyé du financement pour 19 postes d'intervenant en réduction des méfaits additionnels.

### Élargir l'accès à la naloxone

Ce médicament, qui permet de renverser les effets d'une surdose, est maintenant disponible gratuitement dans 2 390 pharmacies participantes dans près de 260 villes de la province. Le gouvernement a distribué plus de 114 000 trousse de naloxone jusqu'ici.

Afin de répondre à la demande, le gouvernement élargit l'accès à la naloxone afin qu'elle soit offerte par l'entremise des organismes communautaires de première ligne, en plus d'approvisionner les services de police et d'incendie.

En avril 2018, le Programme ontarien de distribution de naloxone en pharmacie sera élargi afin d'inclure la naloxone en vaporisateur nasal; ainsi les Ontariennes et Ontariens admissibles auront le choix de se procurer une trousse de naloxone injectable ou en vaporisateur nasal auprès de leur pharmacie.

## Augmenter le nombre de logements avec services de soutien en santé mentale

Entre le quart et la moitié des sans-abri ont un problème de santé mentale. Selon les études, un logement stable et pourvu de soutiens est essentiel pour maintenir une bonne santé mentale et favoriser la participation au sein de la communauté. Par conséquent, l'Ontario investira 425 millions de dollars afin d'offrir 2 475 logements avec services de soutien additionnels sur quatre ans dans le but de réduire l'itinérance et de prévenir la récidive chez les personnes qui ont souvent des démêlés avec le système de justice. Cela comprend 525 nouveaux logements pour les personnes ayant des besoins complexes en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances afin qu'elles puissent continuer à recevoir les services et soutiens dont elles ont besoin. Jusqu'ici, l'Ontario a créé 17 000 logements avec services de soutien.



### **Parlons budget : Logements pour les personnes ayant des problèmes de santé mentale**

Cette idée a été l'une des cinq à obtenir le plus de votes en vue d'un financement dans le cadre de Parlons budget, un outil novateur de consultation publique en ligne.

Le gouvernement entend promouvoir une bonne santé mentale auprès des personnes ciblées comme étant susceptibles d'avoir des problèmes de santé.

Jusqu'à cinq bureaux de santé publique recevront des fonds ponctuels pour des initiatives qui favorisent la bonne santé mentale, notamment de l'aide aux personnes mal logées et vivant dans les régions éloignées et rurales.

Un financement ponctuel de 1 million de dollars sera versé en 2018-2019 en vue de la réalisation de cette idée. Des comptes rendus seront fournis tout au long de l'année à [Ontario.ca/parlonsbudget](http://Ontario.ca/parlonsbudget).

## Soutenir les populations prioritaires

Le gouvernement établit le nouveau fonds pour les priorités en matière de services locaux, qui renforcera les soutiens dans le secteur de la santé mentale, notamment pour les jeunes LGBTQ+, racialisés, francophones, nouveaux arrivants ou originaires de milieux ruraux qui sont mal servis.

La province améliorera aussi l'accès à des services appropriés et de grande qualité pour l'ensemble des Ontariennes et des Ontariens, y compris les peuples autochtones, les populations racialisées et les réfugiés, les personnes LGBTQ+ et les personnes victimes de violence fondée sur le genre. Elle aidera les personnes ayant besoin de soins hospitaliers immédiats pour des troubles de santé mentale ou de dépendance à obtenir les soins nécessaires.

## Accroître les soutiens pour les familles et les aidants

La province offre un plus grand soutien aux aidants des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et de dépendance en Ontario. Les aidants – souvent des membres de la famille et des amis offrant bénévolement leurs services – peuvent eux-mêmes éprouver un stress élevé ou des problèmes de santé mentale. Ces soutiens viseront à améliorer leur qualité de vie et à leur fournir l'accès à un plus vaste éventail de services leur permettant de mieux prendre soin de leurs proches.

## Rendre les services de garde d'enfants plus accessibles et plus abordables

Faisant partie intégrante de l'autonomisation économique des femmes, les services de garde d'enfants constituent un investissement dans l'avenir de l'Ontario. Les investissements dans des services de garde de haute qualité ont des retombées positives sur l'économie et sur les familles. On estime que chaque dollar que le gouvernement investit dans les services de garde d'enfants entraîne un gain de 2,47 \$ pour l'économie ontarienne, puisque les femmes travaillent pendant plus d'heures et que leur salaire augmente<sup>1</sup>. La recherche révèle aussi que les enfants profitent grandement de l'accès à des services de garde de qualité, sur le plan tant de l'éducation et de la santé que de l'emploi<sup>2</sup>.

L'accès à des services de garde abordables et de qualité est essentiel pour les familles de la province, or, certaines d'entre elles continuent d'avoir de la difficulté à trouver des services ou à en assumer les coûts. L'Ontario est déterminé à faire en sorte que l'accès à des services fiables de garde d'enfants ne soit pas fonction de la capacité de payer des familles.

La province investit 2,2 milliards de dollars sur trois ans afin d'accroître l'accès aux services de garde d'enfants et d'en rendre le coût plus abordable pour un plus grand nombre de familles ontariennes, en mettant en oeuvre la gratuité des programmes préscolaires à compter de septembre 2020. Cet investissement inclut aussi un montant de 1 milliard de dollars sur trois ans afin d'appuyer la réduction des frais et l'augmentation du nombre de places subventionnées pour les enfants en bas âge.

### Gratuité des services de garde pour les enfants d'âge préscolaire partout en Ontario

Pour se rapprocher de l'objectif d'accessibilité universelle, l'Ontario mettra en oeuvre, à compter de septembre 2020, la gratuité des services de garde agréés pour les enfants à partir de deux ans et demi et jusqu'à ce qu'ils commencent la maternelle.

Cela signifie que toutes les familles ayant inscrit des enfants de cet âge dans des services de garde agréés bénéficieront de programmes préscolaires à temps plein gratuits, et ce, jusqu'à la maternelle. Cette mesure contribuera à réduire le fardeau financier des familles et à faciliter la transition des enfants entre la garderie et l'école.

Lorsque la mise en oeuvre sera terminée, une famille typique de l'Ontario ayant un enfant d'âge préscolaire pourrait économiser plus de 17 000 \$ en frais initiaux pendant sa période de participation à un programme de garderie agréé; une famille ayant deux enfants pourrait économiser près de 35 000 \$ en moyenne.

À Toronto, une famille ayant un enfant d'âge préscolaire pourrait économiser en moyenne plus de 20 000 \$ pendant la période de participation de leur enfant à un programme préscolaire agréé. Avec deux enfants, la famille pourrait économiser près de 40 500 \$ en moyenne.

<sup>1</sup> Rapport final et recommandations du Comité directeur de la Stratégie pour l'équité salariale entre les sexes (2016), [https://d2khazk8e83rdv.cloudfront.net/7198\\_mol\\_gwg\\_finalreport\\_fre\\_wa\\_03f\\_v2.pdf](https://d2khazk8e83rdv.cloudfront.net/7198_mol_gwg_finalreport_fre_wa_03f_v2.pdf)

<sup>2</sup> Clive R. Belfield, et coll., « The High/Scope Perry Preschool program: Cost-Benefit Analysis Using Data from the Age-40 Followup », *Journal of Human Resources*, vol. 41, n°1 (2006), p. 162-190.

Le gouvernement dégagera aussi 534 millions de dollars au cours des six prochaines années afin de créer 10 000 places de garderie pour les enfants d'âge préscolaire dans les écoles et 4 000 places en milieu communautaire.

---

« La gratuité des services de garde pour les enfants d'âge préscolaire permettra aux enfants issus de familles de tous les milieux de vivre des expériences positives et agréables dans des services de garde agréés de qualité pendant la période qui précède immédiatement la maternelle. Par ailleurs, cette initiative réduit considérablement les barrières entravant l'emploi et les autres activités des parents [...] »

Les années entre la naissance et l'âge de cinq ans sont fondamentales pour le développement de l'enfant. De nombreuses preuves concluantes confirment que les services éducatifs et de garde pour les tout-petits peuvent avoir un effet bénéfique sur le développement cognitif et celui du langage, ainsi que sur le niveau de leur scolarisation, de leur emploi et de leur rémunération, et qu'ils les rendent heureux à court terme. » [Trad. libre]

Gordon Cleveland, Ph. D.  
Professeur agrégé en économie, Université de Toronto

---

## Accroître l'accès à des services abordables de garde d'enfants

En 2016, la province a annoncé un investissement historique sur cinq ans pour aider 100 000 enfants de plus, âgés de quatre ans et moins, à bénéficier de services de garde agréés de qualité. Grâce à cette injection de fonds, le nombre de places en garderie pour les enfants de ce groupe d'âge a augmenté en Ontario. Dans le cadre de cet engagement, la province investit 1,6 milliard de dollars sur cinq ans au titre de financement d'immobilisations afin de créer 45 000 places en garderies agréées, dans des écoles et dans d'autres milieux communautaires.

Cet engagement budgétaire permet aussi de subventionner environ 60 % de toutes les nouvelles places afin que les familles à revenu faible et moyen puissent avoir accès aux services de garde d'enfants, ce qui rapproche l'Ontario de l'accessibilité universelle. Ces subventions permettent à un plus grand nombre d'enfants, et à leur famille, d'avoir accès à des services agréés de garde de qualité.

En 2018-2019, plus de 111 000 enfants bénéficieront de places subventionnées en garderie, ce qui représente une augmentation de 20 % par rapport à 2016-2017.



L'Ontario offre des services de garde d'enfants agréés, abordables et de grande qualité.

### Aider les familles aux quatre coins de la province

- Dans le **district de Timiskaming**, on élargit les services de garde agréés en milieu familial afin d'aider un plus grand nombre de familles vivant en région rurale, y compris celles qui ont souvent besoin de ces services en dehors des heures normales de travail.
- Dans la **région de Waterloo**, on a éliminé la liste d'attente pour des places subventionnées qui comptait 272 enfants, et on a créé plus de 200 places pour des enfants de la naissance à quatre ans.
- À **Toronto**, la liste d'attente pour des places subventionnées compte 3 581 enfants de moins.
- **Ottawa** compte éliminer sa liste d'attente pour les bébés et les tout-petits et offrir 682 places supplémentaires en garderie agréée aux enfants jusqu'à l'âge de quatre ans.

## Investir dans l'infrastructure pour la garde d'enfants

Afin de continuer à respecter son engagement à l'égard de l'accès à divers services et programmes de garde agréés de grande qualité et à coût abordable, le gouvernement a investi, depuis 2015-2016, 530 millions de dollars au total pour l'aménagement de plus de 1 100 salles et de plus de 19 000 places dans les services de garde d'enfants partout dans la province. En voici quelques exemples :

- Ajout de trois salles pour créer 49 places de garderie à la R.M. Moore Public School à Sault Ste. Marie.
- Adjonction de quatre salles pour créer 73 places de garderie à la Upper Thames Elementary School à Mitchell.
- Rénovation de deux salles pour créer 39 places de garderie à la Knoxdale Public School à Nepean.
- Ajout de trois salles pour créer 54 places de garderie à la Lake Simcoe Public School à Innisfil.

### GRAPHIQUE 1.3 Réduire les coûts grâce à la maternelle et au jardin d'enfants à temps plein

Grâce à la mise en place de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein dans toute la province, l'Ontario devient un leader dans l'apprentissage des jeunes enfants et la première compétence en Amérique du Nord à implanter ce programme.



Dotés d'un financement annuel de plus de **1,5 milliard de dollars**, la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein représentent l'un des plus gros investissements que l'Ontario a effectués en une génération.



Plus de **260 000** enfants de quatre et de cinq ans bénéficient d'un programme de maternelle et de jardin d'enfants à temps plein dans approximativement **3 600** écoles de la province.



Les familles économisent annuellement jusqu'à **6 500 \$** par enfant en frais de services de garde.

Source : ministère de l'Éducation de l'Ontario.

## Offrir davantage de programmes de garde avant et après l'école

Les familles ont également besoin de soutien pour leurs enfants d'âge scolaire. Les horaires des parents et des fournisseurs de soins diffèrent souvent des horaires scolaires, d'où l'importance pour de nombreuses familles d'avoir accès à des programmes avant et après l'école. Conscient de ce besoin, le gouvernement s'est engagé à faire en sorte que les enfants de moins de 12 ans puissent avoir accès à des programmes sécuritaires et de grande qualité.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017, l'Ontario exige que les conseils scolaires offrent des programmes avant et après l'école pour les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans dans toutes les écoles élémentaires financées par les deniers publics qui accueillent des élèves jusqu'à la 6<sup>e</sup> année, s'il existe une demande suffisante.

Cette année, plus de 80 % des écoles élémentaires offrent de tels programmes pour les enfants entre quatre et 12 ans, et le nombre de places en garderie agréée pour les enfants de ce groupe d'âge a augmenté de plus de 19 000 depuis 2016.

L'élargissement de l'accès pour les enfants entre quatre et 12 ans s'inscrit dans le cadre de l'engagement du gouvernement de mettre en place un système de services de garde intégré et abordable.

### **Ville de Kingston**

Dans le cadre de l'Accord Canada-Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, la ville de Kingston offre du financement à quatre nouveaux programmes agréés avant et après l'école. Depuis 2017, il y a environ 78 places pour des enfants de quatre ou de cinq ans et 30 places pour des enfants de six à 12 ans.

## **Soutien aux professionnels de la petite enfance et des services de garde d'enfants**

L'Ontario est conscient du rôle fondamental que la main-d'oeuvre hautement qualifiée et appréciée joue dans la mise en place d'un système de qualité pour la garde et l'éducation de la petite enfance. Il est donc de la plus haute importance d'investir dans les professions du secteur de la petite enfance et de la garde d'enfants si l'on veut bâtir un système solide et durable pour les enfants et les familles.

En 2017, le gouvernement s'est engagé à élaborer la Stratégie pour la main-d'oeuvre du secteur de la petite enfance et de la garde d'enfants afin de trouver de nouvelles façons de soutenir les professionnels de ce secteur, notamment sur le plan de la rémunération, de l'embauche, du maintien en poste et du perfectionnement professionnel. À compter d'avril 2020, le gouvernement instaurera une grille salariale pour les effectifs du secteur de la petite enfance et des services de garde qui travaillent avec les enfants. Mise en oeuvre progressivement sur deux ans, la grille salariale s'appliquera aux personnes qui occupent des postes de supervision, aux éducateurs et aux éducatrices de la petite enfance (EPE) ainsi qu'aux autres postes dans les services de garde agréés, les services agréés de garde en milieu familial et les centres pour l'enfant et la famille ON y va.

Cet engagement à instaurer une grille salariale constitue un des volets de la stratégie à plus long terme, encore en cours d'élaboration, dont l'objectif est d'assurer la qualité des services de garde et des programmes d'éducation de la petite enfance offerts aux familles par des éducatrices et des éducateurs compétents et motivés.

### ***Établir un Fonds d'innovation pour la petite enfance et les services de garde d'enfants afin de proposer des solutions flexibles***

La province est déterminée à élaborer des solutions innovatrices afin de répondre aux besoins pressants en matière de services de garde et d'éducation de la petite enfance dans la province. Elle va donc de l'avant en investissant 30 millions de dollars sur deux ans pour créer le Fonds d'innovation pour la petite enfance et les services de garde d'enfants. Ce fonds appuiera l'élaboration de solutions flexibles et uniques dans le secteur sans but lucratif, notamment pour les personnes qui ont besoin de services en dehors des heures normales de travail ou ont besoin de services de transport dans les collectivités rurales et éloignées.

### ***Améliorer l'accès aux services adaptés à la culture***

La création de possibilités supplémentaires pour les jeunes enfants et leur famille est l'un des nombreux jalons du rapport *Cheminer ensemble : L'engagement de l'Ontario envers la réconciliation avec les peuples autochtones*.

Pour de plus amples renseignements sur le travail de collaboration fait par la province avec les partenaires autochtones et le gouvernement fédéral, voir la section A du chapitre IV, *Collaboration avec les partenaires autochtones*.



L'Ontario appuie les programmes pertinents sur le plan culturel qui sont conçus et proposés par les communautés des Premières Nations.

## De meilleurs soins pour les personnes âgées

### Aider les aînés à vivre de façon autonome

Bon nombre de personnes âgées de l'Ontario souhaitent vivre de façon autonome et préfèrent rester à leur domicile, mais elles ont des inquiétudes au sujet de leurs finances et de leurs économies. Le gouvernement s'efforce d'améliorer la qualité de vie des aînés et de les aider à mener une vie active et intéressante ainsi qu'à demeurer en santé et en sécurité. Pour ce faire, il s'engage à fournir une aide aux aînés plus âgés lorsqu'ils ont du mal à assumer les coûts d'entretien de leur logement, surtout quand des problèmes de mobilité ou une maladie les obligent à recourir à des services payants pour débayer la neige, tondre la pelouse ou faire le ménage. Selon des données de Statistique Canada, en 2016, les personnes âgées au Canada dépensaient plus d'argent en moyenne que d'autres groupes d'âge pour des services d'entretien ménager et d'autres services de ce genre.

Le gouvernement propose d'adopter le nouveau programme Bien chez soi pour les aînés en 2019-2020, doté d'une enveloppe de plus de 1 milliard de dollars sur trois ans, pour aider les personnes âgées à assumer les coûts d'entretien de leur habitation. Le gouvernement a pour objectif d'octroyer une aide financière allant jusqu'à 750 \$ à chaque ménage admissible dont le chef est une personne âgée de 75 ans ou plus.

Le gouvernement consultera les groupes d'aînés et les autres parties prenantes sur la conception de la prestation, y compris les types de dépenses qui devraient être admissibles. Au terme de ces consultations, des mesures législatives devraient être déposées.

### Élargir et améliorer les soins à domicile et en milieu communautaire pour les clients et leurs aidants

Les soins à domicile et en milieu communautaire aident les gens ayant besoin de soins infirmiers, de services de soutien à la personne ou d'autres soutiens en matière de santé chez eux, à l'école ou dans la collectivité. Souvent, ces soutiens permettent aux aînés et aux personnes de tout âge ayant des problèmes de santé complexes de demeurer à leur domicile ou de recevoir pendant plus longtemps des soins en milieu communautaire. Les soins à domicile peuvent également faciliter la transition lors du retour à la maison après un séjour à l'hôpital, dans un centre de réadaptation ou dans un autre établissement de santé.

Le nombre total de clients qui reçoivent des soins à domicile et en milieu communautaire a augmenté de presque 20 % au cours des 10 dernières années. Le gouvernement a accru son investissement dans les soins à domicile et en milieu communautaire d'environ 250 millions de dollars par année depuis 2013 et plus que doublé le financement accordé à ce secteur depuis 2003. Visant à répondre aux pressions démographiques exercées par une population vieillissante qui augmente, ces hausses de financement servent aussi à aider davantage de gens à recevoir les soins nécessaires, que ce soit à domicile, à proximité de chez eux ou en milieu communautaire.

Le financement permanent des soins à domicile, qui s'élève à plus de 3 milliards de dollars par année, permet de fournir à environ 670 000 clients et à leur famille un meilleur accès à des soins dispensés à domicile ou dans la collectivité par du personnel infirmier autorisé, des physiothérapeutes, des travailleurs sociaux, du personnel infirmier auxiliaire autorisé et des préposés aux services de soutien à la personne, en plus d'améliorer d'autres services importants tels que les soins de relève pour les aidants. En 2017, l'Ontario a investi 140 millions de dollars supplémentaires dans les soins à domicile, et on estime

que 15 000 personnes de plus en ont bénéficié. La province a aussi créé plus de 500 places pour les soins transitoires afin de fournir des services de soutien et de réadaptation à jusqu'à 1 700 personnes qui étaient prêtes à quitter l'hôpital, mais avaient besoin d'aide avant de pouvoir rentrer à la maison. Ces investissements permettront de fournir à un nombre croissant de clients et de familles, notamment des aînés, un plus grand éventail de soins à domicile ou des niveaux de soins plus élevés en raison de problèmes complexes.

Le gouvernement consacre un montant supplémentaire de 650 millions de dollars aux soins à domicile au cours des trois prochaines années. Ces investissements incluent un nouveau financement de 180 millions de dollars pour offrir 2,8 millions d'heures supplémentaires de soutien à la personne, y compris les services de relève pour les aidants, ainsi que 284 000 heures en plus de soins infirmiers et 58 000 séances additionnelles de thérapie à domicile.

Ce financement permettra aux clients ayant des besoins complexes de retourner chez eux après un séjour à l'hôpital, lorsqu'ils sont prêts à le faire, tout en leur évitant de faire des visites superflues aux services d'urgence ou d'être réadmis inutilement à l'hôpital.

Les investissements dans les soins à domicile et en milieu communautaire auront aussi les retombées suivantes :

- Coordination, planification et liaison améliorées entre les clients, les familles et les aidants grâce à un investissement de 5 millions de dollars dans des outils de communication et d'information numériques plus évolués.
- Amélioration des conditions de travail et des taux contractuels s'appliquant aux préposés aux services de soutien à la personne ainsi qu'au personnel infirmier et infirmier auxiliaire et aux thérapeutes autorisés grâce à un nouvel investissement de 45 millions de dollars.

---

M<sup>me</sup> Singh est une femme de 95 ans à l'esprit vif, qui se tient occupée et est capable de vivre de façon autonome. Elle habite d'ailleurs encore dans sa maison, seule, mais elle est frêle, car elle souffre d'arthrite à un stade avancé. Elle bénéficie de services de soutien à la personne à raison de deux heures par jour pour l'aider à préparer les repas, prendre son bain et s'occuper de tâches ménagères courantes. Grâce à cet investissement, M<sup>me</sup> Singh recevra une à deux heures de soutien de plus par semaine, soit une centaine d'heures supplémentaires par an, ce qui lui permet de demeurer chez elle, là où elle souhaite être, plutôt que d'être admise dans un foyer de soins de longue durée.

---

## **Investir dans le secteur des préposés aux services de soutien à la personne de l'Ontario**

Les préposés aux services de soutien à la personne (PSSP) constituent l'un des plus importants groupes du secteur de la santé en Ontario. Les PSSP dispensent plus d'heures de soins à domicile que tout autre fournisseur. Si un client ou un membre de votre famille reçoit des soins à domicile, dans un établissement de soins de longue durée ou à l'hôpital, il y a de fortes chances que ces soins aient été prodigués avec le concours d'un PSSP.

Autrement dit, les PSSP jouent un rôle primordial dans la santé et le bien-être des Ontariennes et des Ontariens. À mesure que la population vieillit et que plus de personnes ayant des besoins complexes recherchent des soins à domicile ou près de chez eux, le rôle des PSSP dans le système de santé de la province reste crucial.

C'est pourquoi il est si crucial que le gouvernement reconnaisse et soutienne les PSSP en tant que membres respectés et dignes de confiance de l'équipe de soins afin de conserver les effectifs dans ce secteur, notamment en leur offrant la formation et les outils dont ils ont besoin pour fournir des soins de qualité à nos citoyens les plus vulnérables, où qu'ils habitent.

Au cours des trois prochaines années, le gouvernement investira 23 millions de dollars supplémentaires afin d'accroître d'environ 5 500 le nombre de PSSP pour faire en sorte que les clients obtiennent les soins à domicile dont ils ont besoin, y compris dans les régions de la province actuellement mal desservies, comme les collectivités rurales, éloignées et du Nord. Par ailleurs, on estime que le nouvel investissement de 180 millions de dollars aux fins de l'expansion des services à domicile permettrait d'offrir 2 805 000 heures supplémentaires de soutien à la personne, ce qui équivaut à 1 400 postes de PSSP à temps plein.

En outre, la province prendra les mesures suivantes :

- Renforcer la formation et le perfectionnement professionnel – Au cours des trois prochaines années, le gouvernement investira 38 millions de dollars supplémentaires dans l'éducation et la formation des PSSP, qu'ils soient déjà en poste ou nouvellement embauchés, afin qu'ils aient les outils leur permettant de répondre aux besoins changeants et de plus en plus complexes des Ontariennes et des Ontariens en matière de soins à domicile. Cet investissement est en sus du fonds existant de formation des PSSP.
- Investir pour assurer la sécurité du revenu de retraite – Afin d'aider les PSSP travaillant dans le secteur des soins à domicile financés par les deniers publics à mettre de l'argent de côté pour leur retraite, le gouvernement investira 65 millions de dollars au cours des trois prochaines années. En concertation avec leurs employeurs, l'Ontario élaborer un programme pilote en vertu duquel une cotisation initiale serait versée dans un compte d'épargne libre d'impôt collectif au nom des PSSP admissibles. Les PSSP qui versent des cotisations supplémentaires recevraient une cotisation de contrepartie allant jusqu'à concurrence de 2,5 % de leurs gains. La province organisera des consultations au sujet de cette initiative.

### **Soutenir les aidants de l'Ontario**

Dans bien des cas, les aidants des personnes nécessitant des soins à domicile – souvent des membres de la famille, des amis ou des voisins bénévoles – disent éprouver un niveau élevé de stress, manquer de sommeil et souffrir de dépression. L'ajout d'autres responsabilités, comme un travail ou une jeune famille, peut alourdir le fardeau physique, émotif et financier des aidants naturels. L'Ontario prend des mesures pour faciliter la vie des personnes qui prennent soin de proches, dont voici des exemples :

- ▶ Lancement, au printemps de 2018, d'un nouvel organisme à l'intention des aidants, qui aura pour mandat de fournir du soutien à l'échelle provinciale et d'offrir un point d'accès unique aux renseignements et aux ressources pour aider les aidants à s'acquitter de leur rôle.
- ▶ Meilleure coordination des soins en renforçant les liens entre les fournisseurs de soins primaires, spécialisés et communautaires pour que les aidants naturels aient plus de facilité à s'y retrouver dans la multitude de services et de fournisseurs disponibles dans divers milieux.
- ▶ Investissement de 75 millions de dollars sur trois ans pour renforcer et élargir les soins palliatifs et en fin de vie, ce qui inclut l'appui de jusqu'à 20 maisons de soins palliatifs dans la province.

En outre, le crédit d'impôt de l'Ontario pour les aidants naturels, qui est entré en vigueur en 2017, a permis de simplifier et d'améliorer l'accès à un allègement fiscal pour les personnes prenant soin d'êtres chers atteints d'incapacité, atténuant ainsi le fardeau financier qui pèse souvent sur elles.

### **Soutenir les Ontariennes et Ontariens atteints de démence**

Plus de 190 000 personnes en Ontario souffrent de démence, et ce nombre devrait aller en augmentant étant donné le vieillissement de la population. Le gouvernement entend donc consacrer plus de 100 millions de dollars sur trois ans à sa Stratégie en matière de démence, dont 34,5 millions de dollars sont affectés à la bonification des programmes communautaires et services de relève afin d'améliorer la qualité de vie des personnes atteintes de démence, ainsi que celle de leur famille.

Proposant des activités axées sur l'art, la musique et l'exercice physique, ces programmes constituent des occasions de rencontres sociales et récréatives et améliorent le sentiment de bien-être chez les participants.

Dans le cadre de la Stratégie en matière de démence, la province élargira le programme Premier lien de la Société d'Alzheimer de l'Ontario dans les collectivités à travers l'Ontario au cours des trois prochaines années en ajoutant 46 nouvelles personnes-ressources. Plus de personnes atteintes de démence, et leurs partenaires de soins, pourront ainsi faire appel à une de ces personnes-ressources pour les aider à accéder aux services de professionnels de la santé, à de l'information sur la vie et les soins au quotidien, à du counseling et à d'autres programmes et services communautaires. Ainsi, 14 000 personnes ayant reçu récemment un diagnostic de démence auront un accès plus équitable et cohérent aux soins, quel que soit leur lieu de résidence.

D'ici 2020, l'Ontario élargira l'accès aux programmes en milieu communautaire pour 8 000 autres personnes atteintes de démence et offrira des services de relève à leur famille et aux autres partenaires de soins.

## Raccourcir les temps d'attente pour les soins de longue durée

Partout en Ontario, les foyers de soins de longue durée accueillent les personnes qui ne sont plus en mesure de vivre de façon autonome et nécessitent des soins infirmiers jour et nuit. Le système de santé dépend, pour son efficacité accrue, de la disponibilité de lits de soins de longue durée au moment opportun qui permettent d'offrir le niveau de soins approprié aux patients à leur sortie de l'hôpital ou aux personnes âgées qui ne peuvent plus vivre dans la communauté.

En novembre 2017, dans le document *Vieillir en confiance : le Plan d'action de l'Ontario pour les personnes âgées*, le gouvernement a annoncé la création de 5 000 lits de soins de longue durée d'ici 2022 et de plus de 30 000 au cours de la prochaine décennie. Ces nouveaux lits s'ajoutent aux 30 000 lits existants qui font l'objet d'un réaménagement.

Depuis l'automne 2017, l'Ontario a mené des consultations publiques exhaustives sur cette stratégie. Selon de nombreux organismes, groupes communautaires et associations, il existe un important besoin de foyers de longue durée offrant des services adaptés à la culture de groupes culturels et ethniques particuliers.

En février 2018, l'Ontario a invité les exploitants de foyers de soins de longue durée dans la province, qu'ils soient nouveaux ou déjà en exploitation, à soumettre une demande pour l'obtention de ces nouveaux lits. La priorité sera accordée aux lits permettant de mieux répondre aux besoins d'ordre culturel, notamment à ceux des personnes francophones et des Autochtones. Le gouvernement annoncera les demandeurs retenus au printemps 2018. La province accordera également la priorité à la réduction des temps d'attente pour les personnes séjournant en hôpital ou vivant en milieu communautaire, mais qui seraient les mieux servies si elles passaient aux soins de longue durée.

Le gouvernement a annoncé, depuis l'été 2017, l'adjonction de centaines de nouveaux lits de soins de longue durée dans l'ensemble de la province :

**TABLEAU 1.2 Nouveaux lits de soins de longue durée**

Région	Nom du foyer	Emplacement	Nouveaux lits alloués	Nombre total de lits
<b>Sud-Ouest</b>	Elmwood Place	London	50	128
	Saint Luke's Place	Cambridge	51	165
<b>Centre</b>	The Re kai Centres	Toronto	94	220
	Foyer Richelieu	Welland	66	128
	Pleasant Manor	Virgil	81	128
	Ballycliffe Long Term Care Residence	Ajax	92	192
	Glen Hill Strathaven Long Term Care	Bowmanville	125	224
	Baywoods Place	Hamilton	128	256
	Mauno Kaihla Koti	Sault Ste. Marie	4	64
<b>Nord</b>	Fairvern Nursing Home	Huntsville	20	96
	The Grove Nursing Home	Arnprior	36	96
<b>Est</b>	Canton de Havelock-Belmont-Methuen	Havelock-Belmont-Methuen (Comté de Peterborough)	128	128

### **Accroissement des effectifs et du soutien dans le secteur des soins de longue durée**

Les besoins des résidents des foyers de longue durée deviennent plus complexes. C'est pourquoi le gouvernement investit 300 millions de dollars sur trois ans en nouveaux fonds, dont 50 millions en 2018-2019, pour l'embauche d'une infirmière ou d'un infirmier autorisé dans chaque foyer, en vue d'élever la moyenne provinciale de soins quotidiens pour la porter à quatre heures par résident d'ici 2022. Les résidents bénéficieront ainsi de soins plus directs et personnels, notamment des soins infirmiers et des services de thérapie et de soutien à la personne. Le gouvernement veillera aussi à ce que chaque foyer soit doté de personnel dûment formé pour fournir du soutien dans les cas de troubles du comportement, ainsi que des soins palliatifs et des soins en fin de vie.

## L'équité pour toutes les personnes âgées, quels que soient leurs besoins

La stratégie de l'Ontario *Vieillir en confiance : le plan d'action de l'Ontario pour les personnes âgées* vise à rendre accessibles aux personnes âgées les mesures de soutien dont elles ont besoin à chaque étape de leur vie.

Depuis la mise en oeuvre de la stratégie visant les personnes âgées, le gouvernement a réalisé d'importants progrès par rapport aux mesures suivantes :

- Habilitier les personnes âgées à faire des choix sur les soins qu'elles reçoivent et sur leur autonomie pour faciliter leur accès aux services gouvernementaux, grâce notamment au nouveau site Web à guichet unique et à une ligne téléphonique offrant des services en 150 langues 24 h sur 24.
- Continuer à lutter contre la maltraitance des aînés en améliorant l'accès aux services en milieu communautaire et en appuyant davantage la sensibilisation du public et la formation des fournisseurs de services.
- Rendre les collectivités plus accessibles et inclusives pour les personnes âgées, quels que soient leur âge ou leurs habiletés, en lançant le Prix de reconnaissance des collectivités amies des aînés en Ontario.
- Aider les personnes âgées à garder la forme et à rester en contact avec leur collectivité en soutenant et en élargissant le réseau des centres de vie active pour personnes âgées dans la province.



L'Ontario appuie les personnes âgées en leur offrant des programmes de mieux-être et de santé de qualité.

La province aide aussi les personnes âgées qui n'ont pas les moyens de vivre de façon autonome et ont besoin d'aide pour leurs soins de santé ou activités quotidiennes, par exemple pour les bains ou les repas, en offrant 200 nouvelles subventions au logement pour fournir un accès à des logements abordables, ainsi qu'à des soins à domicile et en milieu communautaire.

Dans le cadre de *Vieillir en confiance*, l'Ontario investit aussi 6 millions de dollars sur trois ans pour améliorer l'accès aux visites à domicile pour les personnes âgées, notamment par des travailleurs sociaux, des thérapeutes et du personnel infirmier. Grâce à cet investissement, les aînés qui sont malades n'auront pas à se déplacer pour aller consulter leurs fournisseurs de soins.

La province élargit aussi le programme d'Assurance-santé Plus afin d'offrir gratuitement des médicaments sur ordonnance à toutes les personnes de 65 ans et plus. Pour de plus amples renseignements, consulter la rubrique *Améliorer les soins de santé pour tous les Ontariens et Ontariennes*, dans le présent chapitre.

---

### **Élargissement du Programme de subventions aux projets communautaires pour l'inclusion des personnes âgées**

L'Ontario élargit le Programme de subventions aux projets communautaires pour l'inclusion des personnes âgées en ajoutant un volet axé sur le soutien de projets de portée provinciale ou régionale. Cette année, près de 250 projets offrant des programmes et activités à 75 000 aînés dans la province seront subventionnés, dont 30 seront de nouvelles initiatives à plus grande échelle.

**Centre de soins gériatriques Yee Hong à Scarborough** – Ce projet aura recours à la technologie de réalité virtuelle pour offrir aux aînés des moyens virtuels de voyager et de se divertir. Il donnera lieu à la rédaction d'un guide sur la mise en oeuvre de programmes de réalité virtuelle qui visent à stimuler les fonctions cognitives et sensorimotrices chez les personnes âgées.

**St. Joseph's Care Group dans le Nord-Ouest de l'Ontario** – Dans le cadre de ce projet, on développera des programmes d'exercice dans trois collectivités autochtones éloignées. Ces programmes comprendront une composante de vidéoconférence afin d'offrir aux aînés un appui holistique sur le plan culturel. Ces programmes pourront éventuellement être étendus à d'autres collectivités.

**Conseil des arts de London à London** – Les projets subventionnés mettront sur pied des programmes d'art (p. ex., théâtre, danse et musique) pour les aînés et les adultes plus âgés atteints de démence. Ces programmes donneront lieu à la production d'une vidéo et d'une trousse d'outils en ligne présentant les pratiques exemplaires afin que d'autres organismes communautaires puissent proposer des programmes similaires à l'intention des aînés.

## Éliminer les barrières et dispenser de meilleurs services

### Investir dans les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle

La province est résolue à créer une société juste où les personnes ayant une déficience intellectuelle peuvent se sentir incluses et mener une vie autonome et saine. Au cours des 10 dernières années, le gouvernement a transformé le secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle afin de mieux soutenir approximativement 47 000 adultes, notamment en adoptant une approche communautaire qui met l'accent sur le choix et la participation active au sein de la collectivité. Dans le souci d'améliorer la continuité des services à l'échelle du système, le gouvernement a prévu des soutiens pour faciliter le passage des jeunes aux services pour les adultes, afin que les soins aux familles demeurent fiables et ininterrompus. Les investissements ont aussi appuyé des outils permettant aux familles d'explorer la gamme de services disponibles afin de prendre les décisions les plus réfléchies pour leur ménage.

Pour que plus de personnes aient accès aux services dont elles ont besoin, l'Ontario s'est engagé à faire des investissements supplémentaires de plus de 1,4 milliard de dollars, depuis 2014, afin d'étoffer les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle.

#### **Programme Passeport**

Le programme Passeport aide les adultes ayant une déficience intellectuelle à prendre part à la vie communautaire et à vivre de la façon la plus autonome possible, en octroyant des fonds pour appuyer les activités suivantes :

- Acquisition d'aptitudes au travail, au bénévolat et à la vie quotidienne dans le cadre d'activités communautaires.
- Participation à des cours communautaires ou à des programmes récréatifs.
- Services de relève temporaires des principaux aidants naturels.

Grâce à l'investissement fait dans le cadre du budget de 2014, 13 000 adultes ont reçu une aide directe par l'entremise du programme Passeport.

#### **Programme de services particuliers à domicile (PSPD)**

Le PSPD assiste les familles qui prennent soin d'un enfant ayant une déficience intellectuelle ou physique en leur donnant un soutien pour payer certains services particuliers destinés :

- à aider l'enfant à acquérir de nouvelles aptitudes ou habiletés lui permettant, par exemple, de mieux communiquer et de vivre de façon plus autonome;
- à fournir un répit à la famille qui s'occupe des soins quotidiens de l'enfant.

L'élimination, en 2014, de la liste d'attente du PSPD a permis de soutenir 8 000 enfants de plus.

À compter de 2018, l'Ontario investira 1,8 milliard de dollars supplémentaires sur 3 ans pour élargir les services offerts aux personnes vivant avec une déficience intellectuelle et dont voici des exemples :

- Accroissement du financement direct dans le cadre du programme Passeport pour faire en sorte que plus de 40 000 personnes admissibles ayant une déficience intellectuelle reçoivent au moins 5 000 \$ par année, leur donnant ainsi le choix et la souplesse nécessaires pour obtenir les soutiens et les services.
- Offre de ressources pour la gestion de cas et le soutien de la planification qui aideront les jeunes à obtenir des services appropriés au moment de la transition à l'âge adulte, notamment des ressources sur les itinéraires menant à des études postsecondaires et à l'emploi ainsi que des ressources financières.
- Création d'une ligne téléphonique d'urgence qui offrira jour et nuit une aide immédiate aux personnes et aux familles qui en ont besoin et fera appel à des professionnels de première ligne pour prévenir la survenue de crises.
- Renforcement de la formation des agents de police et du personnel de première ligne au sein du secteur judiciaire afin qu'ils puissent cibler les personnes ayant une déficience intellectuelle et possiblement les réorienter vers des services plus appropriés, s'il y a lieu.
- Offrir un soutien à plus de 800 personnes ayant une déficience intellectuelle et qui sont logées à tort dans des hôpitaux, des foyers de soins de longue durée, des refuges ou des établissements correctionnels afin de leur permettre d'emménager dans un logis adéquat et sécuritaire dans leur milieu communautaire.
- Recherche et mise en place de solutions de logement novatrices dans la communauté en vue d'augmenter la capacité résidentielle et d'améliorer les soutiens à domicile, y compris les soins de relève dispensés aux aidants pour alléger le fardeau associé à la prestation de soins à temps plein, ce qui permettra aux gens de demeurer à leur domicile plus longtemps.
- Majoration de plus de 200 millions sur trois ans du financement octroyé à 350 organismes communautaires afin de maintenir la qualité des services dispensés et de renforcer la capacité des fournisseurs de services, et ainsi assurer la viabilité à long terme du secteur.

Fort de ces investissements additionnels, le gouvernement s'appuie sur les efforts déployés depuis 10 ans pour transformer l'aide aux personnes ayant une déficience intellectuelle.

## Amélioration des services liés à l'autisme

La prévalence de l'autisme s'est accrue parmi les enfants et les jeunes, 1 sur 68 étant désigné comme ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA). L'Ontario offre les soins nécessaires par l'entremise du Programme ontarien des services en matière d'autisme (POSA) afin que les enfants et les jeunes recevant un diagnostic de TSA et que leur famille puissent avoir accès aux soutiens leur permettant de mener une vie satisfaisante. Depuis 2017, la province offre aux familles des services flexibles et personnalisés en fonction des besoins et des forces des enfants et des jeunes, grâce à un investissement de plus de 500 millions de dollars sur cinq ans.

Les parents étant les mieux placés pour connaître les besoins de leurs enfants, leur participation à la planification des soins garantit que les services dispensés concordent avec les objectifs, les besoins et les forces de leur enfant. Dans le cadre de cet investissement, les familles ont le choix de se prévaloir de ces services auprès de fournisseurs régionaux ou de recevoir directement des fonds afin d'obtenir des services comportementaux chez un fournisseur qualifié. Dans le but d'offrir une plus grande flexibilité aux familles qui optent pour le financement direct, le gouvernement a augmenté de 41 % le taux horaire maximum, le portant à 55 \$.

L'Ontario injecte 62 millions de dollars de plus dans le POSA en 2018-2019 afin d'augmenter la capacité du système à offrir à un plus grand nombre d'enfants et de jeunes un plus grand nombre d'interventions comportementales, de soutiens à l'intention des familles et de formation. Pour aider davantage les familles, l'Ontario apporte des améliorations au programme qui permettront de rehausser la qualité et la prestation des services dans le cadre du POSA. Cela comprend l'élaboration d'une liste de fournisseurs de services qualifiés du POSA à l'intention des familles, l'adoption de nouveaux critères de qualification s'appliquant aux superviseurs cliniques pour que les familles aient la garantie qu'elles recevront des services de qualité dispensés par des cliniciens qualifiés, et l'augmentation de la confiance par la mise en oeuvre d'un nouveau mécanisme d'assurance de la qualité.

Les perspectives des parents, des fournisseurs de services et d'autres intervenants du domaine ont servi à façonner le POSA dont l'objectif est d'améliorer l'accès à des services fondés sur des données probantes pour les familles des quatre coins de la province. Elles pourront ainsi choisir avec confiance parmi un plus large éventail de services offerts de façon uniforme à leurs enfants.

## Améliorer le soutien offert à l'école aux enfants ayant des besoins particuliers

En veillant à ce que les élèves ayant des besoins particuliers qui fréquentent une école élémentaire ou secondaire aient accès à une évaluation professionnelle en temps opportun, on aide les apprenants, les familles et les éducateurs à mieux comprendre les besoins de la personne et à l'orienter vers la réussite.

L'Ontario est résolu à améliorer encore davantage les résultats atteints pour les élèves en difficulté, qui représentent un élève sur cinq. Voilà pourquoi le gouvernement fournit un nouveau financement de plus de 250 millions de dollars sur trois ans afin de réduire les listes d'attente pour les évaluations de besoins particuliers et d'améliorer l'accès aux programmes d'éducation de l'enfance en difficulté et aux services dans les écoles.

Grâce à cet investissement, les conseils scolaires pourront embaucher plus de personnel de soutien professionnel et soutenir les élèves et les éducateurs en offrant des services dispensés par des équipes multidisciplinaires dans chaque conseil scolaire, composées notamment de psychologues, d'orthophonistes, d'audiologistes, de travailleurs sociaux et de spécialistes du comportement. Cet investissement aidera les conseils scolaires à réduire la liste d'attente pour les évaluations de besoins particuliers d'ici 2021-2022 et, au fil du temps, à faire en sorte que les ressources appuient une approche davantage axée sur la prévention et la satisfaction des besoins.

La province investira aussi 30 millions de dollars supplémentaires au cours de la prochaine année scolaire pour appuyer la réussite scolaire des élèves ayant des besoins extraordinairement élevés. La majoration de la Somme liée à l'incidence spéciale de la Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté appuie les coûts liés aux aides-enseignantes et aides-enseignants et aide à répondre aux besoins en matière de santé et de sécurité des élèves et des autres personnes dans les établissements scolaires. La valeur de ce nouvel investissement est équivalente au coût de plus de 500 aides-enseignantes et aides-enseignants.

En outre, la province bonifie les soutiens en matière d'autisme dans les écoles afin d'aider les enfants à fréquenter l'école à temps plein. L'Ontario continuera d'investir dans les programmes pilotes de développement des aptitudes offerts après l'école afin que les élèves aient plus d'occasions d'acquérir des habiletés précises dans un cadre parascolaire et d'être mieux outillés pour réussir à l'école.

## **Bâtir un Ontario sans obstacle**

L'Ontario continue à jouer son rôle de chef de file dans le domaine de l'accessibilité en veillant à ce que tous et toutes, quelles que soient leurs capacités, puissent mener leur vie avec assurance et de façon autonome. Grâce à l'adoption de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO), le gouvernement a établi des normes à cet égard dans cinq secteurs clés de la vie quotidienne, soit le service à la clientèle, l'information et les communications, l'emploi, le transport et la conception des espaces publics. De nouvelles normes touchant les secteurs de la santé et de l'éducation sont également en cours d'élaboration. Par ailleurs, le gouvernement a récemment accueilli un forum d'intervenants pour lancer le dialogue au sujet de l'aménagement du cadre bâti en vue de rendre les collectivités plus accessibles.

La mise en oeuvre de la LAPHO a permis à l'Ontario de faire d'importants progrès en vue de devenir une province sans obstacle d'ici 2025.

---

### **Ville de Stratford**

Stratford a fait des progrès importants au chapitre de l'intégration de l'accessibilité dans la collectivité tout en conservant son caractère historique. On a récemment nivelé les entrées des magasins pour qu'elles soient au même niveau que les trottoirs, et pris des mesures afin d'améliorer l'accessibilité de la place du marché. En outre, on a aménagé un parc et une aire de pique-nique accessibles attenants à l'édifice abritant les archives du comté, qui a aussi été rénové pour y aménager des salles de recherche et de réunion accessibles.

---

## Accroître la sécurité du revenu

### Mise en oeuvre de la réforme en matière de sécurité du revenu

L'Ontario est à son mieux lorsque tous les membres de la société s'épanouissent et contribuent au bien-être économique de leur collectivité. Même si l'économie de la province est vigoureuse, ce ne sont pas tous les Ontariennes et Ontariens qui en profitent de manière équitable.

En fournissant un soutien à ceux qui en ont le plus besoin, l'Ontario témoigne de son engagement à prendre soin de sa population. C'est pourquoi le gouvernement va de l'avant avec la réforme en matière de sécurité du revenu, une stratégie pluriannuelle visant particulièrement à améliorer les prestations et les services pour que chacun ait la possibilité de vivre sa vie en santé et en sécurité.

Orientée par le rapport intitulé « Sécurité du revenu : Feuille de route pour le changement », publié par le Groupe de travail sur la réforme en matière de sécurité du revenu, la stratégie vise à simplifier les programmes d'aide sociale et à alléger les barrières administratives auxquelles font face les personnes accédant à l'aide sociale. Une fois mises en place, ces modifications majoreront les prestations et allégeront le fardeau administratif imposé par les règlements complexes et les obligations de remettre des rapports qui retombe sur les épaules des prestataires et du personnel de première ligne. Dès lors que l'on élimine les règles punitives et que l'on simplifie le système, on crée un climat de confiance et de collaboration. Grâce à ces changements, les programmes d'aide sociale mis en oeuvre par le gouvernement pourront être axés sur des soutiens précoces et appropriés qui habilitent les personnes et les familles.

« Nous avons constaté que les insuffisances du système actuel, notamment la privation, le désespoir et les occasions perdues par les particuliers et les familles qui vivent dans la pauvreté, ont occasionné de graves conséquences sur le plan humain. La hausse des coûts des soins de santé, des services sociaux et du système de justice et la baisse des recettes fiscales s'ensuivent comme rappel des piètres résultats qu'obtiennent les gens. Au bout du compte, la pauvreté est onéreuse et nous en payons tous le prix. »

*Sécurité du revenu : Feuille de route pour le changement*

Dans le cadre de son plan pluriannuel, le gouvernement simplifiera la structure des taux d'aide sociale.

- Pour l'heure, les personnes accédant à l'aide sociale qui vivent dans un logement où elles partagent leurs repas ou des installations de préparation d'aliments avec d'autres personnes, sont considérées comme des pensionnaires et, par conséquent, touchent peut-être des prestations moindres que les personnes locataires ou propriétaires de leur habitation. Dans un souci d'équité, les personnes considérées comme des pensionnaires recevront le taux de prestations accordé aux prestataires qui sont locataires ou propriétaires de leur logis, dès l'automne 2018. Par conséquent, les pensionnaires n'auront plus à répondre à des questions détaillées sur les circonstances de leur vie quotidienne.

#### **Autres modifications réglementaires**

Les plafonds visant le montant se trouvant dans les comptes d'épargne libres d'impôt et les Régimes enregistrés d'épargne-retraite (REÉR) seront abolis dès septembre 2018.

Les plafonds visant les espèces et les autres avoirs liquides seront majorés, passant à 15 000 \$ pour une personne célibataire et à 20 000 \$ pour des couples prestataires du programme Ontario au travail.

Les plafonds seront abolis pour les prestataires du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées, pendant l'exercice financier 2019-2020.

La période de vie commune pour la définition de « conjoint » sera modifiée pour passer de trois mois à trois ans, en conformité avec la *Loi sur le droit de la famille*. Par conséquent, les bénéficiaires d'aide sociale auront le droit de cohabiter avec un partenaire, sans qu'ils soient mariés, pendant trois ans avant que le revenu et les avoirs du partenaire soient pris en compte pour déterminer l'admissibilité à l'aide sociale.

- Dès 2020-2021, un nouveau taux ordinaire fixe d'aide sociale remplacera la structure complexe en vigueur pour les prestataires locataires ou propriétaires de leur habitation, qui comprend actuellement des calculs distincts pour les besoins essentiels et les frais liés au logement. Grâce à ce changement, les bénéficiaires n'auront plus besoin de signaler les détails de leurs frais d'hébergement et le soutien au revenu sera majoré pour les sans-abri.

Le plan pluriannuel inclut aussi des mesures visant à améliorer les taux et les soutiens accordés aux personnes accédant à l'aide sociale. En voici des exemples :

- Les taux du programme Ontario au travail et ceux du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) grimperont de 3 % annuellement au cours des trois prochaines années, dès l'automne 2018.
- Les autres prestations et allocations, dont l'Allocation pour besoins personnels et les allocations de menues dépenses, qui sont accessibles aux personnes logées dans un établissement, dans un foyer de soins de longue durée ou dans un refuge, et qui seront majorées de 2 % annuellement pendant les trois prochaines années, à compter de l'automne 2018.

Par ailleurs, en adoptant les mesures suivantes, le gouvernement contribuera aussi à réduire les barrières à l'emploi auxquelles se heurtent les personnes accédant à l'aide sociale et les aidera à retenir une plus importante proportion de leurs prestations :

- À compter de l'automne 2018, le montant des revenus d'emploi qui peuvent être touchés sans que cela n'ait une incidence sur les prestations d'aide sociale sera majoré et passera de 200 \$ à 400 \$.
- En 2019-2020, le revenu d'emploi qu'il est permis de toucher sera de nouveau augmenté pour passer à 6 000 \$ par année, sans que cela n'ait une incidence sur les prestations d'aide sociale. Le calcul de l'exemption de gains sur une base annuelle aidera à stabiliser le revenu des personnes accédant à l'aide sociale et améliorera leurs perspectives d'emploi.
- Dès 2020-2021, l'exonération de 6 000 \$ par an s'appliquera aux prestations du Programme de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada, de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail et de l'assurance-emploi sans que cela n'ait d'incidence sur les prestations d'aide sociale.

Dans un esprit de réconciliation, le gouvernement prendra aussi des mesures pour accroître la participation des Autochtones par rapport à la conception et à la mise en oeuvre des programmes d'aide sociale. Le gouvernement entend faire ce qui suit :

- De concert avec les partenaires autochtones en milieu urbain et avec les Premières Nations, travailler à accroître l'accessibilité à des services sécuritaires sur le plan culturel dispensés dans le cadre du programme Ontario au travail et du POSPH dans des collectivités partout en Ontario.
- Faire participer les Premières Nations à la conception d'un nouveau cadre qui prévoira une certaine souplesse et renforcera la capacité des communautés des Premières Nations au chapitre de la prestation de l'aide sociale.
- Élargir l'admissibilité à l'Allocation des collectivités éloignées pour accueillir davantage de collectivités des Premières Nations dans le Nord, y compris celles qui vivent au nord du 47<sup>e</sup> parallèle ou qui sont dépourvues d'accès routier permanent, à compter de l'automne 2018.

Dans le cadre du plan pluriannuel, le gouvernement élaborera une Mesure du panier de consommation, conçue en Ontario, qui pourrait servir à orienter les futures décisions concernant la hausse des taux et la réforme en matière de sécurité du revenu.

Globalement, le gouvernement investira 2,3 milliards de dollars supplémentaires au cours des trois prochaines années pour promouvoir un système mieux apte à satisfaire aux besoins diversifiés des personnes accédant à l'aide sociale.

## Évaluer le revenu de base

Le gouvernement est résolu à trouver des moyens pour améliorer la qualité de vie de toute la population ontarienne. Les études ont montré que le fait de vivre dans la pauvreté et d'occuper un emploi précaire peut avoir des incidences néfastes sur la santé et le bien-être de la personne et de sa famille. Afin d'élaborer des méthodes fondées sur des données probantes pour soutenir les personnes vulnérables dans un contexte économique changeant, l'Ontario a instauré, au printemps 2017, un projet pilote d'une durée de trois ans portant sur le revenu de base. Le projet pilote a pour objectif de vérifier si le revenu de base est un moyen plus efficace et moins envahissant d'offrir un soutien au revenu, tout en améliorant la sécurité alimentaire, la stabilité du logement, la santé physique et mentale ainsi que l'accès aux soins de santé. Le programme pilote sert à comprendre les répercussions éventuelles du revenu de base sur la participation aux études et à l'emploi.

« J'ai travaillé avec beaucoup de personnes qui bénéficient d'un revenu de base. Sans exception, ces personnes ont exprimé un sentiment de soulagement. L'absence de stress et le sentiment corolaire de ressentir la dignité en ont fait de bien meilleurs citoyens qui sont aussi plus confiants. » [Trad. libre]

John Mills,  
membre, Hamilton Roundtable  
for Poverty Reduction

En mars 2018, on recensait plus de 4 000 participants au projet pilote, y compris les membres du groupe de comparaison, à Hamilton, à Brantford et dans le comté de Brant, à Thunder Bay et la région environnante, ainsi qu'à Lindsay.

## Améliorer la sécurité alimentaire

L'accès à une alimentation nutritive, abordable et adaptée sur le plan culturel devrait constituer un droit et non un privilège. Les études laissent entendre que la sécurité alimentaire améliore la santé mentale, réduit les risques de maladies chroniques et diminue les dépenses liées à la santé. Environ 595 000 ménages en Ontario éprouvent une certaine forme d'insécurité alimentaire<sup>3</sup> qui touche de façon disproportionnée les ménages à faible revenu, les ménages de mères chefs de famille et près de la moitié de la population vivant dans les réserves des Premières Nations<sup>4</sup>.

« Situation caractérisée par le fait que toute la population a en tout temps un accès matériel et socioéconomique garanti à des aliments sans danger et nutritifs en quantité suffisante pour couvrir ses besoins physiologiques, répondant à ses préférences alimentaires, et lui permettant de mener une vie active et d'être en bonne santé. »

Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde*, 2001.

<sup>3</sup> Valerie Tarasuk, Andy Mitchell et Naomi Dachner, *Household Food Insecurity in Canada, 2014*. Toronto, Research to Identify Policy Options to Reduce Food Insecurity (PROOF), 2016.

<sup>4</sup> Chiefs of Ontario, *First Nations Regional Health Survey, (RHS) Phase 2 (2008/10), Ontario Region Final Report*, 2012.

En complément des répercussions de la réforme en matière de sécurité du revenu, le gouvernement lance le fonds pour la sécurité alimentaire et l'action contre le changement climatique. Ce fonds mettra à profit les excellents efforts déjà déployés dans les collectivités dans la province pour cerner et soutenir les projets communautaires qui contribueront à réduire les émissions de gaz à effet de serre, ou à en faciliter la réduction, dont notamment les suivants :

- Les initiatives communautaires, incluant les activités de production alimentaire comme les jardins communautaires, les initiatives de distribution alimentaire telles que les banques alimentaires, et les programmes d'apprentissage en matière de nutrition et de préparation alimentaire.
- Les initiatives dirigées par les Autochtones, y compris encourager le recours aux pratiques traditionnelles de production alimentaire, réduire au maximum l'incidence de la production alimentaire sur l'environnement, et améliorer l'accès aux aliments traditionnels ainsi que le partage des connaissances intergénérationnel.
- Les initiatives qui facilitent l'accès à la nourriture dans le Nord, en favorisant la réduction des coûts et des répercussions sur l'environnement attribuables au commerce de détail, à l'entreposage et au transport des aliments.



#### **Parlons budget : Redoubler les efforts de réduction du gaspillage alimentaire chez les détaillants**

Cette étude a été parmi les cinq idées les plus populaires en vue d'un financement dans le cadre de Parlons budget, un outil novateur de consultation publique en ligne.

La quantité de nourriture que la société jette aux poubelles est effarante. En Ontario, on recense chaque année 3,6 millions de tonnes de déchets d'origine alimentaire et organique – soit environ 12 milliards de dollars – dont plus de 60 % sont dirigés vers des sites d'enfouissement.

Se greffant à un projet pilote déjà exécuté dans le cadre de Parlons budget 2017, cette initiative consiste à récupérer des aliments qui auraient pris le chemin des poubelles dans les supermarchés, les restaurants et les hôtels, pour les redistribuer par l'entremise d'organismes de services sociaux aux personnes dans le besoin.

Un financement ponctuel de 1 million de dollars sera versé en 2018-2019 en vue de la réalisation de cette idée. Des comptes rendus seront affichés tout au long de l'année sur [Ontario.ca/parlonsbudget](http://Ontario.ca/parlonsbudget).

## Investir dans le logement abordable

Chacun mérite d'être hébergé dans un logement sûr et abordable où on se sent chez soi. Les personnes qui ont accès à un logis abordable et convenable sont plus aptes à s'épanouir dans leur collectivité et au travail. C'est pourquoi la province investit plus de 1 milliard de dollars chaque année dans le secteur du logement abordable.

Cet investissement continu dans l'aide au logement et dans les services de soutien partout en Ontario inclut des fonds qui aideront jusqu'à 6 000 familles dans le besoin à se loger de façon permanente, un pas important vers l'atteinte de l'objectif visé par le gouvernement, soit d'éliminer l'itinérance chronique d'ici 2025. Cet investissement vise quatre domaines prioritaires : les jeunes, les Autochtones, l'itinérance chronique et l'itinérance consécutive à la sortie d'un établissement ou d'un service financé par la province, tel qu'un hôpital.

La province s'engage aussi à affecter 547 millions de dollars sur cinq ans aux travaux de réparation et de modernisation qui contribueront à l'efficacité énergétique et à la viabilité à long terme des immeubles à logements sociaux. Ce financement aidera, par ailleurs, à améliorer les conditions de vie et à lutter contre le changement climatique.

Un système fort et viable de logements à but non lucratif et de coopératives d'habitation est essentiel pour soutenir l'intégration économique et sociale des Ontariennes et des Ontariens à faible revenu.

L'Ontario investit 3 millions de dollars afin d'établir le fonds de création de logements coopératifs dont la mission sera d'inciter à créer des coopératives d'habitation. Le fonds facilitera la préparation de propositions pour des projets susceptibles de recevoir des fonds du gouvernement fédéral. Grâce aux nouvelles coopératives d'habitation, le marché du logement sera plus équitable vu l'établissement de collectivités à revenu mixte.

La province travaille aussi avec le secteur à but non lucratif afin de répondre aux besoins en logement de l'Ontario, notamment en octroyant 5,8 millions de dollars sur trois ans à Habitat pour l'humanité pour l'établissement d'une usine de construction à Burlington. Dans cette installation, les pièces détachées pour fabriquer des habitations sécuritaires, décentes et abordables seront assemblées et acheminées jusqu'à 120 chantiers d'Habitat pour l'humanité aux quatre coins de l'Ontario. Grâce à cet investissement, l'offre de logements abordables pour les familles à faible revenu augmentera, les partenariats communautaires se multiplieront, la participation communautaire s'intensifiera et l'empreinte environnementale du processus de construction se réduira.



Le réaménagement du secteur Regent Park illustre la manière dont l'Ontario offre des logements abordables dans des collectivités dynamiques.

## Améliorer le système de justice

### Continuer la réorganisation du système de justice pénale

L'Ontario réorganise son système de justice pénale pour s'adapter aux besoins, aux circonstances et aux attentes en constante évolution de la population de l'Ontario. Un grand nombre de personnes vulnérables et marginalisées ont affaire au système de justice pénale en raison d'une constellation de facteurs liés à leur situation socio-économique, à leurs problèmes de dépendance et à leur santé mentale. Par conséquent, il est essentiel d'adopter une démarche globale et intégrée pour déjudiciariser les personnes vulnérables du système, et ce, à l'aide d'interventions significatives et précoces.

L'Ontario continue à déployer des efforts pour transformer et moderniser le système de justice pénale et élabore une stratégie intégrée qui regroupe divers secteurs, dont la santé, les services sociaux et l'éducation. L'objectif consiste à aboutir à de meilleurs résultats, y compris en accordant la priorité à la réhabilitation et à la réinsertion sociale de ces personnes.

En 2017, le gouvernement a investi en vue d'affecter plus de juges, d'améliorer le système de mise en liberté sous caution et d'ajouter du personnel correctionnel de première ligne afin d'accroître les soutiens dans les domaines social et de la santé. Ces mesures ont eu pour résultat de réduire le nombre de prévenus renvoyés dans un établissement correctionnel et d'augmenter le nombre de causes où une libération sous caution a été décrétée lors de la première comparution au tribunal. Par ailleurs, on a recensé une baisse de 9 % du nombre de causes s'étendant sur plus de 18 mois.

En février 2018, le gouvernement a proposé une nouvelle vision pour l'avenir des services correctionnels en Ontario. Ces mesures assureront la sécurité du public, des détenus et du personnel et amélioreront les résultats pour les personnes vulnérables en contact avec le système de justice. Par ailleurs, elles étofferont les interventions communautaires en matière de santé mentale, de dépendance et de sécurité communautaire. En voici des exemples :

- Établir des règles relatives à l'isolement qui sont en harmonie avec les normes internationales, notamment par l'introduction progressive de périodes d'isolement et d'interdictions concernant l'isolement de personnes détenues vulnérables, dont les femmes enceintes et les personnes atteintes d'une maladie mentale grave.
- Accroître la transparence et la responsabilisation par la création d'un poste indépendant d'inspecteur général chargé d'assurer la conformité avec la nouvelle loi, les règlements et les principes de droit humain. Par ailleurs, des mécanismes seraient instaurés pour examiner et statuer sur les cas d'isolement de plus de cinq jours.

Alors que l'Ontario déploie des efforts pour améliorer la prévention et la déjudiciarisation, le gouvernement est déterminé à collaborer avec des spécialistes du domaine et des partenaires communautaires à l'élaboration d'un plan concret qui, à la fois, améliorera la sécurité communautaire et proposera des solutions de rechange à l'incarcération. Voici des exemples de nouveaux investissements :

- Embauche d'effectifs supplémentaires, dont 176 agents correctionnels, 15 planificateurs de libération, 120 professionnels des soins de santé et 44 agents de probation et de libération conditionnelle pour appuyer la prestation efficace en milieu communautaire de services fondés sur des données probantes.
- Investissement dans le personnel par l'entremise de programmes de formation améliorés qui incluront des ateliers obligatoires portant, par exemple, sur les droits de la personne, la lutte contre le racisme, la sensibilité culturelle, les droits autochtones, la santé mentale et les pratiques exemplaires dans les services correctionnels.
- Soutien des adultes atteints de troubles de santé mentale et de dépendance ayant des démêlés avec la justice en facilitant l'accès aux services communautaires de santé mentale et de lutte contre les dépendances, notamment par la création de plus de logements avec services de soutien et d'équipes mobiles d'intervention en cas de crise, ainsi que l'ajout de gestionnaires de cas et de soutiens thérapeutiques.
- Services de navigateurs sociaux qui dirigeront les membres des Premières Nations, les Métis et les Inuits vers les services appropriés sur le plan culturel, ce qui permettra d'éviter qu'ils ne se retrouvent de nouveau face au système judiciaire.
- Ajout de lits pour les personnes en liberté sous caution dans les collectivités rurales, éloignées et du Nord, afin de fournir des services de supervision dans les collectivités aux personnes ayant les besoins les plus pressants et qui, autrement, seraient placées en détention en attendant la résolution d'une cause criminelle.
- Construction de deux nouveaux centres correctionnels polyvalents à Thunder Bay et à Ottawa.

---

### **Installations correctionnelles à Thunder Bay et à Ottawa**

La construction d'installations modernes contribuera à renforcer la sécurité communautaire :

- *Installation de Thunder Bay* : Un nouveau centre correctionnel polyvalent de 325 lits remplacera la prison de Thunder Bay et le centre correctionnel de Thunder Bay.
- *Installation d'Ottawa* : Un nouveau centre correctionnel polyvalent de 725 lits remplacera le centre de détention d'Ottawa-Carleton.

Les nouvelles installations correctionnelles modernisées feront avancer les réformes en créant des lieux de réhabilitation par l'aménagement d'un espace de programmation très nécessaire qui favorisera de meilleurs résultats pour les personnes qui sont prises en charge ou détenues.

---

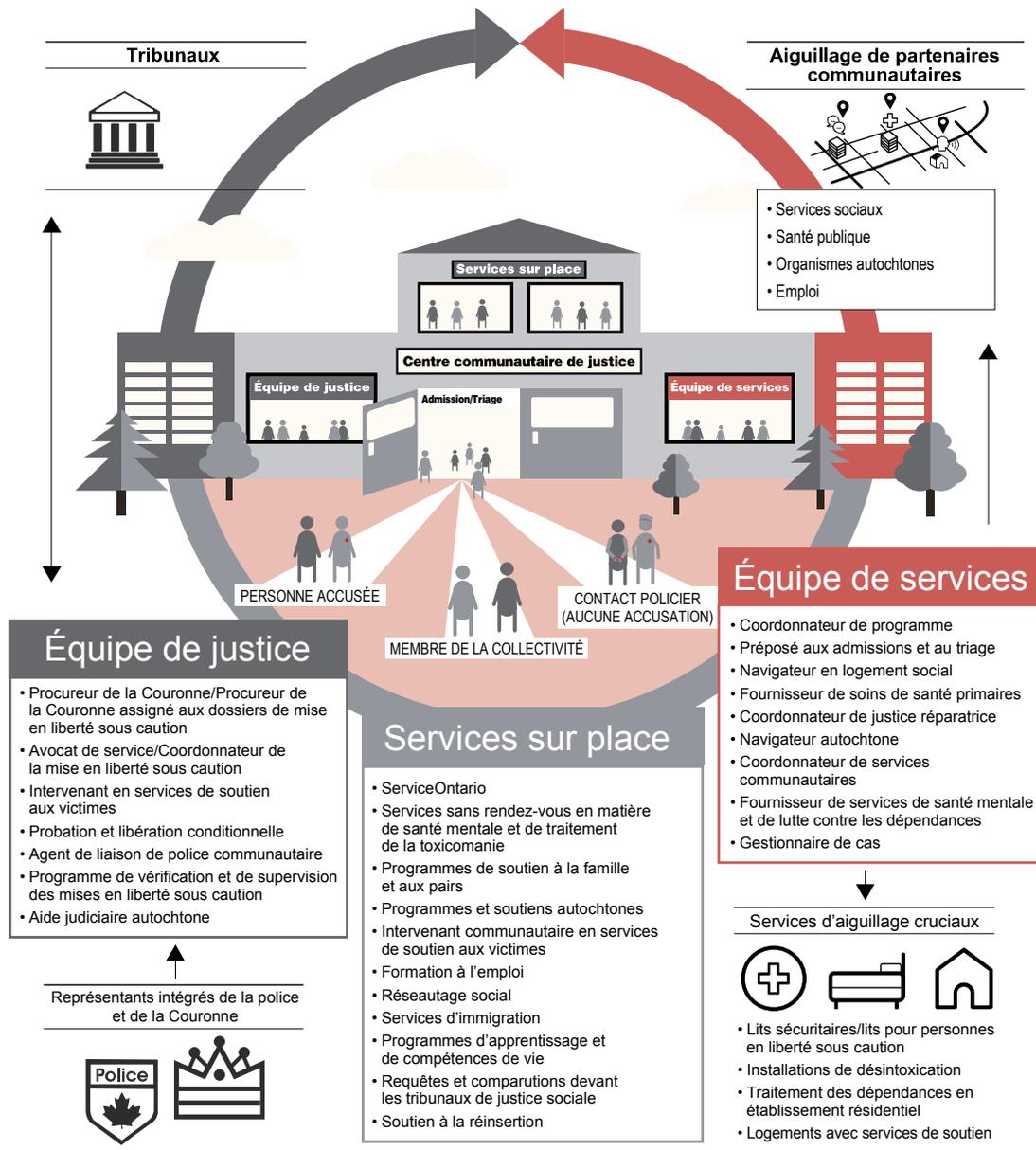
La province investit également dans des projets de rénovation de ses installations correctionnelles vétustes afin d'améliorer les conditions d'incarcération et de prévoir des espaces voués à la programmation d'activités de réinsertion sociale.

## Centres communautaires de justice

L'Ontario investit dans les Centres communautaires de justice (CCJ) en vue d'améliorer l'administration de la justice pour les personnes inculpées vulnérables et leur famille. Ces centres amélioreront les perspectives des contrevenants et des collectivités puisqu'ils agiront contre les causes profondes du crime et des comportements criminels.

Ouvrant hors du cadre du tribunal traditionnel, participant à l'évaluation personnalisée des risques et des besoins, ainsi qu'à la prestation collaborative de services sociaux, de justice et de santé, les CCJ amélioreront les résultats pour les contrevenants et les collectivités. En outre, ces centres dirigeront les contrevenants vers les services essentiels qui favorisent leur réinsertion éventuelle, notamment le counseling sur la dépendance, les services d'emploi et les logements avec services de soutien, afin de contribuer à réduire le temps d'incarcération en fournissant des solutions de rechange viables aux accusés à faible risque.

Vision à long terme d'un carrefour communautaire de justice offrant les services suivants :



À la suite de consultations communautaires, des CCJ seront établis à Kenora, à Toronto et à London pour répondre aux besoins distincts de chaque localité.

---

### **Centre communautaire de justice de la ville de Kenora**

Les Autochtones représentent environ 90 % de la population carcérale dans la ville de Kenora. En partenariat avec les communautés autochtones, le CCJ de Kenora aura pour mandat de réduire la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale. Voici comment :

- Faire renouer les Autochtones avec leur culture et leur langue.
- Fournir aux Autochtones un soutien sensible aux traumatismes.
- Soutenir la prise en charge accrue par les Autochtones des processus de justice pénale traditionnelle et réparatrice.
- Étudier le fonctionnement des carrefours satellite à Sioux Lookout et à Timmins pour maintenir les liens entre ces communautés ainsi que les soutiens.

### **Centre communautaire de justice de Toronto**

Le quartier Moss Park de Toronto est aux prises avec le cycle contrevenant-victime que les personnes marginalisées, comme les sans-abri et les personnes atteintes de troubles de santé mentale ou de dépendance, ont de la difficulté à briser. Le centre urbain de santé communautaire et de justice de Toronto mettrait l'accent sur les éléments suivants :

- Améliorer les déterminants sociaux de la santé en favorisant la continuité des soins.
- Accroître le nombre de programmes de réduction des méfaits et de solutions thérapeutiques.
- Partager les renseignements et la coordination entre les organismes locaux et les fournisseurs de services.

### **Centre communautaire de justice de London**

Le système de justice pénale de la ville de London est débordé en raison du nombre important de dossiers concernant des infractions mineures. Les jeunes adultes âgés de 18 à 25 ans représentent le tiers des personnes accusées d'actes criminels dans cette localité. Le carrefour de la jeunesse en transition de London, qui se concentrerait sur les jeunes adultes se retrouvant entre les mains du système de justice pénale, adopterait les actions suivantes :

- Se pencher sur les problèmes de santé mentale, de dépendance, d'éducation et d'emploi des jeunes adultes en transition.
  - Être structuré de façon à tenir compte des données probantes sur le développement neurologique et affectif des jeunes adultes.
  - Mettre l'accent sur l'éducation, la formation, les compétences de vie et l'emploi.
-

## Mettre fin à la violence sexiste

En tant que société, nous avons tous la responsabilité de prévenir les comportements qui mettent en péril la sécurité des citoyennes et des citoyens et de fournir des services de soins et d'aide aux survivants. Depuis 2011, le gouvernement accorde la priorité à son engagement de mettre fin à la violence sexiste en Ontario, faisant preuve de leadership grâce à des stratégies et des investissements clés, dont les suivants :

- Le **Plan d'action contre la violence familiale** comporte les mesures suivantes : offrir un meilleur soutien communautaire aux survivants, appuyer la formation des intervenants et des professionnels de première ligne, créer des campagnes publiques de sensibilisation et de prévention et améliorer les systèmes de justice pénale et familiale de l'Ontario.
- **Ce n'est jamais acceptable : Plan d'action pour mettre fin à la violence et au harcèlement sexuels**, qui a aidé à changer les attitudes et à améliorer les soutiens offerts aux survivants qui dénoncent les abus, et a rendu les lieux de travail et les campus plus sécuritaires et plus réceptifs aux plaintes de violence et de harcèlement sexuels.
- **Pas à pas ensemble : la Stratégie à long terme de l'Ontario contre la violence envers les femmes autochtones**, dans le cadre de laquelle l'Ontario et les communautés autochtones conjuguent leurs efforts pour mettre fin au cycle de la violence et faire en sorte que les futures générations de femmes autochtones puissent vivre dans la sécurité et le respect.
- La **Stratégie ontarienne pour mettre fin à la traite des personnes**, qui met l'accent sur la prévention et l'intervention précoce, et qui a élargi et amélioré les services communautaires destinés aux survivantes et aux survivants.

Entre 2015 et 2017, les demandes de services de counseling pour des cas d'agression sexuelle adressées au Programme d'intervention rapide auprès des victimes ont augmenté de près de 40 % et la demande de services clés a, par le fait même, augmenté elle aussi.

L'Ontario fait fond sur son engagement d'éliminer la violence sexiste dans la province grâce à une nouvelle stratégie globale, la Stratégie ontarienne contre la violence sexiste, annoncée en mars 2018. La province investit jusqu'à 242 millions de dollars sur trois ans pour soutenir les survivants et leurs enfants et mettre fin au cycle de la violence. Cette nouvelle stratégie prévoit un cadre global pour répondre au besoin accru de services essentiels comme les refuges, le counseling, les centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel et l'aide pour naviguer dans le système judiciaire, et pour répondre aux autres besoins des survivants de la violence sexiste.

**Une femme sur trois et un homme sur six sont touchés par la violence sexuelle<sup>5</sup>.**

<sup>5</sup> Ontario, « Mettons fin au harcèlement et à la violence à caractère sexuel », 2016. [www.ontario.ca/fr/page/mettons-fin-au-harcelement-et-la-violence-caractere-sexuel](http://www.ontario.ca/fr/page/mettons-fin-au-harcelement-et-la-violence-caractere-sexuel)

Le plan Ce n'est jamais acceptable : Plan d'action pour mettre fin à la violence et au harcèlement sexuels prévoit des mesures dans quatre secteurs clés :

- Améliorer les services et les soutiens pour les survivants, ainsi que pour leur famille et leur communauté.
- Intervenir tôt et efficacement.
- Changer les attitudes et les normes.
- Améliorer le fonctionnement du système de justice.

Le premier pas pour aider les femmes à rebâtir leur vie après un traumatisme causé par la violence conjugale consiste à assurer leur sécurité physique. Grâce à cette stratégie, jusqu'à 1 000 femmes et enfants de plus auront accès à des lits dans des refuges où ils seront en sécurité, au moins 600 femmes recevront des services de soutien au logement transitoire, et plus de personnes issues de populations diversifiées recevront des services inclusifs et adaptés à leur culture. Afin d'activer la création d'espaces sûrs pour les survivants, l'Ontario fournira des investissements qui améliorent l'accessibilité aux refuges et appuient la création de plus de places dans les refuges autochtones afin d'accroître l'accès à un soutien adapté à la culture.

Comme la violence est plus susceptible de se produire au moment où les familles se désintègrent, l'Ontario accroît le financement visant à aider les survivants à naviguer dans le processus de justice familiale. Cet investissement accru dans le Programme des agents de soutien dans le contexte de la Cour de la famille aidera les survivants qui risquent davantage d'être victimes de violence. La province augmente également le financement affecté aux programmes de services aux victimes qui fournissent des soutiens fondés sur les traumatismes et des interventions de crise aux victimes d'actes criminels, dont la violence familiale, l'agression sexuelle et la traite des personnes.

---

### **Soutenir les survivants d'agressions sexuelles dans le système de justice de l'Ontario**

En 2015, l'Ontario a lancé le Plan d'action pour mettre fin à la violence et au harcèlement sexuels, reconnaissant le besoin grandissant de lutter contre les agressions et le harcèlement sexuels dans notre société. Récemment, les mouvements et initiatives à grande échelle tels que #metoo et Time's Up ont fait de l'agression sexuelle un enjeu sociétal et, de plus en plus, les gens exigent de renforcer les soutiens visant les conseils et les services juridiques destinés aux survivants d'agressions sexuelles.

Pour répondre à ces besoins accrus, l'Ontario élargira, à l'échelle de la province, son programme, gratuit et indépendant, de conseils juridiques aux survivants d'agression sexuelle, pour les aider à prendre une décision éclairée sur les étapes à suivre après une agression sexuelle. La première clinique d'aide juridique du Canada qui est entièrement vouée à la communauté LGBTQ+ fera l'objet d'un essai pilote ayant pour but de répondre aux besoins juridiques uniques de cette communauté et d'organiser des ateliers de formation sur les espaces sécuritaires et inclusifs pour plus de 70 cliniques juridiques communautaires de l'Ontario.

Outre les services aux victimes, le gouvernement est déterminé à briser le cycle de violence sexiste au niveau du contrevenant par l'injection accrue d'investissements affectés à l'ensemble des 53 fournisseurs du Programme d'intervention auprès des partenaires violents.

La province élabore également de nouvelles normes policières applicables aux enquêtes sur les agressions sexuelles et la violence familiale.

---

Jusqu'à 2 000 femmes et enfants de plus auront accès à du counseling ainsi qu'à du soutien à long terme pour faire la transition de la crise vers la stabilité. En outre, la gamme de services, dont le counseling et les services de soutien aux témoins, sera élargie pour qu'il soit possible d'intervenir rapidement auprès des enfants et des jeunes victimes de violence sexiste. L'Ontario augmente aussi ses investissements stratégiques dans les centres pour femmes. Pour un complément d'information, voir le chapitre II, *Stimuler l'économie et créer de bons emplois*. La province effectue aussi des investissements dans des soutiens ciblés en matière de santé mentale pour les personnes qui ont connu la violence sexiste en étoffant la Stratégie de santé mentale et de lutte contre les dépendances.

Le gouvernement s'efforce aussi de fournir des services de soutien accrus aux victimes de violence sexiste en milieu de travail. Le projet de loi 148, *Loi de 2017 pour l'équité en milieu de travail et de meilleurs emplois*, prévoit une disposition particulière sur les congés autorisés, offrant jusqu'à 15 semaines de congé sans crainte de perte d'emploi, lorsque la victime ou ses enfants ont subi ou sont menacés de subir des mauvais traitements de nature familiale ou sexuelle. Les programmes de perfectionnement professionnel seront enrichis afin d'aider les employeurs et les travailleurs à reconnaître les situations de violence et, au besoin, à intervenir.

La formation sur la reconnaissance des signes de violence familiale ou de violence sexiste et les interventions appropriées sont de plus en plus nécessaires dans les domaines suivants : l'industrie de l'accueil, les établissements d'enseignement postsecondaire, le secteur des logements subventionnés et le milieu des services de garde. Les travailleuses et travailleurs de ces secteurs, comme les serveurs, les gardiens de sécurité sur les campus, les gestionnaires de services de logements et les éducatrices et éducateurs de la petite enfance, recevront la formation et les outils nécessaires pour reconnaître les signes de violence ou de mauvais traitements et pour intervenir de façon appropriée dans les situations de violence dans leur milieu de travail et chez leurs clients.

Par l'entremise de ces programmes et d'autres, le gouvernement réitère son engagement envers les gens de l'Ontario, qu'ils soient employeurs, membres de la famille ou travailleuses et travailleurs, à aider tout le monde à reconnaître la violence familiale ainsi que la violence et le harcèlement sexuels, à aider les survivants et à créer un environnement sécuritaire à l'échelle de la province, pour mettre un point final à la violence à caractère sexuel.

Pour obtenir des renseignements sur la stratégie pour l'autonomisation économique des femmes, consulter le chapitre II, *Stimuler l'économie et créer de bons emplois*.

## GRAPHIQUE 1.5 Ce n'est jamais acceptable



La province a lancé la campagne #QuiAidezVous dans le cadre du plan d'action Ce n'est jamais acceptable : Plan d'action pour mettre fin à la violence et au harcèlement sexuels.

La campagne a été visionnée plus de **sept millions de fois dans les dix premiers jours** de son lancement. Elle a suscité des discussions sur la violence sexuelle en Ontario et dans le monde entier, ayant été visionnée à 85 millions de reprises à l'échelle mondiale et les affichages liés à ONgov sur Facebook ont atteint plus de 1,9 million, établissant un nouveau point de référence pour une campagne du gouvernement de l'Ontario.



L'Ontario collabore avec d'autres territoires de compétence au Canada et à l'extérieur du pays qui ont exprimé leur intérêt à adapter cette campagne.



# Chapitre II

## STIMULER L'ÉCONOMIE ET CRÉER DE BONS EMPLOIS





## Introduction

L'économie de l'Ontario progresse à un rythme soutenu, et les entreprises continuent de croître et de prospérer. Le taux de chômage de 5,5 % est à son niveau le plus bas depuis 17 ans et se maintient sous la moyenne canadienne depuis 34 mois consécutifs. Depuis 2014, la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel de la province a dépassé celui de tous les pays du G7.

Parallèlement, l'économie mondiale est soumise à un changement rapide. Les forces que représentent la technologie et la mondialisation transforment le marché du travail, créant d'immenses défis et occasions. Au cours des quatre dernières années, l'Ontario a directement relevé ces défis, ce qui s'est traduit par une croissance économique vigoureuse qui place la province dans une position favorable pour continuer à prospérer à long terme. Cependant, cette croissance ne profite pas à tout le monde de manière égale.

Les gens ont besoin de bons emplois, pas seulement un travail pour le présent, mais des emplois qui confèrent stabilité et sécurité du revenu, et qui ouvrent la voie vers la prospérité. Or, cette prospérité ne peut reposer uniquement sur le dynamisme du secteur privé et les forces du marché. C'est pourquoi, au cours des dernières années, le gouvernement a continué d'investir de façon stratégique dans des secteurs clés, en plus de consacrer des fonds au développement des compétences et à la formation afin que les Ontariennes et Ontariens soient mieux outillés pour faire face à la concurrence mondiale. C'est aussi la raison pour laquelle la province fait des investissements qui visent à apporter un soutien direct aux gens. Que ce soit en veillant à ce que chaque projet d'infrastructure important soit assorti d'une entente relative aux avantages communautaires ou en trouvant des moyens d'accroître la quantité de biens et de services que le gouvernement acquiert auprès des petites et moyennes entreprises, la province s'efforce de favoriser une croissance plus inclusive partout en Ontario.

Plus de 800 000 emplois ont été créés depuis les pires moments de la récession, dont près de 18 000, en 2017, dans le secteur manufacturier. Voici certaines mesures prises par l'Ontario qui concourent à ces niveaux élevés de croissance :

- Maintenir un taux général de l'impôt sur les revenus des sociétés (IRS) compétitif;
- Ramener le taux de l'IRS pour les petites entreprises de 4,5 % à 3,5 %;
- Maintenir les fonds régionaux de développement économique qui, depuis 2013, ont aidé à créer et à conserver quelque 64 000 emplois dans la province;
- Créer et retenir plus de 36 000 emplois par l'entremise du Fonds pour l'emploi et la prospérité;
- Soutenir l'autonomisation économique des femmes, notamment par une représentation accrue dans les conseils d'administration;
- Augmenter la transparence en matière de rémunération et de main-d'oeuvre;
- Faciliter l'accès au marché du travail et la recherche d'un bon emploi, grâce à la modernisation de l'apprentissage;

- Transformer l'aide offerte pour les études, en exemptant des frais de scolarité plus de 225 000 étudiantes et étudiants et en offrant aux familles à revenu moyen et aux étudiantes et aux étudiants adultes un Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) plus généreux. Rien qu'en 2017-2018, ce sont plus de 14 000 chefs de famille monoparentale qui bénéficient du RAFEO;
- Consentir un investissement historique dans l'éducation des adultes et les compétences essentielles par l'entremise du Plan ontarien pour l'éducation permanente et la formation professionnelle, afin d'aider chaque personne à acquérir les compétences dont elle a besoin pour réussir.

Grâce à des investissements constants et stratégiques dans les emplois et les compétences, le gouvernement a créé une économie qui repose sur des bases solides. Ce faisant, la province a surmonté de nombreux défis et s'est adaptée aux nouvelles réalités de ce monde en évolution rapide.

Toutefois, en 2018, il est de plus en plus clair que l'Ontario doit relever de nouveaux défis. Le rythme de la mondialisation et de l'automatisation continue de s'accroître. La marée montante du protectionnisme américain suscite de l'incertitude et de nouvelles pressions concurrentielles. Le changement climatique donne lieu aussi à la transformation du mode de fonctionnement des entreprises et des collectivités.

L'Ontario doit affronter et surmonter ces défis avec toute l'énergie et l'attention dont il a fait preuve au cours de la dernière décennie, en saisissant toutes les occasions qui se présentent.

Le plan pour la croissance et de bons emplois du gouvernement s'appuie sur le succès remporté par le programme économique et de développement des compétences mis de l'avant par la province au cours des dix dernières années, et qu'il met à jour pour rendre compte des réalités d'une époque en rapide mutation, tout en prenant en considération une économie mondiale en constante évolution et en mettant à profit le travail fait dans le cadre de la Stratégie pour le commerce mondial du gouvernement. La diversification des relations commerciales est l'un des principaux piliers de la Stratégie ontarienne pour le commerce international. Que ce soit pour tirer parti des accords de libre-échange existants ou favoriser les relations au niveau infranational avec les États américains, l'Ontario montrera la voie et appuiera ses entreprises pendant leur croissance et leur expansion à l'échelle mondiale.

Grâce à son plan pour la croissance et de bons emplois, et à d'autres investissements prioritaires, le gouvernement continuera d'injecter des fonds dans la formation et les compétences dont la population ontarienne a besoin pour soutenir la concurrence dans une économie mondiale. Il continuera aussi de faciliter le passage de l'Ontario vers une économie faible en carbone. Enfin, il s'engagera à soutenir les secteurs qui constituent les piliers de l'économie ontarienne, tout en investissant dans des entreprises à fort potentiel et des secteurs clés pour assurer la croissance future.

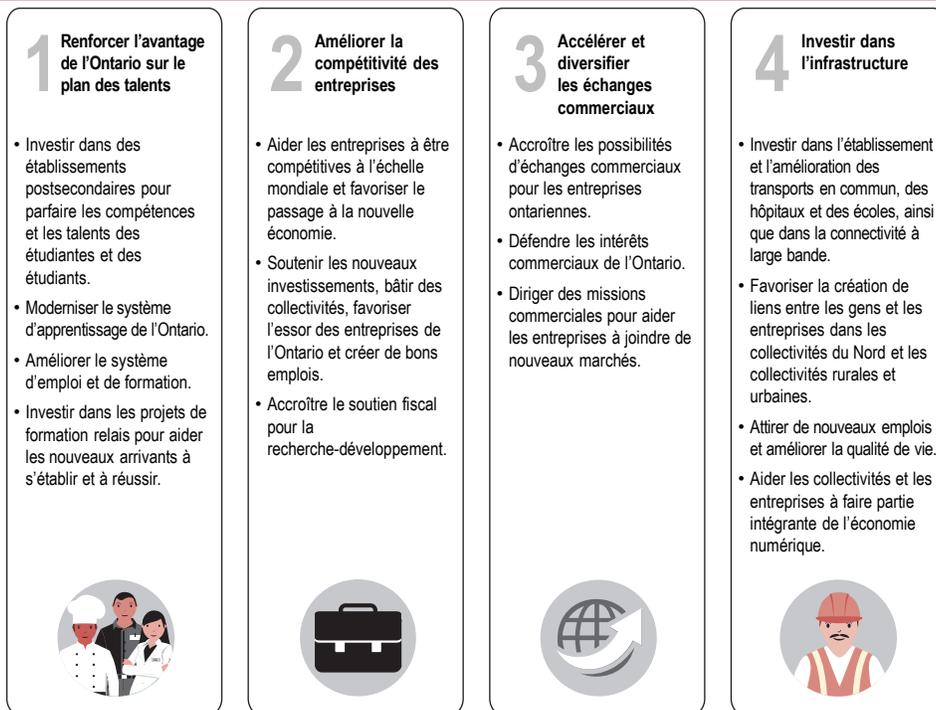
L'Ontario a donc déjà pris des mesures pour faire face aux changements découlant de nouveaux développements tels que l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP), les modifications aux lois fiscales américaines et l'incertitude persistante quant à la relation commerciale avec les États-Unis dans le cadre de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

Toutefois, l'évolution constante de la situation pourrait obliger l'Ontario à prendre d'autres mesures. Même si la province continue de consentir des efforts considérables afin d'aboutir à un résultat favorable dans le cadre des renégociations de l'ALENA, l'Ontario croit que la ligne de conduite responsable et prudente consiste à envisager tous les scénarios et résultats possibles, et à s'y préparer.

## Lancement d'un plan pour la croissance et de bons emplois

L'Ontario est confronté à de nouveaux défis économiques en raison de l'évolution rapide des technologies, de l'accroissement de la concurrence mondiale et de l'incertitude quant aux négociations sur le commerce. Pour demeurer concurrentielle, souple et apte à réagir aux défis qui se présentent, la province lance un plan pour la croissance et de bons emplois qui prévoit de nouveaux investissements de 935 millions de dollars au cours des trois prochaines années ainsi que des investissements à long terme dans l'infrastructure. Dans le cadre de ce plan, l'Ontario misera sur ses fondations économiques, qu'elle renforcera, soutiendra le développement des talents et des entrepreneurs locaux et favorisera la croissance des entreprises, tout en veillant à ce que la croissance et la prospérité économiques profitent à un plus grand nombre de personnes dans l'ensemble de la province.

**GRAPHIQUE 2.1 Plan pour la croissance et de bons emplois**



## Renforcer l'avantage de l'Ontario sur le plan des talents

En offrant l'accès à l'apprentissage continu et au perfectionnement des compétences, on confère à tous les Ontariens et Ontariennes la possibilité de progresser, de trouver un bon emploi, de réaliser leur plein potentiel et de soutenir la santé économique. L'avantage concurrentiel de l'Ontario, tout comme la croissance et la prospérité économiques, repose sur une main-d'œuvre hautement qualifiée.

C'est la raison pour laquelle, dans le cadre du plan pour la croissance et de bons emplois, l'Ontario investit 411 millions de dollars sur trois ans dans son atout le plus important – ses habitants.

Pour que l'Ontario demeure compétitif et adaptable, il faut que les employeurs ainsi que les établissements d'enseignement et de formation se concertent davantage afin de transmettre aux étudiantes et aux étudiants, aux personnes à la recherche d'un emploi et aux travailleurs les compétences et l'expérience qui leur permettront d'occuper les emplois d'aujourd'hui et de demain. Cela comprend une éducation postsecondaire de qualité, un système d'apprentissage solide et moderne, ainsi qu'un système d'emploi et de formation souple.

### ***Investir dans l'innovation et les partenariats industriels dans les établissements postsecondaires***

Au cœur de l'avantage de l'Ontario sur le plan des talents se trouvent les universités et les collèges ontariens de renommée mondiale, lesquels constituent l'assise d'une main-d'œuvre hautement qualifiée. Au cours des trois prochaines années, la province prévoit octroyer 132 millions de dollars à l'appui de programmes innovateurs qui répondent aux besoins de la population étudiante et des employeurs dans cette économie et ce marché du travail en évolution. Cet investissement servira à :

- consolider les partenariats avec des employeurs locaux en vue d'offrir des occasions d'apprentissage expérientiel à un plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants;
- offrir davantage de possibilités de programmes d'études doubles en partenariat avec les employeurs afin de créer des programmes postsecondaires souples comportant des modules d'apprentissage expérientiel intenses, y compris des emplois rémunérés pour les élèves;
- augmenter de 25 % le nombre de diplômés en sciences, technologie, génie et mathématiques (STGM), pour veiller à ce que la main-d'œuvre diversifiée, éduquée et novatrice de la province continue de contribuer à la croissance des sociétés technologiques mondialement reconnues.



Un élève et un enseignant d'une école secondaire de Brampton travaillent à la réalisation d'une maquette du centre-ville de Toronto par impression en 3D.

### **Programme d'études doubles – Entreprise Shopify et Université Carleton**

L'Université Carleton collabore actuellement avec l'entreprise Shopify, son partenaire industriel initial, dans le cadre de son baccalauréat en sciences informatiques (B.Inf.) spécialisé avec option de stage en applications industrielles – un exemple d'un nouveau programme d'études doubles.

Ceux et celles qui choisissent le programme avec option de stage sont à la fois des étudiantes et étudiants à temps plein du programme de B.Inf. et des employés rémunérés par Shopify. Au terme des quatre années, ils obtiennent un diplôme de B.Inf. spécialisé de l'Université Carleton et ont acquis une expérience professionnelle dans une société de développement logiciel de pointe.

### **Soutenir une formation professionnelle plus souple et mieux adaptée**

Le gouvernement a entendu le point de vue des employeurs, des travailleurs et des personnes à la recherche d'emploi sur la nécessité d'améliorer les liens et la communication entre les formateurs, les éducateurs et les employeurs afin de mieux satisfaire aux besoins des employeurs et des employés en matière de compétences.

De ce fait, le gouvernement investira 30 millions de dollars pour que les collèges, les universités et les autres fournisseurs de formation puissent travailler en étroite collaboration avec des employeurs de secteurs clés de la province. Ces programmes formeront les travailleurs et les personnes à la recherche d'emploi pour qu'ils acquièrent les compétences et les titres qui leur permettront d'obtenir un emploi, de s'adapter à la technologie en évolution ou de décrocher un meilleur emploi et de faire croître leur entreprise. Ils comprendront entre autres des formations à court terme, des cours de perfectionnement des compétences techniques, des formations en milieu de travail et d'autres méthodes qui permettent aux employeurs et à leurs effectifs d'acquérir les compétences nécessaires pour être concurrentiels et progresser.

### **Favoriser les occasions d'apprentissage pratique**

Des études ont mis en lumière la façon dont l'apprentissage expérientiel peut contribuer à se préparer à une carrière<sup>1</sup> en offrant un apprentissage pratique et concret. Il aide aussi les employeurs à former et à recruter la prochaine génération de talents, et donne aux étudiantes et aux étudiants, ainsi qu'aux diplômés, l'occasion d'établir des relations qui mènent souvent à des possibilités d'emploi.

L'apprentissage expérientiel permet aux étudiantes et aux étudiants d'ajouter une expérience pratique à leur formation, laquelle est facilitée et validée par un collège ou une université au moyen de crédits.

Ces occasions d'apprentissage peuvent prendre diverses formes, comme des programmes d'éducation coopérative et des stages, des programmes d'entrepreneuriat ou des projets en classe dans le cadre desquels les étudiants travaillent aux côtés d'employeurs et de chercheurs.

<sup>1</sup> RBC, *Programme Lancement de carrière RBC : Recommandations des candidats au programme Lancement de carrière RBC pour faciliter la transition études-travail*, 2016.

En 2017, le gouvernement a réalisé d'importants investissements dans l'apprentissage par l'expérience, lançant le Fonds Prêt à l'emploi qui créera plus de 70 000 occasions d'apprentissage par l'expérience au niveau postsecondaire pour la période de 2017 à 2019. L'Ontario investit 12 millions de dollars supplémentaires pour prolonger le Fonds Prêt à l'emploi jusqu'en 2020-2021, appuyant ainsi 28 000 nouvelles occasions d'apprentissage expérientiel pour les étudiantes et étudiants et les employeurs.

---

#### **Collège Niagara – Exposition virtuelle sur la démence**

Le Fonds Prêt à l'emploi aidera le Collège Niagara à mettre sur pied un programme de formation expérientielle qui aide les étudiantes et étudiants à comprendre les comportements et les besoins des personnes atteintes de démence ainsi que les défis que relèvent les gens qui travaillent avec de tels patients.

Grâce à ce projet, plus de 1 000 étudiantes et étudiants deviendront plus compatissants et mieux outillés pour travailler avec les personnes atteintes de démence. Les leçons qu'ils auront apprises pourront être appliquées à l'école et au travail, ainsi que dans leur vie de tous les jours.

#### **Collège St. Clair – Centre régional de formation aux métiers spécialisés**

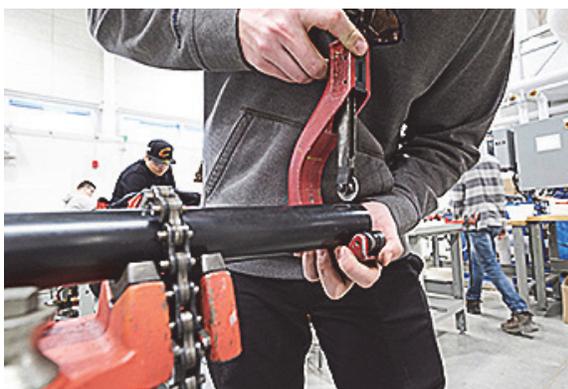
Le Collège St. Clair offrira davantage d'occasions d'apprentissage intégré au travail aux étudiants et aux étudiantes en ingénierie et des métiers spécialisés dans son centre régional de formation, où l'on fabrique des pièces pour l'industrie de l'outillage et des moules.

Le Centre régional de formation aux métiers spécialisés offre un programme unique de 46 semaines d'usinage à commande numérique par ordinateur. Il est axé sur une expérience d'apprentissage qui va au-delà de la formation en classe traditionnelle. Après les cours magistraux, les étudiantes et étudiants mettent en pratique leur apprentissage dans l'atelier en produisant des pièces pour des entreprises qui embauchent des finissants.

---

### **Moderniser le système d'apprentissage de l'Ontario**

Le système d'apprentissage de l'Ontario a formé plus de 68 000 personnes et accrédité 9 800 gens de métier au cours de chacune des trois dernières années. L'apprentissage est le modèle à l'origine de l'apprentissage par l'expérience. Il permet aux apprentis de « toucher un revenu tout en étudiant » et d'obtenir une accréditation reconnue par l'industrie, et constitue un pilier essentiel du système d'études postsecondaires de l'Ontario. Les apprentis en Ontario effectuent de 85 à 90 % de leur formation dans le cadre d'un stage rémunéré en milieu de travail, tandis que le reste se fait dans une salle de classe dans des collèges ou des centres de formation de syndicats.



L'apprentissage offre la possibilité de recevoir une formation en milieu de travail pour obtenir un emploi dans les métiers spécialisés.

Les métiers spécialisés de l'Ontario proposent des carrières qui procurent la sécurité d'emploi et une bonne qualité de vie; ils sont également indispensables à la santé et à la croissance de l'économie. En s'appuyant sur les consultations tenues dans toute la province, le gouvernement investit 170 millions de dollars sur trois ans dans la nouvelle Stratégie ontarienne pour l'apprentissage.

Cet investissement comprendra :

- l'expansion du Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO), offrant ainsi des occasions d'apprentissage pratique liées aux métiers à un plus grand nombre d'élèves du secondaire;
- des ressources d'orientation et des renseignements sur le marché du travail local améliorés pour les élèves, les parents et les éducateurs;
- une nouvelle subvention visant à favoriser l'utilisation de modèles de regroupement de parrainage pour les apprenties et apprentis;
- un Fonds des innovations locales en apprentissage afin d'augmenter les possibilités pour les apprenties et apprentis et d'encourager la participation au sein du système d'apprentissage à l'échelle de l'Ontario, ainsi que du soutien pour les programmes pilotes régionaux, locaux ou sectoriels où une demande est démontrée dans le marché;
- des occasions de formation continue aux professionnels des métiers.

---

#### **Bureau pour l'accès à l'apprentissage**

L'Ontario lance un nouveau bureau pour l'accès à l'apprentissage visant à appuyer les apprenties et apprentis provenant de groupes sous-représentés et à établir un système d'apprentissage inclusif et diversifié. Le bureau s'inspirera de pratiques exemplaires provenant d'autres territoires de compétence.

Les mesures prises par le bureau favoriseront des changements dans la culture du lieu de travail qui créeront un milieu positif et accueillant pour tous les apprentis et apprenties, notamment grâce à des partenariats avec les employeurs et les syndicats qui mèneront à l'amélioration des parcours donnant accès au système d'apprentissage, favoriseront le maintien des apprenties et apprentis dans le système et augmenteront les taux d'achèvement parmi les groupes sous-représentés.

---

## **Établissement de la Banque ontarienne pour la formation**

L'Ontario possède l'une des mains-d'oeuvre les plus qualifiées parmi les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)<sup>2</sup>. Afin de maintenir la vigueur de la main-d'oeuvre, il est essentiel que les employeurs puissent compter sur les talents dont ils ont besoin pour prospérer et être concurrentiels. Il est aussi primordial que les travailleurs et les demandeurs d'emploi aient la possibilité d'améliorer leurs compétences pour entamer une nouvelle carrière ou de décrocher un nouvel ou un meilleur emploi dans la profession de leur choix. C'est la raison pour laquelle le gouvernement investira 63 millions de dollars de plus sur trois ans pour créer la première Banque ontarienne pour la formation, qui servira de guichet unique pour les employeurs, les demandeurs d'emploi et les travailleurs afin qu'ils aient accès à la formation professionnelle qui répond à leurs besoins. La nouvelle Banque ontarienne pour la formation comprend un ensemble de services et de programmes<sup>3</sup> actualisés qui :

- aidera les employeurs à investir dans les compétences de leurs employés, et à se regrouper pour recruter et former de nouveaux talents;
- donnera aux travailleurs la capacité de progresser dans leur emploi et de s'adapter aux changements technologiques;
- permettra aux employeurs d'accéder, sans frais, à des programmes de perfectionnement des compétences essentielles, notamment en littératie numérique, pour leurs travailleurs;
- appuiera les personnes à la recherche d'un emploi pour qu'elles aient accès à une formation de qualité leur permettant d'obtenir des emplois pour lesquels il y a une demande et de répondre aux besoins des employeurs;
- rassemblera les employeurs, les associations de l'industrie et les fournisseurs de formation pour concevoir des programmes de développement des compétences qui sont adaptés aux besoins de l'économie locale.



L'Ontario offre des expériences d'apprentissage appliqué et expérientiel pour favoriser l'acquisition de compétences et constituer un réservoir de talents.

<sup>2</sup> OCDE, *Regards sur l'éducation 2017 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions de l'OCDE, Paris, 2017.  
<http://dx.doi.org/10.1787/eag-2017-fr>

<sup>3</sup> Cela comprend Deuxième carrière et la Subvention Canada-Ontario pour l'emploi, ainsi que des programmes sectoriels plus récents, notamment Compétences+ Ontario et la Subvention pour la planification et les partenariats sectoriels.

### **Fonds pour la formation et le partenariat avec les employeurs**

Le Fonds pour la formation et le partenariat avec les employeurs, intégré à la Banque ontarienne pour la formation, remplacera la Subvention Canada-Ontario pour l'emploi. Le programme révisé encouragera les employeurs à mettre en oeuvre des programmes de formation aptes à répondre à leurs besoins de main-d'oeuvre et de compétences. Il facilitera également l'accès des petites et moyennes entreprises au fonds. Le nouveau programme, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2018 :

- incitera les employeurs à faire équipe afin qu'ils soient à même d'offrir une formation de qualité de plus grande valeur à l'appui des besoins de main-d'oeuvre et de compétences;
- simplifiera les exigences visant les cotisations afin de réduire le fardeau administratif pour les employeurs ainsi que les fournisseurs de services. Les gros employeurs ayant une plus grande capacité pour investir dans la formation contribueront dans une plus grande mesure aux coûts, libérant ainsi des ressources qui serviront à appuyer un plus grand nombre de petites et moyennes entreprises.

### **Mise en place de stratégies sectorielles axées sur les employeurs**

Dans le cadre de la Banque ontarienne pour la formation, la province élargira et rehaussera le programme Compétences+ Ontario (C+O), grâce à un investissement de 30 millions de dollars sur deux ans, en vue de maintenir la croissance et la viabilité des secteurs essentiels. Le programme C+O vise à aider les employeurs locaux de secteurs clés à mettre en place des programmes de formation personnalisés qui répondent à leurs besoins de main-d'oeuvre, à aider les personnes à trouver un emploi et à offrir des programmes de perfectionnement des compétences pour les travailleurs. Le programme offre aussi de la formation aux chercheurs d'emploi les plus vulnérables, notamment les chômeurs de longue date, les personnes handicapées, les Autochtones, les nouveaux arrivants et les jeunes et autres personnes à risque, afin qu'ils aient accès aux emplois en forte demande.

On compte actuellement cinq projets de C+O dans la province appuyant quelque 700 participants dans les secteurs de la construction, de l'accueil, de la fabrication automobile, de la fabrication en général et de l'énergie.

### **Modernisation du système d'emploi et de formation de l'Ontario**

À l'heure actuelle, le gouvernement investit plus de 1 milliard de dollars par an dans divers programmes d'emploi et de formation, qui aident près de un million d'Ontariennes et d'Ontariens à parfaire leurs compétences et à trouver des emplois, et les employeurs à combler leurs besoins de main-d'oeuvre.

En partenariat avec les intervenants, le gouvernement modernisera les services d'Emploi Ontario afin d'harmoniser ses programmes avec les besoins de l'économie locale, en se concentrant sur les secteurs clés et sur la planification du marché du travail local ainsi que sur l'aide à offrir aux chercheurs d'emploi et aux travailleurs pour qu'ils acquièrent les compétences et obtiennent le soutien dont ils ont besoin pour trouver un emploi durable et avancer dans leur carrière.

S'appuyant sur la stratégie Accès aux talents, les services d'emploi modernisés offriront également un meilleur accès aux programmes et aux renseignements à l'intention des personnes handicapées en Ontario.

### **Rendre les renseignements sur le marché du travail accessibles**

L'accès à des renseignements sur le marché du travail exacts et à jour est très important pour aider les étudiantes et étudiants, les conseillères et conseillers en orientation ainsi que les personnes qui cherchent un emploi à prendre des décisions concernant leur carrière et leurs études. En 2017, le gouvernement a lancé un nouveau site Web sur le marché du travail qui fournit de nouvelles données au sujet du marché de l'emploi actuel et plus de renseignements sur les postes vacants au niveau régional.

Dès le printemps 2018, les Ontariennes et Ontariens auront accès en temps réel à des renseignements sur le marché du travail par l'entremise du site Web actualisé du gouvernement. Cela aidera les étudiantes et étudiants, les chercheurs d'emploi et les employeurs à prendre de meilleures décisions, que ce soit par rapport à la main-d'oeuvre ou aux objectifs professionnels, en utilisant des renseignements actualisés et particuliers à une région.

#### **Profil d'une utilisatrice du site Web sur le marché du travail**

Andrea, qui étudie le graphisme dans un collège, utilise le site Web de l'Ontario sur le marché du travail pour :

- voir quel salaire elle peut s'attendre à toucher après ses études;
- découvrir dans quelles industries travaillent les graphistes;
- déterminer combien de graphistes travaillent à leur compte;
- préparer son curriculum vitae et son portfolio selon les exigences des employeurs.

Le site Web de l'Ontario sur le marché du travail se trouve à [ontario.ca/marchedutravail](http://ontario.ca/marchedutravail).

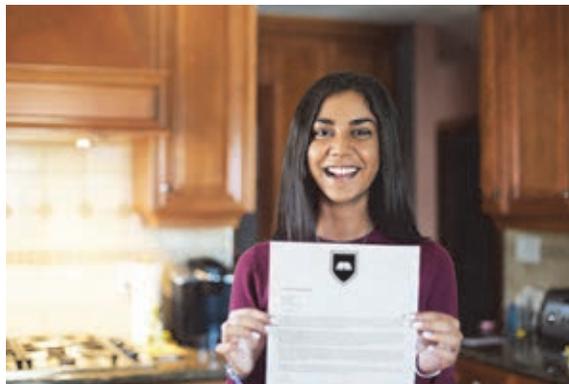


## Rendre l'éducation postsecondaire plus abordable

### Fournir aux étudiantes et aux étudiants une aide financière transparente, opportune et ciblée

Le gouvernement améliore le système d'éducation postsecondaire et de formation professionnelle pour le rendre plus accessible et mieux capable de préparer les étudiantes et étudiants à répondre aux demandes d'une économie en pleine évolution. L'accès aux études ne devrait pas être fonction de la capacité de payer. C'est pour cette raison que l'Ontario réduit les obstacles financiers auxquels se heurtent les étudiantes et étudiants issus de familles à revenu faible ou moyen qui veulent poursuivre des études postsecondaires.

L'Ontario a lancé le nouveau Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) à l'automne 2017, fournissant ainsi une aide financière plus transparente, plus opportune et mieux ciblée aux personnes qui en ont le plus besoin. Pendant l'année scolaire 2017-2018, plus de 225 000 personnes faisant des études universitaires ou collégiales n'ont pas à payer de frais de scolarité, et environ 175 000 autres bénéficient de subventions et de prêts généreux du RAFEO. Presque la totalité des bénéficiaires du RAFEO reçoivent leur financement, en tout ou en partie, sous forme d'une subvention qu'ils n'ont pas à rembourser.



L'Ontario rend l'éducation postsecondaire plus abordable puisque plus de 225 000 étudiantes et étudiants collégiaux et universitaires n'ont pas à payer de frais de scolarité.

#### Répercussions de la réorganisation du RAFEO

Grâce à la réorganisation du RAFEO, les études postsecondaires sont plus abordables et accessibles pour un plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants :

- Depuis 2016-2017, environ 420 000 personnes ont reçu une aide du RAFEO, ce qui représente une augmentation de 16 %.
- Plus de 95 % des étudiantes et des étudiants qui sont bénéficiaires du RAFEO reçoivent une aide sous forme de subvention cette année.
- Deux étudiants sur trois qui fréquentent un établissement public à temps plein en Ontario recevront une aide financière du RAFEO cette année.
- En 2017-2018, les trois quarts des bénéficiaires du RAFEO qui fréquentent un collège à temps plein n'ont pas à payer de frais de scolarité, tandis que la moitié des bénéficiaires du RAFEO qui font des études universitaires à temps plein ne payent pas de frais de scolarité.
- Plus de 14 000 chefs de famille monoparentale, dont environ 13 500 sont des femmes, bénéficient de l'aide financière du RAFEO cette année.

### ***Rendre l'éducation postsecondaire plus abordable en modifiant la contribution des parents et des conjoints***

Dès l'automne 2018, les étudiantes et étudiants qui font une demande d'aide au RAFEO pourraient être admissibles à un plus grand nombre de subventions ou de prêts. Le gouvernement réduit la contribution monétaire attendue des parents au financement de l'éducation de leurs enfants. Autrement dit, il sera plus facile pour les étudiantes et étudiants issus de familles à revenu moyen d'être admissibles au RAFEO et de recevoir un montant plus élevé d'aide financière. Par exemple, un enfant à charge qui fait des études universitaires en arts et sciences et dont les parents touchent un revenu annuel de 90 000 \$ pourrait bénéficier d'une aide financière supplémentaire de 3 200 \$ du RAFEO (en prêts et en subventions) grâce à ces modifications.

L'Ontario réduit aussi la contribution prévue du conjoint, ce qui permettra aux étudiantes et étudiants mariés d'avoir plus facilement accès à l'aide financière du RAFEO. Par exemple, un étudiant marié ayant un enfant et dont le conjoint gagne 30 000 \$ par année pourrait recevoir presque 3 000 \$ de plus par an en subventions du RAFEO à la suite de ces modifications.

### ***Rendre l'aide financière aux étudiantes et aux étudiants plus opportune et plus transparente***

Dans le but d'aider les étudiantes et étudiants et leurs parents à mieux planifier, le gouvernement a ouvert le processus de demande d'aide financière du RAFEO pour l'année scolaire 2018-2019 dès novembre 2017, soit plus tôt que jamais auparavant. En fournissant de l'information sur l'aide financière offerte par le RAFEO en parallèle au processus de soumission des demandes d'inscription à un établissement postsecondaire, on atténue le stress et l'anxiété liés à ce processus et on encourage plus d'étudiantes et étudiants, actuels ou futurs, à faire une demande d'aide financière.

### **Simplifier le règlement des frais de scolarité pour les collèges et les universités**

En partenariat avec les collèges et les universités de la province, le gouvernement inaugure, pour l'année scolaire 2018-2019, la facturation des frais de scolarité nets. Cette forme de facturation signifie que l'étudiante ou l'étudiant reçoit une seule facture de laquelle on aura déjà déduit le montant des subventions et des prêts obtenus du RAFEO et, s'il y a lieu, de l'aide financière accordée par l'établissement. La facture indique seulement le montant dû une fois prises en compte l'aide financière reçue du RAFEO et celle accordée par l'établissement d'enseignement.

### **Accroître l'accès aux études postsecondaires parmi les groupes sous-représentés**

Les obstacles financiers qui peuvent entraver l'accès aux études frappent davantage les étudiants issus de familles à faible revenu, les étudiants autochtones, les étudiants adultes et ceux qui ont des personnes à charge<sup>4</sup>. Il est essentiel de faire en sorte que les moyens financiers ne constituent pas un obstacle aux études postsecondaires pour encourager tous les Ontariens et Ontariennes à réaliser leur plein potentiel. Grâce à la modernisation du RAFEO, l'éducation et la formation postsecondaires sont plus abordables et plus accessibles pour des centaines de milliers d'Ontariennes et d'Ontariens, particulièrement ceux qui font face aux plus grands obstacles.

**GRAPHIQUE 2.2**

#### **Effet de la transformation du RAFEO sur l'accès des groupes sous-représentés, de 2016-2017 à 2017-2018**



**Étudiants à faible revenu**

**Augmentation de 19 %** des bourses du RAFEO attribuées, pour un total de **252 000** étudiantes et étudiants de familles à faible revenu.



**Étudiants autochtones**

**Augmentation de 34 %** des bourses du RAFEO attribuées, pour un total de **7 800** étudiantes et étudiants qui s'identifient comme autochtones.



**Étudiants adultes**

**Augmentation de 31 %** des bourses du RAFEO attribuées, pour un total de **188 000** étudiantes et étudiants adultes.



**Chefs de famille monoparentale**

**Augmentation de 17 %** des bourses du RAFEO attribuées, pour un total de **14 000** chefs de famille monoparentale, desquels **95 %** étaient des mères chefs de famille.

*Nota* : Au 21 janvier 2018.

*Source* : ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle.

<sup>4</sup> Kathryn McCullen, Centre de la statistique de l'éducation, Statistique Canada, « Participation aux études postsecondaires dans les groupes sous-représentés et minoritaires », *Questions d'éducation : le point sur l'éducation, l'apprentissage et la formation au Canada*, 81-004-X, vol. 8 n° 4, 14 décembre 2011.

## **Les étudiantes et étudiants réalisent des économies grâce aux manuels en ligne gratuits**

L'Ontario appuie aussi la création et la rédaction de manuels en ligne gratuits et d'autres ressources pédagogiques qui rendront les études collégiales et universitaires plus abordables et plus accessibles. Grâce à cette initiative, les étudiantes et étudiants et les professeurs auront la liberté de consulter, d'afficher et de télécharger gratuitement les manuels en ligne dont ils ont besoin pour leurs cours.

Dotée d'une enveloppe de 1 million de dollars, l'Initiative des manuels scolaires libres, lancée en juin 2017 en partenariat avec eCampus Ontario, vise particulièrement les domaines propres à l'Ontario où les économies et l'impact seront le plus ressentis par les étudiantes et étudiants, notamment les cours de première année ayant un taux d'inscription élevé, le contenu en français, le contenu pour les études autochtones, le contenu pour la formation technique et les métiers ainsi que le contenu pour les néo-Canadiennes et néo-Canadiens.

La bibliothèque de manuels libres numériques compte actuellement plus de 230 ouvrages qui peuvent être visualisés ou téléchargés gratuitement ([openlibrary.ecampusontario.ca](http://openlibrary.ecampusontario.ca)) à l'échelle de la province. Cette bibliothèque vise à surmonter deux obstacles clés entravant les études : l'accès et l'abordabilité. Depuis son pré-lancement en mai 2017, plus de 5 270 apprenants ont économisé plus de 520 000 \$.

## **Reconnaître les établissements autochtones**

L'Ontario reconnaît qu'il est important de combler l'écart lié au taux de diplomation postsecondaire chez les peuples autochtones, ainsi que d'améliorer l'accès et la réussite des Autochtones dans le domaine de l'éducation postsecondaire. Dans le cadre de ces efforts, les neuf établissements autochtones de l'Ontario tiennent une place essentielle, offrant des filières d'études à plus de 1 000 apprenants autochtones et non autochtones vers l'obtention d'un diplôme, d'un certificat ou d'un grade qui reflète les connaissances, la culture et les langues autochtones.

La *Loi de 2017 sur les établissements autochtones* a été adoptée dans le but d'appuyer une nouvelle filière permettant aux étudiants autochtones d'obtenir un diplôme, un certificat ou un grade. La Loi reconnaît que les établissements autochtones jouent un rôle unique dans le système d'éducation postsecondaire de l'Ontario. Il offre aux apprenants autochtones un accès à l'éducation et à la formation dans un milieu d'apprentissage adapté à leur culture. La Loi appuie également les établissements autochtones à titre de pilier complémentaire au système d'éducation postsecondaire de l'Ontario, parallèlement aux 45 collèges et universités de la province subventionnés par les deniers publics.

La reconnaissance des établissements autochtones s'inscrit dans la foulée de l'investissement historique de 56 millions de dollars visant à soutenir les apprenants autochtones, annoncé par la province dans le budget de 2017. Cet investissement constitue un volet important d'un système dynamique d'éducation postsecondaire et un pas déterminant vers la réconciliation avec les peuples autochtones en Ontario.

## Investir dans l'infrastructure d'éducation postsecondaire

Les établissements d'études postsecondaires de l'Ontario jouent un rôle important pour munir les étudiantes et étudiants des compétences, des connaissances et du savoir-faire dont ils ont besoin pour réussir dans un monde où le paysage social, économique et technologique évolue rapidement. Doter les établissements postsecondaires de la province de locaux et d'équipements technologiques adéquats constitue une mesure importante qui assure la qualité des études supérieures. À l'appui de cet objectif, la province prévoit octroyer plus de 3 milliards de dollars en subventions d'immobilisations aux établissements postsecondaires au cours des 10 prochaines années.

La croissance démographique en Ontario se concentre pour l'heure dans quelques centres urbains, et on s'attend à ce que cette tendance se maintienne, particulièrement dans les régions de York, Peel et Halton. En réponse à cette expansion, la province investit dans des projets associés au cadre stratégique pour l'accroissement majeur de la capacité, notamment dans des nouvelles installations postsecondaires à Markham, à Brampton et à Milton dont la réalisation est dirigée par des universités.

### Accroissement majeur de la capacité en Ontario



Un nouveau campus de l'Université York situé à Markham – le premier campus de la région de York – accroîtra les possibilités d'études supérieures pour les étudiantes et étudiants et les familles, et contribuera à l'enseignement des compétences nécessaires pour occuper les emplois d'aujourd'hui et de demain. On estime que le nouveau campus desservira 4 000 étudiantes et étudiants dans la région de York. On y dispensera des cours dans des domaines tels que l'ingénierie, les sciences, les arts, les médias, les arts libéraux et l'environnement. Le corps étudiant aura la possibilité de faire de la recherche, de suivre un apprentissage expérientiel et d'étudier en collaboration, ce qui les préparera aux emplois hautement spécialisés de l'avenir.

## Intensifier l'engagement à l'égard de la modernisation des établissements postsecondaires

Au cours des trois prochaines années, la province fera plus que doubler le financement dans le cadre du Fonds d'amélioration du matériel et des ressources dans les collèges, lequel passera de 8 à 20 millions de dollars par année. Cet investissement aidera les collèges à investir dans des équipements et des technologies de pointe pour s'assurer d'aligner les compétences des étudiantes et étudiants sur les outils qu'utilise actuellement l'industrie. La province fournira un nouvel investissement de plus de 500 millions de dollars dès 2020-2021 afin de contribuer à la rénovation et à la modernisation des campus universitaires et collégiaux de l'Ontario. Ces fonds aideront les établissements à rénover les salles de cours et les laboratoires ainsi qu'à entreprendre des travaux de modernisation et d'autres projets de réfection afin de rehausser l'expérience d'apprentissage des étudiantes et étudiants.

Pour respecter cet engagement, la province collaborera avec les universités et les collèges afin de cerner les occasions d'investissement dans des projets particuliers de rénovation des installations qui amélioreront l'expérience du corps étudiant.

## Des assises solides pour les élèves

Les élèves devraient avoir accès aux meilleures expériences et occasions d'apprentissage afin d'évoluer et de se préparer aux carrières et à l'avenir auxquels ils aspirent. Le système d'éducation financé par les deniers publics de l'Ontario est considéré comme l'un des meilleurs au monde, comme en témoigne la hausse de 20 % du taux de diplomation secondaire depuis 2004. C'est la raison pour laquelle la province continue de collaborer avec les partenaires du système d'éducation et les parents de sorte que tous les élèves puissent s'épanouir pleinement et réussir, tant en classe que dans leur collectivité et leur future carrière.

### Préparation de la réussite au secondaire

L'Ontario est résolu à outiller les élèves pour leur permettre d'explorer les cheminements possibles vers la formation en apprentissage, le collège, l'université et le milieu du travail.

De l'avis des élèves, des parents et des éducateurs, c'est en 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> année où le besoin de soutien se fait le plus sentir. C'est ce qui explique l'investissement de plus de 120 millions de dollars que le gouvernement fera au cours des trois prochaines années pour préparer la réussite des élèves à l'école secondaire grâce à des soutiens flexibles visant à répondre aux priorités et aux besoins locaux.

Les services d'orientation professionnelle se sont révélés un mécanisme qui favorise l'apprentissage continu et améliore les résultats scolaires et l'emploi<sup>5</sup>. L'investissement de la province soutiendra la création de 450 postes d'enseignants orienteurs qui aideront les élèves à s'investir dans les activités de planification de parcours et de carrière. Les conseils scolaires pourront ainsi presque doubler le nombre des enseignants orienteurs au niveau élémentaire et offrir à leurs élèves de 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> année un niveau d'accès aux services d'orientation équivalent à celui des écoles secondaires. Cet investissement ciblé contribuera à appuyer les enseignants dans leur travail pour :

- préparer les élèves en vue de leur transition à l'école secondaire;
- encourager les élèves à prendre part à des activités d'apprentissage par l'expérience qui les exposent à des modèles de rôle et à des exemples positifs dans diverses carrières;
- encourager tous les élèves à avoir de grandes attentes et faciliter l'exploration des différents parcours.

Le nombre accru d'enseignants orienteurs permettra à un plus grand nombre d'élèves d'avoir accès rapidement à un soutien opportun et adapté à leurs besoins sur le plan personnel, interpersonnel et du développement de carrière.

---

<sup>5</sup> Ronald G. Sultana, *Politiques d'orientation dans la société de la connaissance : Tendances, défis et réponses en Europe*, Cedefop, 85A (2004).

**Expérience Ontario**

L'économie future de l'Ontario reposera sur une main-d'oeuvre hautement qualifiée. En soutenant davantage d'élèves afin qu'ils fassent la transition aux études postsecondaires de façon fructueuse et réfléchie, l'Ontario continuera d'aider un plus grand nombre de jeunes à réaliser leur plein potentiel, notamment en leur offrant des services d'accompagnateurs en gestion de carrière ainsi que des occasions d'exploration d'études postsecondaires et de carrière dans la communauté, et ce, partout dans la province,

**Renouvellement des programmes d'enseignement et de l'évaluation pour soutenir la réussite et l'inclusion des élèves**

Pour aider les élèves à atteindre leur plein potentiel, l'Ontario lance un ambitieux projet pluriannuel visant à moderniser les programmes d'enseignement et les outils d'évaluation de la maternelle et du jardin d'enfants jusqu'à la 12<sup>e</sup> année pour faire en sorte qu'ils soient pertinents sur le plan culturel, mesurent un plus vaste éventail d'apprentissages et prennent mieux en compte le bien-être des élèves et l'équité envers eux.

La mise à jour des programmes d'enseignement se fera par voie de consultation publique en vue d'améliorer la réussite des élèves dans les compétences de base comme les mathématiques et la littératie. Les programmes renouvelés mettront aussi l'accent sur les compétences de vie transférables comme la communication, la résolution de problème, la pensée critique et la créativité, qui contribuent à l'épanouissement des élèves grandissant dans un monde en mouvance et interconnecté.

***Investir dans l'apprentissage des élèves grâce à la Stratégie renouvelée pour l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques***

De bonnes dispositions mathématiques sont absolument nécessaires dans les emplois d'aujourd'hui et de demain. Le gouvernement est résolu à aider les élèves de la province à obtenir de meilleurs résultats en mathématiques grâce à la Stratégie renouvelée pour l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques, lancée en 2016. Cette stratégie prévoit notamment :

- Allocation de 60 minutes par jour à l'enseignement des mathématiques pour tous les élèves de l'élémentaire.
- Affectation de jusqu'à trois enseignantes ou enseignants leaders en mathématiques dans chaque école élémentaire.
- Ressources à l'intention des parents pour faciliter l'apprentissage des élèves à la maison.
- Meilleur accès aux ressources et aux soutiens en mathématiques en ligne et au tutorat gratuit.

## **Améliorer le programme de planification d'apprentissage, de carrière et de vie**

Les écoles secondaires de l'Ontario proposent aux élèves des moyens considérables pour tracer leur itinéraire et profiter d'occasions d'apprentissage leur permettant d'acquérir les compétences nécessaires pour poursuivre des carrières gratifiantes. L'Ontario rehaussera le cours d'exploration des choix de carrière de 10<sup>e</sup> année, en y ajoutant la littératie financière et numérique, tout en élargissant les occasions d'apprentissage pratique afin de mieux préparer les élèves à réussir au sein d'une économie en pleine évolution. Le cours permettra à la jeunesse ontarienne d'apprendre à planifier et à dresser un budget, à développer des ressources pour soutenir leur transition vers le marché du travail, à créer des liens avec les entrepreneurs locaux et à utiliser des stratégies de recherche d'emploi en ligne efficaces.

---

### **Préparer les élèves du secondaire au marché du travail**

La préparation des élèves ontariens aux emplois d'aujourd'hui et de demain fait partie du plan du gouvernement visant à créer des emplois, à stimuler notre économie et à améliorer la vie quotidienne de la population. La province a mis en oeuvre les mesures suivantes :

- lancement, en mars 2017, de 29 projets pilotes dans toute la province pour le cours d'exploration de carrière;
- injection annuelle de plus de 10 millions de dollars pendant quatre années scolaires afin d'aider les écoles à créer davantage d'occasions d'apprentissage par l'expérience;
- financement de près des 300 projets pilotes d'apprentissage par l'expérience depuis 2014 dans toute la province afin d'aider les élèves à explorer une vaste gamme de possibilités de carrière tant en classe qu'en milieu de travail.

## Expansion du programme de la Majeure Haute Spécialisation

Le système d'éducation de calibre mondial de l'Ontario fournit aux élèves les compétences et la formation nécessaires à leur réussite. Cependant, les diplômés ont souvent de la difficulté à obtenir un premier emploi parce qu'ils n'ont aucune expérience professionnelle. La province prend des mesures pour réduire les lacunes en matière de préparation à la carrière en maintenant son investissement dans le programme Majeure haute spécialisation (MHS). Ce programme permet aux élèves de 11<sup>e</sup> et de 12<sup>e</sup> année de centrer leur apprentissage sur un secteur économique particulier, tout en remplissant les exigences du diplôme d'études secondaires de l'Ontario, et facilite la transition entre les études secondaires et la formation en apprentissage, le collège, l'université ou le monde du travail. En juin 2017, la province a annoncé l'expansion du programme MHS afin de permettre, au cours des trois années suivantes, à 17 000 autres élèves ontariens de 11<sup>e</sup> et de 12<sup>e</sup> année d'être exposés à différentes options de carrière tout en décrochant leur diplôme d'études secondaires. Environ 50 000 élèves sont présentement inscrits dans près de 1 900 programmes MSH dans plus de 700 écoles secondaires de l'Ontario.

### **Étude de cas portant sur le programme MHS : cheminement englobant le secteur du transport, le monde du travail et l'apprentissage**

Un élève de 11<sup>e</sup> année a fait un stage d'éducation coopérative chez un concessionnaire d'automobiles local, aidant le technicien d'entretien automobile à faire la vidange d'huile et l'entretien des freins. Il a amélioré ses compétences en communication avec ses compagnons de travail et son aptitude à résoudre des problèmes dans son travail au quotidien avec ses collègues et les clients.

L'élève était d'avis que son expérience dans le cadre du programme MHS l'avait rassuré dans son choix et il a poursuivi un apprentissage dans l'industrie automobile une fois ses études secondaires terminées. Il recommande aux autres de participer à un programme d'apprentissage en milieu de travail, comme MHS, afin d'en apprendre davantage sur une carrière avant de consacrer temps et argent à un parcours d'enseignement et de se rendre compte que ce n'est pas le bon.

## Favoriser l'accès et la participation grâce à l'apprentissage numérique

Les diplômés se retrouvent dans un univers plus connecté à l'échelle planétaire et plus technologiquement évolué que jamais auparavant. Favoriser l'apprentissage numérique préparera mieux les étudiantes et étudiants à réussir dans une économie en rapide évolution en leur fournissant les connaissances et les outils recherchés par les employeurs.

L'amélioration de l'accès aux ressources d'apprentissage numérique permet à un plus grand nombre d'élèves et d'éducatrices et d'éducateurs de renforcer leurs compétences numériques et de profiter de cours de grande qualité offerts en ligne, peu importe où se trouve leur école publique.

C'est pourquoi la province améliore l'accès au service Internet à haute vitesse dans les écoles publiques. L'Ontario rattachera au service Internet à haute vitesse 250 000 élèves additionnels dans quelque 850 écoles d'ici la fin de 2018 et est en voie de doter toutes les salles de classe du service Internet à haute vitesse d'ici 2021.

De plus, la province accroît les compétences numériques des élèves en dotant les salles de classe de nouvelles technologies. Grâce au Fonds pour la technologie et l'apprentissage, les élèves de toute la province jouissent d'une vaste gamme d'occasions d'apprentissage numérique, notamment la robotique et le codage, les technologies fonctionnelles et des connexions facilitées par le numérique avec des élèves, salles de classe, écoles et experts partout au Canada et dans le monde.



Les technologies novatrices et l'apprentissage numérique aident l'Ontario à créer des milieux d'apprentissage stimulants pour tous les élèves.

### **Amélioration de l'accès au service Internet à haute vitesse**

Plus de 70 500 élèves ontariens dans 181 écoles ont déjà profité des investissements continus du gouvernement en vue d'offrir une connectivité Internet à large bande sécurisé et accessible. Le gouvernement investit dans une nouvelle infrastructure de câblage en fibre optique pour raccorder les écoles aux fournisseurs de service Internet et améliorer la capacité du réseau à gérer les gros volumes de données requis pour utiliser les nouvelles technologies dans les salles de classe.

## Accent sur le bien-être, l'équité et les nouvelles méthodes d'apprentissage

De plus en plus d'études indiquent que le bien-être est un élément important de la réussite globale de l'élève<sup>6</sup>. C'est pourquoi la province a tenu à mettre sur pied des programmes, tant en milieu scolaire que non scolaire, pour renforcer le bien-être et l'équité chez les élèves et le personnel. Ces initiatives comprennent :

- Investissement de 21 millions de dollars additionnels au cours des trois prochaines années pour que les élèves aient accès ou soient exposés à l'éducation artistique en danse, théâtre, musique et arts visuels;
- Investissement de 49 millions de dollars sur trois ans, comme cela a été annoncé en septembre 2017, pour élaborer et étoffer des programmes visant à améliorer le développement cognitif, affectif, social et physique des élèves;
- Mise en oeuvre du premier Plan d'action ontarien pour l'équité en matière d'éducation, une feuille de route dont la province s'est dotée pour cerner et éliminer les pratiques discriminatoires et systémiques ainsi que les obstacles et les préjugés dans les écoles et les salles de classe;
- Établissement d'une norme d'accessibilité à l'éducation dans le but, d'une part, d'éliminer les obstacles qui empêchent les élèves aux prises avec un handicap d'atteindre leur plein potentiel et, d'autre part, de les amener à participer à la société et au marché du travail;
- Collaboration avec les partenaires des Premières Nations, métis et inuits pour concevoir un programme renouvelé qui s'adresse à tous les élèves et qui prend en compte les contributions, la culture et les perspectives des peuples autochtones. Le nouveau programme sera enseigné à tous les élèves de la 4e à la 10e année dès septembre 2018;
- Investissement de 10 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2017-2018, dans 40 projets locaux de revitalisation des langues autochtones, notamment des camps linguistiques, des programmes d'immersion en langue autochtone ainsi que la création d'un curriculum, de jeux et d'applications pour soutenir l'apprentissage des langues.



Pour favoriser la réussite scolaire, l'Ontario met sur pied des programmes axés sur le bien-être global de l'élève.

Il y a en Ontario six familles linguistiques autochtones – anishinaabek, onkwehonwe, mushkegowuk, lunaape, inuktitut et michif – comptant plus de 18 langues et dialectes uniques.

<sup>6</sup> Ministère de l'Éducation de l'Ontario, Stratégie ontarienne pour le bien-être en milieu scolaire : Promouvoir et soutenir le bien-être des élèves en Ontario, 2017, <http://www.edu.gov.on.ca/fre/about/WBDiscussionDocumentFr.pdf>



### **Parlons budget : Programmes de potagers dans les écoles élémentaires**

Ce projet pilote a été parmi les cinq idées les plus populaires en vue d'un financement dans le cadre de Parlons budget, un outil novateur de consultation publique en ligne.

Dans le cadre du financement de cette idée, jusqu'à 190 écoles élémentaires de la province recevront des subventions ponctuelles afin de s'associer avec des organismes locaux pour créer des potagers pendant l'année scolaire 2018-2019.

Les potagers favorisent le bien-être des élèves et concordent avec l'approche du gouvernement en faveur des écoles saines.

Un financement ponctuel de 1 million de dollars sera versé en 2018-2019 en vue de la réalisation de cette idée. Des comptes rendus seront fournis tout au long de l'année à [Ontario.ca/parlonsbudget](http://Ontario.ca/parlonsbudget).

## **Investissements dans les écoles**

L'Ontario investit quelque 16 milliards de dollars sur dix ans à l'échelle de la province, sous forme de subventions d'immobilisations, pour bâtir de nouvelles écoles et rénover les écoles existantes pour permettre d'offrir des programmes de haute qualité et d'améliorer les résultats et le bien-être des élèves. Ces investissements dans les immobilisations sont essentiels pour répondre à la croissance des effectifs, rénover les écoles et veiller à ce que les élèves de toute la province aient un accès équitable à une infrastructure d'enseignement de qualité.



Les investissements dans la construction de nouvelles écoles ont permis de créer plus de 1 400 places au collège St. Mary's à Sault Ste. Marie.

Depuis 2013, le gouvernement a investi un montant sans précédent de 9,1 milliards de dollars en immobilisations dans les conseils scolaires afin d'assurer la construction de plus de 160 écoles et d'au moins 460 investissements dans l'infrastructure scolaire, construisant ou rénoverant une école sur six en Ontario et permettant aux écoles de devenir des carrefours communautaires.

En 2018, la province affecte 784 millions de dollars additionnels pour la construction, l'agrandissement et la rénovation de 79 écoles afin que les élèves de toute la province aient un accès équitable à une éducation et à des lieux d'apprentissage de grande qualité.

L'Ontario continuera également d'honorer son engagement d'investir dans le réaménagement des écoles en investissant 1,4 milliard de dollars durant les années scolaires 2017-2018 et 2018-2019. Cette somme s'ajoute aux 2,7 milliards de dollars qui ont été versés durant les années scolaires 2015-2016 et 2016-2017. Ces investissements entraîneront des améliorations cruciales aux composantes clés des immeubles qui assurent la sécurité des élèves et améliorent l'efficacité énergétique.



## Nord

### Nouvelles écoles



L'école élémentaire et secondaire **Blind River** répondra aux besoins de 329 élèves de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année et comprendra une garderie et un centre pour l'enfant et la famille ON y va.

## Est

### Nouvelles écoles



L'école secondaire **Stittsville** accueillera 1 353 élèves de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année pour répondre à la hausse des inscriptions dans la région.

### Agrandissements/rénovations



L'école élémentaire catholique **Holy Name of Mary** à Cornwall obtiendra 144 places de plus pour répondre à la hausse des inscriptions dans la région. Le projet comprend l'ajout d'une garderie.

## Sud-Ouest

### Nouvelles écoles



L'école élémentaire et secondaire de **Forest** accueillera 1 024 élèves de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année et comprendra une garderie et un centre pour l'enfant et la famille ON y va.

### Agrandissements/Rénovations



L'école élémentaire catholique **St. Mary's** à Listowel obtiendra 49 places de plus pour répondre à la hausse des inscriptions dans la région. Le projet comprend l'ajout d'une garderie et d'un centre pour l'enfant et la famille ON y va.

## Centre

### Nouvelles écoles



L'école secondaire catholique **Vaughan** accueillera 407 élèves de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année pour répondre à la hausse des inscriptions dans la région.

### L'école élémentaire de remplacement à

**Beaverton** accueillera 326 élèves de la maternelle à la 8<sup>e</sup> année et comprendra une garderie et un centre pour l'enfant et la famille ON y va.

### Agrandissements/Rénovations



L'école secondaire catholique **Bishop P.F. Reding** à Milton obtiendra 609 places de plus pour répondre à la hausse des inscriptions dans la région. Le projet comprend l'ajout d'une garderie.

Source : ministère de l'Éducation de l'Ontario.

## Accueillir les immigrants et attirer des talents du monde entier

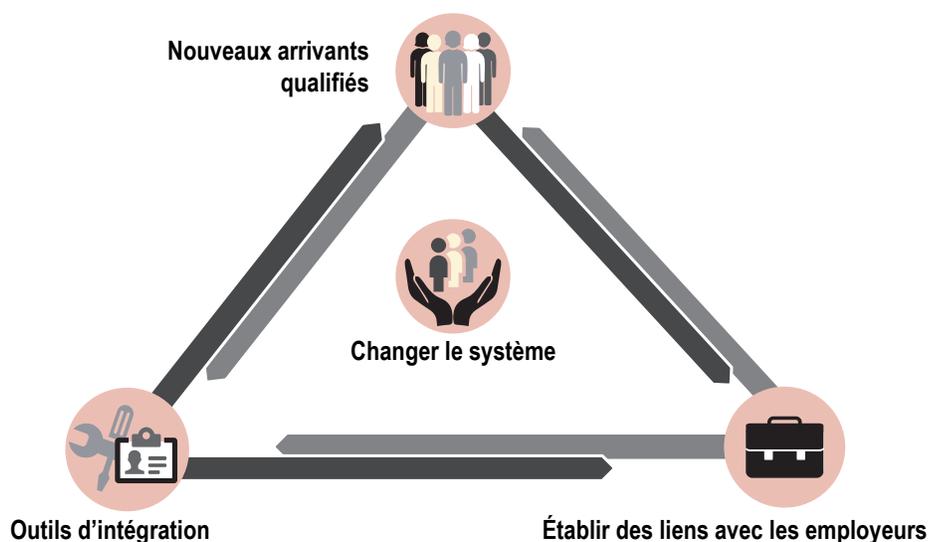
Maintenir un avantage économique suppose d'attirer les meilleurs talents du monde entier, et l'Ontario demeure une destination de choix. Aux quatre coins de la province, les nouveaux arrivants mettent à profit leurs diverses compétences, contribuant ainsi à la croissance de la main-d'oeuvre et à la prospérité économique dans l'ensemble de l'Ontario. C'est la raison pour laquelle l'Ontario continue de soutenir divers programmes d'intégration et d'établissement, comme le programme de formation relais de l'Ontario qui répond aux besoins des nouveaux arrivants qualifiés en les aidant à accéder au marché du travail. Chaque année, 6 000 immigrants très qualifiés participent à des projets de formation relais en Ontario dans un grand nombre de professions. Le programme vise à réduire les obstacles à l'intégration sur le marché du travail afin d'aider les nouveaux arrivants à poursuivre leur carrière en Ontario tout en contribuant à l'économie.

### Projets de formation relais en Ontario

Les projets de formation relais, offerts dans diverses régions de la province, visent un certain nombre de professions dont celles dans les soins de santé, la technologie de l'information, les services financiers, le génie et l'économie verte. En 2017-2018, la province a financé 67 projets de formation relais divisés en trois volets :

- 16 projets dans la catégorie Permis d'exercer, qui aide les personnes formées à l'étranger à obtenir un permis ou une certification dans des professions réglementées;
- 35 projets dans la catégorie Accès emploi, qui aide les personnes formées à l'étranger à obtenir un emploi dans une profession hautement spécialisée dans laquelle elles ont été formées;
- 16 projets dans la catégorie Changements au niveau du système, qui contribue à améliorer l'intégration économique des nouveaux arrivants qualifiés à l'échelle du système, par exemple en amenant les employeurs à reconnaître les avantages de l'embauche de nouveaux arrivants qualifiés et en mettant à leur disposition les outils pour le faire.

## GRAPHIQUE 2.4 Projets de formation relais : changer le système



Fort de cette importante initiative, le gouvernement investit un montant supplémentaire de 45,6 millions de dollars sur trois ans dans le programme de formation relais de l'Ontario afin de répondre aux besoins de 14 000 immigrants qualifiés de plus. La formation relais affiche un taux de réussite élevé, de l'ordre de 70 %, pour ce qui est de l'obtention d'un permis ou d'un emploi, ce qui garantit aux immigrants qualifiés de meilleurs résultats sur le marché du travail. L'expansion du programme améliorera l'accès à la formation relais dans un plus grand nombre de collectivités en vue de répondre à divers besoins et de combler les lacunes dans les professions à forte demande. Il s'agira en particulier d'élargir les programmes de mentorat dans les collectivités mal desservies et d'améliorer l'accès aux prêts pour en faire un programme plus accessible et efficace.

### Accord Canada-Ontario sur l'immigration

En novembre 2017, un nouveau cadre visant à renforcer le partenariat à long terme entre l'Ontario et le Canada a été établi pour accueillir les immigrants et les aider à s'installer, stimuler l'économie et aborder le partage des responsabilités en matière d'aide humanitaire. L'accord définit les priorités mutuelles quant à la sélection des candidats, aux politiques, à l'intégrité des programmes, à l'attraction des immigrants de langue française et à l'établissement des nouveaux arrivants et des réfugiés. En outre, le Canada et l'Ontario ont annoncé qu'ils uniront leurs efforts pour aider les nouveaux arrivants formés à l'étranger à satisfaire aux conditions imposées par la province pour travailler dans leur profession.

## **Accueillir les immigrants grâce au Programme ontarien des candidats à l'immigration**

Cette année, l'Ontario accueille encore plus d'immigrants économiques grâce au Programme ontarien des candidats à l'immigration (POCI). Reconnaisant le succès remporté par le POCI et son importance pour l'économie ontarienne, le gouvernement fédéral a augmenté de 600 le quota des candidats pour 2018, le portant à 6 600. Le programme ontarien est maintenant le plus important au Canada et témoigne du rôle clé que joue l'Ontario comme moteur essentiel de l'économie nationale et de la réussite du programme.

## **Aider les nouveaux arrivants vulnérables à s'établir et à réussir en Ontario**

Reconnaisant les compétences et perspectives uniques que les nouveaux arrivants apportent à l'Ontario, la province est déterminée à les aider à réussir. C'est pour cela que la province a accordé en 2017-2018 plus de 110 millions de dollars aux services d'aide à l'emploi, à la formation linguistique en anglais et en français et aux services d'établissement pour favoriser l'intégration économique et sociale des immigrants et des réfugiés.

De 2015 à 2017, les collectivités de l'Ontario ont accueilli 41 % de la population de réfugiés réinstallés au Canada<sup>7</sup>. En réponse à cette réalité, la province appuie au total 95 nouveaux projets qui contribueront à améliorer le statut social et la situation financière des réfugiés et des autres nouveaux arrivants vulnérables. Ces projets comprennent divers services d'intégration économique comme le soutien à l'emploi, la formation spécifique à une profession, l'apprentissage des langues et le soutien à l'entrepreneuriat.

---

« Grâce à l'appui robuste et continu que l'Ontario accorde aux réfugiés et à tous les nouveaux arrivants, les organismes locaux d'établissement disposent des ressources nécessaires pour favoriser la transition vers la vie à titre de citoyenne et de citoyen de l'Ontario. En faisant la promotion du bien-être des réfugiés, en développant leurs compétences et en permettant à leurs idées de s'épanouir, nous bâtissons un Ontario plus diversifié et plus prospère. »

Debbie Douglas, directrice générale  
Ontario Council of Agencies Serving Immigrants (OCASI)

---

Ces soutiens prépareront l'Ontario à accueillir un nombre élevé de réfugiés et de nouveaux arrivants au cours des prochaines années et à faciliter leur intégration à l'économie et aux collectivités de la province.

---

<sup>7</sup> MCI Research; Données sur les demandes de statut de résident permanent d'IRCC, 4<sup>e</sup> trimestre 2017, mars 2018.

### **Rehausser le Programme de subventions pour le renforcement des capacités communautaires multiculturelles**

Dans le budget de 2017, la province a établi le Programme de subventions pour le renforcement des capacités communautaires multiculturelles afin de contribuer à créer des communautés diversifiées et inclusives, notamment en aidant les nouveaux arrivants et les communautés ethnoculturelles à participer pleinement à la vie civique, culturelle et économique en Ontario. Dans la foulée du succès de ce programme, le gouvernement ajoutera un volet de financement pour aider les organismes à planifier des initiatives de longue haleine qui amélioreront les services dispensés aux communautés de l'Ontario.

### **Concevoir une Stratégie pour l'éducation postsecondaire internationale**

L'éducation internationale et les étudiants étrangers constituent désormais un élément important du secteur collégial et universitaire de l'Ontario, ce qui témoigne du rôle de chef de file que joue l'Ontario dans l'éducation internationale et la diversité. On estime que les étudiants étrangers apportent plus de 5 milliards de dollars par année à l'économie ontarienne<sup>8</sup>.

En consultation avec des étudiantes et étudiants, des collèges, des universités et des représentants communautaires, le gouvernement a élaboré une Stratégie pour l'éducation postsecondaire internationale.

La stratégie s'efforcera de promouvoir l'éducation internationale en Ontario et de soutenir les étudiantes et étudiants étrangers au moyen d'initiatives telles que :

- un Fonds pour l'internationalisation des compétences visant à aider les collèges et les universités à concevoir des programmes qui amélioreront les compétences et les connaissances internationales des étudiantes et étudiants, par l'entremise de programmes d'études internationaux, de l'apprentissage collaboratif international en ligne et d'autres initiatives;
- des bourses d'études à l'étranger pour les étudiantes et étudiants canadiens;
- un Fonds de services de soutien aux étudiants étrangers visant à améliorer l'expérience de ces étudiants sur les campus;
- l'élargissement du programme pilote Étudiants internationaux afin d'aider les étudiantes et étudiants ayant des besoins en matière de services sociaux et d'établissement;
- la promotion de l'éducation en langue française en partenariat avec Avantage Ontario par le truchement d'initiatives de recrutement et de partenariat qui promeuvent les établissements d'enseignement de langue française en Ontario comme destinations d'études.

---

<sup>8</sup> Roslyn Kunin & Associates, Inc., *Impact économique de l'éducation internationale au Canada – Mise à jour du rapport final*, 2016.

## **Améliorer la compétitivité des entreprises**

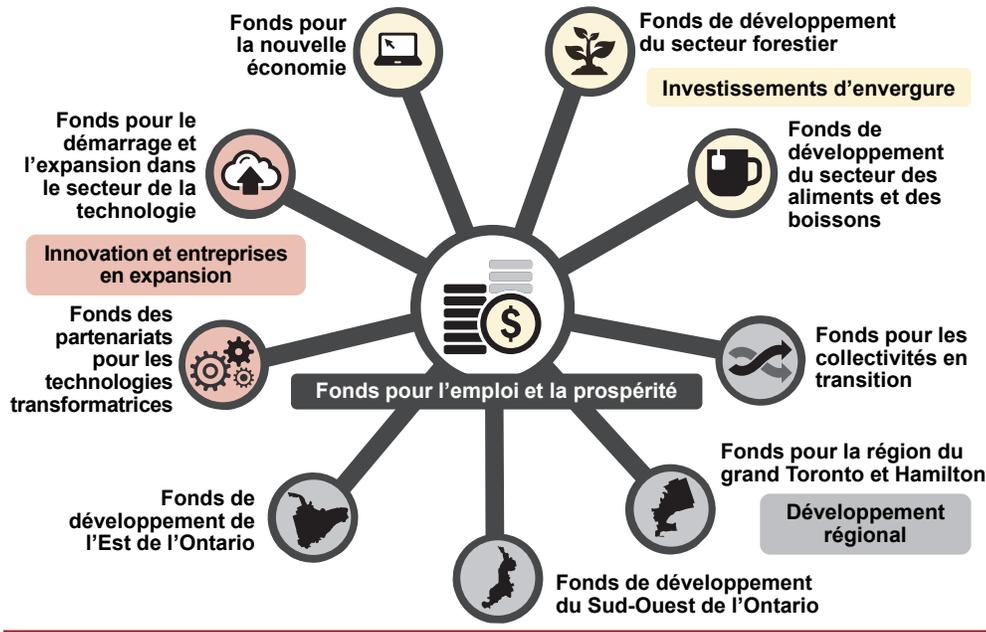
La croissance économique en Ontario demeure forte. Cependant, pour assurer la réussite dans un environnement économique mondial évoluant rapidement, la province doit être proactive en favorisant les investissements qui rendent l'exploitation des entreprises plus concurrentielle et plus efficace, et qui tirent parti des compétences des travailleurs et des travailleuses de la province.

Dans le cadre du plan pour la croissance et de bons emplois, la province renouvellera, améliorera et élargira le Fonds pour l'emploi et la prospérité (FEP), l'augmentant de 900 millions de dollars au cours des dix prochaines années, ce qui représente un soutien total de 3,2 milliards de dollars depuis 2014-2015. Le Fonds soutiendra les investissements qui ont pour but de favoriser la croissance des entreprises de l'Ontario afin de créer et de maintenir 70 000 emplois dans la province et de susciter plus de 9 milliards de dollars en investissements du secteur privé. Le soutien de la province aidera également les entreprises à collaborer avec des partenaires du secteur de l'éducation et de la formation afin de recycler les employés, d'embaucher des élèves par l'entremise de programmes d'éducation coopérative et d'élargir le vivier de talents au sein des entreprises. Le renouvellement du FEP encouragera les investissements dans la machinerie, l'équipement et l'innovation, en plus de protéger les actifs de propriété intellectuelle.

Le FEP donnera également à l'Ontario la souplesse nécessaire pour prendre de plus amples actions afin d'appuyer les entreprises, les travailleurs et les secteurs de l'économie qui peuvent subir les contrecoups d'un environnement mondial incertain et changeant rapidement. Grâce à ces neuf programmes, le FEP permettra à la province d'offrir à des entreprises un soutien financier, comme des prêts et des subventions, pour les aider à prendre de l'expansion et à créer de bons emplois.

La province reconnaît que les développements mondiaux comme le Partenariat transpacifique global et progressiste, les négociations entourant l'Accord de libre-échange nord-américain et les réformes fiscales aux É.-U. portent des risques qui ne sont ni entièrement maîtrisés ni compris, et que de plus amples développements imprévus pourraient survenir. En le conjuguant avec la stratégie sur les compétences du gouvernement, le FEP présente les stratégies et les ressources nécessaires pour maintenir et renforcer les principaux atouts économiques de l'Ontario et répondre aux défis que pose l'incertitude.

**GRAPHIQUE 2.5 Renouveau du Fonds pour l'emploi et la prospérité**



Depuis 2015, la province a aidé à créer et à maintenir plus de 36 000 emplois dans le secteur privé, dont bon nombre exigent une main-d'oeuvre hautement qualifiée, et a attiré des investissements totaux de plus de 7,1 milliards de dollars par l'entremise des volets du Fonds pour l'emploi et la prospérité touchant la nouvelle économie, la foresterie ainsi que les aliments et boissons.

**TABLEAU 2.1 Investissements stratégiques récents dans le cadre du Fonds pour l'emploi et la prospérité**

Entreprise	Investissement	Incidence sur l'emploi	Secteur
MHI Canada Aerospace (Mississauga)	Jusqu'à 4,9 millions de dollars	726 emplois créés ou préservés	Aérospatiale
Canada Royal Milk ULC - Feihe International (Kingston)	Jusqu'à 24 millions de dollars	277 emplois créés ou préservés	Fabrication de produits laitiers
Lavern Heideman & Sons Limited (Eganville)	Jusqu'à 4 millions de dollars	108 emplois créés ou préservés	Foresterie – scierie

Le FEP et d'autres programmes de partenariat gouvernemental appuient les emplois locaux de grande qualité en exigeant que les contrats comprennent des engagements relatifs aux emplois qui doivent être atteints pour recevoir le financement.

## Attirer des investissements d'envergure en Ontario et les retenir

L'Ontario continue d'être l'un des chefs de file en Amérique du Nord dans l'attraction d'investissements étrangers directs et de bons emplois. Pour que l'Ontario demeure un endroit où il fait bon vivre, travailler et investir, le gouvernement renouvelle le FEP afin d'aider les entreprises à créer de nouvelles installations ou à les rénover, à mettre leur machinerie et leur équipement à niveau et à améliorer les compétences de leurs travailleurs.

---

### Développer le secteur du cinéma et de la télévision de l'Ontario

Les industries télévisuelles et cinématographiques de l'Ontario sont des moteurs économiques clés pour la province. Avec le soutien du gouvernement, l'Ontario continue d'être un chef de file de la production télévisuelle et cinématographique, comptant 35 % de la production totale au Canada en 2016-2017. En 2016, les industries télévisuelles et cinématographiques, appuyées par l'infrastructure stable des crédits d'impôt de l'Ontario, ont apporté 1,7 milliard de dollars à l'économie de la province et représentaient plus de 35 000 emplois directs et indirects à temps plein.

Le gouvernement est conscient de la valeur que représentent le maintien et l'accroissement de l'inventaire provincial d'infrastructure de calibre mondial et qu'il est nécessaire d'augmenter la capacité dans les studios pour stimuler la production cinématographique et télévisuelle et créer des emplois. Le gouvernement continuera de travailler avec l'industrie afin de repérer des possibilités de croissance.

---

### Fonds pour la nouvelle économie

La capacité de l'Ontario de faire croître et de diversifier son économie a été renforcée encore davantage grâce aux investissements stratégiques de la province dans les secteurs prioritaires comme la fabrication de pointe, la technologie de l'information et des communications (TIC), les sciences de la vie et les technologies propres. Le Fonds pour la nouvelle économie de la province aidera les entreprises à demeurer à l'avant-garde au sein de ces industries, tout en créant et en maintenant de bons emplois ainsi qu'en attirant des investissements considérables du secteur privé. La province investira 500 millions de dollars supplémentaires dans le Fonds au cours des 10 prochaines années afin de créer et de maintenir plus de 20 000 emplois et d'attirer 5,7 milliards de dollars en investissements.

---

### Réussites sur le plan de l'attraction d'investissements importants

#### Ferrero Canada Inc.

- L'Ontario investit jusqu'à 11 millions de dollars dans les installations de Ferrero Canada à Brantford afin d'aider à créer et à maintenir plus de 1 000 emplois. L'entreprise prévoit investir 90 millions de dollars afin d'entreprendre un projet d'expansion d'envergure. L'investissement permettra à l'entreprise d'introduire de nouveaux processus et d'augmenter la capacité manufacturière pour certains de ses produits.

#### Linamar Corporation

- L'Ontario investit jusqu'à 50 millions de dollars dans les activités de Linamar Corporation à Guelph, contribuant ainsi à créer jusqu'à 1 500 nouveaux emplois et à en conserver quelque 8 000 autres dans la province, tout en garantissant des investissements à hauteur de 500 millions de dollars de la part de l'entreprise. Le nouvel investissement aidera à accroître la recherche et le développement ainsi qu'à implanter une technologie automobile de pointe chez Linamar.

**Fonds de développement du secteur forestier**

Le secteur forestier de l'Ontario emploie directement plus de 46 000 travailleurs dans la province et fournit un nombre important d'emplois dans le Nord de l'Ontario. Pour favoriser la vitalité du secteur, l'Ontario continuera de collaborer avec les entreprises par l'entremise du Fonds de développement du secteur forestier. Tandis que l'incertitude plane sur le secteur forestier en raison des politiques commerciales des É.-U. comme le litige actuel concernant le bois d'œuvre résineux, ce fonds appuiera l'apport continu d'améliorations sur le plan de la productivité et de l'innovation, de l'augmentation de la compétitivité, de l'accès à de nouveaux marchés mondiaux et du renforcement des chaînes d'approvisionnement. La province continuera d'investir 30 millions de dollars par l'entremise du Fonds au cours des trois prochaines années.

**Fonds de développement du secteur des aliments et des boissons**

Le secteur des aliments et des boissons constitue le plus important acheteur de produits agricoles canadiens. La prospérité de ce secteur est à la base de la réussite des exploitations agricoles, des agriculteurs et des collectivités où ils vivent en Ontario. Souhaitant continuer à appuyer le secteur, la province maintiendra le Fonds de développement du secteur des aliments et des boissons afin d'aider les manufacturiers de ce secteur à demeurer compétitifs, de soutenir les emplois et les collectivités dans toute la province et d'aider les agriculteurs de l'Ontario. La province continuera d'investir 120 millions de dollars par l'entremise du fonds au cours des trois prochaines années.

**Appuyer l'innovation, les entreprises en démarrage et les entreprises en expansion**

La province appuie les innovateurs et l'entrepreneuriat par l'entremise de divers programmes, comme le Réseau ontarien des entrepreneurs (ROE). Cependant, les entreprises à croissance et à potentiels élevés qui ont profité de ces programmes nécessitent un soutien supplémentaire afin de continuer à se développer. Pour s'assurer que les entreprises novatrices continuent de prospérer et de croître en Ontario, la province élargit le FEP afin de mieux servir les entreprises en démarrage ou en expansion axées sur l'innovation.

### **Fonds pour le démarrage et l'expansion dans le secteur de la technologie**

Les entreprises novatrices à croissance élevée font souvent face à des défis uniques pour obtenir les capitaux nécessaires à leur expansion et à la création de bons emplois en raison du fait que leurs profits sont limités et qu'elles possèdent peu d'actifs tangibles. Malgré la présence d'un vigoureux marché provincial du capital-risque, seule une petite proportion des entreprises basées en Ontario a accès au capital de risque. C'est pourquoi la province crée le Fonds pour le démarrage et l'expansion dans le secteur de la technologie. Le Fonds aidera un nombre restreint d'entreprises à potentiel et à croissance très élevés, pour qu'elles passent des premières étapes de développement à une envergure mondiale, en les aidant à tirer parti de leurs talents et à commercialiser leurs produits et leur propriété intellectuelle. Le Fonds pour le démarrage et l'expansion dans le secteur de la technologie s'ajoute au fructueux Programme de bons pour l'expansion de l'Ontario, lequel a octroyé 25 bons, d'une valeur de près de 8 millions de dollars, à des entreprises novatrices. Il renforcera aussi les efforts de la province dans sa transition vers une économie du savoir, en fournissant des biens et services de valeur aux Ontariennes et aux Ontariens ainsi qu'à d'autres entreprises, tant au pays qu'à l'étranger. La province investira 85 millions de dollars dans le Fonds au cours des 10 prochaines années afin de créer et de maintenir plus de 5 000 emplois, et tout en attirant plus de 250 millions de dollars en investissements.

---

#### **Soutenir à l'expansion des entreprises innovatrices de l'Ontario**

L'Ontario appuie un investissement de Miovision Technologies pour l'aider à accroître ses activités grâce à la construction d'une nouvelle usine à Kitchener ainsi que pour créer et maintenir 384 emplois. L'entreprise conçoit des technologies de gestion de la circulation qui permettent aux villes d'améliorer la fluidité du réseau routier, de planifier la circulation et d'assurer la sécurité des conducteurs, des cyclistes et des piétons. Le partenariat entre l'Ontario et Miovision illustre la manière dont les programmes de soutien aux sociétés de la province favorisent la croissance et la prospérité des sociétés innovatrices, tout en aidant les gens au quotidien.

---

### **Fonds de partenariats pour les technologies transformatrices**

Les technologies transformatrices, notamment l'intelligence artificielle (IA), les réseaux sans fil de cinquième génération (5G), les véhicules autonomes, l'informatique de pointe et les technologies quantiques, améliorent la productivité de la main-d'oeuvre ontarienne. Ces technologies sont également d'une importance critique pour les secteurs comme la fabrication de pointe, les TIC et d'autres, permettant de maintenir la compétitivité mondiale de l'Ontario dans ces industries. Le gouvernement met sur pied le Fonds de partenariats pour les technologies transformatrices afin d'accélérer la mise au point et la commercialisation de ces technologies dans la province, ce qui créera des emplois et attirera des investissements du secteur privé. Ce fonds rassemblera ceux qui adoptent les technologies (les sociétés), ceux qui les développent (les petites et moyennes entreprises ainsi que les entreprises en expansion), les établissements postsecondaires et les instituts de recherche afin qu'ils collaborent à la mise au point de nouveaux produits et services dynamiques. Le gouvernement investira 50 millions de dollars dans ce fonds au cours des 10 prochaines années afin de créer et de maintenir plus de 3 600 emplois de grande qualité, tout en attirant plus de 1 milliard de dollars en investissements.

### **Appuyer le développement économique régional**

Le développement économique régional est essentiel pour assurer la croissance inclusive et le bien-être à l'échelle de l'Ontario. En 2017, toutes les régions de l'Ontario ont vu leur taux de chômage diminuer. Cependant, des variations régionales du rendement économique au sein de la province perdurent, et la croissance de l'emploi est plus forte dans certaines régions que d'autres. La province fait des investissements stratégiques pour s'assurer que chaque région de l'Ontario profite de la forte croissance économique, tout en créant et en maintenant des emplois bien rémunérés qui soutiennent les collectivités locales.

### **Fonds de développement de l'Est de l'Ontario et Fonds de développement du Sud-Ouest de l'Ontario**

Le plan pour la croissance et de bons emplois comprend un investissement dans le Fonds de développement du Sud-Ouest de l'Ontario et le Fonds de développement de l'Est de l'Ontario afin de satisfaire aux besoins de toutes les entreprises, y compris celles des collectivités rurales et de petite taille. Ces deux fonds accorderont également une importance particulière au soutien visant à maintenir la compétitivité des entreprises en améliorant la productivité, l'innovation et les exportations dans les régions.

La province investira 100 millions de dollars supplémentaires dans ces fonds au cours des 10 prochaines années et cherchera à créer et à maintenir approximativement 19 000 emplois et d'attirer plus de 800 millions de dollars en investissements.



L'Ontario prend des mesures pour créer des emplois dans toutes les régions de la province, y compris les régions rurales et les petites villes.

Depuis janvier 2013, le Fonds de développement du Sud-Ouest de l'Ontario et le Fonds de développement de l'Est de l'Ontario ont aidé à créer et à préserver plus de 48 000 emplois ainsi qu'à attirer des investissements de plus de 2,3 milliards de dollars.

**TABLEAU 2.2 Exemples récents d'investissements dans le développement régional**

Entreprise	Investissement	Résultat	Description
<b>Prysmian Group</b>	Jusqu'à 616 600 \$	212 emplois créés ou préservés	Soutenir la compétitivité dans les industries des câbles et des systèmes pour les secteurs de l'énergie et des télécommunications à Johnstown grâce au Fonds de développement de l'Est de l'Ontario.
<b>Toyotetsu Canada</b>	Jusqu'à 1 177 500 \$	621 emplois créés ou préservés	Appuyer l'amélioration des capacités de production dans le secteur automobile de Simcoe par l'entremise du Fonds de développement du Sud-Ouest de l'Ontario.

### **Fonds de la région du grand Toronto et de Hamilton**

Afin d'améliorer l'efficacité des entreprises et de permettre à la province de s'adapter à un environnement économique se transformant rapidement, le gouvernement créera un nouveau fonds de la région du grand Toronto et de Hamilton. Ce fonds comblera une lacune importante en matière de développement régional grâce à ses investissements et à son appui destinés aux petites et moyennes entreprises de la région du grand Toronto et Hamilton. L'engagement du gouvernement à hauteur de 100 millions de dollars sur les 10 prochaines années a pour but de créer et de maintenir approximativement 19 000 emplois, en plus de susciter des investissements d'environ 800 millions de dollars.

### **Fonds pour les collectivités en transition**

Les collectivités peuvent connaître des difficultés en raison de la perte d'un gros employeur, d'un manque de main-d'oeuvre qualifiée ou de l'éloignement géographique. Pour aider les régions aux prises avec ces défis ou d'autres difficultés, la province versera 5 millions de dollars supplémentaires dans le Fonds pour les collectivités en transition. Ce Fonds aidera les régions à réaliser leurs plans économiques et à tirer parti de leurs atouts et actifs régionaux, tout en appuyant les mesures proposées par les collectivités face à l'incertitude économique. Le Fonds fournira également des ressources qui appuient les stratégies locales en matière de main-d'oeuvre afin de repérer des possibilités d'investissement dans des domaines prometteurs qui complètent leurs plans économiques régionaux.

### **Renforcer le développement économique dans les collectivités du Nord**

La Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO) joue un rôle critique dans la croissance économique grâce à la création d'emplois partout dans le Nord de l'Ontario. En collaborant avec les secteurs public et privé, la SGFPNO agit à titre de catalyseur pour les investissements stratégiques clés qui stimulent le développement et la diversification économiques partout dans la région. Les résidents du Nord de l'Ontario savent que les caractéristiques et les qualités uniques de leur région exigent une vision audacieuse, souple et tournée vers l'avenir pour susciter la croissance économique.

L'Ontario continue de promouvoir l'équité, les débouchés et la croissance inclusive en investissant 85 millions de dollars sur les trois prochaines années, ce qui permettra d'augmenter le financement de la SGFPNO pour le faire passer à 150 millions de dollars en 2020-2021 et de lancer de nouveaux programmes. Les nouveaux programmes de la SGFPNO favoriseront les projets d'infrastructure socioéconomique et les possibilités d'investissement transformationnel d'envergure qui stimulent la création et le maintien des emplois, la productivité et l'innovation dans le Nord.

Les nouveaux programmes ainsi que l'augmentation du financement de la SGFPNO encourageront de plus amples investissements et continueront de favoriser l'économie du Nord.

Depuis janvier 2013, le SGFPNO a approuvé 621 millions en financement pour plus de 3 800 projets, créant et maintenant plus de 15 300 emplois et suscitant plus de 2,2 milliards de dollars en investissements.

### ***Appuyer le développement du Cercle de feu***

L'Ontario, en partenariat avec les communautés autochtones, travaille au développement durable dans la région du Cercle de feu, laquelle se situe à environ 540 km au nord-est de Thunder Bay. Le Cercle de feu représente une nouvelle région importante de ressources minières dans le Nord de l'Ontario, comptant des dépôts de chromite parmi les plus importants au monde ainsi que des gisements considérables de nickel, de cuivre, de zinc, d'or et d'autres minéraux. L'Ontario a aussi engagé jusqu'à 1 milliard de dollars pour l'aménagement d'infrastructures stratégiques de transport dans la région du Cercle de feu. En août 2017, l'Ontario a annoncé qu'il travaillait avec les Premières Nations de Webequie, de Marten Falls et de Nibinamik afin de planifier et de construire un accès routier permanent vers le site proposé pour le développement minier, lequel comporterait également des liaisons vers les collectivités.

De plus, l'Ontario collabore avec les collectivités des Premières Nations et leur fournit un soutien financier et d'autres types de soutien pour s'assurer qu'elles puissent participer activement au processus décisionnel concernant le développement de la région et profiter pleinement de ce développement. En octobre 2017, l'Ontario s'est engagé à verser jusqu'à 30 millions de dollars à Matawa First Nations Management dans le cadre d'un investissement mixte des gouvernements fédéral et provincial dans la connectivité à large bande. Cet investissement allant jusqu'à 69,2 millions de dollars a pour but d'installer approximativement 880 km de nouveau câble de fibre optique dans cinq Premières Nations membres de Matawa.

## Réduction des coûts d'électricité en Ontario pour les entreprises

Afin de maintenir un climat d'affaires concurrentiel en Ontario, le gouvernement a pris des mesures afin d'aider les entreprises à gérer leurs coûts d'électricité. Le Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables, adopté en 2017, profite déjà à près de 500 000 exploitations agricoles et petites entreprises admissibles grâce à la réduction de la facture d'électricité dans le cadre de la grille tarifaire réglementée (GTR). De plus, de nombreuses entreprises manufacturières et serricoles reçoivent une aide par l'entremise de l'élargissement de l'admissibilité à l'Initiative d'économies d'énergie en milieu industriel (IEMI). Comme il s'y était engagé dans le Plan énergétique à long terme de l'Ontario, le gouvernement s'emploie à rendre l'énergie plus abordable.

---

### Réduire les coûts de l'électricité pour les moyennes entreprises de l'Ontario

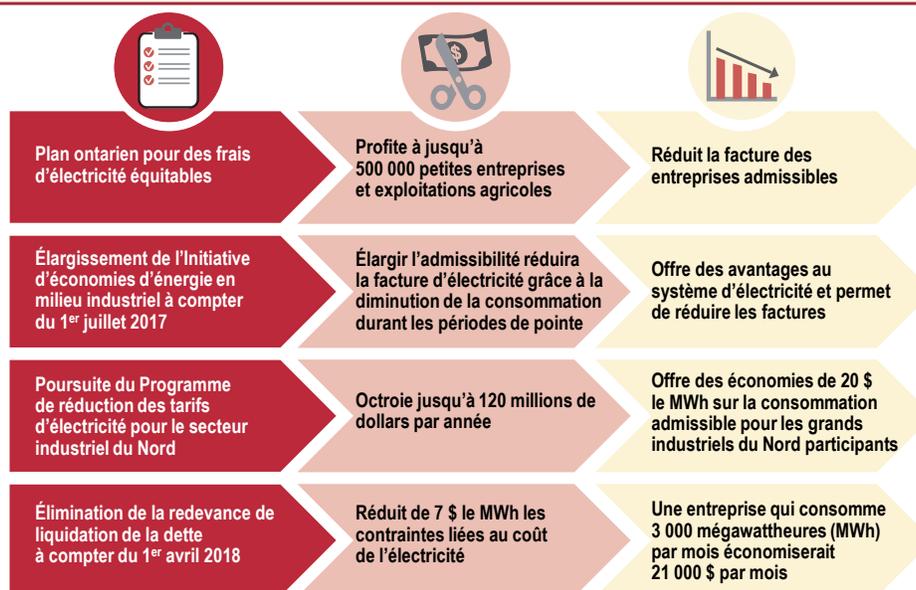
Au 1<sup>er</sup> avril 2018, la redevance de liquidation de la dette (RLD) prendra fin, ce qui profitera à toutes les entreprises, y compris les consommateurs de taille moyenne des secteurs commercial et industriel de l'Ontario qui ne sont pas assujettis à la GTR ni admissibles à l'IEMI. Ces consommateurs de classe B non assujettis à la GTR utilisent plus de 250 000 kilowattheures par année et ont une demande supérieure à 50 kilowatts. Ces entreprises, entre autres, verront leurs coûts d'électricité chuter de 7 \$ le mégawattheure (MWh) grâce à l'élimination de la RLD. De plus, aux termes du Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables, les coûts de certains programmes d'aide relative à l'électricité sont maintenant financés par la province plutôt que par les abonnés. Avec l'élimination de la RLD, cela représente une réduction estimée à 6,5 % de la facture d'électricité d'une entreprise typique de la classe B non assujettie à la GTR.

---

## Appuyer les entreprises du Nord

La province continuera d'appuyer certains des plus grands employeurs du Nord de l'Ontario des secteurs miniers et manufacturiers, y compris les sociétés forestières admissibles, en fournissant un soutien annuel continu grâce à une version améliorée du Programme de réduction des tarifs d'électricité pour le secteur industriel du Nord (PRTE-SIN). Les participants recevront un rabais de 20 \$ le mégawattheure (MWh) pour la consommation d'électricité admissible, ce qui représente en moyenne une réduction d'environ 25 % du prix de l'électricité.

**GRAPHIQUE 2.6 Réduire les coûts d'électricité pour les entreprises**



Sources : ministère de l'Énergie de l'Ontario et ministère des Finances de l'Ontario.

## Réduire le fardeau administratif

Les mesures de l'Ontario visant à réduire les formalités administratives et à développer un système de réglementation plus efficace et efficient ont déjà permis aux entreprises d'économiser plus de 152 millions de dollars depuis 2011, tout en protégeant les travailleurs et l'environnement. Afin de progresser encore davantage dans cette voie, la province collabore avec les entreprises et le public pour aider à repérer et à améliorer la réglementation obscure, désuète, redondante ou inutilement coûteuse. Dans le cadre de cet effort, les ministères devront compenser chaque dollar de nouveaux coûts administratifs imposés aux entreprises en supprimant 1,25 \$ de coûts désuets et inutiles, tout en protégeant les normes touchant à l'environnement, à la santé et à la sécurité des travailleurs.

## Soutenir un régime d'imposition concurrentiel

En partenariat avec le gouvernement fédéral, l'Ontario a oeuvré afin de maintenir la compétitivité des entreprises ontariennes. Les réformes fiscales comprenaient la mise en oeuvre de la taxe de vente harmonisée (TVH), la réduction des taux de l'impôt sur le revenu des sociétés (IRS), l'élimination de l'impôt sur le capital et des réductions des taux de l'impôt scolaire applicable aux entreprises. Ces mesures ont amélioré la compétitivité de l'Ontario à l'échelle mondiale et ont augmenté les investissements dans la province.

Ces réformes fiscales ont produit un taux général combiné fédéral-ontarien d'IRS de 26,5 %, soit le plus bas au Canada.

L'Ontario s'est engagé à maintenir la compétitivité de son régime d'imposition, étant donné qu'il constitue l'un des atouts économiques sous-jacents qui rend la province attirante pour les entreprises qui veulent s'y établir et accroître leurs activités.

La province propose d'améliorer la compétitivité grâce aux mesures suivantes :

- aider les entreprises à commercialiser la propriété intellectuelle découlant de la R-D;
- améliorer le crédit d'impôt de l'Ontario pour la recherche-développement. Ce soutien additionnel encouragerait les grandes entreprises à investir continuellement dans la R-D;
- renforcer le crédit d'impôt à l'innovation de l'Ontario afin d'encourager les petites entreprises à investir dans la R-D qui favorisera leur croissance.

Pour de plus amples renseignements, consulter la section A du chapitre V : *Mesures fiscales*.

## Continuer à soutenir les petites entreprises

L'Ontario appuie la croissance et la réduction des coûts pour les petites entreprises dans des collectivités partout dans la province. Environ le tiers des travailleurs de l'Ontario sont employés par de petites entreprises, lesquelles ont toujours contribué considérablement à la réussite de l'économie de la province.

Dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2017*, la province a annoncé de nouvelles initiatives de plus de 500 millions de dollars sur trois ans, visant à réduire les coûts et à soutenir les petites entreprises en Ontario. Cela incluait une réduction de 22 % du taux de l'impôt sur le revenu des petites entreprises, le ramenant de 4,5 % à 3,5 %.



L'Ontario appuie la croissance et réduit les coûts pour les petites entreprises dans des communautés comme Streetsville, à Mississauga.

De plus, à l'automne 2017, le gouvernement s'est engagé à réserver 33 % de ses dépenses d'approvisionnement pour l'acquisition de biens et services auprès de petites et moyennes entreprises d'ici 2020. L'Ontario prend des mesures pour qu'il soit plus facile pour les petites entreprises de devenir un fournisseur du gouvernement, en organisant notamment des foires commerciales, des webinaires et des séances d'information.

### **Examen des appuis gouvernementaux au secteur des boissons alcoolisées**

L'Ontario a augmenté la commodité pour les consommateurs tout en maintenant son engagement à l'égard de la responsabilité sociale. Les vineries, cidreries, distilleries et brasseries ont démontré leur capacité à livrer concurrence et à créer des produits de calibre mondial.

L'Ontario possède un secteur des boissons alcoolisées florissant qui appuie l'agriculture locale et crée des emplois dans les collectivités à l'échelle de la province. L'Ontario s'est engagé à favoriser un environnement d'affaires plus innovateur et dynamique et entreprendra un examen exhaustif des soutiens du gouvernement pour les producteurs de boissons alcoolisées. Le ministère des Finances et le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales collaborera avec les producteurs de vin, de cidre, de spiritueux et de bière afin de mettre au point une nouvelle stratégie pluriannuelle pour la croissance de l'industrie qui est conforme aux obligations de l'Ontario en matière de commerce intérieur et international.

### ***Aider les microbrasseurs et les petits fabricants de bière à prospérer en Ontario***

Le soutien aux petites brasseries de l'Ontario a contribué à la croissance considérable du secteur, créant ainsi un nouveau segment de microbrasseries dans le marché de la bière en Ontario. Le gouvernement entend moderniser et modifier la définition de microbrasserie et le crédit d'impôt pour les petits fabricants de bière afin que les microbrasseries et les petits fabricants de bière continuent de bénéficier de mesures incitatives leur permettant de croître et de stimuler le développement économique dans les collectivités locales.

Le gouvernement propose d'apporter ces modifications le 1<sup>er</sup> mars 2018.

## Accélérer et diversifier les échanges commerciaux en Ontario

Un emploi sur cinq en Ontario et près de 20 % du PIB provincial relèvent des activités d'exportation de l'Ontario<sup>9</sup>. L'expansion du commerce international aidera à protéger et à faire croître la santé économique à long terme de l'Ontario en élargissant les marchés d'exportation et en établissant davantage de partenariats stratégiques. Alors que le marché mondial connaît davantage d'incertitude liée au commerce international, la province met en oeuvre une Stratégie pour le commerce mondial en faisant la promotion de nouveaux partenariats économiques et d'affaires partout dans le monde. Le plan comprend des initiatives clés, notamment :

- la prestation du Programme pour l'accélération de l'accès aux marchés internationaux, lequel aide les entreprises de l'Ontario à mettre au point des stratégies d'accès au marché en fournissant des ateliers interactifs et des services consultatifs personnalisés à l'échelle de la province dans de nombreux secteurs;
- l'appui aux activités d'exportation des petites et moyennes entreprises par l'entremise du Fonds de croissance mondiale, administré par la Chambre de commerce de l'Ontario, au moyen d'études de marché, de services de gestion des exportations et de missions commerciales pour les entreprises à fort potentiel de croissance;
- la création du Portail Magnet pour les exportateurs de l'Ontario, afin d'offrir un accès aux programmes et aux services touchant l'exportation qui sont offerts par tous les ordres de gouvernement ainsi que les associations industrielles;
- l'expansion de l'empreinte internationale de l'Ontario grâce à l'élargissement de la présence de la province dans des marchés clés, de façon à repérer les partenaires commerciaux potentiels et à fournir de l'aide concernant l'environnement réglementaire et les exigences régissant les importations;
- un accent plus important sur les missions commerciales inversées, en amenant des acteurs et partenaires internationaux en Ontario et en tirant parti des conférences internationales.

---

<sup>9</sup> Statistique Canada, Contribution des exportations au PIB et à l'emploi, à l'exception du secteur de l'extraction minière, pétrolière et gazière, 2013

## Défendre les intérêts des entreprises et des travailleurs de l'Ontario

### Accord de libre-échange nord-américain

L'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) entre le Canada, les États-Unis et le Mexique crée l'un des marchés de libre-échange les plus vastes du monde, favorisant l'intégration des économies nationales et infranationales de la région en regroupant plus de 480 millions de personnes et plus de 26 billions de dollars canadiens en biens et services.

Pour l'Ontario, les négociations de l'ALENA représentent une occasion de moderniser l'accord existant afin de procurer de plus grands avantages pour les travailleurs et les entreprises de l'Ontario. À cette fin, le gouvernement collabore activement avec le gouvernement fédéral, les autres provinces et les territoires ainsi qu'avec les entreprises de l'Ontario pour faire en sorte que les intérêts économiques de la province soient bien représentés pendant ces négociations importantes. Dans le cadre de cette collaboration, le gouvernement veille également à ce que la version modernisée de l'ALENA maintienne le niveau actuel d'accès du Canada au marché et continue de stimuler la croissance du commerce et des investissements à travers l'Amérique du Nord.

Le gouvernement continuera de travailler avec ses partenaires et de défendre vigoureusement les intérêts des industries de l'Ontario et des travailleurs tout au long des négociations de l'ALENA.

#### Consolider les relations transfrontalières

- La première ministre a eu des discussions productives avec 37 gouverneurs au cours de la dernière année, discussions qui ont renforcé les relations avec des États clés et confirmé le consensus généralisé parmi les dirigeants américains concernant l'importance du libre-échange pour notre prospérité commune.
- La première ministre et des ministres du gouvernement ont également rencontré des dirigeants américains, dont des gouverneurs, des sénateurs, des membres du Congrès, des représentants du gouvernement fédéral américain, tels que des membres de l'Office of the U.S. Trade Representative, et des gens d'affaires influents pour défendre le maintien du commerce libre et ouvert entre le Canada et les États-Unis.
- Ces contacts donnent l'occasion de souligner l'importance qui revêtent les économies intégrées de l'Ontario et des États-Unis. Aujourd'hui, l'Ontario est le client le plus important de 20 États américains et est le deuxième client pour huit autres États. Quelque neuf millions d'emplois aux États-Unis dépendent du commerce, des investissements et des partenariats avec le Canada.

### ***Demander au gouvernement fédéral une aide transitoire relativement au PTPGP***

En mars 2018, le Canada, de concert avec ses 10 partenaires, a signé le nouvel Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP). Bien que le PTPGP soutienne les objectifs de l'Ontario concernant la diversification accrue du commerce en offrant des occasions nouvelles et plus nombreuses aux entreprises et aux industries de l'Ontario, le précédent gouvernement fédéral a reconnu que l'accord créerait aussi des défis pour l'Ontario. Pour faire en sorte que le PTPGP ne se fasse pas au détriment des entreprises et des travailleurs de l'Ontario, le gouvernement fédéral s'était engagé en 2015 à fournir une aide transitoire aux secteurs de l'automobile et de l'agriculture.

L'Ontario demande maintenant au gouvernement fédéral de respecter ses engagements antérieurs et d'aider ces secteurs à s'adapter aux nouvelles réalités créées par le PTPGP avant de le ratifier. La province demande une aide d'au moins 1,26 milliard de dollars pour le secteur de l'automobile et de 1,4 milliard de dollars pour le secteur agroalimentaire afin de soutenir les mécanismes permettant d'accroître la productivité et d'aider les entreprises à s'adapter.

Il serait injuste que le PTPGP défavorise les entreprises et les travailleurs de l'Ontario des secteurs de l'agroalimentaire et de l'automobile. La province continuera de faire pression sur le gouvernement fédéral pour obtenir une aide transitoire avant que l'accord ne soit ratifié, et de s'assurer que les intérêts de la province sont représentés.

## Promouvoir les débouchés économiques et les possibilités d'échange avec nos partenaires internationaux

L'expansion et la diversification du commerce international créent de nouveaux débouchés pour les entreprises, leur permettant d'augmenter leurs ventes mondiales. C'est pourquoi le gouvernement a mené des missions commerciales afin de créer des occasions pour les entreprises ontariennes de s'associer à des entreprises étrangères dans des économies à forte croissance. Voici quelques-uns des résultats positifs obtenus jusqu'à maintenant :

- Plus de 130 missions commerciales dirigées par des ministères, qui pourraient se traduire par des ventes à l'exportation d'une valeur de 1,4 milliard de dollars et ont permis à plus de 1 300 entreprises de l'Ontario de se faire connaître sur les marchés internationaux.
- Des missions commerciales dirigées par la première ministre ont généré des partenariats et des investissements de plus de 2,5 milliards de dollars, comprenant plus de 170 nouveaux accords, ce qui a contribué à créer près de 3 000 emplois en Ontario.

---

### Exemples d'accords signés entre des délégués de l'Ontario et des partenaires internationaux lors de missions commerciales

- Lors du récent voyage de la première ministre au Vietnam, les sociétés Ownace International Group Inc. de l'Ontario et Costcovn Import Export Co. Ltd. du Vietnam ont signé un accord de 3 millions de dollars pour la vente et la distribution au Vietnam de grains de spécialité et d'autres produits alimentaires cultivés en Ontario.
  - Lors du récent voyage de la première ministre en Chine, iNano Medical de l'Ontario a conclu un marché de 6 millions de dollars avec Medihealth Limited de la Chine, acceptant de fournir sa technologie de diagnostic in vitro utilisée pour le diagnostic du cancer colorectal.
-

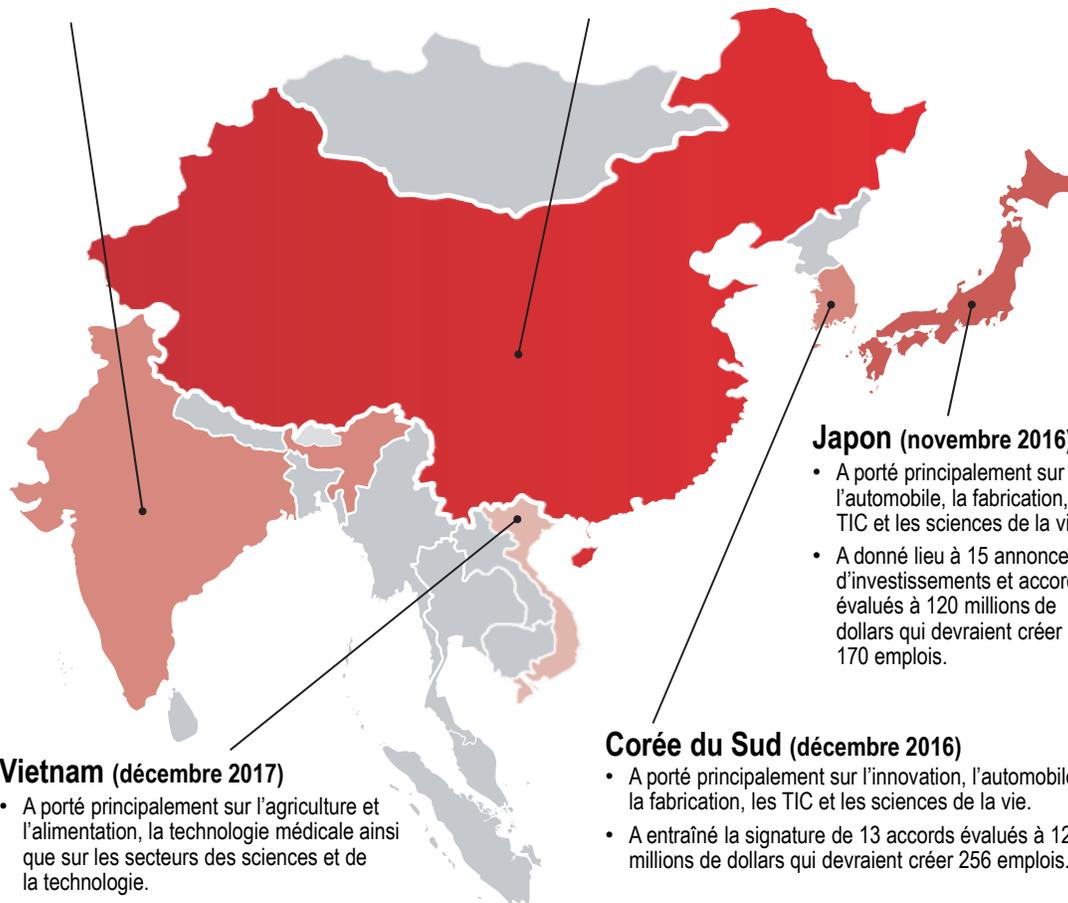
**Certaines missions commerciales récentes de la première ministre, à l'échelle internationale**

**Inde (janvier 2016)**

- A porté principalement sur le développement durable et l'infrastructure urbaine.
- A entraîné la signature de 65 nouveaux accords évalués à plus de 240 millions de dollars qui devraient créer 150 emplois de haut niveau en Ontario.

**Chine (novembre 2017)**

- A porté principalement sur l'agriculture et l'alimentation, la technologie médicale ainsi que sur les secteurs des sciences et de la technologie.
- A donné lieu à 82 annonces d'investissements et accords évalués à 2,3 milliards de dollars qui devraient créer plus de 2 300 emplois en Ontario.



**Japon (novembre 2016)**

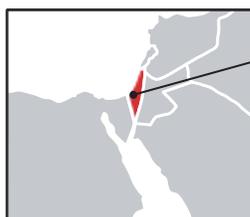
- A porté principalement sur l'automobile, la fabrication, les TIC et les sciences de la vie.
- A donné lieu à 15 annonces d'investissements et accords évalués à 120 millions de dollars qui devraient créer 170 emplois.

**Vietnam (décembre 2017)**

- A porté principalement sur l'agriculture et l'alimentation, la technologie médicale ainsi que sur les secteurs des sciences et de la technologie.
- A entraîné la signature de 20 accords évalués à 30 millions de dollars qui créeront 56 emplois en Ontario.

**Corée du Sud (décembre 2016)**

- A porté principalement sur l'innovation, l'automobile, la fabrication, les TIC et les sciences de la vie.
- A entraîné la signature de 13 accords évalués à 120 millions de dollars qui devraient créer 256 emplois.



**Israël et Cisjordanie (mai 2016)**

- A porté principalement sur les sciences de la vie, l'enseignement supérieur et l'innovation.
- A entraîné la signature de 44 accords évalués à plus de 180 millions de dollars qui devraient créer plus de 200 emplois.

**Promouvoir l'équité dans l'approvisionnement gouvernemental transfrontalier**

L'engagement de la province envers un modèle d'approvisionnement transfrontalier ouvert, équitable et concurrentiel témoigne de son engagement envers les travailleurs et les entreprises de l'Ontario. Les mesures prises récemment par les États américains en vertu des politiques « Buy American » pourraient entraver la capacité des entreprises ontariennes à soumissionner pour des marchés avec ces États et limiter injustement les occasions pour les entreprises et les travailleurs ontariens. La *Loi de 2018 sur l'équité en matière de marchés publics*, qui a reçu la sanction royale le 8 mars 2018, permet à la province de prendre des règlements réciproques qui prévoiraient des mesures proportionnelles aux restrictions et mesures discriminatoires prises par les États.

## Promouvoir l'autonomisation économique des femmes

L'équité en milieu de travail est une condition essentielle d'une économie et d'une société florissantes. Pour les femmes, l'équité passe par l'élimination des obstacles systémiques qui entravent leur participation pleine et entière au marché du travail.

En Ontario, les femmes prennent en charge une proportion 50 % plus importante des soins et des travaux non rémunérés des ménages<sup>10</sup> et sont souvent surreprésentées dans les emplois à faible rémunération du secteur des services. Bien que prodiguer des soins à ses proches soit un travail crucial, ce sont principalement aux femmes qu'incombe le fardeau des soins et d'autre travail non rémunéré. Cela limite leur capacité de participer pleinement à l'économie.

Depuis 2014, le gouvernement a pris de nombreuses mesures fermes pour aider à résoudre la problématique des soins non rémunérés, notamment l'amélioration et l'expansion des soins de longue durée, la simplification du crédit d'impôt de l'Ontario pour les aidants naturels, et l'augmentation de l'accessibilité et de la disponibilité des places en garderie à l'échelle de la province. L'Ontario est également satisfait que le gouvernement fédéral ait annoncé dans son budget de 2018 une nouvelle prestation parentale partagée d'assurance-emploi.

Cependant, il demeure fort à faire pour résoudre les obstacles systémiques à la pleine participation économique des femmes, participation qui pourrait ajouter approximativement 60 milliards de dollars au PIB de l'Ontario d'ici 2026<sup>11</sup>. Promouvoir l'autonomisation économique des femmes est bon pour les affaires, bon pour l'économie et bon pour la société. Voilà pourquoi le gouvernement met en œuvre sur trois ans la Stratégie pour l'autonomisation économique des femmes afin d'offrir à ces dernières les soutiens nécessaires pour intégrer la population active de la province et connaître le succès.

Voici les principaux piliers de cette stratégie :

- créer des milieux de travail plus équitables en améliorant la transparence quant aux salaires et à la main-d'œuvre et en investissant dans des initiatives pour favoriser l'accès des femmes aux débouchés et aux emplois de bonne qualité;
- appuyer le leadership en investissant dans les entrepreneurs féminins et soutenir l'avancement professionnel des femmes et leur leadership au sein des conseils d'administration, des postes de direction et de la communauté;



Les femmes oeuvrant dans les STGM représentent l'engagement de l'Ontario à réduire les écarts entre les sexes en levant les obstacles et en faisant la promotion de la diversité.

<sup>10</sup> Calculs du ministère des Finances de l'Ontario à l'aide des données de l'Enquête sociale générale de 2015 de Statistique Canada (Tableau 113-0004 de CANSIM).

<sup>11</sup> Sandrine Devillard et coll., *Le pouvoir de la parité : Promouvoir l'égalité hommes-femmes au Canada*, McKinsey Global Institute, juin 2017.

- éliminer les obstacles systémiques qui entravent la participation économique pleine et entière des femmes en mettant au point un programme de retour au travail à leur intention et en continuant d'encourager le partage des responsabilités familiales;
- changer les attitudes concernant le genre en incorporant davantage l'analyse fondée sur le genre dans le processus d'élaboration des politiques du gouvernement et en augmentant la sensibilisation et l'éducation de la population à cet égard.

---

### **Centres de femmes**

Les centres de femmes jouent un rôle crucial à l'échelle de la province pour favoriser l'autonomisation économique et sociale des femmes. Ils offrent des réseaux de soutien permettant aux femmes, notamment celles qui ont subi de la violence, ainsi que les immigrantes et les femmes racialisées, de refaire leur vie.

Grâce à l'investissement accru du gouvernement, davantage de centres de femmes recevront un financement, augmentant ainsi l'accès accru à leurs services partout dans la province. Cet élargissement améliorera la qualité des services dans des domaines comme les consultations, les systèmes d'aiguillage et la formation préalable à l'emploi, tout en augmentant la capacité des centres de satisfaire aux besoins des populations vulnérables.

« Les centres de femmes fournissent un soutien englobant qui habilite les femmes en les aidant à obtenir leur autonomie économique et à vivre à l'abri de la violence. L'année dernière, le Centre des femmes de Rexdale a aidé 700 femmes et, avec un financement supplémentaire, nous serons en mesure d'aider encore plus de femmes vulnérables à reconstruire leur vie. Nous saluons cet investissement du gouvernement de l'Ontario. »

Fatima Filippi  
Directrice générale  
Centre des femmes de Rexdale

## Réduire l'écart salarial entre les sexes

En Ontario, il faut aux femmes 15,5 mois en moyenne pour gagner le même revenu qu'un homme en 12 mois<sup>12</sup>. Faisant fond sur les recommandations du Groupe de travail pour l'équité salariale entre les sexes de l'Ontario et du Comité directeur de la Stratégie pour l'équité salariale entre les sexes, le gouvernement prend des mesures concrètes pour améliorer le bien-être économique des femmes en faisant la promotion de la transparence salariale au travail.

Les mesures clés prises par le gouvernement afin de réduire les écarts salariaux entre les sexes comprennent les suivantes :

- ▶ déposer des textes de loi historiques et exhaustifs visant à augmenter la transparence salariale au cours du processus d'embauche et à s'assurer que les employées ne sont pas punies si elles discutent de leur paie avec leurs employeurs et leurs collègues;
- ▶ mettre graduellement en oeuvre des mesures touchant la transparence salariale et la composition de la main-d'oeuvre dans les secteurs public et privé en exigeant que les employeurs prescrits dressent des rapports sur les écarts salariaux globaux et la composition de la main-d'oeuvre par genre ainsi que sur d'autres caractéristiques de la diversité;
- ▶ s'assurer que des activités d'application de la loi et d'éducation améliorées sont en place en augmentant de 25 % l'investissement du gouvernement dans le Bureau de l'équité salariale.

### **Transparence salariale : Un outil pour l'équité salariale**

À l'échelle mondiale, on a déterminé que l'augmentation de la transparence salariale est une mesure nécessaire pour résoudre l'écart salarial entre les sexes. Les femmes peuvent souvent être désavantagées durant les négociations salariales initiales et sont exposées à un risque de représailles si elles discutent de leur paie avec leurs collègues; ainsi il est de plus en plus difficile de savoir si leur salaire est équitable et libre de tout préjugé sexiste. Le gouvernement assume un rôle de premier plan afin d'être la première province qui adopte les trois mesures clés suivantes :

- les employeurs seraient tenus d'inclure un taux de rémunération ou une échelle salariale pour tous les postes à pouvoir affichés publiquement de telle manière que, lorsqu'elles s'engagent dans le processus d'embauche, les candidates et candidats sachent à quel salaire ils peuvent s'attendre;
- il serait interdit aux employeurs durant le processus d'embauche de poser des questions aux candidates et aux candidats sur leur rémunération précédente;
- les employées et employés seraient protégés contre toute sanction s'ils discutent de leur paie avec leurs collègues ou leur employeur.

Ces mesures constituent un progrès important pour réduire les écarts salariaux entre les sexes, ce qui profitera à tous les travailleurs et travailleuses de l'Ontario.

Résoudre les écarts salariaux entre les sexes et stimuler la participation des femmes à la population active contribueront à contrecarrer les effets du vieillissement de la population sur la main-d'oeuvre. Cette mesure favorise également une hausse de la productivité et de la croissance des compétences chez les femmes, tirant ainsi parti de la contribution des femmes à la prospérité économique de la province.

<sup>12</sup> Calculs du ministère des Finances de l'Ontario à l'aide des données du recensement de 2016 de Statistique Canada (numéro de catalogue : 98-400-X2016304).

## Augmenter le nombre de femmes siégeant aux conseils d'administration

Augmenter le nombre de femmes siégeant dans les conseils d'administration n'est pas seulement profitable pour la société, cela est aussi profitable pour l'économie. La recherche souligne la relation significative entre la diversité au sein d'un conseil d'administration et la rentabilité d'une entreprise, et montre que les organisations ayant un conseil d'administration et une équipe de direction où les deux sexes sont représentés<sup>13</sup> :

- affichent des rendements supérieurs, obtiennent de meilleures valorisations et font plus de profits;
- déposent un plus grand nombre de brevets;
- favorisent l'innovation;
- surpassent leurs pairs de plus de 3 %.

En 2017, les femmes des pays du G20 représentaient en moyenne 17 % des membres des conseils d'administration des 50 entreprises les plus importantes<sup>14</sup>.

En comparaison, dans la liste des 660 émetteurs inscrits à la Bourse de Toronto, seulement 14 % de tous les sièges des conseils d'administration étaient occupés par des femmes<sup>15</sup>.

Il ne manque pas de femmes talentueuses et qualifiées possédant les compétences, l'éducation et l'expérience nécessaires pour relever le défi des postes de direction. En mars 2018, le gouvernement a publié son plan de promotion de la nomination des femmes dans les postes de direction, jetant ainsi les bases de la promotion de la mixité des sexes dans les postes de direction, particulièrement en établissant des objectifs sur la composition des conseils d'administration, dont les suivants :

- d'ici 2019, les femmes représenteront au moins 40 % de toutes les nominations à chacun des conseils et organismes provinciaux;
- les entreprises sont encouragées à se donner l'objectif de nommer 30 % de femmes à leur conseil d'administration et d'atteindre cette cible d'ici 2020 à 2022.

<sup>13</sup> *Le Manuel de l'Administrateur de l'Alliance canadienne pour la mixité et la bonne gouvernance*, octobre 2017.

<sup>14</sup> George Desvaux, et coll., *Women Matter, Time to Accelerate – Ten years of insights into gender diversity*, McKinsey & Company, octobre 2017.

<sup>15</sup> Avis multilatéral 58-309 du personnel des ACVM, *Examen du personnel sur les femmes aux postes d'administrateurs et de membres de la haute direction : Conformité au Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance*, 5 octobre 2017.

Le gouvernement met également à exécution un plan visant à utiliser son pouvoir d'achat pour encourager les grandes entreprises qui signent de nouveaux contrats avec l'Ontario :

- à atteindre la cible du gouvernement pour faire en sorte que les conseils d'administration soient composés à 30 % de femmes;
- à rédiger des politiques de promotion des femmes au sein des conseils d'administration et dans des postes de cadre dirigeant;
- à envisager et à mettre en oeuvre des stratégies de renouvellement de leur conseil d'administration.

À l'avenir, le gouvernement continuera de faire un suivi des progrès réalisés dans les secteurs public et privé, et examinera les possibilités de mettre sur pied d'autres initiatives.

## Favoriser l'équité en milieu de travail

### L'équité pour les travailleurs

Ces trois dernières années, l'économie ontarienne a poursuivi son expansion, créant des emplois, augmentant les revenus et baissant le taux de chômage au niveau le plus bas jamais atteint en 17 ans. Toutefois, cette croissance n'a pas été ressentie par toute la population active. Approximativement le tiers de la main-d'œuvre en Ontario est constituée de travailleurs vulnérables occupant des postes précaires<sup>16</sup> et qui, souvent, ont un avenir incertain, des avantages sociaux limités et de la difficulté à gagner un revenu décent.

Les hausses du salaire minimum sont un pas en avant vers le traitement équitable des travailleurs qui touchent de faibles revenus et occupent un emploi précaire. La mise en oeuvre de la *Loi de 2017 pour l'équité en milieu de travail et de meilleurs emplois* fait partie du plan de l'Ontario visant à créer un climat d'équité et des débouchés pendant cette période d'évolution rapide de l'économie. Cette mesure prend appui sur l'engagement énoncé dans le budget de 2017 de moderniser les lois ontariennes sur l'emploi et le travail afin d'aider à protéger les employés, à rendre les lieux de travail plus équitables et à soutenir de meilleurs emplois.

Voici des exemples de mesures prévues dans la Loi de 2017 pour l'équité en milieu de travail et de meilleurs emplois :

- majoration du salaire horaire minimum qui passe à 14 \$ l'heure le 1<sup>er</sup> janvier 2018, soit une augmentation salariale pour des centaines de milliers de travailleurs, puis à 15 \$ l'heure le 1<sup>er</sup> janvier 2019;
- les travailleurs à temps partiel toucheront le même taux horaire que les travailleurs à temps plein;
- tous les travailleurs auront droit à des congés de maladie payés;
- les employés auront droit à 10 jours de congé d'urgence personnelle, dont deux jours payés;
- mise en oeuvre de nouvelles normes minimales concernant les horaires de travail, lesquelles exigeront notamment que les employés soient payés trois heures si leur quart de travail est annulé à moins de 48 heures précédant l'heure prévue à l'horaire;
- au moins trois semaines de vacances après cinq ans de travail chez le même employeur;
- mise en application plus rigoureuse des lois régissant l'emploi.

« L'adoption de la *Loi de 2017 pour l'équité en milieu de travail et de meilleurs emplois* est une importante étape vers l'amélioration des protections pour les travailleurs. Cette mesure législative réduira l'inégalité du revenu et améliorera la qualité de vie au travail pour des millions d'Ontariennes et d'Ontariens. Vu la hausse des emplois précaires et la stagnation des salaires, ces améliorations n'arrivent pas trop tôt. » [Trad. libre]

Sheila Block,  
économiste principale,  
Centre canadien de politiques alternatives

<sup>16</sup> Ministère du Travail, *Rapport final sur l'examen portant sur l'évolution des milieux de travail*, mai 2017.

## **Consolidation et modernisation de la sécurité de la retraite**

Les prestations de retraite tiennent une place importante pour la sécurité de la retraite. Néanmoins, bon nombre d'Ontariennes et d'Ontariens s'inquiètent de ne pas avoir suffisamment d'économies pour toucher le revenu dont ils ont besoin à la retraite afin de maintenir leur niveau de vie. En effet, les deux tiers des travailleurs ne souscrivent pas à un régime de retraite d'employeur. La province a pris un certain nombre de mesures pour améliorer la viabilité des régimes de retraite et pour fournir aux Ontariennes et aux Ontariens le revenu de retraite dont ils ont besoin pour envisager leur avenir avec sérénité et confiance.

### **Bonification du Régime de pensions du Canada**

La nature du travail a évolué partout dans le monde. Les couvertures offertes par les régimes de retraite d'employeur ont diminué, et la population vit plus longtemps. Prenant acte de ces changements, l'Ontario a assumé un rôle de leadership dans le cadre de la bonification du Régime de pensions du Canada (RPC) qui se traduira par une augmentation notable du revenu de retraite des gens à l'avenir. La bonification du RPC était l'aboutissement d'années d'efforts déployés par l'Ontario, en collaboration avec le gouvernement fédéral, les autres provinces et les territoires, pour faire en sorte que le RPC réponde aux besoins des travailleurs d'aujourd'hui lorsqu'ils atteindront la retraite.

En décembre 2017, les ministres des Finances des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont convenu d'adopter d'autres modifications pour que la bonification du RPC soit des plus équitables. Parmi ces modifications, on trouve des dispositions visant à protéger la valeur des prestations enrichies de retraite pour les travailleurs, particulièrement pour les femmes qui interrompent leur vie active afin de s'occuper de leurs enfants, et pour les personnes qui, en raison d'une invalidité, sont incapables de travailler.

Les ministres des Finances ont aussi adopté un cadre pour que la bonification du RPC demeure adéquatement capitalisée et gérée, et ainsi protéger les prestations des futurs retraités.

### **Réforme des règles de capitalisation des régimes de retraite de l'Ontario**

S'il est important d'agir sur la scène nationale, il est aussi essentiel d'assurer la viabilité à long terme des régimes de retraite d'employeurs en Ontario. C'est pourquoi le gouvernement a apporté des modifications aux cadres régissant les régimes de retraite à prestations déterminées et les régimes de retraite interentreprises.

#### ***Régimes de retraite à prestations déterminées***

En mai 2017, le gouvernement a annoncé un nouveau cadre pour les régimes de retraite à prestations déterminées en Ontario. Comportant des mesures visant à améliorer la sécurité du revenu de retraite des travailleurs et des retraités, ce nouveau cadre de financement encourage les entreprises à ne pas abandonner leurs régimes de retraite, tout en les aidant à se développer et à être compétitives.

Des modifications ont été apportées à la *Loi sur les régimes de retraite* en décembre 2017 afin de prendre les règlements nécessaires à la mise en application du cadre. Les détails des composantes clés du nouveau cadre ont été affichés au Registre de la réglementation de l'Ontario pour solliciter la rétroaction des parties intéressées. Il sera tenu compte des commentaires ainsi recueillis pour élaborer la réglementation régissant la mise en oeuvre du nouveau régime de capitalisation.

### **Régimes de retraite interentreprises à prestations cibles**

Les régimes de retraite interentreprises (RRI) offrent aux travailleurs cotisants la possibilité de maintenir leur protection en matière de retraite même s'ils changent d'employeur au cours de leur carrière.

En juin 2017, le gouvernement a annoncé la mise en oeuvre d'un nouveau cadre autorisant les RRI admissibles à offrir des prestations cibles afin d'assurer la viabilité à long terme de ces régimes.

Afin de contribuer à mettre en oeuvre cet engagement, le gouvernement a apporté plusieurs modifications à la *Loi sur les régimes de retraite*, y compris aux règlements régissant la conversion des prestations déterminées accumulées en prestations cibles offertes par les RRI admissibles.

Le gouvernement a l'intention de mener des consultations sur les principales caractéristiques du nouveau cadre au printemps. Par ailleurs, afin de prévoir suffisamment de temps pour planifier la transition vers le nouveau cadre proposé, le gouvernement a l'intention de prolonger les règles temporaires de capitalisation qui régissent actuellement certains régimes de retraite interentreprises en Ontario.

### **Protection des participants aux régimes de retraite de l'Ontario**

Les régimes de retraite d'employeur sont une composante fondamentale de la sécurité du revenu de retraite. Par contre, lorsque les employeurs ne sont pas en mesure de respecter pleinement leurs engagements à l'égard des prestations de retraite, la sécurité du revenu de retraite des Ontariennes et des Ontariens est menacée.

Le Fonds de garantie des prestations de retraite (FGPR) joue un rôle important dans le paysage des régimes de retraite en Ontario à titre de garantie pour les employés touchés par l'insolvabilité de leur employeur lorsqu'un régime de retraite à prestations déterminées est liquidé et que les actifs sont insuffisants pour couvrir les prestations promises. Le FGPR est unique en son genre au Canada et le gouvernement a pris des mesures pour accroître le soutien qu'il fournit.

Par souci d'améliorer la sécurité des prestations pour les participants et pour les retraités, la *Loi de 2017 pour un Ontario plus fort et plus juste (mesures budgétaires)*, comporte des modifications, non encore promulguées, visant à augmenter de 50 % la garantie du FGPR, pour la porter de 1 000 \$ à 1 500 \$ par mois, et à éliminer les exigences d'admissibilité relatives à l'âge et à l'ancienneté donnant droit à la protection du FGPR. Le gouvernement présentera des mesures législatives qui rendraient ces modifications rétroactives pour qu'elles s'appliquent aux régimes liquidés le 19 mai 2017 ou après cette date, soit la date à laquelle le nouveau cadre de capitalisation a été annoncé. Par conséquent, les prestations de retraite versées à partir de ces régimes seraient couvertes en vertu de la garantie majorée de 1 500 \$ par mois du FGPR. Cette modification devrait s'appliquer aux prestations de retraite versées aux anciens employés de Sears Canada.

Vu l'importance du FGPR pour la sécurité du revenu de retraite, le gouvernement présentera des modifications législatives qui imposeront un examen périodique des dispositions régissant le FGPR.

## Préparer la prochaine série de réformes

Au cours des dernières années, des entreprises, comme Sears Canada, amorcent le processus d'insolvabilité avec un régime de retraite largement non capitalisé, avec pour conséquence la réduction des prestations pour les prestataires. Ayant souligné cette réalité dans son budget de 2018, le gouvernement fédéral s'est engagé à entamer des consultations avec des travailleurs, des retraités et des entreprises afin de convenir d'une solution équilibrée pour l'avenir. L'Ontario se réjouit de cette initiative et entend également travailler avec les employeurs et d'autres intervenants pour trouver des manières d'augmenter la protection des régimes de retraite.

De plus, l'Ontario propose des modifications législatives pour :

- continuer à prendre des mesures pour faciliter le passage à un nouvel organisme de réglementation des régimes de retraite, l'Office de réglementation des services financiers (ORSF). Dans le cadre de la nouvelle structure, le gouvernement établira un comité consultatif au sein de l'ORSF ayant pour mandat de superviser les problèmes liés au FGPR et aux régimes de retraite dont les promoteurs sont en difficulté;
- instaurer un régime d'événements à communiquer, semblable au mécanisme en vigueur au Royaume-Uni et aux États-Unis pour des régimes analogues. Rendre obligatoire la divulgation de certains événements liés à la société ou au régime augmenterait la transparence et avertirait l'organisme de réglementation des régimes de retraite de la présence de problèmes possibles, comme le démembrement intense d'actifs ou la distribution extraordinaire de dividendes;
- instaurer un mécanisme d'accommodement pour les régimes de retraite en difficulté, fournissant ainsi à l'organisme de réglementation des régimes de retraite les outils nécessaires pour répondre aux régimes de retraite dont le promoteur est en difficulté.

Ensemble, ces mesures nous donneraient des outils supplémentaires pour nous aider à protéger les régimes de retraite et leurs bénéficiaires.

Le gouvernement mènera des consultations sur les détails des modifications réglementaires nécessaires afin d'appuyer les mesures législatives proposées.

## Réforme des régimes de retraite du secteur parapublic

Le gouvernement prend des mesures pour favoriser la viabilité et l'abordabilité à long terme des régimes de retraite du secteur parapublic.

Pour les régimes de retraite d'employeur unique (RREU) dans le secteur parapublic, tels que ceux mis en place par les universités et les hôpitaux, le gouvernement a accordé un allègement temporaire de la capitalisation du déficit de solvabilité pour encourager les régimes à examiner des solutions à plus long terme afin de préserver leur abordabilité. Grâce à cette mesure temporaire d'allègement à hauteur de 2,4 milliards de dollars en vigueur jusqu'à la fin de 2017, les pressions financières ont considérablement baissé pour les promoteurs de ces régimes, leur permettant de protéger les importants services publics de première ligne qu'ils fournissent à la population ontarienne.

Parmi les nouvelles mesures permanentes, citons les initiatives qui permettent aux régimes d'étudier des solutions à plus long terme afin d'améliorer l'abordabilité, telles que la consolidation et la conversion à une structure de régime de retraite conjoint (RRC).

### Régime de retraite de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT)

La Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) travaille activement à la conversion de son régime qui passera d'un RREU à un RRC. La CSPAAT a obtenu le consentement requis des participants de son régime de retraite et de ses retraités pour exécuter la conversion. À l'appui de cette initiative, le gouvernement a proposé des modifications à la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*, qui aideraient la CSPAAT dans ses efforts de réduction des coûts et de gestion des primes. Le Surintendant de la Commission des services financiers de l'Ontario approuvera la conversion après un examen de la situation. Dès lors que la conversion est concluante et que le régime nouvellement constitué en fait la demande, le gouvernement entend citer le nouveau régime dans un règlement l'exonérant des exigences de capitalisation du déficit de solvabilité, à l'instar d'autres RRC du secteur parapublic qui bénéficient d'une telle exonération.

## **Mise en oeuvre de l'allègement des tarifs d'électricité grâce au Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables**

Depuis 2003, près de 70 milliards de dollars ont été investis dans l'infrastructure d'électricité. Ces investissements ont plusieurs avantages, dont celui de fournir un réseau d'électricité propre et fiable qui répond aux besoins des familles et des entreprises de l'Ontario.

Si ces investissements étaient nécessaires pour créer un réseau électrique plus propre et plus moderne, ils ont néanmoins fait monter les tarifs d'électricité. Tel qu'il a été annoncé en mars 2017 dans le Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables, une partie de ces coûts est refinancée et le recouvrement des coûts auprès des usagers est échelonné sur une plus longue période pour mieux s'aligner sur l'échéancier des avantages de ces investissements pour les consommateurs d'électricité de l'Ontario. Ainsi, les consommateurs admissibles ont constaté immédiatement un allègement considérable des tarifs, et l'équité intergénérationnelle sera assurée.

Grâce à ce plan, dès le 1<sup>er</sup> juillet 2017, l'Ontario a réduit, les factures d'électricité de 25 % en moyenne pour les ménages. Jusqu'à un demi-million de petites entreprises et d'exploitants agricoles admissibles bénéficient aussi de ce plan. Les hausses de tarifs sur quatre ans seront limitées au taux d'inflation. Même si les tarifs augmenteront graduellement au fil du temps, le gouvernement demeure résolu à éviter toute hausse abrupte.

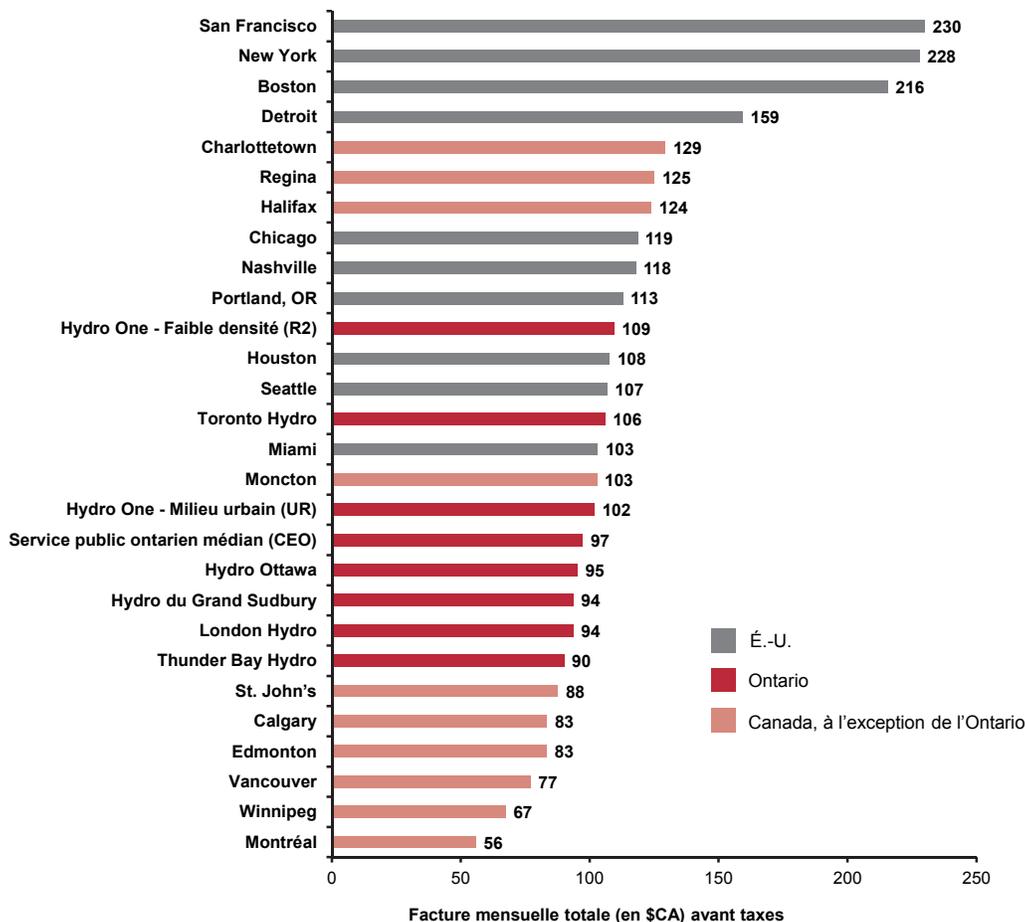
Avec la mise en oeuvre du Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables, les factures d'électricité résidentielle en Ontario se situent dans l'éventail de tarifs d'autres provinces et se comparent favorablement à celles des territoires de compétence des États-Unis.

### **Allègement supplémentaire pour les familles dans le cadre du Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables**

L'Ontario est déterminé à appuyer les personnes à faible revenu et celles qui habitent dans des régions rurales ou éloignées admissibles en leur accordant des réductions importantes, pouvant atteindre 40 % ou 50 %, sur leur facture d'électricité résidentielle. Les clients résidentiels des Premières Nations vivant dans une réserve et faisant affaire avec des détaillants titulaires d'un permis reçoivent un crédit de 100 % des frais de livraison figurant sur leur facture.

Dans le cadre du Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables, le Fonds pour des frais abordables a été lancé le 24 octobre 2017 dans le but d'aider les Ontariennes et Ontariens qui ne sont pas admissibles à des programmes d'économie d'énergie pour les personnes à faible revenu et qui ont besoin de soutien pour améliorer l'efficacité énergétique de leur logement. Les demandeurs admissibles reçoivent des avantages comprenant, par exemple, des ampoules à DEL, des barres d'alimentation, des appareils électroménagers éconergétiques et une meilleure isolation.

## Factures d'électricité résidentielle dans certaines villes du Canada et des États-Unis



Nota :

1. Les chiffres pour l'Ontario sont basés sur les prix actuels de l'électricité (au 1<sup>er</sup> novembre 2017) de la grille tarifaire réglementée, la tarification selon l'heure de la consommation (THC) ainsi que la base de données sur les tarifs de la CEO. Les données pour les villes hors de l'Ontario sont basées sur le rapport d'Hydro Québec intitulé *Comparaison des prix de l'électricité dans les grandes villes nord-américaines*. Tarifs en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2017.
2. Les données sont arrondies au dollar CA le plus près. Le taux de change utilisé par Hydro Québec pour convertir les dollars américains en dollars canadiens est 0,7468 (1 \$ CA = 0,7468 \$ US), soit le taux en vigueur à midi le 3 avril 2017.
3. Les chiffres pour l'Ontario dans ce graphique sont fondés sur une consommation typique de 65 % hors des heures de pointe, de 17 % en période moyenne et de 18 % en période de pointe pour chaque période de THC, laquelle représente la moyenne de tous les consommateurs facturés selon l'heure de consommation en Ontario.
4. Les données de ce graphique sont basées sur une consommation mensuelle moyenne d'électricité de 750 kWh dans chaque ville sélectionnée.
5. Les chiffres pour l'Ontario comprennent les rajustements en vertu de la *Loi de 2017 pour des frais d'électricité équitables*.
6. Les chiffres de l'Ontario n'incluent aucun crédit pouvant être offert aux termes du Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité.
7. Les taxes applicables (p. ex. valeur ajoutée ou taxes de vente, etc.) ont été exclues de ce graphique.
8. Ces chiffres sont un estimé fourni uniquement à titre informatif.

Source : Commission de l'énergie de l'Ontario, *Comparez les tarifs* ([https://cf.oeb.ca/html/performance/rates\\_chart\\_US-CAN\\_totalbill\\_fr.cfm](https://cf.oeb.ca/html/performance/rates_chart_US-CAN_totalbill_fr.cfm)).

## Investir dans l'économie sobre en carbone de l'Ontario

Le changement climatique n'est pas une menace lointaine, car il commence déjà à faire sentir ses effets sur les collectivités de l'Ontario. Les ménages et les entreprises de l'Ontario font déjà face aux conséquences des phénomènes météorologiques extrêmes, notamment les tempêtes violentes, les inondations et les vagues de chaleur. Pour relever ces défis, l'Ontario joue un rôle actif dans les efforts déployés à l'échelle mondiale pour réduire le plus possible les risques découlant du changement climatique. Le gouvernement prend des mesures pour passer à une économie concurrentielle et sobre en carbone, grâce à des investissements pour la mise au point et l'adoption de technologies vertes qui créeront de nouveaux débouchés favorisant la croissance économique et l'emploi, tout en protégeant l'environnement de plus amples conséquences du changement climatique.

### Établir des liens afin de créer le deuxième marché du carbone au monde

Le programme de plafonnement et d'échange de l'Ontario est un système axé sur le marché qui établit un plafonnement ferme sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) tout en donnant de la souplesse aux entreprises et à l'industrie. Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'Ontario a relié son marché du carbone aux marchés existants du Québec et de la Californie afin de créer le deuxième marché du carbone au monde. Le système intégré de plafonnement et d'échange a été qualifié de « meilleur de sa catégorie » par le commissaire à l'environnement de l'Ontario et il constituera le moyen le plus efficace pour atteindre les objectifs de réduction des GES au coût le plus abordable possible pour les particuliers et les entreprises. Une analyse économique indépendante<sup>17</sup> a également démontré qu'un système intégré de plafonnement et d'échange est le moyen le plus rentable pour l'Ontario d'atteindre ses objectifs de réduction des GES.

**TABLEAU 2.3 Scénarios pour la tarification du carbone – Retombées d'ici 2020**

	Approche de l'Ontario	Taxe sur le carbone
Retombées sur les dépenses énergétiques des ménages (en \$ par mois; dollars de 2016)	13 \$	50 \$
Prix du carbone (en dollars de 2016)	18 \$	72 \$
Réduction nette des GES	18,42 millions de tonnes	12,7 millions de tonnes

Source : EnviroEconomics, Navius Research et Dillon Consulting, *Impact Modelling and Analysis of Ontario's Cap and Trade Program*.

En plus de pouvoir profiter d'un système intégré de plafonnement et d'échange, les entreprises de l'Ontario auront l'occasion de réduire les coûts de conformité :

- en investissant dans des technologies de réduction des émissions, y compris celles appuyées par des investissements effectués par l'entremise du Plan d'action contre le changement climatique de la province;
- par l'achat de crédits compensatoires.

<sup>17</sup> Dave Sawyer, Jotham Peters et Seton Stiebert, *Impact Modelling and Analysis of Ontario's Cap and Trade Program*, EnviroEconomics, Navius Research et Dillon Consulting, 2016.

## **Les produits tirés des quotas d'émissions de carbone aident les familles et les entreprises**

La *Loi de 2016 sur l'atténuation du changement climatique et une économie sobre en carbone* de l'Ontario dicte que toutes les sommes tirées des quotas d'émissions, doivent servir à des initiatives raisonnablement susceptibles de réduire les émissions de GES ou d'en favoriser la réduction.

En 2017-2018, les cinq enchères de quotas d'émissions de GES de l'Ontario ont généré des produits de plus de 2,4 milliards de dollars, qui sont investis dans une gamme élargie de nouveaux programmes conformément au Plan d'action de l'Ontario contre le changement climatique échelonné sur cinq ans. Ces investissements aident déjà les familles et les entreprises de l'Ontario à réduire les coûts et à réaliser la transition vers une économie sobre en carbone grâce aux mesures suivantes :

- offrir d'effectuer des vérifications et des rénovations éconergétiques dans approximativement 17 500 logements sociaux et 14 000 maisons;
- mettre en oeuvre 180 projets dans 98 hôpitaux afin de générer des économies liées à l'énergie;
- créer des milieux d'apprentissage plus sains, plus modernes et plus agréables grâce à des mises à niveau éconergétiques dans près de 600 écoles partout dans la province;
- travailler en partenariat avec 118 municipalités pour aménager des pistes cyclables et des stationnements à vélo ainsi qu'appuyer de nouveaux plans pour le cyclisme;
- installer plus de 300 postes de charge pour véhicules électriques (VE), y compris 140 postes de charge rapide de niveau 3, pour créer le plus grand réseau public de recharge rapide au Canada.

Afin d'aider les particuliers et les entreprises à lutter contre le changement climatique et à économiser, l'Ontario a lancé le Fonds pour un Ontario vert en utilisant les produits du marché du carbone de l'Ontario. Durant sa première année, Ontariovert :

- a sollicité 140 000 Ontariennes et Ontariens qui effectueront une vérification de l'efficacité énergétique de leur foyer et y installeront un thermostat intelligent gratuit;
- a offert une gamme de rabais pour aider les propriétaires et les entreprises à économiser, y compris 7 200 \$ pour l'isolation, 5 000 \$ pour des fenêtres à rendement énergétique élevé, 20 000 \$ pour des thermopompes géothermiques, 5 800 \$ pour des thermopompes à air et 100 \$ pour des thermostats intelligents;
- donne un accès continu à des conseils sur l'économie énergétique impartiaux et gratuits grâce à la ligne téléphonique Ontariovert au 1 888 728-8444 ou le site Web Ontariovert à [Ontariovert.ca](http://Ontariovert.ca);
- a lancé le Programme Ontariovert pour les industries afin d'appuyer les projets majeurs de réduction du carbone pour les grands émetteurs industriels et d'améliorer la compétitivité des entreprises;
- a fourni jusqu'à 25 millions de dollars au programme Ontariovert pour les logements sociaux;
- a lancé le programme Ontariovert pour la transformation des aliments et le programme Ontariovert pour l'agriculture afin d'appuyer les agriculteurs et les producteurs d'aliments et de boissons de l'Ontario;
- a lancé le Défi Ontariovert, en le dotant d'un financement pouvant atteindre 300 millions de dollars afin de favoriser le développement de technologies et de processus novateurs ultrasobres en carbone.

## Perspectives d'avenir

Au cours des prochaines années, les résidents et les entreprises de l'Ontario peuvent attendre de nombreux investissements supplémentaires découlant du marché du carbone, notamment :

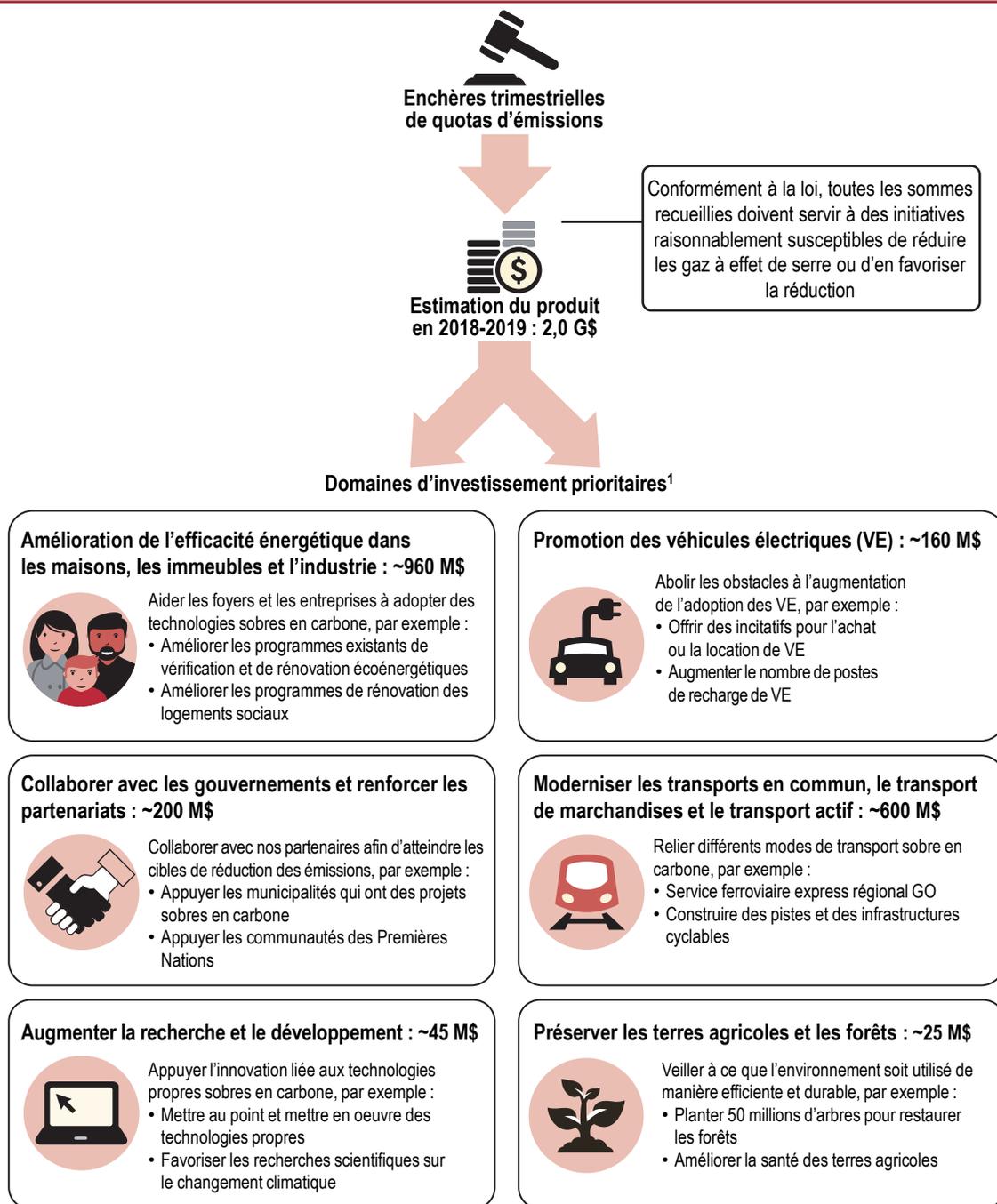
- jusqu'à 1,7 milliard de dollars dans les rénovations éconergétiques et les entreprises de l'Ontario par l'entremise du Fonds pour un Ontario vert;
- jusqu'à 1,3 milliard de dollars pour construire la nouvelle ligne de transport rapide sur rail et le service ferroviaire express régional GO, service électrifié aux 15 minutes toute la journée;
- jusqu'à 800 millions de dollars afin d'aider à améliorer les écoles, les hôpitaux, les collèges et les universités;
- jusqu'à 230 millions de dollars pour continuer de rénover les logements sociaux;
- jusqu'à 140 millions de dollars pour construire plus de pistes cyclables, de casiers à vélo et de solutions de transport en commun pour le « premier/dernier kilomètre ».

---

« L'Ontario est un exemple de gouvernement provincial qui fait les bonnes choses, crée des emplois, jette les fondements du progrès économique tout en luttant contre les graves dangers que la crise climatique impose à chacun de nous. » [Trad. libre]

Al Gore, ancien président des É.-U.  
Le 8 mars 2018

---



Nota :

1. Les investissements prévus sont sous réserve de la disponibilité du produit tiré des quotas de carbone.

## **Protéger l'environnement pour les familles de l'Ontario**

### **Investir dans les Grands Lacs**

Les Grands Lacs sont vitaux pour la santé et le bien-être de la province, approvisionnant en eau potable la majorité des Ontariennes et des Ontariens. De la croissance démographique au changement climatique en passant par la pollution et les espèces envahissantes, les pressions cumulatives d'aujourd'hui sont accablantes pour le bassin hydrographique de la province. Pour assurer la viabilité et la vitalité des Grands Lacs de l'Ontario, le gouvernement investira 52 millions de dollars supplémentaires sur trois ans pour :

- investir dans de nouvelles technologies pour s'attaquer à la prolifération d'algues, aux produits chimiques toxiques, aux microplastiques et au sel de voirie, et améliorer la surveillance en temps réel et la recherche autour des Grands Lacs, en particulier autour du lac Érié;
- mieux gérer les effets de la croissance de la population et du développement autour du lac Ontario par la poursuite des efforts visant à élaborer des plans opérationnels afin d'aider à réduire la pollution des trop-pleins du réseau d'égouts unitaires, ainsi que des normes de certification et une amélioration de la formation pour les exploitants d'installations de traitement des eaux usées;
- protéger la santé du lac Érié en mettant en oeuvre le Plan d'action Canada-Ontario pour le lac Érié. En collaborant avec tous ses partenaires, la province appuiera les réductions de la charge de phosphore provenant de sources agricoles et soutiendra la gestion des eaux usées et des eaux pluviales à l'échelon municipal;
- mobiliser davantage les communautés des Premières Nations et des Métis pour créer des occasions de participation et en favorisant l'établissement de relations fondées sur le désir commun de protéger et de restaurer la santé écologique du système des Grands Lacs.

### **Étude sur la santé à Sarnia**

La province mènera une étude visant à déterminer l'incidence localisée de la pollution de l'air sur les résidents de Sarnia et les Premières Nations. La portée de cette étude environnementale sera déterminée de concert avec les communautés des Premières Nations, les agences de santé, le gouvernement fédéral et d'autres partenaires. L'étude devrait s'amorcer en 2018.

### **Protéger la biodiversité en Ontario**

Les forêts, les marécages, les lacs et les rivières de l'Ontario fournissent de l'eau propre, abritent un vaste éventail d'espèces et offrent des possibilités de loisirs. Dans le cadre de ses efforts visant à maintenir le patrimoine naturel, la province investira 15 millions de dollars au cours des trois prochaines années.

## Bâtir aujourd'hui l'infrastructure de demain

Le gouvernement construit une infrastructure moderne et efficace qui procure des avantages pour la population de l'Ontario et l'économie, crée des emplois et améliore la qualité de vie aujourd'hui et dans l'avenir. La province consent un investissement d'environ 230 milliards de dollars sur 14 ans depuis 2014-2015 pour des projets prioritaires comme les hôpitaux, les écoles, les transports en commun, les ponts et les routes. On prévoit que les investissements des 10 prochaines années soutiendront environ 140 000 emplois chaque année en moyenne.

Ces investissements contribuent à construire l'infrastructure nécessaire afin de faciliter la circulation rapide et efficace des gens et des marchandises, d'attirer les investissements d'affaires et d'accroître les possibilités pour les travailleurs qualifiés.

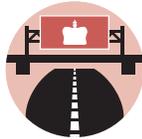
### GRAPHIQUE 2.10 Investissements d'envergure dans l'infrastructure



L'engagement mis à jour de la province d'investir dans l'infrastructure à hauteur d'environ 182 milliards de dollars au cours des 10 prochaines années comprend :



79 milliards de dollars dans les transports en commun



25 milliards de dollars dans les routes



19 milliards de dollars dans les immobilisations hospitalières



16 milliards de dollars dans les subventions d'immobilisations pour construire de nouvelles écoles et améliorer l'état des écoles existantes

*Nota :* Les chiffres ne tiennent pas compte des investissements de tierces parties dans les hôpitaux, les collèges et les écoles.

## Fonds Trillium

En mars 2018, le gouvernement a déposé des règlements aux termes de la *Loi de 2014 sur le Fonds Trillium*, afin de verser 1,1 milliard de dollars supplémentaires en produit net dans le Fonds. Cela porterait le montant total ajouté au Fonds Trillium à 6,5 milliards de dollars. Aux termes de la Loi, chaque dollar versé dans le Fonds peut uniquement être affecté pour appuyer des investissements dans l'infrastructure, notamment les transports en commun, le transport et d'autres infrastructures prioritaires.

Le gouvernement affectera une somme d'environ 800 millions de dollars depuis le Fonds Trillium en 2018-2019 afin de continuer à appuyer des investissements dans les infrastructures clés de la province, comme la phase 2 du train léger sur rail à Ottawa, la ligne de transport léger sur rail Hurontario, le Fonds ontarien pour l'infrastructure communautaire et le Fonds des petites collectivités. Ces sommes s'ajoutent aux affectations qui devraient atteindre environ 500 millions de dollars de 2016-2017 à 2017-2018.

## Investir dans les transports en commun et l'infrastructure de transport

Au cours des 10 prochaines années, le gouvernement investit plus de 106 milliards de dollars afin de moderniser les infrastructures de transport et des transports en commun, et d'en construire de nouvelles dans le but de stimuler la croissance économique et d'appuyer quelque 65 000 emplois en moyenne chaque année.

### **Service ferroviaire express régional GO**

La province facilite les déplacements des navetteurs et des familles dans la région du grand Toronto et de Hamilton (RGTH) en procédant à l'établissement du service ferroviaire express régional GO (SFER), le projet ferroviaire le plus important au Canada. Le SFER GO fournira un service plus rapide et plus fréquent grâce à l'électrification des principaux tronçons, dont celui de l'Union Pearson (UP) Express. Le nombre de trajets hebdomadaires à l'échelle du réseau ferroviaire GO quadruplera, pour passer d'environ 1 500 à près de 6 000 lorsque le SFER GO sera en service d'ici 2024-2025.

Les travaux sont déjà en cours afin d'augmenter la capacité et d'améliorer le service à l'échelle du réseau GO pour appuyer le SFER GO.



Le service ferroviaire express régional GO fournira un service plus rapide et plus fréquent pour les navetteurs et leur famille.

En janvier 2018, la province a mis en service de nouveaux trajets en milieu de journée et le soir entre la station Union et la station GO d'Aurora dans le couloir Barrie. Les voyageurs de ce tronçon de la ligne GO de Barrie profiteront dorénavant du service ferroviaire offert toute la journée, sept jours sur sept, ce qui fera passer le nombre de déplacements hebdomadaires à environ 105 000. Ces améliorations au service donneront plus d'options de transport en commun aux voyageurs et aux familles de Toronto, de la région de York et du comté de Simcoe, et aident à rapprocher la province de son objectif d'offrir un service bidirectionnel aux 15 minutes, de la station Union à la station Aurora dans le cadre du plan du SFER GO.

Les améliorations et les projets du SFER GO sont en cours ou à l'étape de la planification le long des couloirs et des stations à l'échelle du réseau GO, notamment les suivants :

- **Terminus d'autobus Kipling** – réaménagement des environs de la station GO de Kipling et de la station de métro de la Commission de transport de Toronto (CTT) intégrera le métro, les trains GO ainsi que les services d'autobus locaux et régionaux au sein d'un carrefour de transport unique, afin d'offrir une expérience harmonieuse aux usagers.
- **Couloir Lakeshore Ouest** – des mises à niveau prévues comme la restauration de la station Mimico, le remplacement du pont piétonnier de Drury Lane et les améliorations aux voies ferrées augmenteront le service à la station Exhibition et permettront de prendre en charge l'augmentation de la capacité le long du couloir.
- **Station GO Rutherford** – les mises à niveau prévues aideront à prendre en charge l'augmentation de la capacité dans le couloir GO de Barrie. Les travaux comprennent les nouveaux quais ferroviaires, une marquise, une nouvelle structure de stationnement multiniveaux, une deuxième voie ferrée lourde et des préparations en prévision d'une future troisième voie centrale express.
- **Station GO de Milton** – ce projet de réaménagement permettra d'augmenter la fréquence du service aux heures de pointe dans le couloir GO de Milton. Il comprend la construction de passages piétonniers améliorés, de passages accessibles vers les quais des trains et des autobus, des aires de rangement des bicyclettes, une nouvelle gare, un stationnement mis à niveau ainsi qu'une boucle pour les autobus réaménagée et une zone d'embarquement et de débarquement des passagers.
- **Nouvelles stations** – douze nouvelles gares du réseau ferroviaire GO (notamment six stations SmartTrack) ont franchi l'étape de la conception préliminaire et passent à l'étape de l'examen complet de l'analyse de rentabilité. Metrolinx collabore avec ses partenaires municipaux et réalise des évaluations environnementales et demande la participation de la collectivité dans tous les chantiers.

### ***Prolongement et expansion des services du réseau ferroviaire GO***

Sous réserve de négociations avec les partenaires du service de transport ferroviaire de marchandises, l'Ontario adopte également des plans visant à augmenter le service ferroviaire du réseau GO, notamment :

- **Expansion du réseau vers Kitchener** — L'Ontario s'est engagé à offrir un service ferroviaire bidirectionnel GO tout au long de la journée entre Toronto et la région de Waterloo. Les travaux de planification et de conception des améliorations dans le couloir Kitchener GO sont en cours afin de permettre une augmentation du service ferroviaire GO à l'avenir et à mettre sur pied le SFER GO sur cette ligne.
- **Expansion du réseau vers Niagara** — L'Ontario planifie mettre en service de nouveaux trajets en semaine sur le réseau GO entre la future gare Confederation à Hamilton et la région de Niagara à compter de 2021 et atteindre Niagara Falls d'ici 2023. Trois autres gares sont proposées le long du couloir, y compris une nouvelle gare à Grimsby, ainsi que des gares VIA mises à niveau à St. Catharines et à Niagara Falls. L'expansion favorisera le développement économique et augmentera les options de transport pour les résidents de la région de Niagara.
- **Expansion du réseau vers Bowmanville** — L'Ontario prolonge le couloir ferroviaire Lakeshore Est du réseau GO Transit et offrira un nouveau service ferroviaire GO d'Oshawa à Bowmanville. Le prolongement du réseau ferroviaire GO de près de 20 km et la construction de quatre nouvelles gares, deux à Oshawa, une à Courtice et une à Bowmanville, donnera aux résidents de la région de Durham davantage d'options de transport et stimulera la croissance économique et la création d'emplois.

### Transports en commun rapides

L'Ontario investit dans d'importants projets à l'échelle de la RGTH afin d'offrir des services de transport en commun rapide, efficace et fiable.

**TABLEAU 2.4 Exemples de projets de transport en commun rapide dans la région du grand Toronto et de Hamilton (RGTH)**

Projet	Investissement provincial dans les coûts de construction	Description
Ligne de transport léger sur rail (TLR) Eglinton Crosstown	5,3 G\$	Cette ligne de TLR comprendra 25 gares et arrêts qui relieront 54 trajets d'autobus, trois stations de métro, trois lignes de GO Transit et UP Express, accélérant ainsi le navettage et facilitant les déplacements des voyageurs dans leurs déplacements.
TLR Finch Ouest	Jusqu'à 1,2 G\$	Cette ligne de TLR reliera le collège Humber à la nouvelle station de métro Finch Ouest de la TTC, sur le prolongement de la ligne de métro Toronto-York Spadina, et accélérera le transport des voyageurs dans le couloir achalandé de Finch Ouest.
TLR Hamilton	1,0 G\$	Cette ligne de TLR offrira un service sécuritaire, rapide et fiable traversant le centre-ville de Hamilton sur des voies séparées de la circulation.
TLR Hurontario	1,4 G\$	Cette ligne de TRL reliera le réseau GO et les systèmes de transport en commun de Mississauga et de Brampton. Elle comptera 22 arrêts sur ses propres voies réservées; la mise en service est prévue pour 2022.
Mississauga Transitway	113 M\$	En décembre 2017, la station Renforth a ouvert ses portes, ce qui a marqué l'achèvement de ce projet qui accélère et facilite les déplacements d'est en ouest à Mississauga.

### Transport en commun municipal

La province appuie les projets de transport en commun municipaux clés afin d'améliorer et d'agrandir les réseaux de transport en commun locaux, de réduire la congestion et d'offrir plus de choix de transport aux navetteurs et aux familles. Les projets ont notamment trait à ce qui suit :

- **Service d'autobus rapides de London** — L'Ontario investit 170 millions de dollars dans un nouveau projet de transport en commun d'envergure qui permettra aux passagers de London de se déplacer plus rapidement vers le travail, l'école, leurs rendez-vous et leurs activités, tout en augmentant l'achalandage des transports en commun et en contribuant à réduire la congestion routière. Le réseau de SAR Shift de la ville de London comptera 23,7 km de transports en commun rapides le long des couloirs les plus occupés de London, reliera les quartiers, les entreprises et les établissements d'enseignement postsecondaire avec le centre-ville, et constituera une plaque tournante de transport au cœur du centre-ville.

➤ **Prolongement de la ligne 1/prolongement de la ligne de métro Toronto-York Spadina**

– La province a investi 870 millions de dollars par l’entremise du Fonds Transports-Action Ontario à l’appui de ce projet. Ce prolongement du métro de Toronto est le plus important depuis près de 40 ans. Cette ligne est entrée en service en décembre 2017, offrant une nouvelle option commode et rapide pour aller au travail ou à des cours, puis revenir à la maison vers sa famille plus tôt. On estime que le prolongement ajoutera 36 millions de déplacements en transport en commun et éliminera 30 millions de déplacements en automobile par année, ce qui contribuera à réduire la congestion routière, à améliorer la qualité de l’air et à lutter contre le changement climatique.



Le prolongement du métro Toronto-York Spadina, l’agrandissement du réseau souterrain le plus important en près de 40 ans, décongestionnera les routes.

- **TLR d’Ottawa** – La province s’est engagée à allouer jusqu’à 600 millions de dollars dans l’Étape 1 de ce projet, la Ligne de la Confédération, dont on prévoit l’entrée en service en 2018. L’Ontario investit aussi plus de 1 milliard de dollars afin d’appuyer l’Étape 2, l’investissement unique le plus important jamais consenti par le gouvernement provincial dans le système public de transport en commun de la ville. L’Étape 2 du projet prolongera la Ligne Trillium (Train O) et la Ligne de la Confédération en ajoutant approximativement 40 km de nouvelles voies ferrées et 23 nouvelles stations, qui prolongeront le réseau de TLR vers l’est, l’ouest et le sud.
- **Le système de transport rapide ION à Waterloo** – La province investit jusqu’à 325 millions de dollars pour la phase 1 de ce projet. Un tronçon de 17 km de SBR adapté entre le centre commercial Fairview Park à Kitchener et le terminus de la rue Ainslie à Cambridge est entré en service en septembre 2015. Il sera bientôt relié à 19 km de TLR entre le centre commercial Conestoga à Waterloo et le centre commercial Fairview Park à Kitchener, et son entrée en service est prévue pour 2018.

### ***Nouveaux investissements conjoints du gouvernement fédéral et de la province dans les transports en commun***

Le 14 mars 2018, le Canada et l’Ontario ont annoncé avoir conclu une entente bilatérale dans le cadre du plan Investir dans le Canada qui s’accompagne d’un financement fédéral de 8,3 milliards de dollars sur les dix prochaines années, destiné à des projets prioritaires d’infrastructure des transports en commun partout dans la province. Aux termes de cette entente, l’Ontario octroie aussi 7,3 milliards de dollars en contrepartie des fonds du gouvernement du Canada. Cet investissement aura les effets suivants : amélioration de la capacité de l’infrastructure des transports publics de l’Ontario, éventail enrichi de choix offerts aux usagers, régulation de la congestion routière et création de collectivités viables.

Dans le cadre de l’entente, des fonds seront octroyés aux municipalités en fonction du nombre d’usagers des transports en commun, la province assumant les coûts des projets à hauteur de 33 %.

La province s'est aussi engagée à fournir, au besoin, des fonds en sus des montants prévus dans l'entente conclue dans le cadre du plan Investir dans le Canada, afin d'appuyer la construction de projets de transports en commun prioritaires. La province travaillera en partenariat avec les municipalités pour déterminer les projets éventuels, comme par exemple la ligne d'allègement du métro de Toronto, le prolongement de la ligne de métro Yonge vers le nord, le réseau de transports en commun dans le secteur riverain de Toronto, le service d'autobus rapide de Durham et le service rapide à Mississauga le long du corridor de la rue Dundas et, à Brampton, le long du corridor de la rue Queen.

Le gouvernement continuera aussi à travailler avec la ville de Toronto à la mise en oeuvre de SmartTrack. La province et la ville de Toronto ont convenu de la mise en place d'un cadre intégré SFER GO/SmartTrack, qui inclut six nouvelles stations le long des corridors ferroviaires GO de Kitchener et Stouffville/Lakeshore Est au sein de la ville de Toronto, et le prolongement vers l'ouest de la ligne de transport léger sur rail (TLR) Eglinton Crosstown à destination de l'Aéroport international Toronto Pearson.

L'Ontario se réjouit du partenariat avec le gouvernement fédéral à l'occasion de cette importante entente bilatérale visant la construction d'une infrastructure tant attendue. L'Ontario encourage le gouvernement fédéral à continuer d'appuyer les projets critiques d'infrastructure en matière de transports en commun à l'avenir, dans le cadre, mais aussi au-delà, du plan Investir dans le Canada.

### **Réduire le coût des transports en commun dans la RGTH**

Il existe 11 fournisseurs de services de transport en commun dans la RGTH, chacun imposant des règles et pratiquant des prix différents. Afin d'aider à augmenter l'accès du public à un système de transport en commun sécuritaire, fiable et harmonisé, le gouvernement met en oeuvre des initiatives transformationnelles favorisant l'intégration tarifaire régionale dans la RGTH.

Depuis janvier 2018, l'Ontario réduit le coût du navettage pour les personnes de la RGTH en offrant un rabais aux utilisateurs de la carte PRESTO qui passent du réseau GO Transit ou UP Express à la CTT.



Le présent budget annonce des économies additionnelles pour les usagers des transports en commun, notamment :

- grâce au financement tiré du produit des enchères de carbone, la province collaborera avec la CTT, Mississauga MiWay et les réseaux de transport en commun de la région de York, de Brampton Transit et de Durham afin de proposer des rabais aux usagers qui effectuent un transfert entre ces réseaux de transport en commun municipaux et la CTT. Approximativement 63 000 déplacements quotidiens comportent des correspondances entre ces organismes de transport en commun municipaux et la CTT. Cette initiative permettrait aux voyageurs qui passent d'un réseau à l'autre d'épargner jusqu'à 1,50 \$ par déplacement, soit une économie d'environ 720 \$ par année pour les navetteurs;
- tous les déplacements à l'intérieur de Toronto coûteront seulement 3 \$ aux détenteurs de la carte PRESTO. Les utilisateurs de la carte PRESTO qui profiteront également de réductions tarifaires aux stations comme Port Credit, Malton, Pickering, Ajax ou Markham lorsqu'ils empruntent le réseau GO Transit depuis et vers la gare Union de Toronto;
- tous les déplacements de moins de 10 kilomètres coûteront seulement 3 \$ aux détenteurs de la carte PRESTO par déplacement dans l'ensemble du réseau GO Transit.

---

### **Planification du transport en commun régional**

Il importe pour le mieux-être des familles et des entreprises de la RGTH que le public ait accès à un système de transport en commun régional sécuritaire, fiable et coordonné qui traverse les limites municipales. C'est pourquoi l'Ontario a appuyé la construction de projets de transport en commun municipaux d'une importance cruciale et poursuivra son appui. De plus, le gouvernement entreprendra des travaux de planification du transport en commun régional et, dans le présent budget, a consenti un investissement considérable afin d'intégrer les tarifs.

Dans le cadre de la prochaine étape, l'Ontario explorera la question de savoir si les principaux actifs des réseaux de transport, particulièrement les voies ferrées lourdes, peuvent être optimisées au moyen d'un mode de propriété différent. La province entreprendra des discussions avec la ville de Toronto afin de déterminer si transférer à la province la propriété des lignes de métro de la CTT pourrait améliorer les services de transport en commun pour les résidents de la RGTH et permettre de mieux partager entre la province et la ville de Toronto les coûts de l'expansion du réseau de transport en commun.

---

## Améliorer la mobilité et la connectivité dans toute la province

Au cours des 10 prochaines années, la province investira environ 25 milliards de dollars dans les autoroutes, les ponts et les routes afin de satisfaire aux nouveaux besoins sollicitant le système de transport.

**TABLEAU 2.5 Exemples de projets autoroutiers prévus et en cours**

Région	Description
<b>Centre</b>	<p><b>Autoroute 401</b> – Réfection d'un tronçon de 7,6 km en direction ouest entre Neilson Road et l'avenue Warden et de 9,1 km en direction est entre Neilson Road et Whites Road. Ces projets maintiendront l'autoroute en bon état et en amélioreront la sécurité et l'exploitation.</p> <p><b>Autoroute 401</b> – Prolongement de 18 km depuis le pont de la rivière Credit à Mississauga en direction ouest jusqu'au chemin régional 25 à Milton afin d'accueillir les voies réservées aux véhicules multioccupants (VMO) et réduire la congestion routière.</p> <p><b>Prolongement de l'autoroute 427</b> – Élargissement sur 9 km entre l'autoroute 409 et la route 7, et prolongement de 6,6 km, de la route 7 à Major Mackenzie Drive, comportant la construction de voies pour VMO afin d'augmenter la mobilité.</p>
<b>Sud-Ouest</b>	<p><b>Nouvelle route 7</b> – La phase 3 du projet de nouvelle route 7 inclura la construction d'une route de quatre voies séparées à accès limité de 17,8 km reliant la route 85 à Kitchener à la route 6 (Hanlon Expressway) à Guelph.</p> <p><b>Autoroute 401</b> – Réfection d'un tronçon de 24,6 km à Chatham-Kent et installation d'une glissière de sécurité à câbles haute tension sur 50 km dans le terre-plein gazonné, de Tilbury à Victoria Road. Ce projet maintiendra l'autoroute en bon état et améliorera la sécurité en réduisant considérablement le risque de collisions de véhicules traversant le terre-plein.</p>
<b>Est</b>	<p><b>Autoroute 417</b> – Multiples projets le long de tronçons de l'autoroute de 192 km, un lien important de la route Transcanadienne dans l'Est de l'Ontario.</p> <p><b>Autoroute 49</b> – Réfection du Bay of Quinte Skyway, un point d'entrée crucial dans le comté Prince Edward.</p> <p><b>Projet de troisième pont</b> – Investissement dans un nouveau pont qui enjambera la rivière Catarqui à Kingston afin de fournir une route supplémentaire aux navetteurs et éventuellement une piste polyvalente pour les piétons et les cyclistes.</p>
<b>Nord</b>	<p><b>Route 11/17</b> – Continuation de l'élargissement de la route pour la faire passer de deux à quatre voies entre Thunder Bay et Nipigon. Cette augmentation de la capacité améliorera la sécurité et la fiabilité du réseau de la route Transcanadienne, et réduira les ralentissements de la circulation.</p> <p><b>Route 69</b> – Continuation de l'élargissement pour faire passer la route de deux à quatre voies, y compris l'achèvement du tronçon commençant à 3 km au nord de la route 64 en direction nord sur approximativement 9 km. Cette mesure améliorera la circulation et la sécurité.</p> <p><b>Autoroute de Thunder Bay</b> – Mise en oeuvre des travaux de conception initiaux d'une autoroute de quatre voies séparées avec des échangeurs entre les rues Arthur et Balsam.</p>

### **Routes de raccordement**

Le Programme des routes de raccordement aux routes principales aide les municipalités à réparer les routes et les ponts reliant les deux extrémités d'une autoroute provinciale traversant une municipalité ou menant à des passages frontaliers. À compter de 2018-2019, le financement annuel augmentera de 5 millions de dollars pour passer à 30 millions de dollars. Ces fonds profiteront à 22 municipalités, notamment :

- 3,0 millions de dollars à la ville de Windsor pour la reconstruction de Huron Church Road, de Dorchester Road à Malden Road;
- 0,7 million de dollars à la ville de Pembroke pour le revêtement des rues Pembroke est et Mackay;
- 2,0 millions de dollars à la ville de Fort Frances pour la réparation du pont d'étagement de Mill Road;
- 3,0 millions de dollars à la ville de Blind River pour la réparation du pont de la rue Causley;
- 3,0 millions de dollars à la ville de Timmins pour la reconstruction de l'autoroute 101.

### **Infrastructure de transport écologique**

L'Ontario investit dans l'infrastructure qui satisfera aux besoins en transport actuels tout en protégeant l'environnement pour les générations futures. Cela inclut le soutien à la recherche dans le domaine des piles à hydrogène à titre de technologie de recharge pour l'électrification du service ferroviaire GO et UP Express.

### **Infrastructure cyclable**

Le gouvernement aide les municipalités à l'échelle de la province à améliorer l'infrastructure cyclable existante ou à en construire de nouvelles. L'appui accordé à ces travaux de construction augmente la sécurité pour les cyclistes et rend le cyclisme plus commode et intéressant pour le navettage quotidien et d'autres déplacements fréquents.

La province investit plus de 90 millions de dollars en 2017-2018 afin d'appuyer l'infrastructure cyclable pour navetteurs partout dans la province dans le cadre du Programme ontarien d'aide aux municipalités pour le navettage à vélo.

---

Grâce au soutien de la province, la ville de Hamilton a ouvert une piste cyclable de 2,3 km sur la rue Bay, de l'avenue Aberdeen à la rue Stuart en octobre 2017. La nouvelle piste cyclable aide les familles à se déplacer à Hamilton et augmente la sécurité et la commodité des déplacements.

---

### **Traversiers électriques**

L'Ontario est en position de devenir le chef de file nord-américain du déploiement de modes de transports maritimes sobres en carbone et à zéro émission. La province met en oeuvre ses plans d'acquérir deux nouveaux traversiers électriques afin de relier la terre ferme aux îles Amherst et Wolfe. Ces deux traversiers seront les premiers vaisseaux non câblés entièrement électriques d'Amérique du Nord, équipés de systèmes de propulsion électrique au lieu du système classique diesel-électrique. Cette initiative appuie la commercialisation de nouvelles technologies sobre en carbone et renforce le secteur des technologies propres et sobres en carbone. La livraison du navire de l'île Amherst est prévue en décembre 2019 et celle de l'île Wolfe est prévue en décembre 2020.

## **Autres investissements dans l'infrastructure de transport**

### **Investissements dans le réseau routier du Nord**

La province s'est engagée à s'assurer que les résidents, les collectivités et les industries du Nord profitent de systèmes de transport efficaces et multimodaux. Le gouvernement investira 490 millions de dollars en financement d'immobilisations au cours des 10 prochaines années pour la Commission de transport Ontario Northland afin de réparer et de remettre à neuf les voies ferrées, les ponts ferroviaires et les trains. En 2017-2018, la province a consenti un investissement de 5,2 millions de dollars pour l'achat de nouveaux autobus et d'améliorations technologiques afin d'augmenter les options de transport par autobus dans les régions sous-desservies du Nord de l'Ontario, ce qui contribuera à éliminer les obstacles et à augmenter l'accessibilité pour les résidents.

---

### **Augmentation du service d'autobus dans le Nord**

En décembre 2017, le gouvernement a annoncé des améliorations aux services d'autobus interurbains offerts par l'entremise de la Commission de transport Ontario Northland (CTON), lesquelles faciliteront les déplacements des gens et les rendront plus commodes. La CTON augmentera le service d'autobus dans le Nord-Est et collaborera avec les transporteurs privés existants, notamment Kasper Transportation, pour commencer à desservir les collectivités du Nord Ouest. Le service aller-retour sera offert cinq jours par semaine entre toutes les collectivités desservies par la CTON ou les transporteurs privés. Les collectivités qui profiteront de l'élargissement des services comprennent Hearst, Hornepayne, White River, Red Lake, Emo, Rainy River, Fort Frances, Atikokan et Red Rock.

---

### **Programme de subventions pour les transports communautaires**

L'Ontario a lancé le nouveau Programme de subventions pour les transports communautaires, un programme quinquennal doté de 40 millions de dollars, qui a pour but d'aider les municipalités, les communautés autochtones et d'autres organismes partout dans la province à offrir davantage d'options de transport dans les régions qui ne sont pas desservies ou sont insuffisamment desservies par les transports en commun et les itinéraires d'autobus interurbains. Grâce à ce programme, les personnes âgées, les étudiants, les personnes handicapées et d'autres personnes pourront plus aisément accéder aux services essentiels dans leur collectivité, utiliser d'autres services de transport et se déplacer entre les villes et les villages.

Le programme permet aux collectivités de trouver des solutions locales à leurs problèmes de transport et repose sur un programme pilote de trois ans qui a aidé :

- le canton de White River à travailler en partenariat avec la Croix-Rouge canadienne pour fournir des services de transport aux collectivités situées dans un rayon de 100 km afin d'aider les gens à recevoir des services médicaux et dentaires et des soins de l'ouïe;
- le comté de Northumberland à élargir ses services de transport pour desservir plusieurs cantons et à étendre ses services aux soirs et aux fins de semaine, pour permettre aux familles, aux jeunes, aux personnes âgées et aux adultes d'aller au travail et à l'école, de faire les courses et de vaquer à leurs activités sociales et récréatives.

### **Transport rapide sur rail**

L'Ontario continue d'oeuvrer à la mise en oeuvre du premier service de transport rapide sur rail au Canada, dans le couloir Toronto-Windsor. Cela relierait la RGTH au Sud-Ouest de l'Ontario, une région comportant des instituts de recherche de premier plan, une grappe technologique, de nombreuses installations de fabrication de pointe et un important potentiel de croissance économique. Ce service réduira le temps de déplacement, tout en créant de nouvelles possibilités pour les travailleurs, les entreprises et les familles.

La province poursuit le processus d'évaluation environnementale qui examinera les options de mise en oeuvre du service de transport rapide sur rail. Les arrêts aux sept gares prévus sont : Windsor, Chatham, London, Kitchener, Guelph et la gare Union de Toronto, avec une liaison à l'aéroport international Pearson. De Toronto à Kitchener, le service partagera le couloir existant avec les services du SFER GO, et de Kitchener à Windsor, le service circulera sur de nouvelles voies réservées.

Pour réaliser le programme, la province effectue un investissement initial de plus de 11 milliards de dollars pour appuyer la construction. Le programme de transport rapide sur rail commencera avec l'établissement du service de Toronto à London, puis sera élargi avec le service de London à Windsor dans la deuxième phase de construction. L'Ontario continuera de faire participer le public, les collectivités autochtones et les municipalités pour faire progresser les travaux.

Le transport rapide sur rail a le potentiel nécessaire pour produire des avantages économiques pour l'Ontario s'élevant à plus de 20 milliards de dollars. Il peut réduire le temps des déplacements jusqu'à 60 % et attirer de nouveaux visiteurs, entreprises et talents dans la province. On prévoit en outre que plus de cinq millions d'automobiles seront retirées des routes d'ici 2041 et que les émissions de GES diminueront de sept millions de tonnes au cours des 60 prochaines années.

## **Aller de l'avant avec les plans et projets de transport**

La province poursuit la mise au point de plans et de stratégies pour déterminer comment divers éléments du système de transport peuvent s'emboîter afin de répondre aux besoins futurs en matière de mobilité et d'augmenter les choix pour le déplacement des personnes et des biens.

La planification est en cours afin de soutenir l'accroissement futur de la demande de transport et de l'activité économique, compte tenu de la croissance de la population ontarienne prévue au cours des 23 prochaines années, qui devrait dépasser 18,2 millions de personnes d'ici 2041. La hausse du nombre de résidents se traduira par plus de déplacements bidirectionnels entre l'école, le travail et le domicile, tandis qu'une population vieillissante nécessitera d'autres types d'options en matière de transport et de soutiens pour obtenir des soins complexes.

En planifiant ainsi pour l'avenir, on prend les moyens pour s'attaquer à la congestion dans les zones urbaines, pour maintenir l'accès dans les régions rurales et isolées et pour offrir aux résidents et aux entreprises des choix de transport. En raison de l'avancée rapide des changements technologiques et environnementaux, il est nécessaire que l'infrastructure de transport planifiée actuellement puisse s'adapter à de nouveaux modes, soutenir l'abandon des moyens de transport dépendants du carbone et résister au changement climatique.

### ***Plan de transport de la région élargie du Golden Horseshoe de 2051***

La province élabore un nouveau plan de transport ambitieux pour la région élargie du Golden Horseshoe. Le plan s'étend jusqu'en 2051 et au-delà, et fait en sorte que le système de transport répond aux besoins environnementaux, technologiques, économiques et sociaux actuels et futurs. Il appuiera les couloirs économiques et commerciaux provinciaux élargis, ainsi que les besoins régionaux et locaux en matière de transport, et précisera comment le système de transport appuiera d'autres priorités provinciales comme l'action en matière de changement climatique et favorisera le maintien de la prospérité et de la qualité de vie.

Alors que la population de la région atteindra 13,5 millions de personnes au cours des 23 prochaines années, ce vaste plan de transport prévoira que les mesures nécessaires seront prises pour optimiser les investissements considérables visant à résoudre les questions de mobilité et de congestion. De plus, le plan préparera le terrain pour les nouvelles technologies comme les véhicules automatisés et connectés ainsi que les nouveaux modèles de services de mobilité, et guidera et soutiendra de façon coordonnée les investissements, les politiques et les décisions de la province en matière de programmes.

### **Stratégie de transport pour le Nord de l'Ontario et plan d'action**

L'Ontario a complété de vastes consultations publiques auprès des résidents, des entreprises ainsi que des groupes et organismes communautaires de la province relativement à la stratégie de transport multimodal pour le Nord de l'Ontario et au plan d'action qui sont proposés. Ce plan concrétise la vision et les objectifs de la province pour le réseau de transport du Nord de l'Ontario, définit des orientations et prévoit des mesures initiales pour relever les défis uniques auxquels fait face la région. Il englobe tous les modes de transport, soit le transport aérien, ferroviaire, routier et maritime, pour assurer que cette vaste région est desservie par un réseau fiable et sécuritaire qui soutient le développement économique, fait face au changement climatique et répond aux besoins sociaux.

### **Favoriser les avantages pour les collectivités**

Le gouvernement tient à s'assurer que les collectivités profitent des projets de nouvelles infrastructures durant leur développement. En fait, l'Ontario est la première collectivité publique canadienne qui a adopté un texte de loi visant à tenir compte de tels avantages durant la planification des infrastructures et de ses investissements.

Les avantages pour les collectivités sont des retombées sociales et économiques qui découlent d'un projet d'infrastructure comme la création d'emplois locaux, les possibilités de formation ainsi que l'amélioration des espaces publics. Ils peuvent également contribuer à réduire la pauvreté et favoriser l'essor des économies locales en sollicitant l'avis des groupes sous-représentés. C'est l'un des moyens que l'Ontario met en oeuvre pour s'assurer que toutes les collectivités tirent parti de la croissance économique.

Le gouvernement s'est engagé à faire en sorte que d'ici 2020, les grands projets d'infrastructure soient conformes à un cadre des avantages pour les collectivités. Pour ce faire, le gouvernement travaille déjà au lancement de cinq projets pilotes. Ces derniers exploreront une gamme de types de projets et d'avantages, et ce, dans différentes régions de toute la province qui comprennent tant des collectivités rurales qu'urbaines.

## Investissement dans l'infrastructure numérique

La province reconnaît que la connectivité à large bande et mobile continuera d'être essentielle au bien-être économique des Ontariennes et des Ontariens en favorisant la participation civique constructive, la croissance inclusive, le développement économique ainsi que l'accès au gouvernement et aux services publics. C'est pourquoi le gouvernement s'est engagé à s'assurer que les gens ont accès à des services numériques et jette les bases de l'infrastructure numérique partout en Ontario, notamment des réseaux haute vitesse à large bande abordables et accessibles.



L'Ontario s'assure que les gens de toute la province ont accès à des réseaux haute vitesse à large bande abordables.

Depuis 2007, le gouvernement a engagé près de 530 millions de dollars dans l'infrastructure à large bande dans les collectivités de tout l'Ontario, notamment :

- 90 millions de dollars dans le cadre du projet du réseau Southwestern Integrated Fibre Technology, qui élargira l'accès aux réseaux à large bande en reliant au réseau de fibre optique plus de 300 collectivités comptant 3,5 millions d'habitants, dont des comtés et municipalités du Sud-Ouest de l'Ontario ainsi que Caledon et Niagara;
- 67,5 millions de dollars dans un partenariat avec la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO) afin d'appuyer le service à large bande ou les projets d'expansion du service dans le Nord;
- jusqu'à 30 millions de dollars pour améliorer l'accès à l'enseignement à distance et à la formation professionnelle ainsi que créer de nouvelles occasions d'affaires pour cinq communautés des Premières Nations de Matawa dans les régions éloignées du Nord de l'Ontario;
- investissement de 130 millions de dollars sur cinq ans dans deux projets qui feront progresser le développement et la commercialisation des technologies et des réseaux 5G et de prochaine génération partout en Ontario.

Pour faire en sorte que les Ontariennes et Ontariens puissent participer pleinement à l'économie du XXI<sup>e</sup> siècle et accéder aux services de base, le gouvernement investit 500 millions de dollars supplémentaires pour augmenter la connectivité à large bande dans les collectivités rurales et du Nord. Cela comprend un investissement allant jusqu'à 71 millions de dollars afin d'améliorer la couverture cellulaire dans l'Est de l'Ontario et jusqu'à 20 millions de dollars à Telesat afin d'appuyer un projet de constellations de satellites sur orbite basse, lequel aidera à donner accès à des services sécuritaires à large bande dans les régions rurales et éloignées de l'Ontario. Ces investissements aideront également à augmenter les vitesses moyennes dans les collectivités non desservies et insuffisamment desservies.

Voir la section « Favoriser l'accès et la participation grâce à l'apprentissage numérique », plus tôt dans le présent chapitre pour de plus amples renseignements sur la manière dont les investissements dans la large bande aident les élèves dans les écoles à l'échelle de la province.

## **Investir dans la cybersécurité**

Les investissements de l'Ontario dans l'infrastructure et les services numériques gouvernementaux doivent être protégés de la menace croissante des cyberattaques. Les cyberattaques de plus en plus perfectionnées contre les gouvernements et les entreprises partout dans le monde soulignent la nécessité de protéger de manière proactive les systèmes informatiques cruciaux de la province ainsi que les renseignements personnels des Ontariennes et des Ontariens.

Dans le budget de 2017, l'Ontario s'est engagé à rehausser la cybersécurité des institutions financières privées de la province pour aider à faire en sorte que les renseignements des consommateurs et des entreprises demeurent en sécurité et protégés. Les cybercriminels ciblent aussi fréquemment les gouvernements, dépositaires de confiance de grandes quantités de renseignements de grande valeur.

L'Ontario investit 64 millions de dollars supplémentaires sur trois ans afin d'améliorer les cyberpratiques existantes et d'attirer des spécialistes en forte demande du domaine de la cybersécurité en utilisant de nouvelles méthodes de recrutement, notamment par l'entremise de partenariats novateurs avec les établissements d'enseignement postsecondaire.

## Infrastructure culturelle et récréative

L'Ontario continue d'investir dans l'infrastructure culturelle et récréative afin de renforcer les collectivités, de promouvoir l'inclusion et l'engagement culturels et de fournir une variété d'avantages sociaux et de santé aux Ontariennes et aux Ontariens. La province appuie entre autres les projets suivants :

- **Variety Village** – Apporter des améliorations aux installations de Toronto afin que des enfants, des jeunes et des adultes handicapés puissent continuer de participer à des activités sportives paralympiques ou adaptées ainsi qu'à d'autres activités récréatives.
- **Festival Shaw** – Mettre à niveau et moderniser quatre théâtres historiques à Niagara-on-the-Lake afin de les rendre accessibles aux clients, quelles que soient leurs capacités.
- **Musée et centre culturel de Lincoln** – Permettre au centre de déménager dans de nouveaux locaux accessibles où pourront se retrouver encore plus de gens de la communauté.
- **Museum of Contemporary Art (MOCA)** – Déménager le MOCA dans l'immeuble historique qu'est le Northern Aluminum Company Building, situé dans un quartier polyvalent et dynamique à Toronto. Le nouveau MOCA offrira des ateliers et des salles d'exposition aux artistes.
- **Centre d'arts d'Ancaster** – Construire un nouveau centre qui transformera les bâtiments inutilisés de l'école Ancaster Memorial pour en faire un carrefour artistique et communautaire durable.
- **Centre communautaire d'Elliot Lake** – Construire un centre communautaire pour le secteur North Shore comprenant une piscine, un aréna, un petit gymnase, un sentier pédestre et une aire pour les programmes de mieux-être, afin d'encourager la participation de divers groupes – aînés, anciens combattants, jeunes, athlètes et membres du club social.
- **Aréna de Blackburn** – Rénover et agrandir les installations actuelles afin de créer à Ottawa un espace polyvalent pour la communauté et de rendre accessibles l'entrée de l'immeuble et les vestiaires afin que tous les résidents puissent profiter plus facilement des services offerts.
- **Massey Hall** – Nommer la phase deux du projet de revitalisation du Massey Hall aux fins du financement du gouvernement fédéral dans le cadre du Fonds Chantiers Canada. Ce projet comporte la restauration patrimoniale du grand hall et la construction d'un ajout intégré de six étages, ainsi qu'un centre d'enseignement musical et de formation des artistes.



Illustration de l'Ancaster Arts Centre.

## **Place de l'Ontario**

La province continue de transformer la Place de l'Ontario pour en faire une destination riveraine dynamique toute l'année. Cette transformation stimulera l'économie tout en tirant parti de l'héritage d'innovation, de divertissement et de spectacles musicaux d'Ontario Place, et en suscitant la participation des résidents et visiteurs de tous âges.

- Les travaux de planification et de conception sont en cours pour Celebration Common, un projet d'espace vert de 20 acres, soit approximativement la taille de 14 terrains de football, destiné à des activités culturelles en plein air, des festivals, des événements communautaires et récréatifs à Toronto.
- L'emblématique Cinésphère, qui a rouvert en novembre 2017, donne aux visiteurs la possibilité de voir des films tout au long de l'année.
- Le parc Trillium a ouvert en juin 2017 et comporte un pavillon plein air inspiré des forêts à feuillage persistant et l'aménagement unique de la Place de l'Ontario, ainsi que des espaces ouverts qui accueilleront des expositions d'art, des festivals du film, des séances de yoga, des groupes scolaires et des kiosques de restauration.
- Le sentier William G. Davis a également été ouvert en juin 2017. Il s'agit d'un sentier de 1,3 km de long qui relie le nouveau parc au Grand Sentier. Il accueille de nouveau les visiteurs dans ce lieu spectaculaire du secteur riverain de Toronto.

## Investir dans les collectivités de l'Ontario

### Quand la communauté franco-ontarienne est robuste, l'Ontario est aussi robuste

Plus de 600 000 francophones sont établis en Ontario. La communauté francophone de l'Ontario est la plus importante communauté de langue française au Canada à l'extérieur du Québec et fait partie intégrante du développement culturel et économique de la province.

Reconnaissant l'engagement pris par la province à l'égard de la population francophone, de sa culture et de sa langue en Ontario, en 2017, le gouvernement a créé un ministère attribué aux affaires francophones.

Le gouvernement continue à investir dans la viabilité des communautés francophones aux quatre coins de la province. Par ailleurs, l'Ontario continue à consolider son engagement à l'égard de la préservation et de l'avancement de la communauté francophone par la mise en oeuvre d'initiatives clés comme l'adhésion de la province à titre d'observateur à l'Organisation internationale de la Francophonie.

Voici des exemples d'initiatives récentes ou en cours qui ont pour but d'appuyer la communauté francophone de l'Ontario :

- Créer un nouveau carrefour communautaire pour la Coopérative multiservices francophone de l'Ouest d'Ottawa en partenariat avec le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario. Ce carrefour accroîtra l'accès aux services en français à Ottawa-Ouest puisqu'on y dispensera aux familles d'expression française, sous un même toit, des programmes d'emploi et de formation, des services sociaux, des services juridiques et d'immigration, des services de garde d'enfants, des services de santé ainsi que des services d'autres types.
- Adopter le projet de loi 140, *Loi de 2017 modifiant la Loi sur la ville d'Ottawa (bilinguisme)*, qui reconnaît le caractère bilingue de la ville d'Ottawa et vise à le protéger.
- Commander un monument, la première structure de ce genre à être dédiée aux Franco-Ontariens à Queen's Park. Constituant un hommage à la place que tient la communauté francophone dans les réalisations et l'avenir de la province, le monument sera inauguré en 2018.
- La construction de nouvelles installations, le Mouvement d'implication francophone d'Orléans (MIFO), afin d'améliorer l'accès aux services en français. Le projet du MIFO augmentera le nombre de services récréatifs qui appuient et enrichissent la culture francophone.

## ***Doubler le financement du Programme d'appui à la francophonie ontarienne***

À l'automne 2017, l'Ontario a lancé le Programme Franco, un programme de subventions basé sur un processus de demande qui vise à favoriser l'intégration sociale, l'apprentissage, l'innovation et l'engagement des francophones de l'Ontario, par l'entremise d'initiatives culturelles et communautaires.

À ce jour, 57 organismes ont reçu du financement. Cette année, le gouvernement augmentera et prolongera le financement accordé au Programme Franco dans le but d'améliorer le soutien octroyé aux communautés francophones de la province et de les aider :

- à favoriser l'intégration sociale, le réseautage et le bénévolat au sein des communautés francophones;
- à réduire les barrières et à accroître le soutien octroyé aux groupes vulnérables au sein des communautés francophones;
- à prévoir des occasions de célébrer et de promouvoir une meilleure compréhension du patrimoine de la francophonie ontarienne;
- à renforcer la capacité organisationnelle des organismes francophones;
- à promouvoir la collaboration entre les fournisseurs de services afin d'améliorer la prestation des services aux communautés francophones.

---

« Le Programme d'appui à la francophonie est un important coup de pouce qui soutiendra l'extraordinaire travail accompli par notre communauté aux quatre coins de la province. Grâce à ce programme, nos organismes franco-ontariens seront en mesure d'offrir des services à un plus grand nombre de francophones et de francophiles. »

Carol Jolin  
Président de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario

---

## ***Investir dans l'éducation de langue française***

### **Création d'une université de langue française**

À l'heure actuelle en Ontario, les apprenants peuvent faire leurs études en français, et ce, de la petite enfance jusqu'au palier postsecondaire. Cependant, de plus amples options d'éducation postsecondaire sont nécessaires. Le gouvernement continue à mettre en oeuvre son engagement d'établir une université de langue française en Ontario régie par et pour les francophones.

Le 14 décembre 2017, la *Loi de 2017 sur l'Université de l'Ontario français*, a été adoptée en troisième lecture et a reçu la sanction royale.

Le gouvernement a établi un comité technique de mise en oeuvre ayant pour mission de superviser les premières étapes de la création de la nouvelle université de langue française. Au printemps, le gouvernement devrait proclamer la loi habilitante et les règlements y afférent, et nommer les membres du premier Conseil des gouverneurs du nouvel établissement. Ceci constitue la dernière étape de la création de l'université en tant qu'entité juridique. Après cela, l'université pourra élaborer ses programmes d'études et accueillir ses premiers étudiants.

### **Investir dans l'éducation francophone dans les écoles**

Depuis 2013, dans le cadre de son engagement à l'égard de la préservation de la langue et de la culture française en Ontario, la province a investi 510 millions de dollars dans des projets de construction, d'agrandissement et de rénovation de 62 écoles de langue française dans l'ensemble de l'Ontario. À l'heure actuelle, la province investit plus de 80 millions de dollars afin d'appuyer cinq nouvelles écoles de langue française, d'en acquérir une, et de rénover ou d'agrandir trois autres établissements scolaires. Ces nouveaux projets incluent aussi la création de places en service de garde agréé francophone à l'appui des familles ontariennes.

Les investissements récents dans les immobilisations de langue française incluent :

- l'ajout de 178 places dans l'École secondaire catholique Père-René-de-Galinée à Cambridge;
- une nouvelle école élémentaire catholique dotée de 412 places et trois salles de garderie à Gloucester;
- l'ajout de 92 places dans l'École élémentaire Nouvel Horizon et d'une salle de garderie à Hawkesbury;
- l'ajout de 180 places dans l'École secondaire catholique Sainte-Trinité à Oakville;
- une école secondaire conjointe pouvant accueillir 600 élèves ainsi que trois salles de garderie à Kingston;
- une nouvelle école secondaire pouvant accueillir plus de 500 élèves à Toronto;
- une nouvelle école secondaire pouvant accueillir plus de 400 élèves à Vaughan.

### **Appuyer les soins de santé pour les Francophones**

La province améliore l'accès aux services de santé de qualité dispensés en français. Afin de satisfaire aux besoins en matière de santé des Franco-Ontariens, le gouvernement renforce le rôle de six entités de planification des services de santé en français qui prodiguent des conseils et des recommandations aux réseaux locaux d'intégration des services de santé sur la planification du système de santé régional pour les collectivités francophones et investit dans un certain nombre d'initiatives ciblées qui améliorent la planification et la coordination des soins de santé dispensés en français, notamment :

- en appuyant le Réseau des Services de Santé en français de l'Est de l'Ontario grâce à la mise en oeuvre d'un nouveau système à l'échelle de la province pour évaluer et rédiger des rapports sur la capacité des services de santé dispensés en français.
- saisir l'identité linguistique francophone dans le système gérant la carte de santé de l'Ontario, ce qui permettra au gouvernement de mieux comprendre les besoins et les résultats de santé des Franco-Ontariens.

## Carrefours communautaires

Les collectivités de la province comptent sur l'espace public pour fournir d'importants services à leurs résidents. Le terme carrefour communautaire désigne un endroit où de multiples services, comme les services de santé, les services sociaux et culturels, et les programmes de loisirs, sont regroupés, créant un centre multiservices où les résidents de la collectivité peuvent accéder aux ressources dont ils ont besoin. Qu'ils soient situés dans des quartiers urbains à forte densité, dans une communauté rurale ou même en ligne, chaque carrefour est aussi unique que la collectivité qu'il sert.

Pour aider les créateurs de carrefours communautaires, la province a lancé [carrefourscommunautairesontario.ca](http://carrefourscommunautairesontario.ca), un outil en ligne où les personnes souhaitant planifier, bâtir ou exploiter un carrefour communautaire peuvent accéder à des ressources et communiquer avec d'autres qui travaillent à des initiatives semblables à l'échelle de l'Ontario. De plus, le gouvernement va de l'avant avec l'Initiative de transition visant les propriétés excédentaires, laquelle offre des services facilitant la mise sur pied de carrefours communautaires. L'initiative a pour but d'appuyer le réaménagement de nombreuses propriétés publiques qui ne sont plus utilisées afin d'être transformées en carrefours communautaires.

Des collectivités partout en Ontario prennent les choses en main. En voici quelques exemples :

- **Scarborough** – Redéfinir l'avenir de l'école Sir Robert L. Borden Business and Technical Institute ainsi que son rôle dans la collectivité;
- **Ottawa** – Trouver des moyens novateurs de soutenir les familles en rassemblant les services dispensés par le Odawa Native Friendship Centre et le Centre de ressources communautaires Rideau-Rockcliffe dans les locaux de l'ancienne école secondaire Rideau;
- **Owen Sound** – Proposer un carrefour communautaire régional pour la formation professionnelle afin de lever les obstacles à l'emploi et à l'éducation en milieu rural en offrant des ateliers sur les métiers spécialisés et les beaux-arts;
- **Hamilton** – Proposer de revitaliser l'ancienne école élémentaire St. Helen's qui deviendra le carrefour communautaire Biindigen.

Le gouvernement lance une nouvelle Stratégie des biens immobiliers à vocation sociale (SBVS) afin d'intégrer les besoins communautaires dans le processus décisionnel du gouvernement concernant la vente, l'achat et l'utilisation des propriétés publiques et la planification de l'infrastructure.

---

Les carrefours communautaires sont formés par les leaders locaux, qui doivent faire preuve de persévérance. Au centre d'Etobicoke et à Timiskaming, des groupes travaillent en partenariat afin de mettre sur pied des approches visant à renforcer la capacité des carrefours de répondre aux besoins de leurs collectivités. Leurs efforts sont autant d'exemples de collectivités qui partagent leurs expériences, les fruits de leurs recherches et les outils pratiques avec d'autres services communautaires et programmes partenaires.

---

Soutenir les carrefours communautaires et maximiser les avantages sociaux des biens excédentaires aideront les familles à accéder aux services dont elles ont besoin à proximité de chez elles. Qu'il s'agisse d'enfants ou de personnes âgées, la nouvelle approche de l'Ontario concernant l'utilisation des biens-fonds permettra de prioriser les besoins des collectivités.

### **Carrefour communautaire de Pikangikum**

En avril 2017, le gouvernement s'est associé avec le Pikangikum Health Authority pour lancer un carrefour communautaire qui s'appuie sur le travail à long terme de la communauté et du gouvernement pour améliorer les perspectives pour les enfants, les jeunes et les familles de Pikangikum.

### **Carrefour de la santé de la communauté de Carlington Esquisse du Centre de santé communautaire Carlington**

La Société de logement communautaire d'Ottawa et le Centre de santé communautaire Carlington ont uni leurs efforts pour élaborer un nouveau modèle de bâtiment, le Carrefour de la santé de la communauté de Carlington, offrant des logements abordables neufs aux personnes âgées à faible revenu et hébergeant des soins médicaux primaires et des services de soutien sous un seul toit.



Illustration du Carrefour de la santé de la communauté de Carlington.

### **Carrefour Co-iLab**

Le Co-iLab a collaboré avec des partenaires de la collectivité, des universités, du secteur public et du secteur privé afin de créer un centre de formation dynamique à Oshawa grâce à la collaboration, à l'idéation, à l'accélération et au réseautage.

### **Carrefour communautaire de Thorncliffe Park**

Ce carrefour communautaire est un partenariat du Health Access Thorncliffe Park, du Thorncliffe Neighbourhood Office et du Toronto Healthcare Centre qui créeront un carrefour de services communautaires et de santé intégrés et accessibles. Il hébergera des services de santé, sociaux, culturels et récréatifs afin de répondre aux besoins uniques de la communauté qu'il sert. Il sera situé dans un secteur à forte densité, où les besoins sont grands et qui a été ciblé comme quartier d'investissement prioritaire dans le rapport *Strong Neighbourhoods : Responding to a Call to Action – A Progress Report on Strong Neighbourhoods Strategies* rédigé conjointement par la ville de Toronto et Centraide Toronto.

### **Le Mount Community Centre**

À Peterborough, le couvent Mount St. Joseph a été rebaptisé The Mount Community Centre, pour être transformé en un carrefour communautaire qui offre des services de logement, d'alimentation, d'arts et de culture, des services de santé et des services sociaux, ainsi qu'un espace écologique.

## **Une meilleure façon d’avancer : l’engagement de l’Ontario envers la lutte contre le racisme systémique**

Il incombe au gouvernement d’éliminer le racisme systémique et de promouvoir l’équité raciale afin que tous aient des chances égales dans la vie. Pour lutter contre le racisme systémique, la province annonçait en février 2017 le Plan ontarien d’action pour les jeunes noirs qui est doté de 47 millions de dollars sur quatre ans pour soutenir plus de 10 000 enfants, jeunes et familles de race noire.

Jusqu’ici, des progrès ont été accomplis dans le cadre du programme de mentorat pour les jeunes *Ensemble pour la réussite* ciblant les enfants et les jeunes noirs, qui permettra de soutenir jusqu’à 25 initiatives élaborées localement à l’échelle de la province.

Cela comprend les programmes suivants :

- African-Canadian Coalition of Community Organizations Toronto;
- Big Brothers Big Sisters of Peel, en partenariat avec le Black Community Advisory Council.

Les deux programmes jumellent des jeunes Noirs dans la communauté avec des mentors qui les aideront à acquérir des habiletés en communication, en gestion de conflit et en leadership.

En plus d’augmenter les services, le Plan a établi l’Initiative pour les campagnes de prévention de la violence, qui met sur pied des campagnes de sensibilisation pour promouvoir les forces des enfants, des jeunes et des familles noirs de l’Ontario et pour renforcer la résilience au sein de la communauté. Ces campagnes visent à favoriser de fortes identités culturelles parmi les Noirs en investissant dans l’établissement de relations avec les communautés et la lutte contre la violence.

## **Soutien aux bibliothèques publiques de l'Ontario**

En Ontario, les ressources numériques sont de plus en plus cruciales pour l'éducation, l'accès aux services publics et la participation au marché du travail. Les bibliothèques publiques jouent un rôle central pour ce qui est de fournir l'accès aux nouvelles technologies et aux ressources numériques dans les collectivités.

### ***Bibliothèque publique numérique***

Pour s'assurer que tout le monde puisse profiter des technologies numériques, l'Ontario investira 28 millions de dollars sur trois ans pour créer une cyberthèque publique provinciale qui offrira un accès universel aux ressources suivantes par l'entremise d'une plateforme Internet commune : livres et musique numériques, livres parlants, bases de données de recherche, collections spéciales et documents en médias substitués. Pour la première fois, des services équitables de bibliothèque numérique seront offerts à tous les Ontariens et Ontariennes, peu importe où ils vivent dans la province – zones rurales, régions éloignées et communautés autochtones. Cette initiative appuie les 300 bibliothèques publiques de la province, dont 46 bibliothèques publiques des Premières Nations, qui servent plus de 99 % de la population.

### ***Renforcer les bibliothèques publiques***

Les bibliothèques publiques jouent un rôle de plus en plus prépondérant à titre de carrefours communautaires en donnant libre accès à l'information, aux programmes et aux services dans une gamme élargie de domaines, comme l'établissement des nouveaux arrivants, l'apprentissage préscolaire, le logement, l'emploi, le soutien aux petites entreprises et la santé publique. Les bibliothèques offrent également d'importants programmes d'emploi et de formation aux personnes à la recherche d'emploi, ce qui leur donne accès aux ressources technologiques dont elles ont besoin pour trouver des possibilités d'emploi et en profiter. Voilà pourquoi l'Ontario bonifie la subvention de fonctionnement aux bibliothèques publiques de 51 millions de dollars sur trois ans.

## Projet pilote d'obligation à impact social visant les personnes à risque

Le gouvernement collabore en permanence avec des partenaires pour élaborer et mettre en oeuvre des services qui ont des retombées positives à long terme pour la population ontarienne.

Il explore des initiatives pour aider les jeunes à risque et les personnes aux prises avec un problème de santé mentale en améliorant leur accès à des logements stables et sécuritaires. À cette fin, le gouvernement lancera deux nouveaux projets pilotes d'obligations à impact social visant les sans-abri, ce qui permettra d'aider plus d'un millier de jeunes à risque durant une période de huit ans. Cette approche fait appel aux organismes de prestation de services ayant l'expertise, la capacité et l'envergure pour offrir les interventions de soutien social nécessaires. Du financement initial est fourni par des investisseurs du secteur privé, à qui le gouvernement versera des paiements si les objectifs fixés sont atteints. Les résultats de ces projets seront évalués par un évaluateur indépendant. Cette formule permettra aux organismes prestataires, en partenariat avec le gouvernement, de colliger des preuves sur l'efficacité des pratiques pour remédier à l'itinérance ainsi que de fournir des services supplémentaires dans la collectivité.

---

### ORGANISMES PARTENAIRES

#### 1. Niagara Resource Service for Youth (The RAFT)

Le RAFT est un organisme sans but lucratif de la région de Niagara qui travaille avec les jeunes à risque et les familles. Il offre un centre de ressources et une auberge de jeunesse, ainsi que plusieurs initiatives ciblées pour les jeunes à risque, dont le soutien au logement, l'aide à la vie autonome ainsi que des programmes parascolaires et d'évitement du décrochage. Le projet pilote vise avant tout la stabilité du logement et la réussite scolaire. Un an après leur prise en charge par le programme, les participants doivent avoir un logement stable et être inscrits à l'école secondaire ou avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires.

#### 2. Mainstay Housing

Mainstay Housing est le plus important organisme sans but lucratif offrant des logements aux personnes ayant des problèmes de santé mentale ou de dépendance en Ontario. Le projet pilote Mainstay vise à améliorer la stabilité du logement et à réduire le niveau de soins dont ont besoin les itinérants chroniques souffrant de troubles mentaux. L'intervention consiste en un soutien intensif sur place pendant deux ans, suivi d'une période de transition d'un an pour aider à stabiliser les participants recevant un niveau de soins moins élevé. L'objectif principal du projet Mainstay est la stabilité du logement pour les participants un an après la période de transition.

---

## Mise en oeuvre du Plan pour le logement équitable

Bien que la hausse des prix des logements et des loyers soit indicative d'une économie vigoureuse, elle pose un problème d'abordabilité pour les particuliers et les familles qui essaient d'acheter une habitation ou sont à la recherche d'un logement locatif.

Dans le cadre de la réponse de l'Ontario à ces défis, le gouvernement a annoncé, le 20 avril 2017, le Plan pour le logement équitable. Ce plan comporte une trousse exhaustive de mesures destinées à aider plus de gens à trouver un logement abordable, à accroître l'offre (notamment les nouveaux complexes immobiliers voués à la location), à protéger les locataires et les participants au marché immobilier, et à favoriser la stabilité du marché immobilier.

Le Plan pour le logement équitable a commencé à avoir l'effet voulu. Les données les plus récentes indiquent, qu'après une période d'activité intense, le marché ontarien du logement a commencé à se rééquilibrer en 2017. Pour de plus amples renseignements, voir la section B du chapitre III intitulée : *Perspectives économiques*.

Voici des exemples de mesures annoncées dans le cadre du Plan pour le logement équitable :

- mise en application de l'impôt sur la spéculation pour les non-résidents afin que le logement soit plus abordable dans la région élargie du Golden Horseshoe;
- accroître la protection des consommateurs en appuyant des normes professionnelles et des règlements plus rigoureux pour le secteur de l'immobilier;
- mise à jour du Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe, 2017, pour y inclure une nouvelle exigence imposant aux municipalités d'envisager l'utilisation des outils existants pour exiger que les immeubles à logements multiples comportent des habitations de superficie variée afin de pouvoir héberger une diversité de ménages et de revenus;
- en collaboration avec les municipalités et les parties prenantes, doter les administrations municipales d'outils additionnels pour accroître l'offre de logements (y compris les nouveaux projets de logements locatifs), tels que l'autorité d'imposer une taxe sur les logements vacants.

## **Mesures du Plan pour le logement équitable visant à améliorer l'équité pour les locataires**

Voici des exemples de mesures annoncées dans le cadre du Plan pour le logement équitable qui favorisent l'équité pour les locataires :

- améliorer l'abordabilité des logements locatifs sur le marché en veillant à ce que l'impôt foncier prélevé sur les nouveaux immeubles multirésidentiels soit comparable à celui qui est perçu sur les autres biens résidentiels;
- mettre à profit des biens-fonds provinciaux excédentaires pour créer plus de 2 000 logements locatifs constituant aussi bien des logements à la valeur du marché que des logements abordables;
- élargir le contrôle des loyers à tous les logements locatifs privés sur le marché à l'échelle de la province afin de protéger les locataires contre les hausses de loyer déraisonnables;
- faire en sorte qu'à compter du 30 avril 2018, les propriétaires de la plupart des logements résidentiels utilisent un document de bail standard qui est rédigé dans un langage simple et qui explique les éléments à inclure et à ne pas inclure au bail. Ce document sera aussi disponible en des dizaines d'autres langues pour aider propriétaires et locataires à mieux comprendre leurs droits et leurs obligations.

## Protéger les consommateurs et les investisseurs

Depuis longtemps, le gouvernement se distingue par ses mesures de protection des consommateurs et des investisseurs et continue à instaurer plusieurs mesures importantes afin d'augmenter la protection de différentes manières. Cela comprend la réduction des pannes et l'amélioration de l'accès aux ascenseurs, tout en maintenant le bilan solide de la province relatif à la sécurité par l'entremise du plan d'action de l'Ontario sur l'accès à des ascenseurs. Si ces mesures législatives sont adoptées, l'Ontario deviendrait la première collectivité publique au monde à établir des normes relatives aux délais de réparation des ascenseurs.

La province a aussi pris une importante mesure afin d'améliorer la protection des consommateurs vulnérables, notamment en réduisant les coûts d'emprunt et les autres frais associés à des services financiers parallèles comme les prêts sur salaire, et en permettant aux municipalités ontariennes d'imposer des restrictions sur les zones dans lesquelles les boutiques de prêteurs sur salaire sont autorisées à s'établir ainsi que le nombre d'entre elles. Le gouvernement continue à mettre en oeuvre d'importantes mesures visant à améliorer la protection des consommateurs et des investisseurs.

### **Accroître les droits et les protections relativement à l'accès aux rapports de crédit**

La province fait avancer les droits et les protections des consommateurs relativement à l'accès aux rapports de crédit, en leur permettant d'avoir davantage d'accès et de contrôle sur leurs propres renseignements, ce qui pourrait réduire le préjudice lié au vol d'identité.

Les modifications proposées dans la *Loi de 2018 sur l'accès au rapport de solvabilité du consommateur et la disponibilité des ascenseurs* obligeront certaines agences d'évaluation de la solvabilité à :

- donner aux consommateurs un accès en ligne et gratuit à leur pointage actuel au moins deux fois par année;
- inclure dans un rapport sur le consommateur des renseignements sur les pointages transmis à des tiers au cours des 12 derniers mois;
- mettre en place un gel de sécurité à la demande d'un consommateur pour aider à lutter contre le vol d'identité.

Si elle est adoptée, cette loi accorderait aux consommateurs de l'Ontario les droits les plus solides au Canada quant aux données détenues par les agences de renseignements sur les consommateurs.

## Promouvoir l'autonomisation financière

Avoir de meilleures connaissances des principes financiers fondamentaux est un avantage pour la croissance économique et cela profite à tous les Ontariens et Ontariennes. Lorsque la littératie financière est encouragée, les gens sont en mesure de prendre de meilleures décisions et d'éviter d'être exploités. C'est pour cette raison que, depuis 2014, le gouvernement a effectué des investissements soutenus pour favoriser l'autonomisation financière des groupes à faible revenu et à risque, dont les personnes âgées, les nouveaux arrivants et les jeunes.

Afin d'atteindre des dizaines de milliers de personnes à faible revenu de plus en Ontario, le gouvernement réalise un nouvel investissement dans d'importants services de littératie et d'apprentissage financiers par l'entremise de Prospérité Canada. Grâce à cet investissement, un plus grand nombre de collectivités recevront de services de soutien de l'autonomisation financière qui seront incorporés à des services comme les refuges et les centres d'emploi. Par conséquent, plus de personnes auront accès à l'un ou plusieurs de ces services :

- accompagnement individuel dans le domaine des finances;
- éducation financière;
- outils d'information financière en ligne;
- aide relative aux services bancaires élémentaires;
- aide liée aux régimes enregistrés d'épargne-études, aux régimes enregistrés d'épargne-invalidité et aux comptes d'épargne libre d'impôt;
- aide pour la déclaration d'impôts et l'accès aux prestations.

En poursuivant ses investissements et en mettant l'accent sur l'éducation, le gouvernement s'efforce sans cesse d'accroître la sécurité et la littératie financières afin d'améliorer la vie de la population ontarienne.

Les connaissances financières plus approfondies sont associées à un niveau plus élevé de préparation à la retraite, toutefois, selon les études, les femmes seraient deux fois plus susceptibles de vivre dans la pauvreté que les hommes. C'est pour cette raison que la province met au point un programme visant à promouvoir la littératie financière auprès des femmes, avec un accent particulier sur les enjeux auxquels sont confrontées les femmes âgées.

## Moderniser la réglementation relative aux assurances

Le gouvernement est déterminé à adopter une approche moderne à l'égard de la réglementation visant les assurances afin de protéger le public tout en favorisant l'innovation et la compétitivité de l'industrie des services financiers.

Le gouvernement dépose des modifications à la *Loi sur les assurances* et à la *Loi sur les personnes morales* qui, si elles sont adoptées, octroieraient à l'Office ontarien de réglementation des services financiers (ORSF) le pouvoir de supervision prudentielle sur certaines compagnies d'assurance constituées en personne morale sous le régime des lois de l'Ontario, y compris les mutuelles agricoles, les mutualités, les assureurs appartenant à l'État et les assureurs constitués en vertu de la loi. En outre, tous les assureurs titulaires de permis en Ontario seraient tenus de se constituer en personne morale dans un territoire de compétence où la solvabilité est réglementée conformément aux normes modernes internationales.

Afin d'accroître encore davantage la protection des consommateurs, le gouvernement dépose aussi des modifications à la *Loi sur les assurances* qui, si elles sont adoptées, accorderaient à l'ORSF le pouvoir d'instaurer des règlements obligeant les assureurs à fournir le dossier des réclamations et des réparations aux marchands de véhicules automobiles afin qu'ils le divulguent aux acheteurs qui envisagent l'acquisition d'un véhicule d'occasion.

Par ailleurs, dans le souci de réduire le fardeau réglementaire et privilégier la commodité pour les consommateurs, le gouvernement propose des modifications à la *Loi sur les assurances* qui, si elles sont adoptées, éclaircirait l'utilisation des communications électroniques par les assureurs et les consommateurs, notamment dans le cadre des demandes d'assurance, des polices et des formulaires.

## Créer l'Office de réglementation des services financiers de l'Ontario

Le gouvernement va de l'avant en ce qui concerne la création et la mise en oeuvre de l'Office de réglementation des services financiers (ORSF), un organisme moderne et adaptatif de réglementation des services financiers et des régimes de retraite qui améliorera la protection des consommateurs, des investisseurs et des bénéficiaires de régimes de retraite. Le gouvernement poursuit ses travaux avec l'ORSF afin d'établir un plan pour la transition de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) à l'ORSF et propose maintenant des modifications à la *Loi de 2016 sur l'Office ontarien de réglementation des services financiers* et à d'autres lois connexes qui amélioreraient le cadre législatif actuel et prévoieraient des mécanismes pour effectuer la transition. Des modifications consécutives seront aussi apportées à d'autres lois.

La nouvelle structure de l'ORSF se fondera sur la vision du comité d'examen du mandat. Pour l'heure, l'ORSF va de l'avant avec la mise en place d'éléments importants de sa nouvelle structure organisationnelle, notamment la mise à niveau des systèmes d'information clés. L'ORSF vise à devenir pleinement opérationnel en avril 2019.

## **Établissement du régime coopératif de réglementation des marchés des capitaux**

Le Canada demeure le seul pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et du G7 qui est dépourvu d'un organisme national de réglementation des valeurs mobilières. Un solide cadre réglementaire coopératif en matière de valeurs mobilières rehausserait la compétitivité du Canada au sein des marchés financiers mondiaux, consoliderait et harmoniserait la protection des investisseurs, et renforcerait l'application de la loi régissant les marchés financiers.

Une fois établi, le régime coopératif de réglementation des marchés des capitaux (RCRMC) stimulerait l'activité économique. En voici des exemples :

- favoriser le fonctionnement efficace et la compétitivité à l'échelle mondiale des marchés des capitaux;
- mieux protéger les investisseurs par des activités plus intégrées et mieux coordonnées en matière d'observation et d'application des lois;
- consolider la capacité du Canada à cerner et à gérer les risques systémiques sur les marchés financiers à l'échelle nationale;
- permettre aux territoires de compétence participants, par le biais d'un seul organe de réglementation, à jouer un rôle plus habilitant et à exercer son influence à l'égard des initiatives internationales de réglementation.

L'Ontario continue à jouer un rôle de premier plan dans l'établissement du RCRMC et collabore avec les autres territoires de compétence participants à la mise en oeuvre cette initiative. Par ailleurs, de concert avec tous les autres territoires de compétence participants, l'Ontario continue à inviter les provinces et les territoires non participants à se joindre au régime coopératif.

Le gouvernement est déterminé à assurer la réussite du lancement du RCRMC, et l'un des aspects clés de la restructuration sera de favoriser la transition du personnel de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario vers la nouvelle Autorité de réglementation des marchés des capitaux (ARMC) proposée. Pour privilégier la rétention du personnel et planifier la transition, le gouvernement prévoit déposer un texte de loi en vertu duquel les employés ontariens de l'ARMC deviendraient membres du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) de l'Ontario.

## Rendre l'assurance-automobile plus abordable

Le gouvernement continue à veiller à ce que le coût de l'assurance-automobile soit plus abordable pour les quelque 10 millions de conducteurs de la province. Depuis 2013, l'Ontario a mis en oeuvre une série de réformes visant à réduire les tarifs et à mieux protéger les consommateurs. Voici des exemples de réformes récentes :

- obliger les assureurs à offrir une remise pour les pneus d'hiver;
- mettre en oeuvre un nouveau système de règlement des différends pour aider les demandeurs d'indemnité à recevoir plus rapidement l'aide dont ils ont besoin;
- étoffer la protection des consommateurs en exigeant davantage de transparence dans les frais de remorquage et d'entreposage après un accident;
- interdire la hausse des primes à la suite d'accidents mineurs avec responsabilité;
- réduire le taux d'intérêt maximum imposé aux versements mensuels des primes.

Si ces réformes ont réduit les tarifs, la province a reconnu que d'autres mesures devaient être prises. Dans son rapport publié en avril 2017, David Marshall, le conseiller de l'Ontario en matière d'assurance-automobile, postule que seules des réformes structurelles du système sont susceptibles de réduire les tarifs à long terme et d'améliorer les soins prodigués aux accidentés de la route. C'est pour cela que, le 5 décembre 2017, le gouvernement a annoncé le Plan pour un système d'assurance-automobile équitable, qui inclut une série d'initiatives transformatrices qui réduiront les tarifs de l'assurance-automobile et aideront les personnes qui ont subi des préjudices corporels dans des accidents de voiture à recevoir les soins dont elles ont besoin. Le Plan comporte les mesures suivantes :

- réprimer la fraude par l'établissement du premier Bureau de la lutte contre la fraude grave, qui portera d'abord une attention particulière à la fraude dans le domaine de l'assurance-automobile;
- mettre en oeuvre des plans de traitement courants pour les blessures les plus communes comme les entorses, les foulures et les « coups de fouet »;
- faire en sorte que les honoraires conditionnels des avocats soient équitables, raisonnables et plus transparents;
- enjoindre la CSFO à examiner les facteurs de risque utilisés par les assureurs, y compris le lieu de résidence, pour faire en sorte que les conducteurs de certaines régions géographiques de la province ne soient pas assujettis à des tarifs inéquitables;
- réduire le nombre de différends par l'établissement de centres indépendants d'examen;
- nommer un comité consultatif pour orienter la mise en oeuvre des réformes contenues dans le Plan pour un système d'assurance-automobile équitable.

### **Blessures communes résultant d'accidents de voiture**

Les blessures mineures représentent entre 70 et 80 % des demandes de règlement. David Marshall, le conseiller de l'Ontario en matière d'assurance-automobile, a conclu qu'environ 80 % des blessures résultant d'accidents de voiture entraînent des entorses cervicales ou d'autres lésions des tissus mous comme les entorses dorsales. Ces blessures peuvent souvent être traitées au moyen d'interventions courantes et relativement simples.

Le gouvernement demeure déterminé à transformer le système d'assurance-automobile afin de donner la priorité aux soins accordés aux victimes d'accidents. Parmi les premières étapes, le gouvernement a mis en oeuvre des plans de traitement de référence pour les blessures les plus communes résultant d'une collision et a réduit le nombre de différends qui finissent par faire du tort aux victimes plutôt que les aider. Le gouvernement investira ensuite des fonds, par l'intermédiaire de la Fondation ontarienne de neurotraumatologie (FON), pour l'élaboration de protocoles de soins qui appuieront les personnes ayant subi des blessures invalidantes. La FON, en partenariat avec Lésions médullaires Ontario, collaborera avec les compagnies d'assurance, les professionnels du droit et les gens qui ont une expérience vécue afin de mettre au point des normes de soins qui reflètent les données scientifiques, les résultats de recherche et les pratiques exemplaires, afin de soutenir l'objectif du gouvernement d'établir un vaste système de soins capable de mieux soutenir toutes les victimes d'accidents de voiture.

Ces mesures font partie de la transformation graduelle du système d'assurance-automobile mise en oeuvre par le gouvernement afin de réduire les tarifs et de les maintenir à un bas niveau de façon viable, et de faire en sorte que les personnes blessées dans une collision reçoivent les soins dont elles ont besoin, quand elles en ont besoin. La province continuera d'élaborer et de mettre en oeuvre des mesures garantissant la transformation structurelle du système d'assurance-automobile pour réprimer la fraude, réduire les tarifs, diminuer le nombre de différends et offrir des soins plus rapides et plus appropriés aux victimes.

### **Réglementation des planificateurs financiers**

Le gouvernement est en train d'élaborer un cadre visant à réglementer les planificateurs financiers en Ontario pour veiller à ce que les Ontariennes et Ontariens aient accès aux services qui les aideront à atteindre leurs objectifs financiers. Grâce à ce cadre réglementaire, on comblerait les lacunes qui permettent actuellement aux planificateurs financiers d'exercer leurs activités sans être assujettis à une surveillance réglementaire ni remplir d'exigences en matière de compétences professionnelles. Par ailleurs, le cadre établirait des restrictions au sujet de l'utilisation de désignations professionnelles liées à la planification financière. Le gouvernement a entrepris des consultations auprès des intervenants en vue d'élaborer le cadre proposé, la première étape ayant été la publication d'un document de consultation en mars 2018.

## **Renforcement de la protection des investisseurs qui placent des fonds dans les prêts hypothécaires consortiaux**

Dans le budget de 2017, le gouvernement a annoncé son intention de transférer la surveillance réglementaire des placements dans des prêts hypothécaires consortiaux de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) à l'organisme de réglementation des valeurs mobilières et de mettre en oeuvre des mesures provisoires pour améliorer la protection des investisseurs dans le cadre réglementaire actuel.

Le gouvernement a renforcé récemment la protection des investisseurs en modifiant la réglementation établie par la *Loi de 2006 sur les maisons de courtage d'hypothèques, les prêteurs hypothécaires et les administrateurs d'hypothèques* afin de s'assurer que les investisseurs potentiels connaissent les risques liés aux prêts hypothécaires consortiaux. On a ainsi établi une limite de 60 000 \$ sur les placements de particuliers dans les prêts hypothécaires consortiaux pour éviter une trop forte concentration de leurs placements dans ces produits. Ces modifications réglementaires entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Au cours de l'automne 2017, le gouvernement a adopté des modifications à la *Loi sur les valeurs mobilières* afin de faciliter le transfert ultérieur de la surveillance réglementaire des placements dans des prêts hypothécaires consortiaux. La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) collabore avec la CSFO pour que le transfert se déroule dans l'ordre et travaille avec d'autres organismes de réglementation des valeurs mobilières afin de proposer des règles pour régir les offres de prêts hypothécaires consortiaux. Dans le cadre de cette démarche, la CVMO a entrepris récemment des consultations publiques au sujet des modifications que l'on propose d'apporter aux règles sur les valeurs mobilières qui régissent la distribution des prêts hypothécaires consortiaux.

## **Modernisation du cadre législatif régissant les sociétés coopératives**

Les sociétés coopératives constituent un élément important de l'économie ontarienne et répondent aux besoins des habitants des collectivités aux quatre coins de la province. La *Loi sur les sociétés coopératives* qui est entrée en vigueur en 1974 n'a jamais fait l'objet d'un examen législatif exhaustif. Par conséquent, cette loi n'a pas progressé au rythme des autres lois commerciales en Ontario.

Cette année, le gouvernement mènera un examen de la Loi afin de la moderniser et de l'harmoniser aux autres lois commerciales, tout en veillant à ce qu'elle continue à incarner les principes coopératifs. Dans le cadre de cet examen, le gouvernement étudiera des thématiques clés en matière de politiques, dont les restrictions imposées aux entreprises non membres, les dispenses en matière d'audit, le processus régissant les prospectus et l'organisme public qui serait le plus apte à appliquer la loi. La mise en oeuvre d'un cadre législatif plus moderne pour régir les sociétés coopératives stimulera leur croissance, les rendra capables de répondre aux besoins de leurs membres et soutiendra leur concurrence face aux autres entreprises en Ontario.

## Mises à jour du droit des marchés financiers

L'application équitable, vigoureuse et opportune des lois sur les valeurs mobilières de l'Ontario est essentielle pour protéger les investisseurs et renforcer la confiance des marchés financiers. Le gouvernement prévoit proposer de nouveaux outils à la CVMO afin de rehausser et d'élargir les activités d'exécution de la loi existantes, notamment :

- de nouvelles infractions pour le manquement aux engagements et l'obstruction d'une enquête aux termes de la *Loi sur les valeurs mobilières* et de la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises*;
- le pouvoir pour la CVMO de délivrer des ordonnances réciproques automatiques et non automatiques relatives à des ordonnances délivrées pour certaines condamnations ou par un autre organisme canadien de réglementation des valeurs mobilières, par exemple, pour des sanctions spécifiques;
- un processus de pénalités administratives simplifié pour les premières infractions à certaines exigences relatives à l'inscription et au prospectus au titre de la *Loi sur les valeurs mobilières*;
- la rationalisation des processus d'application de la loi, particulièrement concernant le partage de l'information.

Le gouvernement appuie la coopération entre les responsables des activités d'application de la loi de la CVMO et ceux des enquêtes et des poursuites pénales dans les cas de fraude. La CVMO et le ministère du Procureur général exploreront de nouvelles possibilités d'appuyer et de coordonner les activités, y compris par l'entremise du Bureau de la lutte contre la fraude grave, récemment créé.

Le gouvernement appuie également un système de résolution des plaintes pour les investisseurs qui est équitable et efficient. Le gouvernement collaborera avec la CVMO afin de renforcer le cadre d'indemnisation pour les pertes financières que les investisseurs subissent en raison d'actes ou d'omissions commis par des firmes inscrites.

De plus, le gouvernement propose de constituer un régime réglementaire pour les administrateurs, les contributeurs et les usagers des indices de référence financiers afin de réduire le risque de manipulation de ces indices et de les harmoniser aux exigences internationales. De nouvelles règles régissant les indices amélioreraient la protection des investisseurs et des marchés financiers contre les inconduites.

## Investissements dans l'innovation et les technologies transformatrices

L'Ontario est un chef de file de l'innovation au Canada. De 2014-2015 à 2016-2017, le gouvernement a investi près de 1,7 milliard de dollars afin de développer davantage l'écosystème d'innovation de l'Ontario. Cela inclut des investissements dans des instituts de recherche, des centres régionaux d'innovation et des soutiens pour les entrepreneurs de l'Ontario, ainsi que divers autres soutiens pour les innovateurs de l'Ontario.

Comme annoncé dans le budget de 2017, la province investit plus de 350 millions de dollars dans plusieurs technologies transformatrices clés, notamment l'intelligence artificielle (IA), les communications sans fil de 5<sup>e</sup> génération (5G), les véhicules autonomes, l'informatique de pointe et les technologies quantiques. Ces technologies donneront à l'Ontario les outils dont elle a besoin pour compétitionner à l'échelle mondiale, créer les emplois de l'avenir et trouver des solutions à certains des problèmes touchant la province, y compris le changement climatique. Ces investissements rapprochent la main-d'oeuvre très qualifiée, les entreprises novatrices, les instituts de recherche et différents partenaires, y compris des municipalités et des communautés, afin de créer l'économie de l'avenir.

### Les incubateurs et les accélérateurs d'entreprises des universités de l'Ontario sont reconnus comme des chefs de file mondiaux

Selon une étude récente d'UBI Global, quatre incubateurs et accélérateurs d'entreprises établis dans des universités ontariennes se classent parmi les meilleurs au monde. La DMZ (Digital Media Zone) de l'Université Ryerson est première ex aequo parmi les incubateurs basés dans une université, tandis que l'University of Toronto Entrepreneurship se classe au quatrième rang. L'Entrepreneurship Development Institute de l'Université York s'est classé premier parmi les accélérateurs liés à une université, tandis que The Accelerator Centre de la région de Waterloo s'est classé quatrième. Ces programmes d'incubateurs et d'accélérateurs aident les jeunes sociétés à bâtir leur entreprise en leur donnant accès aux consommateurs, aux capitaux, aux experts techniques et commerciaux et à une communauté d'entrepreneurs et de personnes influentes.

## Stimuler le domaine de l'intelligence artificielle

L'Ontario est reconnu à titre de chef de file mondial du domaine de l'IA, et profite des compétences de pointe et des talents reconnus partout au monde. Près de 200 entreprises et institutions de la province tirant parti de l'IA créent des possibilités d'améliorer des vies grâce aux avancées basées sur l'IA dans les domaines des services de santé, de l'éducation et du transport.

La province a capitalisé sur sa position de chef de file dans ce secteur en investissant 50 millions de dollars afin d'aider l'établissement de l'Institut Vecteur, lequel a pour but d'appuyer les jeunes entreprises technologiques spécialisées en IA et de générer des investissements de la part d'entreprises cherchant à embaucher des experts et à agrandir leur empreinte en IA. De nombreux partenaires clés de l'Institut Vecteur ont également annoncé des plans visant à hausser leur présence à Toronto, notamment Google Brain, Uber Advanced Technology Group (ATG) et Accenture (Liquid Studio).

### Aperçu de l'Institut Vecteur

L'Institut Vecteur est une société indépendante sans but lucratif qui se consacre à la recherche et à la commercialisation dans le domaine de l'IA, excellant en apprentissage automatique et profond.

La province investit 30 millions de dollars supplémentaires afin d'appuyer l'Institut Vecteur dans ses travaux avec les établissements postsecondaires. Cela permettra à l'Institut Vecteur de collaborer avec les établissements universitaires et les employeurs de l'Ontario, notamment les entreprises en démarrage et en expansion, afin d'augmenter à 1 000 par année le nombre de diplômés de maîtrise dans les domaines liés à l'IA d'ici cinq ans. Cette augmentation aidera la province à répondre aux besoins en spécialistes de l'IA qui participeront à l'évolution et à la croissance des entreprises de l'Ontario pour compétitionner dans la nouvelle économie du savoir.

### ***Encourager les entrepreneurs en intelligence artificielle***

NextAI est un accélérateur basé à Toronto qui mobilise des technologies d'IA pour les entreprises aux premières étapes du démarrage. Cette organisation concentre ses activités sur le développement des fondateurs et la création de nouveaux projets d'IA, afin d'occuper une niche critique qui se situe entre la recherche appliquée avancée survenant au sein de l'Institut Vecteur et l'accélération de projets au moyen du capital-risque. Elle fournit un financement de démarrage pour les entreprises, crée des possibilités de mentorat avec des partenaires d'affaires et donne accès à des conseillers d'affaires et à des chercheurs de renom. La province continue d'appuyer l'écosystème d'IA grâce à NextAI en investissant 15 millions de dollars supplémentaires au cours des trois prochaines années. Ce financement rehaussera la croissance de l'économie et de la productivité en donnant un soutien continu aux entrepreneurs exceptionnels.

---

### **La région de Toronto fait valoir ses atouts dans la proposition d'Amazon HQ2**

La région de Toronto a été la seule collectivité publique du Canada qui a été retenue sur la courte liste d'Amazon HQ2 à titre d'un des 20 sites potentiels pour l'établissement de son deuxième siège social. Dans le cadre de sa recherche d'emplacements potentiels, Amazon a déterminé certains critères, notamment une main-d'oeuvre talentueuse et qualifiée, l'ouverture à l'immigration, des institutions universitaires de calibre mondial, des infrastructures essentielles et une qualité de vie élevée. La région de Toronto, avec le soutien d'investissements provinciaux, répond à ces critères et s'est positionnée comme un candidat de premier plan. En retenant la candidature de la région dans sa recherche pour son deuxième siège social, Amazon a reconnu les avantages de travailler et de vivre à Toronto et dans l'Ontario tout entier.

---

## Une stratégie relative aux données conçue en Ontario

Les énormes flux de données générés par les médias sociaux et les plateformes d'information commerciales, les téléphones intelligents, l'Internet des objets et les capteurs sont le carburant de l'économie mondiale axée sur les données qui émerge partout au monde. Les organismes en mesure de capturer, d'utiliser et de réutiliser ces flux de données mettent au point de nouveaux produits, solutions et services de grande valeur, y compris des services publics, qui profitent aux consommateurs et aux entreprises, font croître l'économie et favorisent le bien-être de la société. Reconnaisant la croissance explosive de l'économie axée sur les données, le gouvernement envisage une stratégie relative aux données qui aidera les citoyens de l'Ontario à profiter des avantages considérables de l'utilisation responsable des données publiques produites ici, tout en protégeant l'intérêt public. Le gouvernement consultera les intervenants pour éclairer les travaux sur une stratégie relative aux données, afin que les Ontariennes et Ontariens profitent des données générées en Ontario tout en tirant parti du potentiel que recèlent les données, afin d'augmenter l'activité économique et de favoriser la croissance des entreprises de l'Ontario.

## La compétitivité dans le secteur de la technologie financière

L'Ontario s'est engagé à devenir un chef de file de la technologie financière. Sur le plan du nombre d'emplois dans l'industrie, Toronto demeure le 2<sup>e</sup> centre en importance en Amérique du Nord, après New York. Le couloir Toronto-Waterloo se classe 2<sup>e</sup> au monde sur le plan de la concentration en jeunes entreprises. Comptant plus de 140 entreprises en démarrage ou en expansion dans la région de Toronto et plus de 700 000 travailleurs employés dans les TIC et les services financiers à l'échelle de la province, ce secteur continue d'être un contributeur important à l'économie, à la croissance de l'emploi et à la compétitivité de la province. L'approche de la province relativement à ce volet unique du secteur des services financiers est novatrice, et elle assure un degré élevé de protection du consommateur. En favorisant un environnement de technologie financière dynamique, la province continuera d'attirer et de retenir les éléments talentueux du domaine et de favoriser une croissance de l'emploi stable dans ce secteur robuste.

**Les entreprises de technologie financière (FinTech)** emploient des technologies modernes afin d'améliorer la prestation des services financiers.

## La compétitivité des technologies financières de l'Ontario



## Sources :

- <sup>1</sup> Toronto Financial Services Alliance, *Seizing the Opportunity: Building the Toronto Region into a Global Fintech Leader*, 2017.
- <sup>2</sup> Thomson Reuters, *Where are the best Fintech centers?*, 2017. <https://blogs.thomsonreuters.com/answeron/best-fintech-centers/>
- <sup>3</sup> Toronto Financial Services Alliance, *Seizing the Opportunity: Building the Toronto Region into a Global Fintech Leader*, 2017.
- <sup>4</sup> China Development Institute, Z/Yen Partners, *Global Financial Centres Index 22*, septembre 2017.
- <sup>5</sup> KPMG, H2 Ventures, *2017 FINTECH 100 Leading Global Fintech Innovators*, 2017.

Comme annoncé dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2017*, le gouvernement poursuit la mise en oeuvre de la Stratégie en matière de technologie financière de la province en mettant sur pied le Bureau ontarien pour l'accélération de la technologie financière, lequel aidera les entreprises de technologie financière :

- ▶ à se conformer aux exigences réglementaires, étant donné que de nombreux modèles de technologie financière sont régis par plusieurs organismes de réglementation, et ce, de manières qui divergent des modèles d'affaires classiques;
- ▶ à accéder à des programmes de soutien aux entreprises et à d'autres ressources;
- ▶ à établir des liens et des partenariats avec des institutions financières établies, ainsi que des entreprises émergentes, tant à l'échelle nationale qu'internationale.

Le Bureau pour l'accélération de la technologie financière jouera un double rôle, celui d'aider les entreprises à se conformer aux exigences réglementaires et celui de les renseigner sur les politiques du gouvernement visant à stimuler la croissance du secteur de la technologie financière de la province. Le gouvernement collabore avec le secteur pour s'assurer que le Bureau pour l'accélération satisfait aux besoins changeants des entreprises novatrices. De plus amples détails sur le Bureau pour l'accélération de la technologie financière seront annoncés sous peu.

Le gouvernement poursuit également ses travaux sur le super bac à sable réglementaire, comme annoncé dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2017*. La CMVO et l'ORSF collaborent avec le gouvernement pour s'assurer que le super bac à sable réglementaire pourra entreprendre ses activités en même temps que l'ORSF.

## Accès au capital

Les entreprises novatrices en démarrage présentent un fort potentiel de croissance, mais elles éprouvent souvent des difficultés à trouver les capitaux dont elles ont besoin pour continuer leur développement. Les sources classiques de financement peuvent être difficiles d'accès, particulièrement du fait que bon nombre de ces entreprises ont des profits limités et peu d'actifs tangibles. C'est dans ces circonstances que le capital-risque et d'autres formes d'investissements à risque élevé peuvent jouer un rôle, en offrant un financement indispensable tout en guidant les entreprises et en leur donnant le temps de devenir rentables.

Les investissements provinciaux, comme ceux dans le Fonds ontarien de capital-risque, le Northleaf Venture Catalyst Fund et le Fonds Démarrage et expansion, ont aidé à améliorer le marché du capital-risque de l'Ontario. De 2015 à 2017, l'Ontario a connu ses trois meilleures années d'investissement en capital-risque depuis l'époque point-com de la fin des années 1990 et du début des années 2000.

La Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC) gère les intérêts de l'Ontario dans les fonds de capital-risque pour s'assurer que davantage d'entreprises technologiques à potentiel élevé ont accès au capital nécessaire pour croître et prospérer.

### ***Fonds de capital-risque pour le secteur des sciences de la vie de l'Ontario***

L'écosystème de recherche et de commercialisation dans le secteur des sciences de la vie de l'Ontario est vigoureux. L'Ontario compte plus de 20 hôpitaux universitaires de recherche qui investissent chaque année environ 1,5 milliard de dollars dans la recherche en santé et emploient plus de 18 000 chercheurs et assistants à l'échelle de la province. Ces atouts ont mené à la création de nombreuses jeunes entreprises novatrices.

En reconnaissance de la vitalité du secteur des sciences de la vie en Ontario et au Québec, la province a signé un protocole d'entente afin de collaborer avec le Québec à la création d'un fonds conjoint de capital-risque pour le secteur des sciences de la vie. La province a récemment annoncé son intention d'investir jusqu'à 50 millions de dollars en capital-risque axé sur les sciences de la vie. Cela aidera les entreprises des sous-secteurs comme la médecine régénératrice, l'oncologie et la santé numérique à accéder aux capitaux dont elles ont besoin pour leur croissance. Cet engagement à investir générera des capitaux supplémentaires de partenaires du secteur privé, comme les sociétés, les fonds de pension et les banques, et aidera les entreprises en sciences de la vie innovatrices et à potentiel élevé à toutes les étapes de leur développement.

## Appuyer la médecine régénératrice

Depuis la découverte des cellules souches par D<sup>r</sup> James Till et D<sup>r</sup> Ernest McCulloch dans les années 1960 à l'hôpital Princess Margaret, l'Ontario est reconnu comme un leader de la recherche dans ce domaine ainsi qu'en biologie moléculaire et en ingénierie tissulaire. La médecine régénératrice est un moteur de progrès et de croissance dans le secteur innovateur des sciences de la vie en Ontario et constitue un domaine où la province est un chef de file mondial.

En 2015, le gouvernement s'est engagé à investir 25 millions de dollars sur cinq ans afin de soutenir l'Institut ontarien de la médecine régénérative.

## Soutenir la recherche en Ontario

La recherche fondamentale est la base donnant naissance à la plupart des technologies et innovations, aide à stimuler la croissance économique à long terme, crée des emplois et améliore la qualité de vie des Ontariennes et des Ontariens. D<sup>re</sup> Molly Shoichet, chercheuse de renommée internationale et primée, a été nommée récemment première scientifique en chef de l'Ontario. Cette nomination démontre l'engagement de l'Ontario à l'égard de la recherche, de l'élaboration de politiques et du processus décisionnel.

---

### Amélioration de la prospérité de l'Ontario par l'entremise d'investissements dans la recherche

Les investissements de l'Ontario dans la recherche fondamentale aident à susciter la prospérité à long terme tout en aidant les gens au quotidien.

- D<sup>re</sup> Dawn Bowdish, de l'Université McMaster de Hamilton, est une lauréate d'une Bourse de nouveau chercheur. Ses recherches ont pour but de déterminer les causes de la pneumonie bactérienne chez les personnes âgées. Le soutien provincial a permis d'élargir le laboratoire, de constituer l'équipe de recherche et de continuer à faire des pas de géant en matière de traitements qui améliorent la santé.
- Aeryon Labs emploie environ 200 travailleurs et a été fondé par d'anciens étudiants de l'Université de Waterloo qui ont été formés par D<sup>r</sup> Christopher Clark, un lauréat du Programme d'infrastructure de recherche du Fonds pour la recherche en Ontario. Aeryon met au point de petits systèmes d'aéronef sans pilote (sASP) qui fournissent des données aériennes permettant de sauver des vies et des ressources. Les solutions de sASP servent à une diversité d'applications, de l'exécution de missions tactiques aux efforts de reprise après sinistre, comme à la suite de l'ouragan Irma.
- Electrale Innovation Limited est une entreprise qui met au point une nouvelle technologie de compression de l'air à l'usage des mines et d'autres applications industrielles. D<sup>r</sup> Dean Millar, président-directeur général d'Electrale Innovations et professeur à l'Université Laurentienne, est un ancien boursier du Programme d'excellence en recherche du Fonds pour la recherche en Ontario.
- L'Institut ontarien du cerveau aide à créer un système de santé novateur qui intègre la recherche et les soins au patient en transférant les découvertes des laboratoires et des cliniques dans la collectivité par l'entremise de la commercialisation de nouveaux produits et services. Afin d'appuyer ces travaux, le gouvernement continuera d'investir 100 millions de dollars en financement sur cinq ans à compter de 2018 dans l'Institut ontarien du cerveau.

### **Appuyer la recherche et l'innovation agroalimentaires**

Le secteur agroalimentaire de l'Ontario joue un rôle important dans l'économie de la province et emploie plus de 800 000 travailleurs. Les investissements dans la recherche agroalimentaire entraînent la création de nouveaux produits et services pour le marché mondial, ce qui aide l'industrie à demeurer concurrentielle et crée des emplois pour les Ontariennes et Ontariens.

C'est pourquoi la province a renouvelé une entente de 10 ans avec l'Université de Guelph, investissant plus de 700 millions de dollars afin d'assurer la position de l'Ontario à titre de leader mondial en formation, recherche et innovation agroalimentaires.

En raison de cet investissement, l'Ontario continuera de faire des progrès dans les domaines de la salubrité des aliments ainsi que de la protection de la santé végétale, animale et humaine. La prochaine génération de chercheurs et la capacité de recherche agroalimentaire de l'Ontario continueront d'être renforcées à l'Université de Guelph, laquelle est reconnue comme l'une des meilleures universités de recherche au Canada<sup>18</sup>.

Ce nouvel investissement fera fond sur les succès des recherches passées qui ont été menées à l'université et appuyées par la province. Celles-ci ont entraîné une amélioration de la nutrition des personnes âgés dans les établissements de soins de longue durée, la création de nouveaux modes de production de produits pharmaceutiques à base de plantes et l'amélioration des systèmes immunitaires des animaux.

---

#### **Reconnaître l'excellence en recherche agroalimentaire**

Le Prix de la première ministre pour l'excellence en innovation agroalimentaire est remis chaque année afin de reconnaître les efforts des innovateurs de toute la province qui créent de nouveaux produits agroalimentaires, donnent de la valeur ajoutée aux produits existants, et créent des emplois et stimulent la croissance économique en Ontario. Les gagnants de 2017 comprenaient :

- Kenora's Freshwater Cuisine, une entreprise novatrice de traitement des poissons d'eau douce, qui a créé des hors-d'oeuvre incorporant tous les aspects des poissons d'eau douce;
- la Ferme Avicole Laviolette Ltée de St-Isidore, qui a créé des installations ultramodernes de production d'oeufs de grande qualité;
- Hamilton's Greenbelt Microgreens, qui a mis au point un procédé écologique pour la production de jeunes pousses biologiques, comme la laitue, la roquette et l'herbe de blé, toute l'année durant, dans la ceinture de verdure de l'Ontario.

---

<sup>18</sup> RESEARCH Infosource Inc, « Canada's Top 50 Research Universities », novembre 2017.

## **Renforcer la propriété intellectuelle en Ontario**

La propriété intellectuelle est une forme d'actif intangible qui comprend les brevets, les marques de commerce, les droits d'auteur et les dessins industriels. La propriété intellectuelle est un moteur d'activité économique de plus en plus important et représente un avantage concurrentiel pour les entreprises. L'Ontario possède déjà une fondation robuste en recherche, en innovation et en entrepreneuriat, cependant de nombreux innovateurs de l'Ontario n'ont pas les connaissances critiques en propriété intellectuelle pour commercialiser leurs idées ainsi que protéger efficacement et gérer stratégiquement leur propriété intellectuelle. Par conséquent, des entreprises et innovateurs de la province passent à côté d'importants profits potentiels découlant d'inventions conçues en Ontario.

Pour relever ce défi, la province envisage une stratégie en matière de propriété intellectuelle qui s'articulerait sur trois thèmes :

- appuyer la génération et la propriété de brevets de plus grande qualité par les innovateurs de l'Ontario;
- éduquer les entreprises de l'Ontario pour qu'elles deviennent des usagers et des producteurs avertis d'actifs de propriété intellectuelle;
- défendre et élargir la liberté d'action des entrepreneurs de l'Ontario.

Grâce à cette stratégie, les entreprises pourront tirer parti de leur propriété intellectuelle et faire croître leur entreprise ici en Ontario et à l'échelle mondiale, tout en demeurant concurrentielles.

# Chapitre III

## VIGUEUR ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DE L'ONTARIO





### Introduction

L'Ontario respecte son engagement d'équilibrer le budget en 2017-2018, ce qui témoigne de la forte croissance économique récemment enregistrée dans la province et d'une saine gestion financière.

Le plan du gouvernement visant à équilibrer le budget en 2017-2018 est en voie de se réaliser sans réduire les services essentiels sur lesquels comptent les familles ontariennes. Le gouvernement a plutôt choisi d'investir pour stimuler l'économie et créer des emplois, tout en faisant des investissements historiques dans l'infrastructure et en faisant des changements visant à renforcer les services publics essentiels. On a ainsi constaté des améliorations dans les soins de santé, la baisse des factures d'électricité, une éducation postsecondaire plus abordable, un meilleur accès aux services de garde d'enfants le renforcement des mesures de soutien pour les petites entreprises et les personnes âgées.

Depuis la récession, l'économie ontarienne s'est redressée, ce qui a contribué à ramener le taux de chômage à son niveau le plus bas en 17 ans. En outre, la croissance économique de la province a dépassé celle de tous les pays du G7 depuis 2014. L'Ontario apporte une contribution nette au programme de péréquation depuis qu'il y est devenu admissible en 2009-2010, mais il devrait cesser de recevoir des paiements de ce programme fédéral grâce à son regain récent par rapport aux autres provinces canadiennes.

L'économie ontarienne affiche une croissance constante, mais le gouvernement sait qu'il faut faire plus pour que les avantages d'une économie vigoureuse profitent équitablement à l'ensemble de la population de la province. Le gouvernement sait aussi qu'il faut faire plus pour préparer les Ontariennes et Ontariens au marché du travail dans une économie en évolution rapide et sur laquelle pèse une incertitude grandissante.

Le gouvernement croit que la meilleure façon d'assurer la prospérité à un plus grand nombre d'Ontariennes et d'Ontariens est de continuer à investir dans l'économie et les services publics qui favorisent une plus grande équité et les possibilités aux quatre coins de la province. C'est pour cette raison qu'il a dressé un plan d'investissements dans des secteurs prioritaires. Par conséquent, le gouvernement prévoit enregistrer, à partir de 2018-2019, un déficit modeste de 6,7 milliards de dollars, soit 0,8 % du produit intérieur brut (PIB).

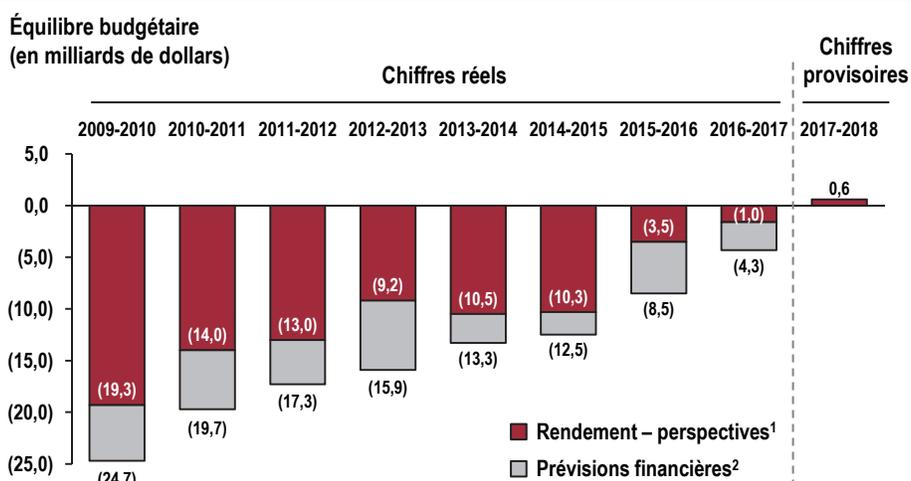
Ces nouveaux investissements totaliseront 20,3 milliards de dollars sur trois ans. Ils seront axés sur des secteurs prioritaires qui contribueront à créer des possibilités et à rendre le quotidien plus abordable, notamment dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de la garde d'enfants, des services aux personnes âgées, des services sociaux, en plus de favoriser la croissance de l'économie et la création de bons emplois.

Le gouvernement est déterminé à éliminer le déficit tout en établissant un équilibre entre les investissements importants dans les services publics et la responsabilité financière. Ces investissements seront évalués par rapport à un plan de gestion des programmes de dépenses grâce à des mesures permanentes visant à réduire les coûts et à dispenser les services plus efficacement pour répondre aux besoins des générations actuelles et futures. Même s'il essuiera des déficits, le gouvernement prévoit que le ratio de la dette nette au PIB demeurera inférieur au sommet de 39,3 % atteint en 2014-2015, et qu'il reprendra sa trajectoire à la baisse en 2022-2023.

## Budget équilibré de l'Ontario

Le gouvernement prévoit un excédent de 0,6 milliard de dollars en 2017-2018, dépassant son objectif de réduction du déficit pour la neuvième année de suite et respectant l'engagement qu'il avait pris dans son budget de 2010 d'équilibrer le budget en 2017-2018. En continuant de dépasser ses objectifs financiers depuis 2009-2010, on prévoit que la province réduira son déficit de 36,2 milliards de dollars par rapport aux prévisions annuelles.

**GRAPHIQUE 3.1 Un budget de l'Ontario équilibré**



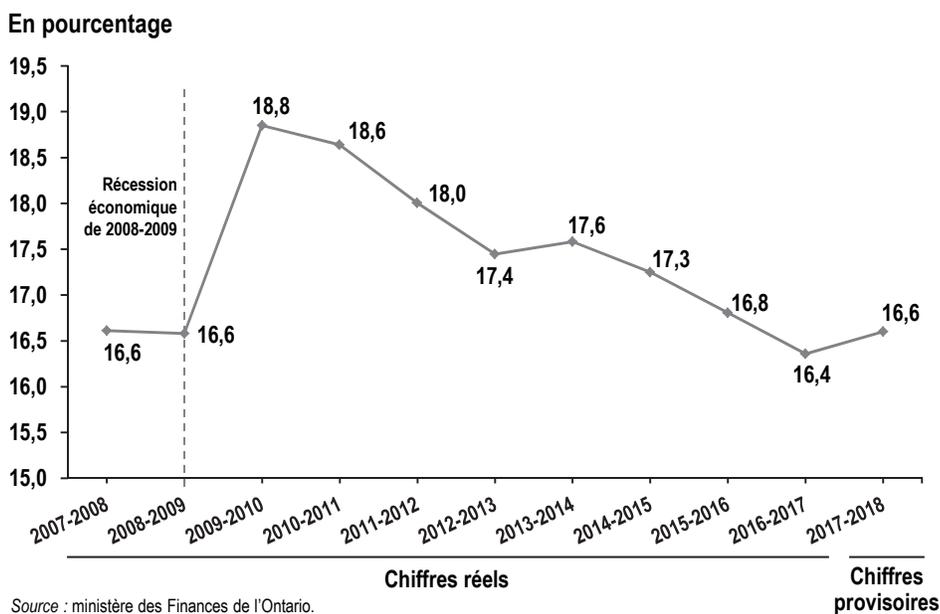
<sup>1</sup> Représente les perspectives du budget de 2018 pour 2017-2018. Les chiffres réels pour les exercices de 2009-2010 à 2016-2017 sont présentés.

<sup>2</sup> Les prévisions pour l'exercice 2009-2010 sont fondées sur le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2009*; les prévisions pour les exercices de 2010-2011 à 2013-2014 sont fondées sur le budget de 2010; les prévisions pour l'exercice 2014-2015 sont fondées sur le budget de 2014; les prévisions pour l'exercice 2015-2016 sont fondées sur le budget de 2015; les prévisions pour l'exercice 2016-2017 sont fondées sur le budget de 2016.  
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

L'excédent prévu serait affecté à l'allégement de la dette que le gouvernement aurait enregistrée autrement pendant l'exercice. En fait, le ratio de la dette nette au PIB est à la baisse depuis l'exercice 2014-2015, et devrait être ramené à 37,1 % en 2017-2018, ce qui est inférieur au pourcentage de 37,5 % prévu dans le budget de 2017. En outre, les économies réalisées au titre de l'intérêt sur la dette au cours de la période menant à l'équilibre budgétaire totalisent 24,4 milliards de dollars par rapport aux prévisions du budget de 2010. Pour la période 2017-2018, l'intérêt sur la dette, qui représente 8 cents de chaque dollar de revenus, est le plus bas en 25 ans.

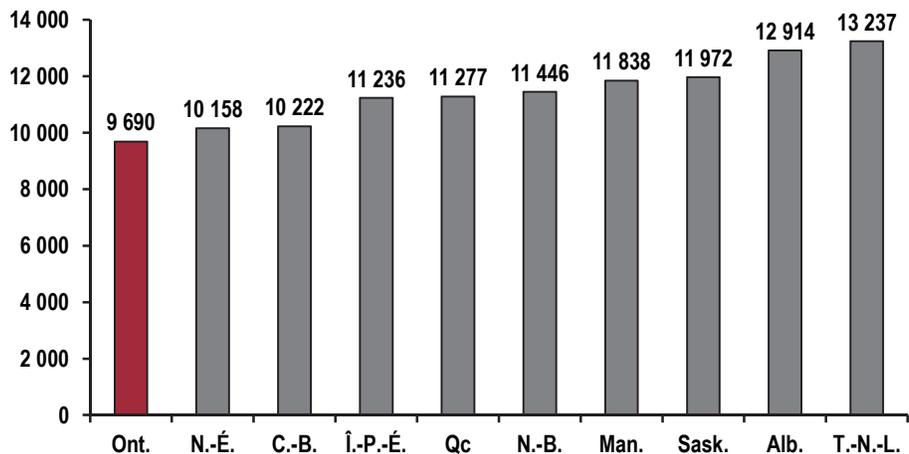
Grâce à des résultats économiques favorables et à la gestion responsable de l'augmentation des charges de programmes, on prévoit que le ratio de ces charges au PIB pendant l'exercice sera stable par rapport à son niveau d'avant la récession, soit 16,6 %. En outre, l'Ontario devrait afficher les charges de programmes par habitant les moins élevées de toutes les provinces en 2017-2018. Forte d'une économie et d'une situation financière renforcées, la province sera en mesure de faire des investissements importants malgré des prévisions de déficit.

**GRAPHIQUE 3.2 Ratio des charges de programmes au PIB, exercices de 2007-2008 à 2017-2018**



**GRAPHIQUE 3.3** Comparaison des charges de programmes par habitant entre les provinces, 2017-2018

En dollars par habitant



*Nota :* Pour tous les chiffres, les charges de programmes représentent les dépenses de programmes totales moins l'intérêt sur la dette publique. Les normes comptables varient d'une province à l'autre. Les valeurs ne sont pas nécessairement directement comparables. Les chiffres sont fondés sur les renseignements disponibles le 12 mars 2018.

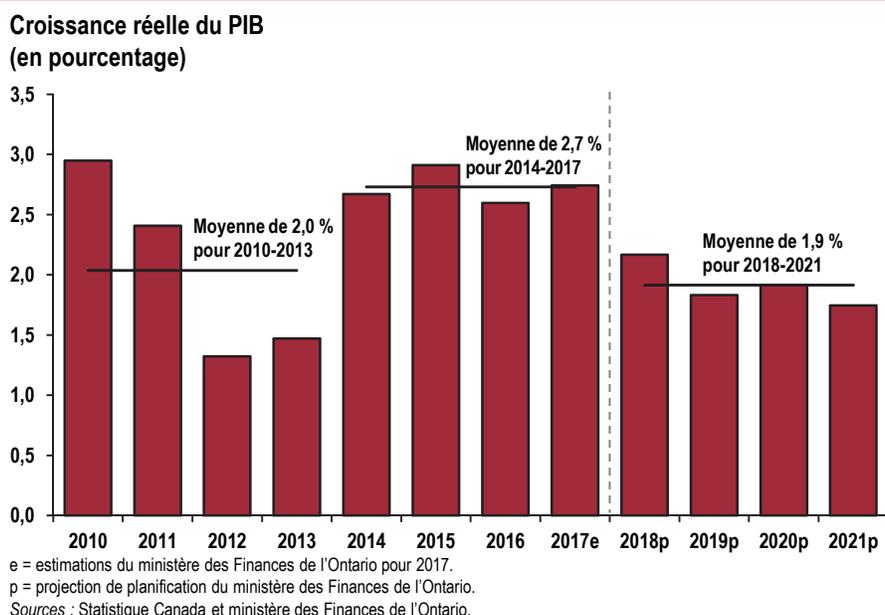
*Sources :* budgets provinciaux et mises à jour. Statistique Canada (CANSIM 051-0001).

## Résultats économiques de l'Ontario

L'économie ontarienne a affiché une solide croissance au cours des quatre dernières années. En moyenne, le PIB réel a augmenté de 2,7 % annuellement au cours de la période allant de 2014 à 2017, ce qui est supérieur à la moyenne de 2,0 % réalisée entre 2010 et 2013. Depuis 2014, la croissance de la province a dépassé celle du Canada et de tous les autres pays du G7. Cette solide croissance a permis à un plus grand nombre de personnes de trouver un emploi et d'abaisser le taux de chômage à son niveau le plus bas en 17 ans. On s'attend à ce que les gains obtenus quant au PIB réel et à l'emploi soient moins importants au cours des quatre prochaines années en raison d'une conjoncture mondiale moins favorable, notamment des taux d'intérêt, des prix du pétrole et des cours du dollar canadien légèrement plus élevés. La croissance du PIB réel devrait se situer à 1,9 % en moyenne par année entre 2018 et 2021, ce qui est conforme à la moyenne nationale. Pour plus d'information sur les perspectives économiques de l'Ontario, voir la section B, *Perspectives économiques*, du chapitre III.

Malgré les fondements économiques solides de l'Ontario, un certain nombre de risques et de défis pourraient avoir une incidence négative sur la compétitivité et la croissance économique de la province, dont la récente réforme fiscale aux États-Unis, les négociations commerciales et autres mesures protectionnistes, la dette élevée des ménages et le marché du logement.

**GRAPHIQUE 3.4 Croissance du PIB réel de l'Ontario plus lente prévue en raison de facteurs mondiaux**



## Plan financier à moyen terme

La population de l'Ontario est le plus grand atout de la province. Les Ontariennes et Ontariens qui travaillent fort sont l'élément clé de la prospérité de la province et méritent de tirer parti des bons résultats économiques de l'Ontario. Pourtant, des familles ne profitent pas encore des avantages de cette croissance et continuent de subir les contrecoups de la hausse du coût de la vie et de l'endettement des ménages. Le gouvernement juge que l'appui aux services publics, qui mettent l'accent sur la création de possibilités et l'abordabilité des soins pour la population de la province, constitue une politique économique viable.

C'est pour cette raison que le gouvernement choisit d'investir 20,3 milliards de dollars sur trois ans dans les services publics cruciaux dont dépend la population de l'Ontario, notamment :

- 1,3 milliard de dollars pour fournir de meilleurs soins de santé à l'ensemble de la population ontarienne;
- 1,2 milliard de dollars pour améliorer l'accès à une gamme complète de services de santé mentale et de lutte contre les dépendances pour les enfants, les jeunes et les adultes partout en Ontario;
- 2,2 milliards de dollars pour continuer d'améliorer l'accès aux services de garde d'enfants abordables, et offrir des programmes préscolaires gratuits pour les enfants de deux ans et demi jusqu'à la maternelle et au jardin d'enfants à compter de septembre 2020;
- 2,3 milliards de dollars pour entreprendre un plan pluriannuel de réforme de la sécurité du revenu;
- 1,8 milliard de dollars pour élargir les services et favoriser le choix, l'autonomie et l'inclusion des personnes ayant une déficience intellectuelle;
- 1,0 milliard de dollars pour que les personnes âgées bénéficient de l'Assurance-santé Plus;
- 0,7 milliard de dollars pour soutenir les personnes âgées à vivre de manière autonome;
- 0,8 milliard de dollars pour réduire les coûts des médicaments sur ordonnance et des soins dentaires;
- 0,9 milliard de dollars pour miser sur ses assises économiques, qu'il renforcera, et pour soutenir le développement des talents et des entrepreneurs locaux ainsi que pour favoriser la croissance des entreprises.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces investissements, consulter le chapitre I, *Un plan axé sur le mieux-être*, le chapitre II, *Stimuler l'économie et créer de bons emplois*, et la section C, *Plan financier*, du chapitre III.

En raison de ces investissements, les charges de programmes augmenteront en moyenne de 3,3 % par année à moyen terme. De plus, les charges liées à l'intérêt sur la dette passeront de 12,5 milliards de dollars en 2018-2019 à 13,8 milliards de dollars en 2020-2021. Cette hausse est en grande partie attribuable aux investissements dans les immobilisations et au déficit découlant des charges de programmes et de services sur lesquels compte la population de la province.

Les perspectives de revenu à moyen terme tiennent compte de la croissance économique; on prévoit que le revenu passera de 152,5 milliards de dollars à 163,8 milliards de dollars entre 2018-2019 et 2020-2021, soit à un taux moyen annuel de 3,7 %. Les données de croissance des revenus sont fondées principalement sur les perspectives économiques de l'Ontario, et on s'attend à ce que le PIB nominal progresse à un taux annuel moyen de 3,9 % au cours de la même période.

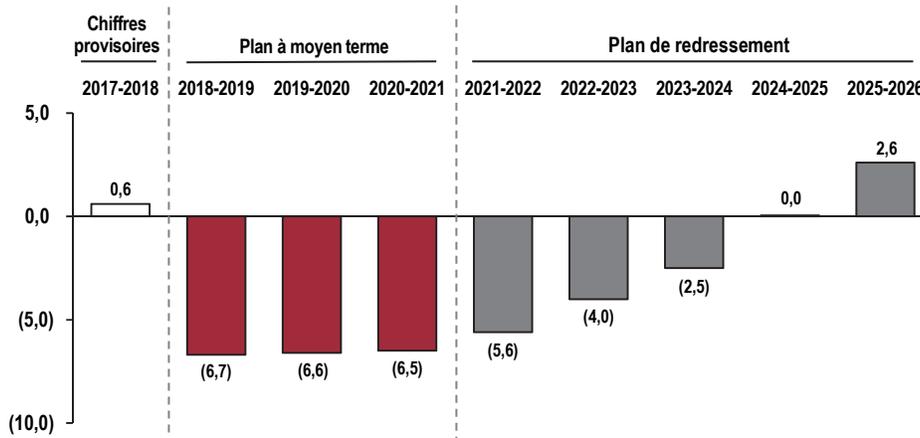
Pour soutenir de nouveaux investissements dans une période de revenus probablement modestes, le gouvernement prévoit maintenant des déficits pour les trois prochains exercices qui se chiffrent comme suit : 6,7 milliards de dollars en 2018-2019, 6,6 milliards de dollars en 2019-2020 et 6,5 milliards de dollars en 2020-2021. Cela représente un ratio du déficit projeté au PIB de 0,8 % en 2018-2019, qui devrait être ramené à 0,7 % d'ici 2020-2021.

## Un plan de redressement financier responsable

En remplissant sa promesse d'équilibrer le budget en 2017-2018, le gouvernement a démontré qu'il est en mesure de gérer les finances de la province de façon responsable et de relever les défis pouvant découler de l'incertitude économique. Le gouvernement a toujours à coeur de mettre en oeuvre un plan de redressement. Cela lui permettra d'adopter une approche équilibrée en matière d'investissements et de soutien aux principaux programmes et services aux Ontariennes et aux Ontariens tout en maintenant la viabilité financière de la province.

**GRAPHIQUE 3.5 Plan de redressement financier de l'Ontario**

Équilibre budgétaire  
(en milliards de dollars)



Source : ministère des Finances de l'Ontario.

**TABLEAU 3.1 Plan de redressement financier de l'Ontario**  
(en milliards de dollars)

	Chiffres prov. 2017-2018	Plan à moyen terme			Plan de redressement				
		2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
<b>Revenus</b>	150,1	152,5	157,6	163,8	169,5	174,9	180,4	186,5	192,9
<b>Charges</b>									
Programmes	137,5	145,9	150,4	155,8	159,5	162,7	166,0	169,3	172,7
Intérêt sur la dette	12,0	12,5	13,1	13,8	14,9	15,5	16,3	16,5	16,9
<b>Total des charges</b>	149,5	158,5	163,5	169,6	174,4	178,2	182,2	185,8	189,6
<b>Excédent/(Déficit) avant la réserve</b>	0,6	(6,0)	(5,9)	(5,8)	(4,9)	(3,3)	(1,8)	0,7	3,3
Réserve	–	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
<b>Excédent/(Déficit)</b>	0,6	(6,7)	(6,6)	(6,5)	(5,6)	(4,0)	(2,5)	0,0	2,6

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Le gouvernement a établi un plan pour rétablir l'équilibre budgétaire qui est réfléchi et ciblé afin d'assurer que les cibles financières seront atteintes au cours des prochaines années. Il s'agit notamment de ce qui suit :

- Continuer d'assurer la gestion responsable des charges de programmes pour que les services publics atteignent les résultats escomptés de la façon la plus efficace, efficiente et viable possible tout en limitant le taux de croissance de ces charges à un plafond annuel moyen de 2,5 % entre 2018-2019 et 2024-2025.
- Maintenir l'équité, l'obligation de rendre des comptes et l'intégrité en matière de revenus provinciaux (voir le chapitre V, *Fiscalité*).
- Gérer prudemment le programme d'emprunts de la province pour réduire au minimum les frais d'intérêt (voir la section D, *Emprunts et gestion de la dette* du chapitre III).
- Travailler en collaboration avec le gouvernement fédéral pour assurer que les arrangements fiscaux sont adéquats, flexibles et viables, et que les relations fédérales-provinciales fonctionnent dans l'intérêt de la population ontarienne (voir le chapitre IV, *Des partenariats pour assurer l'équité et créer des possibilités*).
- Maintenir la réserve à un niveau prudent afin de protéger le plan de redressement contre des variations défavorables des revenus et des charges de la province.

Le gouvernement est résolu à suivre son plan de redressement pour rétablir l'équilibre budgétaire, tout en élaborant des politiques et des programmes qui procurent des avantages à la population de l'Ontario et qui établissent des conditions favorables à une expansion économique dynamique. La vigueur d'un Ontario plus fort, doté d'une meilleure économie et créant des emplois de façon soutenue, ne se mesure pas seulement en fonction de son PIB, mais aussi selon la qualité et la portée des possibilités créées par le gouvernement. Celui-ci continuera d'équilibrer sa politique de restriction budgétaire et ses investissements stratégiques pour établir des assises solides en Ontario en vue de créer des possibilités pour les particuliers et les entreprises.

## Offrir des services gouvernementaux propices aux Ontariennes et aux Ontariens

La province est toujours résolue à suivre son plan de redressement qui lui permettra de retrouver l'équilibre budgétaire d'une manière responsable. L'objectif permanent demeure l'amélioration des résultats, que ce soit pour les particuliers, les entreprises ou l'environnement, et la prestation de programmes et de services optimisés, et ce, en veillant à ce que chaque dollar dépensé permette d'obtenir les résultats attendus le plus efficacement possible.

À moyen terme et pendant la période visée par le plan de redressement, la croissance annuelle moyenne des charges de programmes sera maintenue à un taux annuel de 2,5 % entre 2018-2019 et 2024-2025. Ces prévisions seront soutenues par l'accent mis sur des mesures de redressement continu afin que les services publics atteignent les résultats escomptés de la façon la plus efficace, efficiente et viable possible. Il s'agit notamment de ce qui suit :

- trouver des façons d'accroître la portée des services publics à l'aide des ressources affectées aux programmes existants;
- adopter des approches novatrices et des solutions numériques pour moderniser les services publics pour faire en sorte qu'ils soient plus économiques et centrés sur l'utilisateur;
- accélérer la réorganisation des systèmes afin d'en optimiser l'efficacité, d'en assurer la viabilité à long terme et d'aplanir la courbe des coûts.

### Assurer la gestion responsable des charges

La gestion des charges de programmes mettra l'accent sur l'innovation, une meilleure expérience pour l'utilisateur, de meilleurs résultats et une réduction des coûts. Autrement dit, on se posera les questions suivantes : Est-ce que les services publics de la province répondent aux besoins de la population ontarienne? Est-ce que les programmes sont fournis de la bonne façon? Est-il possible d'améliorer ou de perfectionner les programmes et les services? Les modifications apportées aux programmes seront fondées sur les meilleures données probantes disponibles, et seront évaluées par rapport à leur capacité à atteindre les objectifs visés.

Il s'agira d'utiliser plus judicieusement les ressources actuelles des programmes, de trouver le moyen de réduire les coûts engagés afin de desservir plus de clients, ou d'avoir recours à la technologie ou d'autres innovations pour rationaliser et simplifier la prestation des services. Par exemple :

- Depuis 2006, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée négocie des ententes avec les fabricants de médicaments, et a obtenu des réductions de prix considérables pour le gouvernement. Entre 2006-2007 et 2016-2017, ces réductions sont passées de 31 millions de dollars à 1,1 milliard de dollars pour les ententes conclues sur plus de 1 400 produits. Par ailleurs, en 2010, l'Ontario a rejoint l'Alliance pancanadienne pharmaceutique, afin de démultiplier le pouvoir d'achat des 13 provinces et territoires, ainsi que les régimes fédéraux d'assurance-médicaments. Ensemble, ce groupe a négocié des rabais considérables sur les prix des médicaments, bien plus qu'il aurait pu le faire individuellement.

- En général, les Ontariennes et Ontariens ont recours aux services judiciaires en personne. Le ministère du Procureur général de l'Ontario a déployé des efforts pour que davantage de services soient offerts en ligne, une méthode plus commode et plus efficace de les dispenser. Il est dorénavant possible d'utiliser Internet pour déposer une demande adressée à la Cour des petites créances et pour les affaires civiles en cour supérieure.
- Au Bureau des obligations familiales (BOF), on travaille pour accroître la souplesse et la commodité d'accès aux services. En adaptant les pratiques de premier plan dans le domaine des analyses de données, de la conception des services, des principes des sciences du comportement et des technologies numériques, le BOF utilise des données probantes pour orienter ses opérations et améliorer ses services. Plus de familles recevront ainsi les pensions alimentaires auxquelles elles ont droit sur ordonnance du tribunal.

## **Des moyens novateurs de moderniser les services publics**

### ***Améliorer les programmes et services par la recherche et la collecte de données***

L'Unité de l'application des sciences du comportement (UASC) élabore des solutions à faible coût ou qui ne coûtent rien, et recueille des données sur ce qui fonctionne ou pas, avant d'en généraliser l'application. L'UASC collabore avec ses partenaires du secteur public pour établir des processus plus efficaces, améliorer les résultats obtenus et fournir de meilleurs services à la population de l'Ontario.

Lorsque les données montreront que les nouvelles méthodes contribuent à améliorer les résultats ou l'expérience client pour la population ontarienne, l'UASC prendra des mesures pour en généraliser l'utilisation.

---

#### **Hausse des dons d'organes**

On mène actuellement dans les centres de ServiceOntario une étude sur l'effet de différentes interactions avec les clients sur le taux d'inscription au programme de dons d'organes dans le but d'accroître le nombre de personnes qui s'inscrivent comme donateurs. Cette étude mise sur des succès antérieurs grâce auxquels on a pu augmenter les inscriptions de 143 %.

#### **Utilisation des services en ligne pour le renouvellement de la carte Santé**

Le nouveau service de renouvellement en ligne de la carte Santé et du permis de conduire a été lancé en janvier 2018. L'UASC explore, de concert avec Service Ontario et le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, diverses façons d'améliorer l'efficacité des avis de renouvellement afin d'accroître l'utilisation de ce service en ligne et de créer une expérience numérique positive pour l'utilisateur.

#### **Renouvellement en ligne des vignettes d'immatriculation des véhicules**

ServiceOntario et l'Unité de l'application des sciences du comportement (UASC) se sont concertés pour accroître le taux d'adoption du renouvellement en ligne des vignettes d'immatriculation des véhicules. La lettre de renouvellement rédigée à la suite de cette collaboration s'est traduite par une hausse de 46 % des demandes en ligne comparativement à l'ancienne méthode pendant la période d'essai et par une augmentation du nombre de personnes l'ayant fait à temps. En outre, les notifications les plus performantes ont été intégrées, ce qui facilite les renouvellements, les rend plus pratiques pour les Ontariennes et Ontariens, et accroît l'efficacité de la prestation du service.

---

### **Plein cap sur des services numériques inclusifs en Ontario**

En 2017, la province a lancé les Services numériques de l'Ontario pour offrir des services améliorés, plus simples et plus rapides à la population, aux collectivités et aux entreprises. De meilleurs services en ligne permettront d'améliorer la vie des gens, de les aider à mieux naviguer dans le réseau de la santé, de les renseigner sur l'abordabilité des études collégiales et universitaires, et de simplifier le renouvellement de la carte Santé ou du permis de conduire.

L'approche gouvernementale s'appuie sur la volonté de concevoir des services plus conviviaux qui améliorent la vie des gens. Par exemple :

- La nouvelle version de l'outil d'estimation d'aide du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) permet aux étudiantes et aux étudiants de déterminer facilement le montant du soutien financier mis à leur disposition, mettant ainsi les études supérieures à la portée de milliers de personnes. Entre 2016-2017 et 2017-2018, un total de 420 000 personnes ont reçu une bourse du RAFEO, soit une augmentation de 16 %.
- La province a lancé un outil qui aide les familles à vérifier quels médicaments sont offerts sur le marché et pris en charge par l'Assurance-santé Plus; plus de 3 000 recherches sont faites par jour en moyenne.
- Le gouvernement collabore avec l'organisme Code for Canada pour mettre au point une solution numérique qui aidera les apprenants adultes à explorer et à comparer des programmes afin de trouver ceux qui répondent le mieux à leurs besoins d'apprentissage. Les apprenants et les fournisseurs de services participent directement à la création de cette solution.

En s'appuyant sur ces résultats, les Services numériques de l'Ontario (SNO) instaureront une norme commune pour tous les services gouvernementaux en ligne afin que les gens puissent se brancher facilement n'importe où, n'importe quand, et sur n'importe quel appareil.

Ces programmes seront appuyés par une nouvelle stratégie pangouvernementale d'inclusion numérique élaborée par les SNO.

## Efforts accrus pour transformer les programmes

La gestion des charges de programmes fera aussi fond sur les mesures que le gouvernement a déjà prises pour examiner les programmes afin d'en accroître l'efficacité et de répondre aux besoins de la population de la province. Le gouvernement appuiera, renforcera et améliorera les efforts déployés pour moderniser et transformer les services publics. Il continuera :

- de repérer les économies à réaliser en améliorant les programmes et en évitant des coûts (c.-à-d. en faisant appel maintenant à des services moins coûteux ou en obtenant de meilleurs résultats maintenant pour éviter les coûts en aval), tout en maintenant des services et des soutiens de grande qualité;
- de réduire le double emploi entre les secteurs de services en harmonisant la prestation des programmes, réaffectant les ressources à des programmes plus efficaces et en cessant progressivement les investissements dans les programmes qui ne sont plus rentables;
- d'établir et d'évaluer les priorités d'investissement pour gérer la viabilité globale des charges de programmes.

Le gouvernement est déterminé à faire preuve d'ouverture et de transparence. Il est important que les Ontariennes et Ontariens soient au cœur de ce processus et que leurs idées contribuent à cerner les options relatives aux programmes et à définir les solutions pour répondre à leurs besoins. La transformation et la modernisation des programmes seront fondées sur leur expérience, leurs connaissances et les leçons retenues. Le gouvernement fera aussi appel aux opinions d'éminents penseurs et experts. Les administrations qui ont des processus efficaces d'innovation, de modernisation et de gestion des dépenses seront consultées.

On sollicitera la participation de chefs de file de l'industrie, de spécialistes du monde universitaire et de membres du public pour guider la transformation des programmes et pour faire des recommandations au gouvernement sur la meilleure façon d'obtenir les résultats et d'améliorer l'expérience des utilisateurs tout en mettant l'accent sur la réduction des coûts ou leur évitement.

À l'heure actuelle, le gouvernement investit dans la restructuration et la réorganisation des services publics de sorte qu'ils soient plus efficaces et qu'ils répondent aux besoins de la population. Il s'agit entre autres d'investissements dans des secteurs clés qui visent à accélérer la réorganisation des systèmes, à optimiser l'efficacité et à assurer la viabilité à long terme. Par exemple :

- On accroîtra l'accès aux services de garde pour que plus d'enfants et leur famille puissent recevoir des services de garde agréés de grande qualité, dans un lieu sécuritaire et facile d'accès. L'offre de services de garde fait partie intégrante de l'autonomisation économique des femmes et constitue un investissement dans l'avenir de l'Ontario.
- On élargira les services de santé mentale et de lutte contre les dépendances pour que les personnes aux prises avec la maladie mentale ou un problème de dépendance puissent avoir accès aux soutiens dont elles ont besoin pour recouvrer la santé et mener une vie productive. Ce financement ne vise pas uniquement les services de santé comme l'accès accru aux services de psychothérapie et de réduction des méfaits, mais aussi le logement, pour faire en sorte que les personnes vivant avec une maladie mentale ou des troubles de dépendance puissent vivre dans un logement stable pendant leur guérison. Ces investissements amélioreront aussi les résultats liés à la santé mentale, favoriseront la participation communautaire et contribueront à prévenir l'apparition de résultats néfastes par la suite. Pour tout complément d'information, voir le chapitre I, *Un plan axé sur le mieux-être*.
- On effectuera des investissements dans les soutiens aux hôpitaux qui répondent aux besoins des collectivités et de leurs résidents, et font en sorte que les besoins immédiats et à court terme soient satisfaits. Le gouvernement investira aussi dans les soins non hospitaliers, c'est-à-dire ceux à domicile ou en milieu communautaire. Pour tout complément d'information, voir le chapitre I, *Un plan axé sur le mieux-être*.

### **INVESTISSEMENTS DANS LES SERVICES DE SANTÉ**

Il est essentiel d'améliorer les hôpitaux de l'Ontario pour faire en sorte que les gens continuent à recevoir des soins de grande qualité quand et là où ils en ont besoin. En favorisant la capacité des hôpitaux, y compris l'accès à des services hospitaliers essentiels, on pourra suivre le rythme croissant des demandes tout en améliorant les résultats pour les patients.

Un meilleur accès aux services pertinents au moment opportun, contribue à améliorer l'état de santé de la population. Cela signifie aussi que certains services sont moins nécessaires par la suite.

Parallèlement, l'élargissement et l'amélioration des soins à domicile et en milieu communautaire assureront une transition plus harmonieuse et donneront de meilleurs résultats de santé pour les personnes qui quittent l'hôpital.

Ensemble, ces investissements permettront aux Ontariennes et aux Ontariens d'obtenir plus facilement les soutiens et services dont ils ont besoin et ce, dans le milieu de soins le mieux indiqué. Ils aboutiront à de meilleurs résultats pour la santé et à un système de santé mieux coordonné et plus efficace.

Ces investissements permettront d'appliquer des méthodes novatrices aux pratiques opérationnelles et à la prestation de services pour obtenir les résultats souhaités et faire en sorte que les programmes soient plus centrés sur l'utilisateur.

## **Transparence et gestion financière**

L'Ontario continue d'accroître la transparence du gouvernement ainsi que la gestion et la redevabilité financière à l'appui de son plan financier et de l'exercice d'une intendance efficace concernant les deniers publics.

### **Transparence du gouvernement**

#### **Gouvernement ouvert**

Le gouvernement de l'Ontario adopte une approche nouvelle et ouverte de fonctionnement en brisant les cloisons et en mobilisant la participation du public. Il interagit avec un plus grand nombre d'Ontariennes et d'Ontariens de diverses façons. Parlons budget, un outil de consultation en ligne, est un exemple parmi d'autres des moyens que la province met en oeuvre pour dialoguer avec les citoyens, ces échanges contribuant à façonner les politiques et programmes qui feront partie intégrante de l'avenir de l'Ontario.

Dans le cadre de sa participation au Partenariat pour un gouvernement ouvert, l'Ontario collabore avec le public, les organismes non gouvernementaux et les groupes communautaires pour élaborer des engagements tirant parti de l'innovation et de la technologie afin d'accroître sa transparence et sa redevabilité ainsi que la participation du public.

De plus, l'Ontario publie les données et les renseignements de manière proactive pour que les Ontariennes et Ontariens comprennent mieux les rouages du gouvernement. Ainsi, la population peut consulter les politiques et les directives du gouvernement en ligne pour connaître le processus décisionnel interne. Outre le partage accru des données, le gouvernement accentue l'accessibilité et la convivialité des données. Par exemple, les Comptes publics de l'Ontario sont désormais publiés sous une licence Gouvernement ouvert à l'aide d'un outil de visualisation des données alimenté par des données exploitables par une machine, facilitant la compréhension des charges des ministères.

En 2017, l'Ontario a été la première province du Canada à adopter la Charte internationale sur les données ouvertes, ce qui renforce son engagement visant l'adoption d'une approche « ouverte par défaut ». Cette ouverture engendre la participation élargie du public et permet à un plus grand nombre d'entreprises, d'organismes à but non lucratif et de partenaires du secteur public d'utiliser des données à valeur élevée et de créer des outils axés sur le consommateur.

### ***Nouveautés au chapitre des principes comptables du secteur public***

Le gouvernement continue de donner son avis au Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) sur un certain nombre d'initiatives, dont l'examen par le CCSP de son cadre conceptuel, les prestations d'emploi, comme les régimes de retraite, la comptabilité des instruments financiers et de la conversion des éléments résultant d'opérations conclues en devises ainsi que les partenariats publics-privés. De nouvelles normes comptables sur les instruments financiers et la conversion des éléments résultant d'opérations conclues en devises prendront effet dans l'année d'imposition 2019-2020. Cependant, cette échéance est à l'ordre du jour de la réunion du CCSP en mars 2018. Il faut savoir que le plan financier de la province ne tient pas compte des incidences possibles de l'instauration de ces normes. En outre, le gouvernement modifiera ses méthodes comptables et de présentation de l'information financière pour mettre en oeuvre les nouvelles normes sur les obligations liées aux revenus et à la mise hors service d'immobilisations corporelles une fois que ces normes seront publiées.

Les utilisateurs, dont l'Assemblée législative et le public, ont besoin de savoir que le gouvernement est responsable des rapports qu'il produit et des décisions qu'il prend. Il est donc essentiel que les états financiers du secteur public témoignent de la réalité économique des activités du gouvernement.

### **Gestion financière**

#### ***Gestion du risque d'entreprise***

La province continue de mettre en oeuvre son programme de gestion du risque d'entreprise dans l'ensemble de la fonction publique de l'Ontario. Elle améliore l'évaluation des risques dans le cadre des processus de planification et de prise de décisions et renforce la capacité de gestion des risques dans l'ensemble du gouvernement. Cela favorisera l'atteinte des objectifs du gouvernement par l'intégration à l'échelle du gouvernement de la gestion du risque dans la prise de décisions, dans l'élaboration des politiques et dans le fonctionnement et les activités de réorganisation des ministères et des organismes provinciaux. L'adoption d'une approche pangouvernementale pour la gestion des risques accroîtra sa capacité de donner de la valeur à nos programmes et services et de protéger cette valeur.

#### ***Modernisation des outils de gestion financière***

Le gouvernement entreprend de multiples initiatives pour renforcer et moderniser le soutien de la gestion du plan financier. L'intégration accrue de la technologie de l'information et l'utilisation des outils de pointe pour la communication de l'information et l'analyse financières rationaliseront les processus de planification, de budgétisation, de prévision, de consolidation et de présentation de l'information financière qui servent à la mise en oeuvre du plan financier et des Comptes publics.



## Section B : Perspectives économiques

### Perspectives économiques

Le ministère des Finances prévoit que le produit intérieur brut (PIB) réel de l'Ontario augmentera en moyenne de 1,9 % par année au cours de la période de 2018 à 2021. Par souci de prudence dans la planification financière, ces projections de croissance du PIB réel sont quelque peu inférieures à la moyenne des prévisions du secteur privé.

**TABLEAU 3.2 Perspectives économiques de l'Ontario**  
(en pourcentage)

	2015	2016	2017	2018p	2019p	2020p	2021p
Croissance du PIB réel	2,9	2,6	2,7e	2,2	1,8	1,9	1,7
Croissance du PIB nominal	5,0	4,3	4,4e	4,1	3,9	4,0	3,9
Croissance de l'emploi	0,7	1,1	1,8	1,7	1,1	0,9	0,8
Inflation de l'IPC	1,2	1,8	1,7	2,2	2,2	2,1	1,9

e = estimation.

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

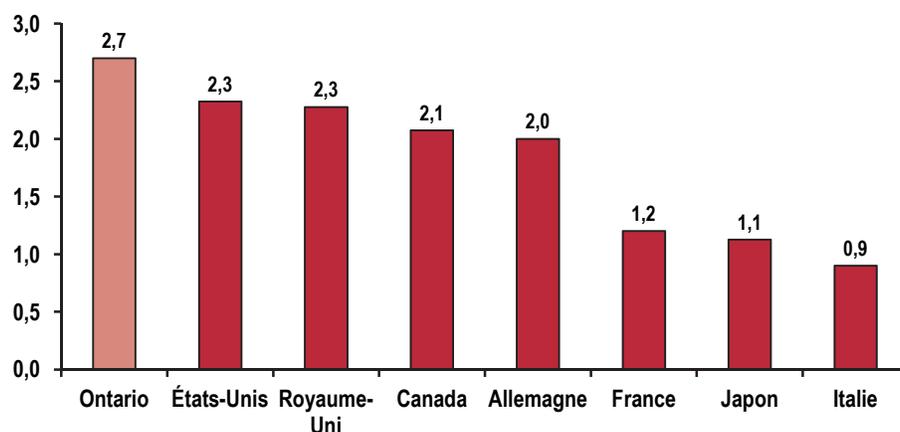
Après une période d'essor marqué, on s'attend à un ralentissement du rythme de croissance de l'économie ontarienne au cours des quatre prochaines années, tout comme ce devrait être le cas pour l'économie américaine et celle du reste du Canada. Cela devrait s'accompagner de la hausse des taux d'intérêt, de l'appréciation du dollar canadien et de l'augmentation des prix du pétrole. On s'attend aussi à ce que les dépenses des ménages pour les éléments sensibles aux taux d'intérêt diminuent et que l'activité sur le marché du logement ralentisse.

## Récents résultats économiques de l'Ontario

L'économie ontarienne poursuit sa croissance malgré l'incertitude et les défis qui se font sentir à l'échelle mondiale. Le PIB réel a progressé à un rythme moyen de 2,7 % par année au cours de la période de 2014 à 2017, ce qui est supérieur au taux de 2,0 % affiché entre 2010 et 2013. Depuis 2014, la croissance de l'économie ontarienne a dépassé celle du Canada et de tous les autres pays du G7.

**GRAPHIQUE 3.6 La croissance économique de l'Ontario a dépassé celle du G7**

**Croissance annuelle moyenne du PIB réel en 2014-2017  
(en pourcentage)**



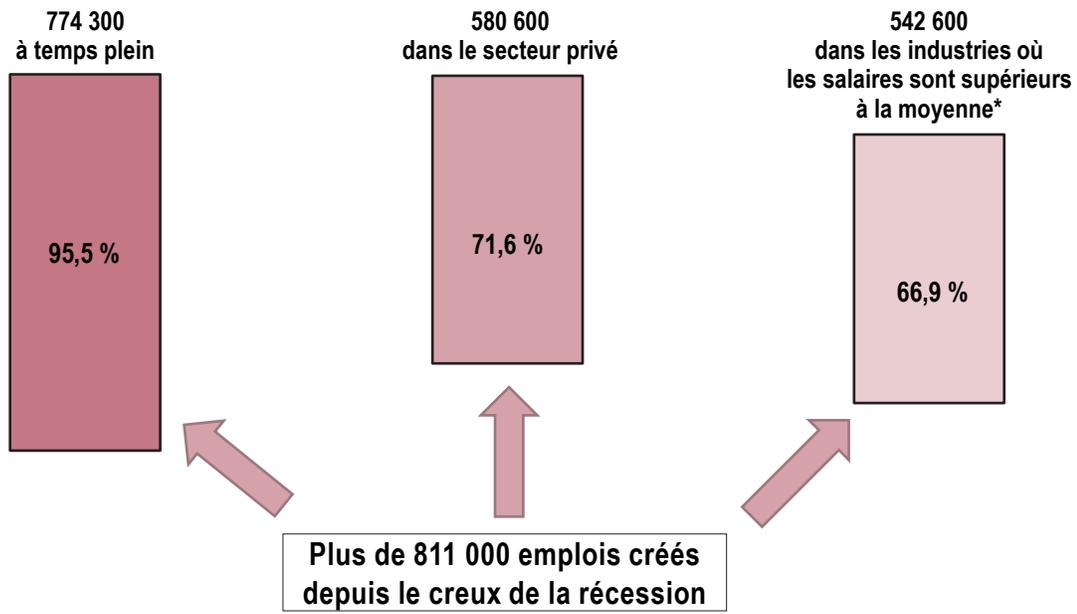
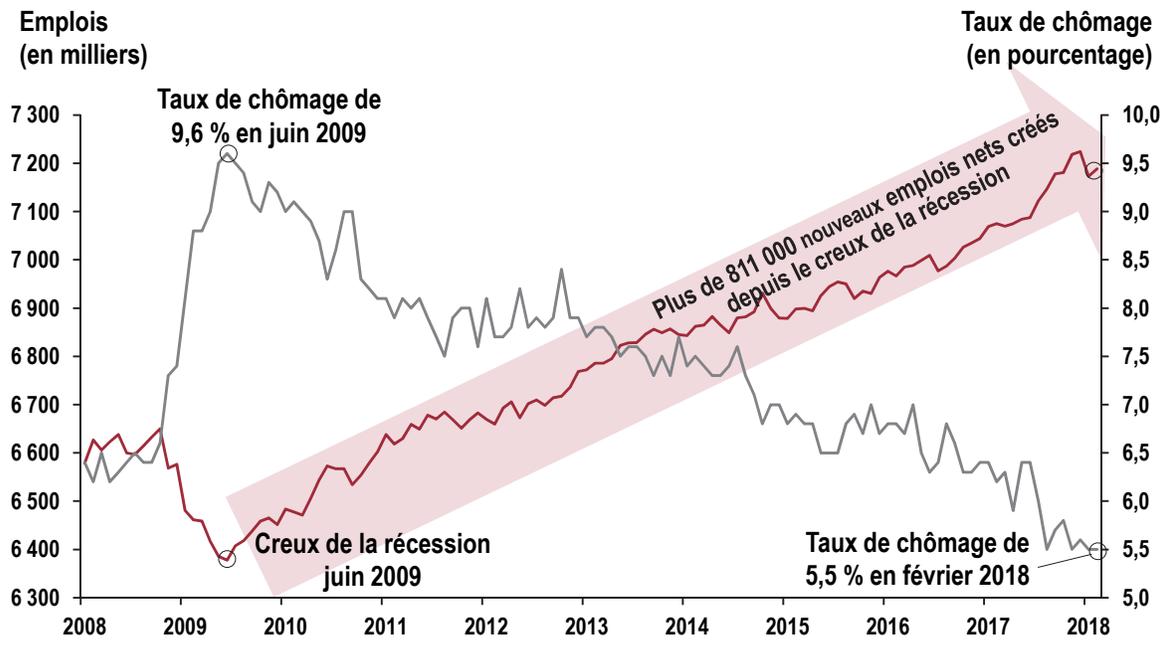
*Nota :* La croissance du PIB réel pour l'Ontario en 2017 est fondée sur les données prévisionnelles.

*Sources :* Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Italian National Institute of Statistics (Istat), Statistique Canada, enquête auprès des prévisionnistes du ministère des Finances de l'Ontario (mars 2018) et ministère des Finances de l'Ontario.

## Création d'emplois de grande qualité en Ontario

La vigueur de l'économie de la province a favorisé de solides gains au chapitre de l'emploi. Depuis la récession, la province compte plus de 800 000 nouveaux emplois nets. La majorité des emplois ont été créés dans des industries où les salaires sont supérieurs à la moyenne, dans le secteur privé et pour des postes à temps plein. Le taux de chômage de la province a reculé graduellement, passant de 9,6 % en juin 2009 à 5,5 % en février 2018, le taux le plus faible enregistré en 17 ans, qui est resté en deçà de la moyenne nationale pour le 34<sup>e</sup> mois de suite.

**GRAPHIQUE 3.7 Augmentation des emplois de qualité et repli du taux de chômage**



\* Les emplois dans les industries où les salaires sont supérieurs à la moyenne sont définis comme étant les emplois à taux horaire supérieurs à la moyenne dans toutes les industries en 2017.  
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

## Contexte économique mondial

La conjoncture économique mondiale demeure favorable à la croissance économique de l'Ontario. On prévoit que tant le dollar canadien que les prix du pétrole augmenteront légèrement, mais resteront bien en deçà des niveaux atteints entre 2005 et 2014. On s'attend à ce que les taux d'intérêt continuent d'augmenter à un rythme ralenti, mais qu'ils demeurent en dessous des moyennes à long terme. Quant à la progression du PIB réel aux États-Unis et au Canada, elle devrait demeurer favorable. Le tableau 3.3 résume les facteurs externes clés, dont le ministère des Finances se sert pour faire ses prévisions concernant la croissance économique de l'Ontario.

**TABLEAU 3.3 Prévisions liées aux facteurs externes**

	2015	2016	2017	2018p	2019p	2020p	2021p
Croissance du PIB réel mondial (en pourcentage)	3,4	3,2	3,7e	3,9	3,9	3,7	3,8
Croissance du PIB réel des É.-U. (en pourcentage)	2,9	1,5	2,3	2,8	2,4	2,1	2,0
Croissance du PIB réel du Canada (en pourcentage)	1,0	1,4	3,0	2,2	1,8	1,9	1,7
Pétrole brut West Texas Intermediate (en \$ US/baril)	49	43	51	59	59	59	60
Dollar canadien (cents américains)	78,3	75,5	77,0	80,1	80,9	81,2	81,2
Taux des bons du Trésor de trois mois <sup>1</sup> (en pourcentage)	0,5	0,5	0,7	1,4	2,2	2,7	2,7
Taux des obligations de 10 ans du gouvernement <sup>1</sup> (en pourcentage)	1,5	1,3	1,8	2,4	3,0	3,5	3,5

e = estimation.

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des sources externes.

<sup>1</sup> Taux d'intérêt du gouvernement du Canada.

Sources : Perspectives de l'économie mondiale du FMI (octobre 2017 et janvier 2018), U.S. Bureau of Economic Analysis, *Blue Chip Economic Indicators* (octobre 2017 et février 2018), Statistique Canada, U.S. Energy Information Administration, Banque du Canada, enquête du ministère des Finances de l'Ontario auprès des prévisionnistes (mars 2018) et ministère des Finances de l'Ontario.

La croissance économique s'est accélérée d'une façon générale à l'échelle mondiale, les marchés émergents comme les économies avancées affichant récemment de meilleurs résultats que prévu. On prévoit que la croissance du PIB réel mondial s'accroîtra de façon générale parmi les économies avancées et émergentes et passera de 3,7 % en 2017 à 3,9 % en 2018 et en 2019. Elle devrait s'établir à 3,7 % en 2020, puis atteindre 3,8 % en 2021. L'économie américaine a affiché une croissance vigoureuse, et on s'attend à ce que cette tendance se poursuive cette année, le PIB réel devant augmenter de 2,8 % en 2018. Selon les prévisions, la croissance du PIB réel du Canada devrait ralentir pour être ramenée de 3,0 % en 2017 à 2,2 % en 2018, la plupart des provinces devant connaître un rythme de croissance ralenti à la suite des bons résultats affichés l'année dernière. Dans nombre d'autres économies avancées, dont le Japon et les États membres de la zone euro, les projections de croissance sont relativement solides pour 2018 et 2019.

Face à la forte croissance économique et aux contraintes liées à la capacité connexes accroissant les perspectives de pressions inflationnistes, la Banque du Canada a haussé les taux d'intérêt à court terme à trois reprises depuis juillet 2017, faisant passer le taux du financement à un jour de 0,50 % à 1,25 %, ce qui a correspondu aux hausses de la Réserve fédérale américaine l'année dernière. On prévoit que le rendement des bons du Trésor canadiens de trois mois augmentera pour passer de 0,7 % en 2017 à 1,4 % en 2018. Les taux d'intérêt canadiens à long terme ont augmenté aussi en raison d'une croissance économique plus vigoureuse et d'autres mesures de resserrement attendues de la part de la banque centrale. Malgré la hausse des taux, la situation financière mondiale reste favorable, les taux d'intérêt demeurant bien inférieurs aux moyennes à long terme.

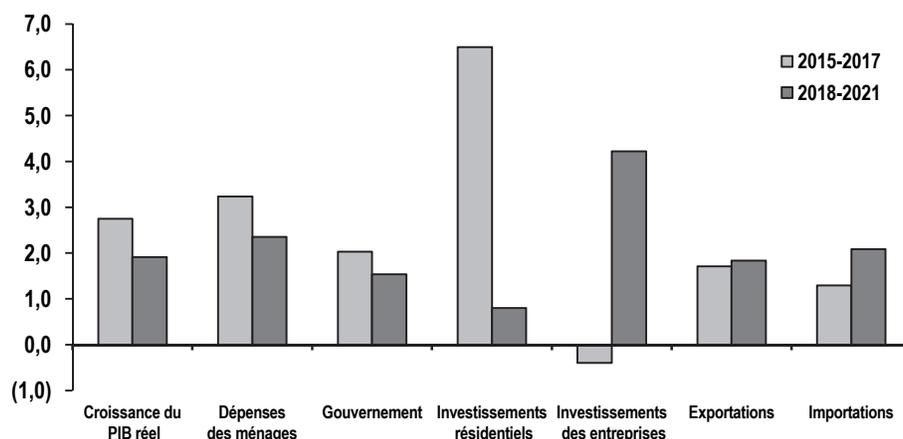
Les prix du pétrole ont augmenté récemment, en raison notamment des restrictions imposées par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) en matière d'approvisionnement, de la réduction potentielle de la production américaine d'huile de schiste et de tensions géopolitiques. Cependant, selon les prévisionnistes, l'augmentation devrait être faible au cours de la période de projection, car les prix plus élevés du pétrole entraîneront probablement un accroissement de la production aux États-Unis, comme l'illustre une récente intensification de l'activité de forage dans ce pays.

## Perspectives de croissance économique soutenue

On s'attend à ce que les exportations et les investissements des entreprises contribuent considérablement à la croissance économique de l'Ontario au cours de la période de prévision. Cela devrait reposer sur la forte croissance économique à l'échelle mondiale, particulièrement aux États-Unis, et sur la confiance accrue des consommateurs. En outre, il y a des indications que l'économie ontarienne est aux prises avec des pressions croissantes quant à la capacité de la province. Par conséquent, on prévoit que les investissements des entreprises s'accroîtront et continueront de répondre à l'augmentation de la demande. Le climat d'affaires compétitif de l'Ontario et les mesures stratégiques prises par le gouvernement continueront par ailleurs à favoriser les investissements des entreprises. Le chapitre II, *Stimuler l'économie et créer de bons emplois*, porte sur les mesures prises par le gouvernement pour favoriser les investissements et l'expansion continue des entreprises dans une économie prospère.

**GRAPHIQUE 3.8 La croissance économique de l'Ontario devrait prendre un virage**

Variation annuelle moyenne en pourcentage



*Nota :* Gouvernement comprend les investissements et les dépenses de consommation. Les investissements des entreprises comprennent les investissements dans les machines et le matériel, ainsi que les produits liés à la propriété intellectuelle.

*Sources :* Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

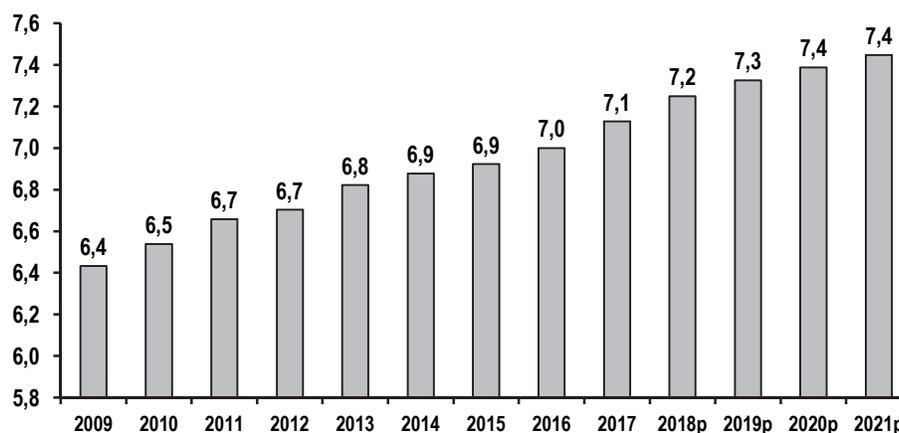
On s'attend à ce que les exportations ontariennes augmentent en moyenne de 1,8 % par année, au cours de la période allant de 2018-2021. On s'attend aussi à ce que les exportations internationales continuent d'être avantagées par la forte demande aux États-Unis, alimentée par des gains soutenus quant aux investissements des entreprises. Les exportations interprovinciales ont augmenté parallèlement à l'amélioration de la conjoncture dans le reste du Canada. Bien que le dollar canadien se soit apprécié au cours de la dernière année, ce qui a présenté un défi pour les exportateurs de la province, sa valeur est encore bien en deçà des niveaux élevés enregistrés entre 2005 et 2014. Les devises d'autres pays auxquels les exportateurs ontariens font concurrence se sont aussi appréciées par rapport au dollar américain, ce qui a favorisé la compétitivité relative de la province. L'Ontario et les États-Unis profitent tous deux d'une chaîne d'approvisionnement internationale intégrée et productive.

Selon la plus récente enquête sur les dépenses en immobilisations et réparations de Statistique Canada, l'investissement des entreprises devrait augmenter et dégager un solide gain en 2018. On s'attend à ce que l'investissement des entreprises progresse de 4,2 % par année entre 2018 et 2021, grâce surtout à la forte demande provenant des États-Unis et aux pressions croissantes exercées sur la capacité intérieure.

Le marché du travail de l'Ontario a affiché une forte croissance en 2017. L'emploi s'est accru de 1,8 % et le taux de chômage annuel moyen a été ramené à 6,0 %. On prévoit que le niveau d'emploi restera solide en 2018, augmentant de 1,7 % ou de 121 000 nouveaux emplois nets. On s'attend à une progression constante du niveau de l'emploi au cours de la période allant de 2019 à 2021, lequel devrait enregistrer en moyenne des gains de 0,9 % par année. Le taux de chômage devrait se replier graduellement en Ontario pour s'établir à 5,4 % d'ici 2021.

### GRAPHIQUE 3.9 Plus de un million d'emplois seront créés d'ici 2021

Emplois  
(en millions)



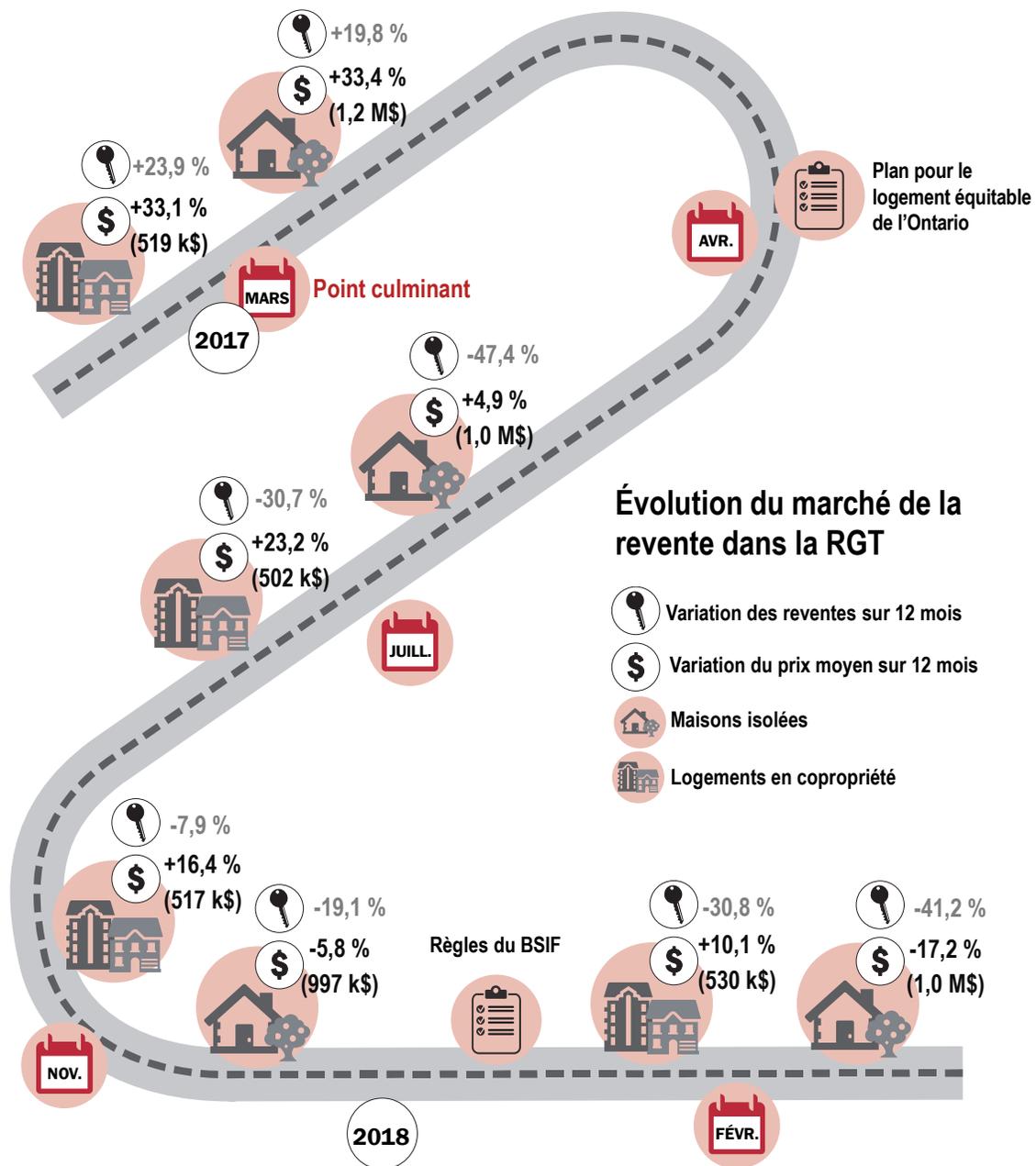
p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario.  
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

La croissance soutenue de l'emploi et la hausse des salaires devraient stimuler les dépenses de consommation en Ontario. On s'attend aussi à ce que ces gains soient freinés par les taux d'intérêt à la hausse et les niveaux élevés d'endettement des ménages. Après une croissance de 4,0 % en 2017, on prévoit une hausse annuelle moyenne de la consommation réelle des ménages de 2,4 % au cours de la période allant de 2018 à 2021.

Après une période d'activité fébrile, le marché du logement de l'Ontario a commencé à se rééquilibrer en 2017. À la suite des importants gains réalisés par les transactions de revente au début de l'année, les ventes ont ralenti et les prix ont baissé au cours de l'été pour se stabiliser à l'automne. Il y a eu un ralentissement de l'activité au début de 2018, le marché s'adaptant à l'incidence de la ligne directrice B-20, *Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels*, révisée, qui a été établie par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Les prix du logement devraient augmenter à un rythme ralenti après 2018, étant donné que les hausses des taux d'intérêt, les évaluations historiquement élevées et les dettes hypothécaires limiteront la forte demande générée par les facteurs démographiques habituels.

GRAPHIQUE 3.10

### L'évolution du marché de la revente dans la région du Grand Toronto (RGT)



Nota : Le point culminant indique le récent sommet atteint au chapitre des ventes totales et du prix moyen à la revente dans la RGT déterminé à l'aide des données désaisonnalisées de l'Association canadienne de l'immeuble.

Sources : Toronto Real Estate Board, Association canadienne de l'immeuble et ministère des Finances de l'Ontario.

## Risques pesant sur les perspectives économiques de l'Ontario

Un certain nombre de risques pourraient avoir une incidence sur les perspectives économiques de l'Ontario. À l'externe, la plus forte croissance économique à l'échelle mondiale, notamment aux États-Unis et dans le reste du Canada, pourrait stimuler la production dans la province. Des modifications potentielles à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et d'autres mesures protectionnistes pourraient perturber la structure des échanges et nuire aux exportateurs ontariens. La récente réforme fiscale aux États-Unis pourrait réduire la compétitivité de l'Ontario et les investissements des entreprises. Au pays, le fort niveau d'endettement des ménages expose davantage les foyers ontariens à la hausse des taux d'intérêt. Par ailleurs, le marché du logement de l'Ontario se rééquilibre après une période d'appréciation marquée des prix. Pendant cette transition, on court le risque que des hausses de taux d'intérêt plus rapides que prévu n'entraînent un ralentissement plus prononcé des dépenses de consommation et de l'activité sur le marché du logement.

**TABLEAU 3.4 Répercussions des modifications soutenues aux principaux facteurs externes sur la croissance du PIB réel de l'Ontario**  
(variation en points de pourcentage)

	Première année	Deuxième année
Dépréciation du dollar canadien de 0,05 \$ US	0,1 à 0,7	0,2 à 0,8
Baisse du prix du pétrole brut de 10 \$ US le baril	0,1 à 0,3	0,1 à 0,3
Augmentation de la croissance du PIB réel américain de 1 point de pourcentage	0,2 à 0,6	0,3 à 0,7
Hausse des taux d'intérêt canadiens de 1 point de pourcentage	(0,1) à (0,5)	(0,2) à (0,6)

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

## Détails des perspectives économiques de l'Ontario

Le tableau 3.5 fournit des précisions sur les perspectives économiques du ministère des Finances pour la période de 2018 à 2021.

**TABLEAU 3.5 L'économie de l'Ontario, 2016-2021**  
(variation en pourcentage)

	Chiffres réels 2016	Projection				
		2017e	2018	2019	2020	2021
<b>Produit intérieur brut réel</b>	<b>2,6</b>	<b>2,7</b>	<b>2,2</b>	<b>1,8</b>	<b>1,9</b>	<b>1,7</b>
Consommation des ménages	3,0	4,0	3,0	2,2	2,0	2,1
Construction résidentielle	7,5	4,4	(1,6)	0,3	2,2	2,3
Construction non résidentielle	(10,1)	1,3	5,0	5,0	3,3	2,7
Machines et matériel	(7,8)	3,2	5,3	5,5	3,3	4,1
Exportations	2,5	(0,6)	1,5	2,1	2,0	1,7
Importations	0,0	0,8	1,9	2,5	2,0	1,9
<b>Produit intérieur brut nominal</b>	<b>4,3</b>	<b>4,4</b>	<b>4,1</b>	<b>3,9</b>	<b>4,0</b>	<b>3,9</b>
Revenu primaire des ménages	3,1	3,1	5,3	4,3	4,0	4,1
Rémunération des employés	3,3	3,6	5,9	4,5	4,2	4,2
Excédent net d'exploitation – sociétés	7,3	9,2	1,5	3,5	2,8	4,1
<b>Autres indicateurs économiques</b>						
Ventes au détail	7,1	6,4	4,3	3,8	3,9	3,3
Mises en chantier de logements (en milliers)	75,0	79,1	72,4	69,5	71,7	71,5
Reventes de logements	8,5	(9,6)	2,0	0,8	3,4	2,5
Prix de revente des logements	15,1	9,5	0,0	3,1	5,0	5,0
Indice des prix à la consommation	1,8	1,7	2,2	2,2	2,1	1,9
Emplois	1,1	1,8	1,7	1,1	0,9	0,8
Création d'emplois (en milliers)	76	128	121	77	62	60
Taux de chômage (en pourcentage)	6,5	6,0	5,5	5,4	5,4	5,4
<b>Principaux facteurs externes<sup>1</sup></b>						
Produit intérieur brut réel américain	1,5	2,3	2,8	2,4	2,1	2,0
Pétrole brut WTI (en \$ US le baril)	43	51	59	59	59	60
Dollar canadien (cents américains)	75,5	77,0	80,1	80,9	81,2	81,2
Taux des bons du Trésor de trois mois <sup>1</sup>	0,5	0,7	1,4	2,2	2,7	2,7
Taux des obligations de 10 ans du gouvernement <sup>1</sup>	1,3	1,8	2,4	3,0	3,5	3,5

e = estimation

<sup>1</sup> Taux d'intérêt du gouvernement du Canada (en pourcentage).

Sources : Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement, Association canadienne de l'immeuble, Banque du Canada, U.S. Bureau of Economic Analysis, *Blue Chip Economic Indicators* (octobre 2017 et février 2018), U.S. Energy Information Administration et ministère des Finances de l'Ontario.

## Prévisions du secteur privé

Le ministère des Finances consulte les économistes du secteur privé et suit leurs prévisions afin de poser les hypothèses de planification du gouvernement. Dans le cadre du processus d'élaboration du budget de 2018, le ministre des Finances a rencontré des économistes du secteur privé pour obtenir leur point de vue. En outre, trois experts en économie ont revu les hypothèses économiques utilisées par le ministère des Finances et les ont jugées raisonnables<sup>1</sup>.

Les économistes du secteur privé envisagent une croissance continue pour l'Ontario au cours de la période de prévision. Ils s'attendent, en moyenne, à un taux de croissance du PIB réel de 2,3 % en 2018, de 1,9 % en 2019, de 2,0 % en 2020 et de 1,8 % en 2021. Le ministère des Finances, soucieux de faire preuve de prudence dans sa planification financière, prévoit une croissance du PIB réel légèrement inférieure à la moyenne projetée par les économistes du secteur privé.

**TABLEAU 3.6 Prévisions du secteur privé concernant la croissance du PIB réel de l'Ontario (en pourcentage)**

	2018	2019	2020	2021
BMO Marchés des capitaux (février)	2,4	2,0	–	–
Central 1 Credit Union (février)	2,5	2,3	2,1	2,2
Stokes Economic Consulting (février)	2,4	2,0	2,0	2,1
Marchés mondiaux CIBC (janvier)	2,3	1,7	–	–
Le Conference Board du Canada (février)	1,9	1,8	1,9	2,0
Groupe Desjardins (février)	2,2	2,0	1,5	0,3
IHS Global Insight (janvier)	2,6	2,4	2,2	2,1
Valeurs mobilières Banque Laurentienne (février)	2,1	1,9	–	–
Banque Nationale du Canada (février)	2,6	1,4	–	–
RBC Groupe Financier (décembre)	2,1	1,8	–	–
Groupe Banque Scotia (février)	2,3	1,8	–	–
Groupe financier Banque TD (décembre)	2,3	1,9	–	–
Université de Toronto (janvier)	2,2	2,1	2,3	2,3
<b>Moyenne selon l'enquête sur les prévisions du secteur privé</b>	<b>2,3</b>	<b>1,9</b>	<b>2,0</b>	<b>1,8</b>
<b>Hypothèse de planification de l'Ontario</b>	<b>2,2</b>	<b>1,8</b>	<b>1,9</b>	<b>1,7</b>

Source : enquête du ministère des Finances de l'Ontario auprès des prévisionnistes (1<sup>er</sup> mars 2018).

<sup>1</sup> Les trois experts représentent le programme d'analyse politique et économique du Rotman Institute for International Business (Rotman School of Management) de l'Université de Toronto, le Centre for Spatial Economics et Le Conference Board du Canada.

## Comparaison avec le budget de 2017

Voici les principaux changements survenus depuis le budget de 2017 :

- Hausse de la croissance du PIB réel en 2017 et en 2018, suivie d'une croissance plus faible en 2019 et plus forte en 2020;
- Croissance quelque peu supérieure du PIB nominal en 2017, et croissance moyenne légèrement inférieure du PIB nominal au cours de la période allant de 2018 à 2020;
- Dollar canadien plus élevé et plus forte croissance du PIB réel aux É.-U. au cours de la période allant de 2018 à 2020;
- Révisions à la hausse du taux des bons du Trésor de trois mois au cours de la période allant de 2018 à 2020.

**TABLEAU 3.7 Changements aux principales hypothèses économiques du ministère des Finances : budget de 2017 par rapport au budget de 2018 (variation en pourcentage)**

	2017		2018p		2019p		2020p	
	Budget 2017	Budget 2018						
Produit intérieur brut réel	2,3	2,7	2,1	2,2	2,0	1,8	1,7	1,9
Produit intérieur brut nominal	4,3	4,4	4,1	4,1	4,2	3,9	3,9	4,0
Ventes au détail	3,9	6,4	3,7	4,3	3,8	3,8	3,3	3,9
Mises en chantier de logements (en milliers)	72,0	79,1	68,5	72,4	71,0	69,5	72,0	71,7
Revenu primaire des ménages	3,9	3,1	4,0	5,3	4,1	4,3	3,9	4,0
Rémunération des employés	4,1	3,6	4,5	5,9	4,6	4,5	4,2	4,2
Excédent net d'exploitation – sociétés	6,8	9,2	7,1	1,5	5,4	3,5	4,0	2,8
Emplois	1,3	1,8	1,2	1,7	1,1	1,1	0,9	0,9
Création d'emplois (en milliers)	94	128	89	121	82	77	66	62
Indice des prix à la consommation	2,0	1,7	2,0	2,2	2,0	2,2	2,0	2,1
<b>Principaux facteurs externes</b>								
Produit intérieur brut réel américain	2,3	2,3	2,4	2,8	2,1	2,4	2,0	2,1
Pétrole brut WTI (en \$ US le baril)	54	51	59	59	62	59	64	59
Dollar canadien (en cents américains)	74,5	77,0	75,5	80,1	78,5	80,9	80,0	81,2
Taux des bons du Trésor de trois mois <sup>1</sup> (en pourcentage)	0,5	0,7	0,8	1,4	1,5	2,2	1,9	2,7
Taux des obligations de 10 ans du gouvernement <sup>1</sup> (en pourcentage)	1,9	1,8	2,4	2,4	3,0	3,0	3,2	3,5

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario.

<sup>1</sup> Taux d'intérêt du gouvernement du Canada.

Sources : Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement, Banque du Canada, U.S. Energy Information Administration, U.S. Bureau of Economic Analysis, *Blue Chip Economic Indicators* (octobre 2017 et février 2018) et ministère des Finances de l'Ontario.



## Plan financier de l'Ontario

Le gouvernement respecte l'engagement pris dans le budget de 2010 de rétablir l'équilibre budgétaire en 2017-2018 et prévoit un surplus de 0,6 milliard de dollars.

À moyen terme, le gouvernement prévoit des déficits de 6,7 milliards de dollars en 2018-2019, de 6,6 milliards de dollars en 2019-2020 et de 6,5 milliards de dollars en 2020-2021.

**TABLEAU 3.8 Plan financier à moyen terme de l'Ontario**  
(en milliards de dollars)

	Chiffres réels 2016-2017	Chiffres provisoires 2017-2018	Plan à moyen terme		
			2018-2019	2019-2020	2020-2021
<b>Revenus</b>	<b>140,7</b>	<b>150,1</b>	<b>152,5</b>	<b>157,6</b>	<b>163,8</b>
<b>Charges</b>					
Programmes	130,0	137,5	145,9	150,4	155,8
Intérêt sur la dette	11,7	12,0	12,5	13,1	13,8
<b>Total des charges</b>	<b>141,7</b>	<b>149,5</b>	<b>158,5</b>	<b>163,5</b>	<b>169,6</b>
<b>Excédent/(Déficit) avant réserve</b>	<b>(1,0)</b>	<b>0,6</b>	<b>(6,0)</b>	<b>(5,9)</b>	<b>(5,8)</b>
Réserve	–	–	0,7	0,7	0,7
<b>Excédent/(Déficit)</b>	<b>(1,0)</b>	<b>0,6</b>	<b>(6,7)</b>	<b>(6,6)</b>	<b>(6,5)</b>
Dette nette en pourcentage du PIB	38,0	37,1	37,6	38,2	38,6
Déficit accumulé en pourcentage du PIB	24,3	23,2	23,1	22,9	22,7

*Nota :* Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

## Résultats financiers provisoires de 2017-2018

Le gouvernement prévoit un surplus de 642 millions de dollars pour 2017-2018, soit une amélioration de 642 millions de dollars par rapport aux prévisions du budget de 2017.

**TABLEAU 3.9 Résultats financiers en cours d'exercice 2017-2018**  
(en millions de dollars)

	Plan budgétaire <sup>1</sup>	Chiffres provisoires	Variation en cours d'exercice
<b>Revenus</b>	<b>150 019</b>	<b>150 136</b>	<b>117</b>
<b>Charges</b>			
Programmes	137 173	137 529	356
Intérêt sur la dette	12 246	11 965	(281)
<b>Total des charges</b>	<b>149 419</b>	<b>149 494</b>	<b>75</b>
<b>Excédent/(Déficit) avant réserve</b>	<b>600</b>	<b>642</b>	<b>42</b>
Réserve	600	–	(600)
<b>Excédent/(Déficit)</b>	<b>0</b>	<b>642</b>	<b>642</b>

<sup>1</sup> Les chiffres tiennent compte d'une modification de la présentation pour les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges. Cela n'a pas d'incidence sur l'excédent ou le déficit annuel. Pour de plus amples renseignements, se reporter au document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2017*.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Le total des revenus devrait être conforme au plan budgétaire de 2017, les revenus étant de 117 millions de dollars (0,1 %) supérieurs aux prévisions.

On prévoit que les charges de programmes seront de 356 millions de dollars supérieures aux chiffres indiqués dans le budget de 2017. Cela s'explique surtout par les investissements dans les hôpitaux, l'éducation postsecondaire ainsi que dans la transformation et les initiatives liées au secteur de la justice. On prévoit que les charges liées à l'intérêt sur la dette seront de 281 millions de dollars inférieures aux prévisions du budget de 2017 en raison d'un changement dans la présentation de l'information financière neutre sur le plan financier, de taux d'intérêt légèrement plus faibles que prévu, de prévisions d'un surplus et de la gestion efficiente de la dette.

Le total des charges devrait être légèrement supérieur aux prévisions publiées dans le budget de 2017, comme on prévoit que des charges de programmes plus élevées seront largement compensées par de plus faibles charges liées à l'intérêt sur la dette.

Dans le plan budgétaire de 2017, une réserve de 600 millions de dollars a été prévue afin de protéger les prévisions financières contre des variations défavorables des charges et des revenus prévus de la province en 2017-2018. Comme il ne sera pas nécessaire de puiser dans la réserve d'ici la fin de l'exercice, elle a été éliminée.

Les estimations étant provisoires, les prévisions intérimaires pourraient changer lorsque les charges et les revenus réels de la province seront déterminés de façon définitive dans les *Comptes publics de l'Ontario 2017-2018* qui seront publiés plus tard cette année.

## Revenus au cours de l'exercice

Le total des revenus devrait être conforme aux prévisions du budget de 2017, la baisse des revenus fiscaux et des transferts du gouvernement du Canada étant neutralisée par la hausse des revenus nets tirés des entreprises publiques et des autres revenus non fiscaux.

**TABLEAU 3.10 Sommaire des variations des revenus depuis la publication du budget de 2017**  
(en millions de dollars)

	Chiffres provisoires 2017-2018
<b>Revenus fiscaux</b>	
Impôt sur le revenu des particuliers et Contribution-santé de l'Ontario	(2 823)
Impôt des sociétés	1 983
Droits de cession immobilière	(48)
Tous les autres impôts et taxes	144
<b>Total des revenus fiscaux</b>	<b>(744)</b>
<b>Total – gouvernement du Canada</b>	<b>(752)</b>
<b>Revenus tirés des entreprises publiques</b>	
Ontario Power Generation Inc./Hydro One Ltd.	828
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	375
Régie des alcools de l'Ontario	59
Société ontarienne de vente du cannabis	(8)
<b>Total des revenus tirés des entreprises publiques</b>	<b>1 254</b>
<b>Total des autres revenus non fiscaux</b>	<b>359</b>
<b>Total des variations des revenus depuis la publication du budget de 2017</b>	<b>117</b>

*Nota* : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

## Variations des revenus

Voici les points saillants des variations des revenus estimatifs pour 2017-2018 par rapport aux prévisions du budget de 2017 :

- Les revenus combinés de l'**impôt sur le revenu des particuliers (IRP)** et de la **Contribution-santé de l'Ontario** sont inférieurs de 2 823 millions de dollars aux prévisions en raison d'une baisse des montants découlant du traitement des déclarations de revenus de 2016, ce qui réduit le niveau servant de base aux prévisions de croissance pour 2017 et par la suite.
- Les revenus tirés de l'**impôt des sociétés** sont de 1 983 millions de dollars supérieurs aux prévisions en raison de montants plus élevés provenant des déclarations de revenus de 2016 et d'une plus forte croissance des bénéfices des sociétés en 2017.
- Les revenus provenant des **droits de cession immobilière** sont inférieurs de 48 millions de dollars aux prévisions en raison de la baisse des reventes de logements.
- Les revenus générés par **tous les autres impôts et taxes combinés** sont de 144 millions de dollars supérieurs aux prévisions.
- Les **revenus provenant du gouvernement du Canada** sont de 752 millions de dollars inférieurs aux prévisions, en raison surtout d'une diminution de 795 millions de dollars dans le financement de projets d'infrastructure découlant de la révision de l'échéancier des projets et d'une réduction de 102 millions de dollars des transferts directs aux organismes du secteur parapublic. Ces diminutions sont en partie contrebalancées par un nouveau financement de 145 millions de dollars pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants découlant d'un accord bilatéral conclu par l'Ontario et le gouvernement fédéral, tel qu'il est annoncé dans *Finances du premier trimestre de 2017-2018*. Cette baisse générale de revenus est contrebalancée par une baisse de dépenses correspondante.
- Le revenu net combiné d'**Ontario Power Generation Inc. (OPG)** et d'**Hydro One Ltd. (Hydro One)** est de 828 millions de dollars supérieur aux prévisions du budget de 2017. Cette augmentation s'explique principalement par la reclassification de l'incidence de transactions immobilières ponctuelles d'OPG qui sont passées du poste Ventes et locations au revenu net d'OPG, du rendement financier des fonds à des fins nucléaires d'OPG et de la réduction des dépenses d'OPG. Cette hausse est en partie contrebalancée par l'incidence des décisions sur les tarifs prises par la Commission de l'énergie de l'Ontario en 2017 relativement à OPG et à Hydro One et par la reclassification du poste Ventes et locations au revenu net d'Hydro One, ce qui reflète la réduction de la part de la province dans l'actionnariat de Hydro One.
- Les revenus nets générés par la **Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG)** sont de 375 millions de dollars supérieurs aux prévisions du budget de 2017, principalement en raison du rendement élevé des machines à sous et des casinos, ainsi que d'un gain ponctuel découlant de la vente d'actifs dans le cadre de la modernisation des activités.
- Les revenus nets de la **Régie des alcools de l'Ontario (LCBO)** sont de 59 millions de dollars supérieurs aux prévisions du budget de 2017 en raison d'économies au titre des charges.
- La perte nette de la **Société ontarienne de vente du cannabis (SOVC)** s'explique par les coûts de démarrage initiaux liés à l'établissement de la société et de son réseau de vente au détail.
- Les **autres revenus non fiscaux** sont de 359 millions de dollars supérieurs aux prévisions, en raison principalement du produit tiré des quotas d'émission et des revenus des organismes du secteur parapublic. Ces hausses sont en partie contrebalancées par une baisse des revenus tirés des recouvrements au titre des contrats d'approvisionnement en électricité, neutre sur le plan financier, et par de plus faibles revenus des Ventes et locations en raison surtout de la reclassification hors du poste Ventes et locations de l'incidence ponctuelle de transactions immobilières d'OPG.

Les estimations qui précèdent sont fondées sur les données sur les revenus disponibles le 7 mars 2018. Les données reçues après cette date seront prises en compte dans les états financiers définitifs de la province qui figureront dans les *Comptes publics de l'Ontario 2017-2018*.

## Charges au cours de l'exercice

On prévoit actuellement que le total des charges sera de 149,5 milliards de dollars, une hausse de 75 millions de dollars par rapport aux prévisions du budget de 2017. L'augmentation des charges de programmes découle principalement des investissements dans les hôpitaux, l'éducation postsecondaire ainsi que dans la transformation et les initiatives liées au secteur de la justice. Cette hausse est en grande partie contrebalancée par des charges moins élevées que prévu au titre de l'intérêt sur la dette.

**TABLEAU 3.11 Sommaire des variations des charges en cours d'exercice depuis la publication du budget de 2017**  
(en millions de dollars)

	Chiffres prov. 2017-2018
<b>Charges de programmes<sup>1</sup></b>	
Secteur de la santé	357
Secteur de l'éducation <sup>2</sup>	(50)
Secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation	204
Secteur des services à l'enfance et des services sociaux	6
Secteur de la justice	143
Autres programmes	(303)
<b>Total des charges de programmes</b>	<b>356</b>
<b>Intérêt sur la dette</b>	<b>(281)</b>
<b>Total des variations des charges depuis le budget de 2017</b>	<b>75</b>

<sup>1</sup> Variations des charges par secteur, redressées pour tenir compte de transferts neutres sur le plan financier de programmes entre secteurs.

<sup>2</sup> Exclut le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les charges au titre de ce régime sont comptabilisées sous Autres programmes.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

## Variations des charges

Voici les variations des charges prévues par rapport au budget de 2017 :

- Les charges du **secteur de la santé** devraient être supérieures de 357 millions de dollars, en raison surtout d'investissements supplémentaires dans les hôpitaux afin de réduire les temps d'attente dans les services d'urgence; ainsi que dans les soins à domicile et en milieu communautaire afin d'élargir les services pour répondre aux besoins croissants des personnes âgées et des clients présentant des cas complexes.
- Les charges du **secteur de l'éducation** devraient être inférieures de 50 millions de dollars, les dépenses d'immobilisations des conseils scolaires étant plus faibles que prévu.
- Les charges du **secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation** devraient être supérieures de 204 millions de dollars, en raison surtout du financement supplémentaire du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) pour répondre au nombre plus élevé que prévu de demandes et de bourses au titre du RAFEO.
- Les charges du **secteur des services à l'enfance et des services sociaux** devraient être supérieures de 6 millions de dollars, en raison surtout d'investissements additionnels dans les services liés à l'autisme, lesquels ont été contrebalancés en partie par des prévisions plus faibles relativement à la Prestation ontarienne pour enfants.
- Les charges du **secteur de la justice** devraient être supérieures de 143 millions de dollars, principalement en raison de l'allocation de ressources à la transformation du système de justice, notamment la réforme des services correctionnels et de la surveillance policière, de la hausse des coûts relativement à l'état de stress post-traumatique (ESPT) pour les premiers intervenants, de provisions plus élevées que prévu pour les créances irrécouvrables découlant d'amendes impayées, du projet d'agrandissement du palais de justice de Brampton et de la demande accrue d'enquêtes sur les décès.
- Les charges des **autres programmes** devraient être inférieures de 303 millions de dollars, en raison surtout de modifications de l'échéancier du financement fédéral pour les projets d'infrastructure municipale et de la mise à jour des prévisions portant sur les programmes d'allègement du coût de l'électricité.

On prévoit que les charges liées à l'intérêt sur la dette seront de 281 millions de dollars inférieures aux prévisions du budget de 2017, dont 209 millions de dollars découlant d'une modification comptable neutre sur le plan financier. Les économies représentant la différence de 72 millions de dollars sont principalement attribuables à des taux d'intérêt légèrement plus faibles que prévu et à un excédent projeté.

## Plan financier à moyen terme

Le gouvernement prévoit des déficits de 6,7 milliards de dollars en 2018-2019, de 6,6 milliards de dollars en 2019-2020 et de 6,5 milliards de dollars en 2020-2021.

À moyen terme, les revenus devraient s'accroître, passant de 152,5 milliards de dollars en 2018-2019 à 163,8 milliards de dollars en 2020-2021, tandis que les charges totales devraient augmenter pour passer de 158,5 milliards de dollars à 169,6 milliards de dollars au cours de la même période.

### Perspectives de revenus à moyen terme

Les revenus de l'Ontario sont largement tributaires du niveau d'activité économique dans la province et de son rythme de croissance, celle-ci devant suivre grosso modo la croissance prévue du produit intérieur brut (PIB) nominal. Par exemple, les impôts et les taxes sont perçus sur les revenus et les dépenses de la population ontarienne ainsi que sur les bénéfices réalisés par les sociétés exerçant des activités en Ontario.

Toutefois, cette règle générale fait l'objet de quelques réserves importantes. L'incidence du nombre de logements construits ou revendus sur les revenus tirés de la taxe de vente harmonisée (TVH) et des droits de cession immobilière est proportionnellement plus importante que la contribution de ceux-ci au PIB. La croissance de plusieurs sources de revenus fiscaux, telles que les taxes sur les carburants et sur l'essence qui sont basées sur le volume, suit de plus près celle du PIB réel. De même, certains revenus, comme les droits d'immatriculation des véhicules et de permis de conduire, ont tendance à correspondre davantage à l'augmentation de la population en âge de conduire.

L'augmentation de certaines sources de revenus, telles que l'impôt des sociétés et l'impôt sur l'exploitation minière, peut différer considérablement de la croissance économique au cours d'un exercice donné, en raison de la volatilité inhérente des bénéfices des entreprises ainsi que du recours à des dispositions fiscales, comme le report prospectif ou rétrospectif des pertes sur différentes années d'imposition.

Les revenus totaux devraient progresser pour passer de 152,5 milliards de dollars à 163,8 milliards de dollars entre 2018-2019 et 2020-2021, soit à un taux moyen de 3,7 % par année. Cette évolution correspond en grande partie aux perspectives de croissance économique établies par le ministère des Finances. Veuillez vous reporter à la section B du chapitre III intitulée *Perspectives économiques*.

**TABLEAU 3.12 Sommaire des perspectives de revenus à moyen terme**  
(en milliards de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
<b>Revenus</b>			
Impôt sur le revenu des particuliers	35,6	37,7	39,7
Taxe de vente	26,8	27,9	28,9
Impôt des sociétés	15,1	15,6	16,0
Contribution-santé de l'Ontario	3,9	4,1	4,3
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	6,1	6,1	6,2
Tous les autres impôts et taxes	16,0	16,7	17,3
<b>Total des revenus fiscaux</b>	<b>103,6</b>	<b>108,1</b>	<b>112,4</b>
Gouvernement du Canada	26,0	25,7	26,8
Revenus tirés des entreprises publiques	5,3	6,0	6,6
Autres revenus non fiscaux	17,6	17,7	18,0
<b>Total des revenus</b>	<b>152,5</b>	<b>157,6</b>	<b>163,8</b>

*Nota* : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Le profil de la croissance des revenus fiscaux à moyen terme témoigne de la croissance enregistrée au sein de l'économie et des répercussions de mesures fiscales antérieures et proposées. En raison de ces répercussions, le profil de la croissance des revenus fiscaux pour une source de revenus donnée peut sembler ne pas correspondre au profil de croissance du principal moteur économique. Afin d'illustrer plus clairement le profil de croissance à moyen terme des principaux revenus fiscaux, les tableaux 3.13, 3.14 et 3.15 rajustent les revenus totaux projetés pour l'impôt sur le revenu des particuliers, la taxe de vente et l'impôt des sociétés en excluant l'incidence des mesures fiscales afin d'obtenir l'« assiette de revenus ». Cette assiette de revenus concorde davantage avec le principal moteur économique lié à la source des revenus fiscaux en question.

**TABLEAU 3.13 Perspectives des revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers**  
(en milliards de dollars)

Revenus	Chiffres prov. 2017-2018	Perspectives à moyen terme		
		2018-2019	2019-2020	2020-2021
Total des revenus prévus	32,3	35,6	37,7	39,7
Mesures incluses dans le total <sup>1</sup>	0,2	0,8	0,9	0,9
Autres redressements <sup>2</sup>	(0,5)	-	-	-
Assiette de revenus <sup>3</sup>	32,6	34,9	36,8	38,7
Croissance de l'assiette de revenus (en pourcentage)	-	6,9	5,6	5,3
Croissance de la rémunération des employés <sup>4</sup> (en pourcentage)	-	5,9	4,5	4,2

<sup>1</sup> Correspond à l'incidence sur les revenus de toutes les mesures fiscales annoncées antérieurement ou proposées dans le présent budget.

<sup>2</sup> Autres redressements attribuables principalement à des redressements pour les exercices précédents.

<sup>3</sup> Total des revenus prévus moins l'incidence des mesures fiscales ou d'autres facteurs ponctuels, tels que les redressements pour les exercices précédents. L'assiette de revenus tient compte de l'incidence des facteurs macroéconomiques sous-jacents.

<sup>4</sup> Comprend les traitements et salaires ainsi que les charges sociales des employeurs.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Les perspectives de croissance de la rémunération des employés sont le principal facteur économique des prévisions touchant les revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP). Le total des revenus prévus tirés de l'IRP tient également compte de l'incidence des mesures fiscales et des redressements pour les exercices précédents et autres. Les mesures fiscales englobent celles qui ont été annoncées dans des budgets antérieurs et celles qui sont proposées dans le présent budget (voir la section A du chapitre V intitulée *Mesures fiscales*), sans oublier les répercussions des mesures prises par le gouvernement fédéral, y compris de celles annoncées dans le budget fédéral de 2018. Si on ne tient pas compte de l'incidence des mesures fiscales, on prévoit que l'assiette de revenus découlant de l'IRP augmentera en moyenne d'un taux annuel de 5,9 % pendant la période de prévision. Cela est comparable à une croissance annuelle moyenne de 4,9 % de la rémunération des employés durant cette période. Les revenus tirés de l'IRP tendent à augmenter à un rythme plus rapide que les revenus des particuliers en raison de la nature progressive du régime de l'IRP.

**TABLEAU 3.14 Perspectives des revenus tirés de la taxe de vente**  
(en milliards de dollars)

Revenus	Chiffres prov. 2017-2018	Perspectives à moyen terme		
		2018-2019	2019-2020	2020-2021
Total des prévisions de revenus tirés de la taxe de vente <sup>1</sup>	26,0	26,8	27,9	28,9
Mesures incluses dans le total <sup>2</sup>	0,2	0,2	0,2	0,2
Autres redressements <sup>3</sup>	0,3	-	-	-
Assiette de revenus <sup>4</sup>	25,5	26,6	27,7	28,7
Croissance de l'assiette de revenus (en pourcentage)	-	4,3	4,0	3,8
Croissance de la consommation nominale (en pourcentage)	-	4,8	4,2	4,0

<sup>1</sup> Les revenus tirés de la taxe de vente englobent la portion provinciale de la taxe de vente harmonisée (TVH), la taxe de vente au détail (TVD) de l'Ontario sur certaines primes d'assurance et la TVD sur les transferts privés de certains véhicules. Les revenus tirés de la taxe de vente sont constatés après déduction du crédit de taxe de vente de l'Ontario et du volet énergie du crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers.

<sup>2</sup> Correspond à l'incidence sur les revenus de toutes les mesures fiscales annoncées antérieurement ou proposées dans le présent budget.

<sup>3</sup> Correspond à des facteurs ponctuels, tels que les redressements pour les exercices précédents.

<sup>4</sup> Total des revenus prévus moins l'incidence des mesures fiscales ou d'autres facteurs ponctuels, tels que les redressements pour les exercices précédents. L'assiette de revenus tient compte de l'incidence des facteurs macroéconomiques sous-jacents.

*Nota* : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Les projections de revenus tirés de la **taxe de vente** reposent principalement sur la croissance des dépenses de consommation. Ces projections tiennent aussi compte de l'incidence des mesures fiscales et des redressements pour les exercices précédents. Les mesures fiscales d'une valeur de 0,2 milliard de dollars entrées en vigueur en 2017-2018 correspondent en grande partie à l'incidence des mesures annoncées dans les budgets antérieurs et proposées dans le présent budget (se reporter à la section A du chapitre V intitulée *Mesures fiscales*), ainsi que de celles annoncées dans le budget fédéral de 2018. Sans tenir compte de l'incidence des mesures, les revenus tirés de la taxe de vente devraient augmenter au taux moyen de 4,0 % par année, ce qui correspond à la croissance moyenne annuelle de la consommation nominale de 4,4 % au cours de la période.

**TABLEAU 3.15 Perspectives des revenus tirés de l'impôt sur le revenu des sociétés**  
(en milliards de dollars)

Revenus	Chiffres prov. 2017-2018	Perspectives à moyen terme		
		2018-2019	2019-2020	2020-2021
Total des revenus prévus	15,8	15,1	15,6	16,0
Mesures incluses dans le total <sup>1</sup>	0,2	0,4	0,5	0,5
Autres redressements <sup>2</sup>	1,0	-	-	-
Assiette de revenus <sup>3</sup>	14,6	14,8	15,1	15,5
Croissance de l'assiette de revenus (en pourcentage)	-	1,0	2,4	2,6
Excédent net d'exploitation – croissance des entreprises (en pourcentage)	-	1,5	3,5	2,8

<sup>1</sup> Correspond à l'incidence sur les revenus de toutes les mesures fiscales annoncées antérieurement ou proposées dans le présent budget.

<sup>2</sup> Comprend les redressements nets en fonction de la date des paiements, en raison de la différence entre les revenus devant provenir de l'impôt des sociétés (IS) et les versements fédéraux prévus de l'IS.

<sup>3</sup> Total des revenus prévus moins l'incidence des mesures fiscales ou d'autres facteurs ponctuels, tels que les redressements pour les exercices précédents. L'assiette de revenus tient compte de l'incidence des facteurs macroéconomiques sous-jacents.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Les prévisions pour les revenus tirés de l'**impôt des sociétés** (IS) reposent sur la croissance annuelle de l'excédent net d'exploitation des sociétés. Les projections de revenus tirés de l'IS tiennent compte de l'incidence des mesures fiscales et des redressements pour les exercices précédents et autres. Les mesures fiscales englobent celles qui ont été annoncées dans des budgets fédéraux et provinciaux antérieurs ainsi que dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2017*, et celles qui sont proposées dans le présent budget (se reporter à la section A du chapitre V intitulée *Mesures fiscales*). Tenant compte de ces mesures fiscales, l'assiette des revenus tirés de l'IS affiche une croissance moyenne de 2,0 % par année au cours de la période de prévision. Cela correspond à peu près au taux moyen de croissance annuelle de l'excédent net d'exploitation des sociétés qui s'élève à 2,6 %.

Les prévisions de revenus provenant de la **Contribution-santé de l'Ontario** sont surtout fondées sur la croissance prévue de la rémunération des employés. Par conséquent, ces revenus devraient augmenter au taux moyen annuel de 4,8 % au cours de la période de prévision.

Les revenus tirés des **impôts fonciers prélevés aux fins scolaires** devraient augmenter au taux moyen annuel de 0,7 % au cours de la période de prévision, en raison surtout de la croissance de l'assiette d'évaluation foncière qui découle des activités de nouvelle construction.

Les revenus tirés de **tous les autres impôts et taxes** devraient augmenter à un taux moyen de 4,0 % par année au cours de la période de prévision. Il s'agit notamment des revenus générés par l'impôt-santé des employeurs, les droits de cession immobilière, les taxes sur la bière, le vin et les spiritueux, et les taxes basées sur le volume, dont la taxe sur l'essence, la taxe sur les carburants et la taxe sur le tabac.

Les prévisions concernant les transferts du **gouvernement du Canada** sont fondées sur les ententes de financement fédérales-provinciales en vigueur. On prévoit que les revenus augmenteront à un taux annuel moyen de 1,5 % pendant la période de prévision, ce qui s'explique principalement par des hausses prévues dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, ainsi que la bonification et la prolongation du financement de programmes pour le marché du travail, qui seront en partie neutralisées par des paiements de péréquation considérablement moins élevés que prévu à moyen terme. Les perspectives de revenus à moyen terme comprennent aussi des estimations révisées quant aux engagements actuels du gouvernement en matière de financement de l'infrastructure.

Les perspectives de **revenus tirés des entreprises publiques** reposent sur les estimations du ministère des Finances quant aux revenus nets d'Hydro One Ltd. (Hydro One) et sur les renseignements fournis par l'Ontario Power Generation (OPG), la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO) et la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG). Les revenus globaux tirés des entreprises publiques devraient progresser au taux moyen de 11,6 % par année, en raison d'une hausse générale de revenus nets provenant des entreprises publiques.

Les prévisions quant aux **autres revenus non fiscaux** reposent sur les projections fournies par les ministères et les organismes provinciaux. Entre 2018-2019 et 2020-2021, les autres revenus non fiscaux devraient s'accroître à un taux annuel moyen de 1,3 %. Cette augmentation reflète principalement une hausse des revenus provenant des droits, des dons et de diverses autres sources au titre du secteur parapublic. Cette hausse générale est en partie contrebalancée par une plus faible croissance des revenus provenant d'autres sources de revenus non fiscaux, y compris le produit tiré des quotas d'émission.

### ***Risques pour les perspectives de revenus***

Les perspectives de revenus de l'Ontario reposent sur des hypothèses raisonnables concernant le rythme de croissance de l'économie ontarienne. Les projections économiques soutenant les prévisions de revenus présentent des risques tant positifs que négatifs. Certains de ces risques sont analysés dans la présente section.

Dans le tableau qui suit, on souligne quelques risques et sensibilités clés pour le plan financier pouvant découler de changements imprévus dans la conjoncture économique. Ces estimations ne sont que des indications; les résultats réels varieront selon la composition et l'interaction des divers facteurs. Les risques sont ceux qui pourraient avoir la plus forte incidence sur les principales sources de revenus. Il existe toute une gamme d'autres risques qui n'y sont pas inclus, parce qu'ils sont moins importants ou qu'ils sont difficiles à quantifier. Par exemple, les perspectives concernant les transferts du gouvernement du Canada sont influencées par les changements dans les facteurs économiques qui ont une incidence sur le financement fédéral ainsi que par les changements apportés par le gouvernement fédéral aux ententes de financement.

**TABLEAU 3.16 Certains risques et sensibilités – Économie et revenus**

Éléments clés	Hypothèses 2018-2019	Sensibilités 2018-2019
<b>Total des revenus</b>		
PIB nominal	Croissance de 4,1 % en 2018	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance du PIB nominal modifie les revenus de 1 010 millions de dollars. Ce montant peut varier considérablement selon la nature et la source de la variation du taux de croissance du PIB.
<b>Total des revenus fiscaux</b>		
Assiette de revenus <sup>1</sup>	Croissance de 4,2 % en 2018-2019	
PIB nominal	Croissance de 4,1 % en 2018	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance du PIB nominal modifie les revenus de 705 millions de dollars. Ce montant peut varier considérablement selon la nature et la source de la variation du taux de croissance du PIB.
<b>Revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP)</b>		
Assiette de revenus	Croissance de 6,9 % en 2018-2019	
Rémunération des employés	Croissance de 5,9 % en 2018	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance de la rémunération des employés modifie les revenus de 349 millions de dollars.
Cotisations pour l'année d'imposition 2017 <sup>2</sup>	30,3 milliards de dollars	Une variation de un point de pourcentage des cotisations fiscales des particuliers en 2017 modifie les revenus de 303 millions de dollars <sup>2</sup> .
Cotisations pour l'année d'imposition 2016 et les années antérieures <sup>2</sup>	1,6 milliard de dollars	Une variation de un point de pourcentage des cotisations fiscales des particuliers en 2016 et au cours des années antérieures modifie les revenus de 16 millions de dollars <sup>2</sup> .
<b>Revenus tirés de la taxe de vente</b>		
Assiette de revenus	Croissance de 4,3 % en 2018-2019	
Consommation nominale des ménages	Croissance de 4,8 % en 2018	Une variation de un point de pourcentage de la croissance de la consommation nominale des ménages modifie les revenus de 203 millions de dollars.
Réservoir de revenus bruts en 2016 <sup>3</sup>	27,5 milliards de dollars	Une variation de un point de pourcentage du réservoir de revenus bruts en 2016 modifie les revenus de 275 millions de dollars.
Réservoir de revenus bruts en 2017 <sup>3</sup>	28,8 milliards de dollars	Une variation de un point de pourcentage du réservoir de revenus bruts en 2017 modifie les revenus de 288 millions de dollars.
Réservoir de revenus bruts en 2018 <sup>3</sup>	30,0 milliards de dollars	Une variation de un point de pourcentage du réservoir de revenus bruts en 2018 modifie les revenus de 300 millions de dollars.
<b>Revenus tirés de l'impôt des sociétés</b>		
Assiette de revenus	Croissance de 1,0 % en 2018-2019	
Cotisations fiscales pour 2017 <sup>2</sup>	13,0 milliards de dollars	Une variation de un point de pourcentage des cotisations pour l'année d'imposition 2017 modifie les revenus de 130 millions de dollars.
Revenu imposable des sociétés en Ontario en 2018	145 milliards de dollars	Une variation de un point de pourcentage des prévisions fédérales du revenu imposable des sociétés en Ontario en 2018 modifie les revenus de 140 millions de dollars.
Revenu imposable des sociétés en Ontario en 2019	148,4 milliards de dollars	Une variation de un point de pourcentage du revenu imposable des sociétés en Ontario en 2019 modifie les revenus de 48 millions de dollars.
Excédent net d'exploitation en 2018 – sociétés	Croissance de 1,5 % en 2018	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance de l'excédent net d'exploitation en 2018 modifie les revenus de 99 millions de dollars.

suite...

**TABLEAU 3.16 Certains risques et sensibilités – Économie et revenus (suite)**

Éléments clés	Hypothèses 2018-2019	Sensibilités 2018-2019
<b>Revenus tirés de l'impôt-santé des employeurs</b>		
Assiette de revenus	Croissance de 5,8 % en 2018-2019	
Rémunération des employés	Croissance de 5,9 % en 2018	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance de la rémunération des employés modifie les revenus de 63 millions de dollars.
<b>Revenus tirés de la Contribution-santé de l'Ontario (CSO)</b>		
Assiette de revenus	Croissance de 5,7 % en 2018-2019	
Rémunération des employés	Croissance de 5,9 % en 2018	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance de la rémunération des employés modifie les revenus de 27 millions de dollars.
Cotisations pour l'année d'imposition 2017 <sup>2</sup>	3,4 milliards de dollars	Une variation de un point de pourcentage des cotisations aux fins de la CSO pour 2017 modifie les revenus de 34 millions de dollars.
<b>Revenus tirés de la taxe sur l'essence</b>		
Assiette de revenus	Croissance de 0,9 % en 2018-2019	
Prix de l'essence à la pompe	119,3 cents le litre en 2018	Une diminution (augmentation) de un cent le litre du prix de l'essence à la pompe fait augmenter (diminuer) les revenus de 3 millions de dollars.
<b>Revenus tirés de la taxe sur les carburants</b>		
Assiette de revenus	Croissance de 2,1 % en 2018-2019	
PIB réel	Croissance de 2,2 % en 2018	Une variation de un point de pourcentage dans la croissance du PIB réel modifie les revenus de 11 millions de dollars.
<b>Revenus tirés des droits de cession immobilière</b>		
Assiette de revenus	Augmentation de 1,7 % en 2018-2019	
Revente de logements	Augmentation de 2,0 % en 2018-2019	Une variation de un point de pourcentage du nombre de logements revendus et du prix de revente modifie les revenus de 31 millions de dollars.
Prix de revente	Aucune croissance en 2018-2019	
<b>Transfert canadien en matière de santé</b>		
Part de la population de l'Ontario	38,7 % en 2018-2019	Une variation de un dixième de point de pourcentage de la part de la population de l'Ontario modifie les revenus de 39 millions de dollars.
<b>Transfert canadien en matière de programmes sociaux</b>		
Part de la population de l'Ontario	38,7 % en 2018-2019	Une variation de un dixième de point de pourcentage de la part de la population de l'Ontario modifie les revenus de 14 millions de dollars.
<b>Produit tiré des quotas d'émission</b>		
Prix pour le carbone (\$ CA/tonne d'émissions de dioxyde de carbone)	19 \$ en 2018-2019	Une augmentation (diminution) de 1,0 % du prix pour le carbone ferait augmenter (diminuer) de 20 millions de dollars le produit tiré des quotas d'émission.

<sup>1</sup> L'assiette de revenus est constituée des revenus, à l'exclusion de l'incidence des mesures, des redressements pour les variations par rapport aux estimations antérieures des Comptes publics et d'autres facteurs ponctuels.

<sup>2</sup> Les revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt des sociétés de l'Ontario en 2017 sont estimatifs, car l'Agence du revenu du Canada doit toujours traiter les déclarations de revenus de 2017.

<sup>3</sup> Le réservoir de revenus bruts est une estimation du ministère des Finances fédéral et ne tient pas compte de l'incidence des mesures de l'Ontario.

## Perspectives des charges à moyen terme

On prévoit que les perspectives des charges des programmes de la province passeront de 145,9 milliards de dollars en 2018-2019 à 155,8 milliards de dollars en 2020-2021. Cette augmentation reflète l'engagement du gouvernement d'investir dans les secteurs prioritaires que sont la santé, l'éducation, la garde d'enfants et la sécurité du revenu.

**TABLEAU 3.17 Sommaire des perspectives des charges à moyen terme**  
(en milliards de dollars)

	Perspectives à moyen terme			Croissance annuelle moyenne 2018-2019 à 2020-2021
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
<b>Programmes</b>				
Secteur de la santé	61,3	64,2	66,6	4,3 %
Secteur de l'éducation <sup>1</sup>	29,1	30,1	31,5	4,1 %
Secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation	11,8	12,0	12,0	0,9 %
Secteur des services à l'enfance et des services sociaux	17,9	18,7	19,8	5,2 %
Secteur de la justice	5,0	5,0	5,0	-0,1 %
Autres programmes	20,8	20,4	20,8	-0,2 %
<b>Total des programmes</b>	<b>145,9</b>	<b>150,4</b>	<b>155,8</b>	<b>3,3 %</b>
Intérêt sur la dette	12,5	13,1	13,8	5,1 %
<b>Total des charges</b>	<b>158,5</b>	<b>163,5</b>	<b>169,6</b>	<b>3,5 %</b>

<sup>1</sup> Exclut le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, qui est inclus sous Autres programmes.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Voici certains des points saillants des perspectives des charges de programmes à moyen terme :

- Les charges du **secteur de la santé** devraient s'accroître pour passer de 61,3 milliards de dollars en 2018-2019 à 66,6 milliards de dollars en 2020-2021, ce qui représente une augmentation de 4,3 % au cours de la période. Cette hausse s'explique par l'utilisation accrue des services des médecins et des services de soins à domicile, le déploiement de services de santé mentale et de lutte contre les dépendances, l'accroissement du personnel et du nombre de lits dans les foyers de soins de longue durée, la réponse à la crise des opioïdes, l'élimination des quotes-parts et des franchises annuelles pour les personnes âgées dans le cadre du Programme de médicaments de l'Ontario et l'instauration d'un nouveau régime d'assurance-médicaments et de soins dentaires pour les personnes qui ne sont pas couvertes par un régime de santé complémentaire.
- Les charges du **secteur de l'éducation** devraient s'accroître pour passer de 29,1 milliards de dollars en 2018-2019 à 31,5 milliards de dollars en 2020-2021, ce qui représente une augmentation de 4,1 % au cours de la période, en raison notamment des investissements dans le système de garde d'enfants, du financement accru des conseils scolaires pour soutenir la hausse des effectifs scolaires, ainsi que des investissements dans l'éducation spéciale, les services de soutien pour la santé mentale et les projets d'immobilisations.

- Les charges du **secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation** devraient s'accroître pour passer de 11,8 milliards de dollars en 2018-2019 à 12,0 milliards de dollars en 2020-2021, ce qui représente une augmentation de 0,9 % au cours de la période. Cette croissance modeste des charges repose sur de considérables investissements additionnels effectués en 2017-2018 dans le Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) afin de soutenir une augmentation plus forte que prévu des demandes et des bourses au titre du RAFEO, ainsi qu'à des investissements comme des programmes postsecondaires innovateurs, des services de formation professionnelle plus souples et adaptés aux besoins, et des améliorations au système d'apprentissage de l'Ontario.
- Les charges du **secteur des services à l'enfance et des services sociaux** devraient s'accroître pour passer de 17,9 milliards de dollars en 2018-2019 à 19,8 milliards de dollars en 2020-2021, ce qui représente une augmentation de 5,2 % au cours de la période. Cette hausse est surtout attribuable aux investissements pour réformer le système d'aide sociale, notamment prévoir des hausses de taux pluriannuelles de manière à bonifier les prestations et à simplifier les règles pour les utilisateurs, ainsi qu'aux investissements pour élargir les services offerts aux personnes ayant une déficience intellectuelle.
- Les charges du **secteur de la justice** devraient demeurer stables pour s'établir à 5 milliards de dollars entre 2018-2019 et 2020-2021. Les investissements dans le secteur reflètent surtout la transformation continue du système de justice, qui comprend notamment des investissements dans le service correctionnel, la mise en oeuvre de la *Loi de 2018 pour plus de sécurité en Ontario* et de la réforme de la procédure de mise en liberté sous caution ou de renvoi; l'amélioration de l'accès aux services d'aide juridique pour les personnes à faible revenu; ainsi que la poursuite des travaux de réparation, de réaménagement et de construction des tribunaux et des établissements correctionnels.
- Les charges des **autres programmes** devraient demeurer relativement stables pour s'établir à environ 20,8 milliards de dollars entre 2018-2019 et 2020-2021. Les variations au cours de la période de prévision sont principalement attribuables à l'incidence des redressements liés aux investissements au titre des programmes fédéraux d'infrastructure (p. ex., le Fonds pour l'infrastructure de transport en commun et la prolongation du Programme d'investissement dans le logement abordable), au profil de financement du Plan d'action contre le changement climatique et aux évaluations actuarielles des coûts des régimes de retraite, entre autres facteurs.

Le total des charges prévu tient compte des charges liées à l'intérêt sur la dette, qui devraient s'accroître pour passer de 12,5 milliards de dollars en 2018-2019 à 13,8 milliards de dollars 2020-2021. Cette augmentation est nécessaire au financement des investissements dans les immobilisations et du déficit découlant des dépenses en faveur des programmes et des services.

### Risques pour les perspectives des charges

Le tableau 3.18 résume les risques et sensibilités clés liés aux charges que pourraient entraîner des changements imprévus à la conjoncture économique et à la demande relative aux programmes. Un changement dans ces facteurs pourrait avoir une incidence sur les charges totales, ce qui entraînerait des variations dans les prévisions financières globales.

Ces sensibilités ne sont que des indications et peuvent varier selon la nature et la composition des risques éventuels.

**TABLEAU 3.18 Certaines sensibilités liées aux charges**

Programme/Secteur	Hypothèses 2018-2019	Sensibilités 2018-2019
Secteur de la santé	Croissance annuelle de 5,1 %	Variation de 1 % des dépenses du secteur de la santé : 613 millions de dollars.
Charges du secteur hospitalier <sup>1</sup>	Croissance annuelle de 5,9 %	Variation de 1 % des dépenses du secteur hospitalier : 299 millions de dollars.
Programmes de médicaments <sup>2</sup>	Croissance annuelle de 13,7 %	Variation de 1 % des dépenses des programmes de médicaments : 47,4 millions de dollars.
Régime d'assurance-santé de l'Ontario (OHIP)	Croissance annuelle de 3,0 %	Variation de 1 % des dépenses de l'OHIP : 146,6 millions de dollars
Foyers de soins de longue durée	78 229 lits dans un foyer de soins de longue durée. Le coût moyen de fonctionnement provincial d'un lit dans un foyer de soins de longue durée est de 54 730 \$ par année	Variation de 1 % du nombre de lits : environ 42,8 millions de dollars.
Soins à domicile	Environ 30 millions d'heures de services de soutien à la personne  Environ 8,9 millions de visites par le personnel infirmier et les thérapeutes, et 2,2 millions pour les quarts de travail du personnel infirmier	Variation de 1 % des heures de services de soutien à la personne : environ 10,9 millions de dollars.  Variation de 1 % de toutes les visites du personnel infirmier et des thérapeutes : environ 8,6 millions de dollars.
Écoles élémentaires et secondaires	Effectif quotidien moyen d'environ 1 993 000 élèves	Variation de 1 % de l'effectif : environ 170 millions de dollars.
Services de garde d'enfants	Environ 111 000 subventions en moyenne par mois	Variation de 1 % dans le nombre de subventions en moyenne par mois : environ 12 millions de dollars par année.
Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario	Environ 420 000 subventions ontariennes d'études	Variation de 1 % dans le nombre de subventions : environ 17 millions de dollars.
Ontario au travail	Moyenne annuelle de 247 714 cas	Variation de 1 % du nombre de dossiers : 29 millions de dollars.
Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées	Moyenne annuelle de 371 605 cas	Variation de 1 % du nombre de dossiers : 56 millions de dollars.
Intérêt sur la dette	Coût moyen d'emprunt sur 10 ans prévu en 2018-2019 : environ 3,4 %.	Incidence d'une variation de 100 points de base des taux d'emprunt : environ 300 millions de dollars.

<sup>1</sup> Les charges du secteur hospitalier incluent le financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée et d'un certain nombre de programmes provinciaux d'autres ministères, ainsi que les revenus d'autres tierces parties.

<sup>2</sup> Les programmes de médicaments incluent le financement pour le lancement de l'Assurance-santé Plus.

### **Passif éventuel**

Outre les principales sensibilités liées à la demande et les risques économiques clés auxquels il est exposé, le plan financier est assujéti à des risques découlant du passif éventuel du gouvernement. La concrétisation ou non de ces éventualités échappe au contrôle direct du gouvernement. Ce dernier pourrait essayer des pertes à la suite de règlements judiciaires et de manquements dans le cadre de projets ainsi qu'en raison de garanties de prêt ou de financement. Des provisions pour pertes ayant de fortes chances de se réaliser et dont on peut raisonnablement faire une estimation sont imputées au titre des passifs dans les états financiers de la province. Tout passif éventuel considérable ayant trait à l'exercice 2017-2018 sera présenté dans le document *Rapport annuel et états financiers consolidés de 2017-2018*, qui devrait être publié plus tard cette année.

### **Hausses moyennes des salaires négociées**

En ce qui concerne la gestion de la rémunération du secteur public, l'approche du gouvernement reconnaît la nécessité de maintenir une main-d'oeuvre stable, polyvalente et très performante qui soutient les priorités du gouvernement en matière de réorganisation tout en assurant que les services publics demeurent abordables.

Les hausses salariales dans le secteur public provincial demeurent inférieures aux augmentations salariales dans les secteurs privé et municipal.

**TABLEAU 3.19 Hausses annuelles moyennes des salaires négociées en Ontario**

<b>Secteurs</b>	<b>Hausse en pourcentage Du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017</b>
Secteur privé	2,1
Secteur public (fédéral)	1,4
Secteur public (municipal)	2,0
Secteur public (provincial)	1,9

Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario et ministère du Travail de l'Ontario.

### **Prudence financière**

Conformément à la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières*, le plan financier de l'Ontario se fonde sur une approche prudente qui se caractérise par une réserve visant à se prémunir contre les variations défavorables imprévues relatives aux revenus et aux charges de la province. La réserve a été fixée à 0,7 milliard de dollars en 2018-2019, en 2019-2020 et en 2020-2021.

Le plan financier comporte aussi des fonds de prévoyance (pour le fonctionnement et pour les immobilisations) visant à atténuer les risques liés aux charges – surtout dans des cas où la santé et la sécurité, ou encore les services aux personnes les plus vulnérables pourraient être en péril – qui pourraient avoir un effet néfaste sur les résultats financiers de l'Ontario.

Conformément à des pratiques financières judicieuses, les perspectives de revenus de la province sont fondées sur des hypothèses économiques prudentes, comme cela est décrit plus tôt dans la présente section.

## Principaux changements depuis la publication du budget de 2017

Le gouvernement prévoit un déficit de 6,7 milliards de dollars en 2018-2019 et de 6,6 milliards de dollars en 2019-2020. Cette situation est le résultat de prévisions de revenus légèrement plus faibles ainsi que du plan du gouvernement d'investir dans des secteurs prioritaires afin d'améliorer l'accès à des services publics de grande qualité, tels que les soins de santé, les services de garde d'enfants, l'éducation postsecondaire, l'aide sociale, les services de santé mentale et de lutte contre les dépendances, ainsi que dans l'élargissement de l'Assurance-santé Plus pour les personnes âgées.

Les perspectives de revenus sont conformes aux prévisions du budget de 2017 en 2017-2018, mais elles sont plus faibles en 2018-2019 et en 2019-2020, respectivement de 1,1 milliard de dollars et de 0,7 milliard de dollars.

Les perspectives à moyen terme de l'Ontario quant aux charges liées à l'intérêt sur la dette sont actuellement inférieures aux prévisions du budget de 2017. Les économies découlant de taux d'intérêt plus faibles que prévu dans le budget de 2017 ont contrebalancé les frais d'intérêt additionnels attribuables aux déficits.

La réserve prévue dans le plan financier est légèrement supérieure en 2018-2019 et légèrement inférieure en 2019-2020 par rapport aux prévisions du budget de 2017. Elle est maintenant établie à 0,7 milliard de dollars pour chaque année à moyen terme. Il n'a pas été nécessaire de puiser dans la réserve pour la fin de l'exercice 2017-2018 et, par conséquent, elle a été éliminée.

**TABLEAU 3.20 Variations du plan financier à moyen terme depuis la publication du budget de 2017**  
(en milliards de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
<b>Excédent/(Déficit) indiqué dans le budget de 2017</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Total des variations des revenus</b>	<b>0,1</b>	<b>(1,1)</b>	<b>(0,7)</b>
<b>Variations des charges</b>			
Variations des charges nettes de programmes	0,4	5,7	6,3
Intérêt sur la dette	(0,3)	(0,1)	(0,2)
<b>Total des variations des charges</b>	<b>0,1</b>	<b>5,5</b>	<b>6,2</b>
Variation de la réserve	(0,6)	0,1	(0,2)
<b>Amélioration/(Détérioration) financière</b>	<b>0,6</b>	<b>(6,7)</b>	<b>(6,6)</b>
<b>Excédent/(Déficit) du budget de 2018</b>	<b>0,6</b>	<b>(6,7)</b>	<b>(6,6)</b>

*Nota* : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

### **Principales variations des perspectives de revenus à moyen terme depuis la publication du budget de 2017**

Les perspectives de revenus sont conformes aux prévisions du budget de 2017 en 2017-2018, mais elles sont plus faibles en 2018-2019 et en 2019-2020, respectivement de 1,1 milliard de dollars et de 0,7 milliard de dollars.

**TABLEAU 3.21 Sommaire des variations de revenus à moyen terme depuis la publication du budget de 2017**  
(en milliards de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Déclarations de revenus de 2016	(0,7)	(0,7)	(0,7)
Redressements à l'égard des années antérieures	0,5	0,0	0,0
PIB nominal	0,1	0,1	(0,2)
Incertitude économique accrue	(0,5)	(1,0)	(1,0)
Marché immobilier	(0,4)	(0,6)	(0,8)
Mesures fiscales	0,1	0,4	0,5
Transferts du gouvernement du Canada	(0,8)	0,3	0,5
Revenus générés par le secteur de l'électricité	0,3	(0,5)	(0,1)
Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG) et Régie des alcools de l'Ontario (LCBO)	0,4	0,1	0,1
Produit tiré des quotas d'émission	0,6	0,6	0,6
Revenus générés par le cannabis	(0,0)	(0,0)	0,1
Autres sources de revenus	0,3	0,3	0,4
<b>Total des variations des revenus</b>	<b>0,1</b>	<b>(1,1)</b>	<b>(0,7)</b>

*Nota* : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Le traitement des **déclarations de revenus de 2016** s'est traduit par une diminution des revenus au titre des cotisations par rapport aux évaluations lors du budget de 2017, ce qui a réduit l'assiette de revenus à laquelle est appliquée la croissance. Plus particulièrement, la baisse des revenus découlant des déclarations de revenus des particuliers en 2016 a plus que compensé les répercussions de la hausse des revenus provenant des déclarations de revenus des sociétés en 2016.

Les **redressements des revenus fiscaux à l'égard des années antérieures** par rapport aux prévisions présentées dans les *Comptes publics de l'Ontario 2016-2017* ont donné lieu à une hausse ponctuelle nette des revenus en 2017-2018, en grande partie en raison de rajustements positifs à l'égard de l'impôt des sociétés qui ont été partiellement contrebalancés par des rajustements négatifs à l'égard de l'IRP.

La croissance du **PIB nominal** est légèrement plus forte que prévu en 2017, mais elle est plus faible en 2019, ce qui se traduit par une hausse des revenus en 2017-2018 et en 2018-2019, et d'une baisse des revenus en 2019-2020.

Un contexte marqué par le ralentissement de la croissance et l'**incertitude économique accrue**, notamment à la suite de changements politiques importants aux États-Unis comme les réductions récentes des taux d'imposition du revenu des sociétés, a amené le gouvernement à faire preuve de plus de prudence dans les projections du rendement des revenus découlant de la croissance économique.

Selon les projections actuelles pour le **marché immobilier**, on prévoit une baisse des revenus générés par les droits de cession immobilière et la taxe de vente harmonisée.

Les **mesures fiscales** comprennent les répercussions combinées des nouvelles mesures fiscales présentées dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2017* et de celles proposées dans le présent budget (se reporter à la section A du chapitre V intitulée *Mesures fiscales*). Elles comprennent aussi les répercussions sur les revenus de l'Ontario des mesures annoncées dans le budget fédéral de 2018, comme assujettir à l'impôt les revenus de placement passif et déclarer inadmissibles les pertes artificielles obtenues au moyen d'arrangements financiers fondés sur des capitaux propres.

La diminution des transferts du **gouvernement du Canada** en 2017-2018 est principalement attribuable au réaménagement du financement des projets d'infrastructure en raison surtout de la révision des calendriers de mise en oeuvre. Des transferts plus élevés en 2018-2019 et en 2019-2020 tiennent compte de l'augmentation des transferts canadiens en matière de santé et de programmes sociaux, du réaménagement du financement pour les projets d'infrastructure, ainsi que de l'allocation de nouveaux fonds pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, lesquels seront en partie neutralisés par des paiements de péréquation moins élevés que prévu.

Les **revenus générés par le secteur de l'électricité** devraient être plus élevés en 2017-2018 en raison principalement de la hausse du revenu net d'OPG découlant du rendement des fonds à des fins nucléaires d'OPG et de la réduction des dépenses. Cette hausse est en partie contrebalancée par l'incidence des décisions sur les tarifs prises par la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) en 2017 relativement à OPG et à Hydro One et par les recouvrements moins élevés, neutres sur le plan financier, au titre des contrats d'approvisionnement en électricité. La baisse en 2018-2019 reflète surtout la révision des répercussions prévues du redressement comptable découlant de la consolidation provinciale appliqué au revenu net d'OPG conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), comme l'exigent les Comptes publics en vertu des Normes comptables pour le secteur public. Elle reflète aussi des recouvrements moins élevés, neutres sur le plan financier, au titre des contrats d'approvisionnement en électricité et des prévisions d'une baisse des revenus d'Hydro One compte tenu de l'incidence des décisions sur les tarifs prises par la CEO en 2017.

Les revenus générés par la **Régie des alcools de l'Ontario (LCBO)** et la **Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG)** devraient être plus élevés en 2017-2018, comme cela est indiqué plus haut dans la présente section. La légère hausse prévue en 2018-2019 et en 2019-2020 reflète de fortes économies continues au titre des charges et la prévision d'un rendement solide des machines à sous et des casinos de l'OLG.

La variation du **produit tiré des quotas d'émission** se fonde principalement sur l'hypothèse de la liquidation complète des droits d'émission des millésimes présents et futurs par rapport aux 80 % prévus dans le budget de 2017. Cette révision de projections repose sur le rendement solide des enchères de droits de plafonnement et d'échange tenues en 2017-2018, sur des prévisions révisées quant au prix du carbone et sur la certitude réglementaire qui règne en Californie, ce qui devrait encourager la participation au marché.

Les estimations des **revenus générés par le cannabis** découlant de l'intention du gouvernement fédéral de légaliser et de réglementer la consommation du cannabis à des fins récréatives en 2018 sont incluses dans les perspectives de revenus. Ces perspectives incluent la part de l'Ontario du droit d'accise fédéral sur la vente du cannabis en Ontario et le revenu net de la Société ontarienne de vente du cannabis (SOVC).

La variation dans les **autres sources de revenus** au cours de la période de prévision découle principalement d'une hausse prévue des revenus du secteur parapublic provenant de sources de revenus tiers, comme les droits, les dons, les revenus divers et les variations des autres sources de revenus non fiscaux. Elle comprend aussi des variations au poste Ventes et locations en raison de l'optimisation des actifs.

**TABLEAU 3.22 Sommaire des revenus générés par le cannabis à moyen terme**  
(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Composante ontarienne du droit d'accise fédéral sur la vente du cannabis	–	35	80	115
Revenu net/(perte) de la Société ontarienne de vente du cannabis	(8)	(40)	35	100

### **Composante ontarienne du droit d'accise fédéral sur la vente du cannabis**

Lors de la réunion de décembre 2017 des ministres des Finances, l'Ontario et 11 autres provinces et territoires ont convenu en principe de participer avec le gouvernement fédéral à un cadre coordonné en matière de taxation du cannabis. En vertu d'une entente que l'Ontario compte conclure avec le gouvernement fédéral, la province recevrait 75 % du droit d'accise fédéral perçu sur le cannabis devant être vendu sur son territoire. Les perspectives de l'Ontario quant aux revenus générés par le droit d'accise fédéral sur la vente du cannabis reposent sur des hypothèses raisonnables concernant le rythme de la croissance des ventes de cannabis à des fins récréatives à mesure que s'ouvriront des magasins de détail.

### **Société ontarienne de vente du cannabis**

Le 12 décembre 2017, la *Loi de 2017 sur la Société ontarienne de vente du cannabis* a reçu la sanction royale, créant ainsi ladite société, une filiale de la LCBO. Lorsque le gouvernement fédéral aura mis en oeuvre la légalisation prévue du cannabis, la Société ontarienne de vente du cannabis (SOVC) sera le seul détaillant et distributeur légal du cannabis à des fins récréatives en Ontario et assumera la responsabilité de nouveaux magasins autonomes de vente du cannabis et d'un canal de distribution en ligne. Au cours des premières années qui suivront la légalisation, le revenu net généré par la SOVC sera limité, car l'organisme engagera les coûts initiaux de démarrage relativement à l'établissement de son réseau de vente au détail.

### Principales variations des perspectives de charges à moyen terme depuis la publication du budget de 2017

Le gouvernement effectue des investissements pour soutenir l'économie et la création d'emplois, tout en transformant et en consolidant les services publics sur lesquels s'appuie la population. Ces nouveaux investissements s'élèvent à 5,7 milliards de dollars en 2018-2019, à 6,3 milliards de dollars en 2019-2020 et à 8,3 milliards de dollars en 2020-2021, ce qui représente 20,3 milliards de dollars sur trois ans.

**TABLEAU 3.23 Sommaire des investissements**  
(en milliards de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
<b>Améliorer la santé et la santé mentale</b>			
Améliorer les soins de santé pour tous les Ontariens et Ontariennes	0,4	0,4	0,4
Élargir l'accès aux services de santé mentale et de lutte contre les dépendances	0,2	0,4	0,6
<b>Soutenir les parents et les aidants</b>			
Rendre les services de garde d'enfants plus accessibles et plus abordables	0,1	0,4	1,7
<b>Aider les personnes les plus vulnérables</b>			
Mettre en oeuvre la réforme de la sécurité du revenu	0,3	0,7	1,3
Investir dans les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle	0,3	0,6	0,9
Améliorer le soutien offert à l'école aux enfants ayant des besoins particuliers	0,1	0,1	0,1
Mettre fin à la violence sexiste	0,1	0,1	0,1
<b>Prendre soin des personnes âgées</b>			
Étendre l'Assurance-santé Plus aux aînés	-	0,4	0,6
Élargir et améliorer les soins à domicile et en milieu communautaire pour les clients et leurs aidants et investir dans la main-d'oeuvre de ce secteur	0,3	0,2	0,3
Aider les aînés à vivre de façon autonome	-	0,4	0,4
Raccourcir les temps d'attente pour les soins de longue durée	0,1	0,1	0,2
L'équité pour toutes les personnes âgées	0,1	0,1	0,1
<b>Aide pour les médicaments et les soins dentaires</b>			
Réduire le coût des médicaments sur ordonnance et des soins dentaires	0,0	0,3	0,5
<b>Améliorer le système de justice</b>			
Poursuivre la transformation du système de justice pénale	0,1	0,1	0,1
<b>Stimuler l'économie et créer de bons emplois</b>			
Rendre l'éducation postsecondaire plus abordable et investir dans l'infrastructure pour l'enseignement postsecondaire	0,3	0,4	0,4
Plan pour les bons emplois et la croissance	0,2	0,3	0,5
Investir dans les collectivités de l'Ontario	0,1	0,2	0,2
Des assises solides pour les élèves	0,1	0,1	0,1
Investissements dans l'innovation et les technologies transformatrices	0,0	0,0	0,0
<b>Collaboration fédérale-provinciale</b>			
Phase 2 du plan Investir dans le Canada	0,2	0,5	1,1
Accord bilatéral sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants	0,1	0,1	0,1
Stratégie nationale sur le logement (composante provinciale)	-	0,1	0,1
<b>Autres variations</b>	<b>2,7</b>	<b>0,5</b>	<b>(1,3)</b>
<b>Total des investissements</b>	<b>5,7</b>	<b>6,3</b>	<b>8,3</b>

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Les perspectives des charges des programmes à moyen terme comprennent entre autres :

- **Améliorer les soins de santé pour tous les Ontariens et Ontariennes** : 1,3 milliard de dollars sur trois ans pour assurer à la population un meilleur accès aux soins de santé de grande qualité dont elle a besoin, faire face à l'augmentation de la demande et adopter des approches nouvelles et novatrices pour répondre aux besoins des Ontariennes et des Ontariens.
- **Élargir l'accès aux services de santé mentale et de lutte contre les dépendances** : Des investissements additionnels de 1,2 milliard de dollars sur trois ans afin d'améliorer l'accès à une vaste gamme de services de santé mentale et de lutte contre les dépendances axés sur les enfants, les jeunes et les adultes partout en Ontario.
- **Rendre les services de garde d'enfants plus accessibles et plus abordables** : 2,2 milliards de dollars sur trois ans pour continuer à améliorer l'accès aux garderies et pour commencer à offrir l'enseignement préscolaire gratuit aux enfants entre deux ans et demi et leur admission à la maternelle et au jardin d'enfants, à compter de septembre 2020, et instaurer graduellement une grille salariale dans le secteur de la petite enfance.
- **Mettre en oeuvre la réforme de la sécurité du revenu** : Une augmentation de 2,3 milliards de dollars sur trois ans pour entreprendre un plan pluriannuel visant à réformer la sécurité du revenu, notamment en bonifiant le soutien au revenu, en allégeant la complexité du fardeau réglementaire et en simplifiant les prestations pour les bénéficiaires de l'aide sociale.
- **Investir dans les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle** : Un financement additionnel de 1,8 milliard de dollars sur trois ans pour élargir les services et favoriser les choix, l'indépendance et l'inclusion pour les personnes ayant une déficience intellectuelle.
- **Améliorer le soutien offert à l'école aux enfants ayant des besoins particuliers** : Un financement additionnel de 0,3 milliard de dollars sur trois ans pour éliminer les listes d'attente pour les évaluations pour l'enfance en difficulté et pour améliorer l'accès aux programmes et aux services destinés aux enfants ayant des besoins particuliers dans les écoles.
- **Mettre fin à la violence sexiste** : Des investissements de 0,2 milliard de dollars sur trois ans pour la Stratégie ontarienne contre la violence sexiste afin d'améliorer l'accès aux services des personnes ayant subi de la violence sexiste.
- **Étendre l'Assurance-santé Plus aux aînés** : Près de 1 milliard de dollars sur trois ans pour offrir gratuitement aux aînés des médicaments sur ordonnance à compter du 1<sup>er</sup> août 2019.
- **Élargir et améliorer les soins à domicile et en milieu communautaire pour les clients et leurs aidants et investir dans la main-d'oeuvre de ce secteur** : Un investissement de 0,8 milliard de dollars sur trois ans pour soutenir les soins à domicile, ainsi que pour la formation et le perfectionnement des préposés aux services de soutien à la personne (PSSP), et pour créer un programme pilote afin d'aider les préposés à économiser et planifier leur retraite.
- **Aider les aînés à vivre de façon autonome** : Un investissement de 0,7 milliard de dollars sur deux ans, à compter de 2019-2020, pour aider les aînés qui ont de la difficulté à assumer les frais d'entretien de leur domicile, de manière à améliorer leur qualité de vie.
- **Raccourcir les temps d'attente pour les soins de longue durée** : Le gouvernement investit 0,3 milliard de dollars sur trois ans en commençant par un montant de 50 millions de dollars en 2018-2019 afin d'embaucher du personnel infirmier autorisé dans les foyers de soins de longue durée, et établit l'objectif d'accroître la moyenne provinciale à quatre heures de soins par jour par résident d'ici 2022.

- **L'équité pour toutes les personnes âgées** : Des investissements de 0,2 milliard de dollars sur trois ans pour aider les personnes âgées à rester autonomes, à entretenir des liens, à s'investir et à vivre en santé et en sécurité.
- **Réduire le coût des médicaments sur ordonnance et des soins dentaires** : Un investissement de 0,8 milliard de dollars au cours des deux premières années pour le nouveau programme ontarien pour les médicaments et les soins dentaires proposé qui devrait entrer en vigueur pendant l'été 2019.
- **Transformation continue du système de justice pénale** : Un investissement de 0,3 milliard de dollars sur trois ans pour permettre aux personnes incarcérées d'atteindre de meilleurs résultats, notamment en accordant la priorité à la réhabilitation et à la réinsertion des personnes dans la communauté et en offrant des services de justice et des services sociaux afin de cibler les causes profondes de la criminalité dans le but de réduire les taux de récidive et de favoriser la réinsertion des détenus dans la société.
- **Rendre l'éducation postsecondaire plus abordable et investir dans l'infrastructure pour l'enseignement postsecondaire** : Un investissement de 1,2 milliard de dollars sur trois ans pour répondre au nombre plus élevé que prévu de demandes et de bourses au titre du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO), ainsi que pour la réalisation d'autres projets d'infrastructure postsecondaire.
- **Plan pour les bons emplois et la croissance** : Un investissement de 0,9 milliard de dollars sur trois ans pour renforcer les assises économiques, favoriser le développement de talents et d'entrepreneurs locaux et soutenir la croissance des entreprises ontariennes, pour investir dans les établissements d'enseignement postsecondaire, dans un système d'apprentissage moderne et dans un système de formation et d'emploi souple, et pour élargir la connectivité à large bande, en particulier dans les régions rurales et du Nord de la province.
- **Investir dans les collectivités de l'Ontario** : Un investissement de 0,5 milliard de dollars sur trois ans pour investir dans les collectivités de l'Ontario, notamment pour soutenir la viabilité des communautés francophones de la province, renforcer les bibliothèques, favoriser la participation et l'inclusion culturelles ainsi que soutenir des projets d'infrastructure socio-économique et des occasions d'investissements transformationnels à vaste échelle dans le Nord de l'Ontario.
- **Des assises solides pour les élèves** : Un investissement additionnel de 0,2 milliard de dollars sur trois ans pour aider les élèves à réaliser leur potentiel, y compris du financement pour les aider à réussir au secondaire.
- **Investissements dans l'innovation et les technologies transformatrices** : Un investissement de 45 millions de dollars sur trois ans afin de soutenir la croissance du secteur de l'intelligence artificielle.
- **Phase 2 du plan Investir dans le Canada** : Un investissement de 1,7 milliard de dollars sur trois ans pour soutenir les infrastructures dans le domaine des transports en commun, l'infrastructure verte, les infrastructures des secteurs communautaire, de la culture, des loisirs, ainsi que l'infrastructure pour les municipalités rurales et du Nord.

- **Accord bilatéral sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants** : Un investissement de 0,4 milliard de dollars sur trois ans en vertu de l'accord bilatéral sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants afin d'améliorer l'accessibilité et l'abordabilité des places dans les garderies agréées de grande qualité et les possibilités d'apprentissage pour les jeunes enfants, ce qui est contrebalancé par une hausse des revenus fédéraux.
- **Stratégie nationale sur le logement** : Un financement additionnel de 0,2 milliard de dollars sur trois ans pour la composante provinciale du partenariat fédéral-provincial/territorial sur le logement et de l'Allocation canadienne d'aide au logement (dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement) afin de venir en aide aux Ontariennes et aux Ontariens vulnérables en matière de logement.
- **Autres variations** : Des hausses totalisant 1,9 milliard de dollars sur trois ans attribuables en partie aux incidences de la consolidation relativement à certains organismes gouvernementaux, à des investissements pour des initiatives dans le cadre du Plan d'action contre le changement climatique et à la réallocation de fonds causée par des retards de construction pour divers projets d'infrastructure.

Pour plus de renseignements sur ces investissements, voir le chapitre I, *Un plan axé sur le mieux-être*, et le chapitre II, *Stimuler l'économie et créer de bons emplois*.

## Détails des finances de l'Ontario

Les tableaux et les graphiques qui suivent renferment des renseignements sur les finances de la province, qui incluent des données financières historiques, des indicateurs financiers clés et le plan financier.

**TABLEAU 3.24 Revenus**  
(en millions de dollars)

	2015-2016	Chiffres réels 2016-2017	Chiffres provisoires 2017-2018	Plan 2018-2019
<b>Revenus fiscaux</b>				
Impôt sur le revenu des particuliers	31 141	30 671	32 319	35 612
Taxe de vente	23 455	24 750	25 954	26 808
Impôt des sociétés	11 428	14 872	15 800	15 137
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	5 839	5 868	5 968	6 076
Impôt-santé des employeurs	5 649	5 908	6 184	6 554
Contribution-santé de l'Ontario	3 453	3 575	3 679	3 914
Taxe sur l'essence	2 459	2 626	2 675	2 699
Droits de cession immobilière	2 118	2 728	3 091	3 142
Taxe sur le tabac	1 226	1 230	1 251	1 250
Taxe sur les carburants	751	742	768	784
Taxe sur la bière, le vin et les spiritueux	582	589	607	638
Composante ontarienne du droit d'accise fédéral sur la vente du cannabis	–	–	–	35
Paiements tenant lieu d'impôts (électricité)	3 247	334	499	369
Autres impôts et taxes	470	453	558	563
	<b>91 818</b>	<b>94 346</b>	<b>99 353</b>	<b>103 581</b>
<b>Gouvernement du Canada</b>				
Transfert canadien en matière de santé	13 089	13 910	14 359	14 934
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	4 984	5 146	5 314	5 486
Péréquation	2 363	2 304	1 424	963
Programmes d'infrastructure	146	732	1 533	1 703
Programmes du marché du travail	927	965	969	998
Logement social	455	441	412	386
Autres paiements fédéraux	893	761	1 020	1 235
Transferts directs aux organismes du secteur parapublic	284	285	297	301
	<b>23 141</b>	<b>24 544</b>	<b>25 328</b>	<b>26 006</b>

Suite...

**TABLEAU 3.24 Revenus (suite)**  
(en millions de dollars)

	2015-2016	Chiffres réels 2016-2017	Chiffres provisoires 2017-2018	Plan 2018-2019
<b>Revenus tirés des entreprises publiques</b>				
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	2 234	2 358	2 509	2 245
Régie des alcools de l'Ontario	1 956	2 349	2 196	2 234
Société ontarienne de vente du cannabis	–	–	(8)	(40)
Ontario Power Generation Inc./Hydro One Ltd. <sup>1</sup>	719	860	1 445	853
	<b>4 909</b>	<b>5 567</b>	<b>6 142</b>	<b>5 292</b>
<b>Autres revenus non fiscaux</b>				
Remboursements	991	988	996	995
Droits – Permis de conduire et immatriculation des véhicules	1 565	1 727	1 962	2 003
Redevance de liquidation de la dette (électricité)	859	621	604	–
Recouvrements – Contrats d'approvisionnement en électricité	875	838	182	183
Ventes et locations	2 102	1 999	2 439	1 409
Produit tiré des quotas d'émission	–	–	2 395	1 979
Autres droits, permis et licences	964	763	995	1 003
Réduction nette du passif – Conventions d'achat d'électricité	172	129	74	41
Redevances	274	272	297	295
Droits, dons et autres revenus provenant d'hôpitaux, de conseils scolaires et de collèges	7 493	7 957	8 283	8 552
Divers – Autres revenus non fiscaux	985	983	1 086	1 122
	<b>16 280</b>	<b>16 277</b>	<b>19 313</b>	<b>17 582</b>
<b>Total des revenus</b>	<b>136 148</b>	<b>140 734</b>	<b>150 136</b>	<b>152 461</b>

<sup>1</sup> Comprend les revenus de Brampton Distribution Holdco Inc. de 2015-2016 à 2016-2017 générés par sa participation dans Hydro One Brampton Networks Inc. Le 28 février 2017, la province a mis fin à sa participation dans Hydro One Brampton Networks Inc., qui ne fait plus partie des entreprises publiques.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

**TABLEAU 3.25 Total des charges**  
(en millions de dollars)

Charges des ministères	2015-2016	Chiffres réels 2016-2017	Chiffres provisoires 2017-2018	Plan 2018-2019
<b>Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario (Total)</b>	15	15	18,9	20,8
<b>Enseignement supérieur et Formation professionnelle (Total)</b>	9 901	10 131	11 128,4	11 788,5
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales (Base)	883	1 031	930,9	1 098,8
Investissements de durée limitée dans l'infrastructure	47	–	101,9	100,0
<b>Agriculture, Alimentation et Affaires rurales (Total)</b>	929	1 031	1 032,8	1 198,8
<b>Procureur général (Total)</b>	1 859	1 937	2 051,8	2 012,6
<b>Commission de régie interne (Total)</b>	205	219	252,3	352,3
<b>Services à l'enfance et à la jeunesse (Total)</b>	4 298	4 439	4 454,7	4 597,7
<b>Affaires civiles et Immigration (Total)</b>	102	105	108,4	122,2
Services sociaux et communautaires (Base)	11 298	11 614	12 378,1	13 312,8
Investissements de durée limitée dans les logements avec services de soutien et abordables	–	23	9,3	–
<b>Services sociaux et communautaires (Total)</b>	11 298	11 637	12 387,4	13 312,8
Sécurité communautaire et Services correctionnels (Base)	2 565	2 681	2 805,5	3 027,0
Soutien de durée limitée pour la sécurité des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015	122	–	–	–
<b>Sécurité communautaire et Services correctionnels (Total)</b>	2 687	2 681	2 805,5	3 027,0
<b>Développement économique et Croissance/Recherche, Innovation et Sciences (Total)</b>	928	1 073	1 026,1	1 072,4
Éducation (Base)	25 967	26 580	27 493,6	29 075,3
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario	110	(377)	(460,0)	(861,0)
<b>Éducation (Total)</b>	26 077	26 204	27 033,6	28 214,3
Énergie (Base)	328	456	355,1	374,7
Programmes d'allègement du coût de l'électricité	–	400	1 247,2	1 580,8
Prestation ontarienne pour l'énergie propre	860	21	–	–
Gestion des actifs et réorganisation stratégique relatives à Hydro One	44	43	187,9	35,0
<b>Énergie (Total)</b>	1 232	920	1 790,3	1 990,5
<b>Environnement et Action en matière de changement climatique (Total)</b>	503	523	783,0	1 326,0
Bureaux du corps exécutif (Base)	33	48	57,6	58,3
Secours aux sinistrés	3	1	4,0	–
<b>Bureaux du corps exécutif (Total)</b>	36	49	61,6	58,3
Finances (Base)	1 048	862	885,1	986,2
Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario	513	505	506,3	510,0
Coûts des contrats d'approvisionnement en électricité	875	838	181,8	182,8
<b>Finances (Total)</b>	2 436	2 205	1 573,1	1 679,0

suite...

**TABLEAU 3.25 Total des charges (suite)**  
(en millions de dollars)

	2015-2016	Chiffres réels 2016-2017	Chiffres provisoires 2017-2018	Plan 2018-2019
<b>Charges des ministères</b>				
<b>Office des affaires francophones (Total)</b>	8	5	6,5	7,8
<b>Services gouvernementaux et Services aux consommateurs (Total)</b>	602	595	618,8	585,3
<b>Santé et Soins de longue durée (Total)</b>	54 925	55 945	58 289,5	61 277,7
Relations avec les Autochtones et Réconciliation (Base)	75	128	92,2	101,3
Investissements ponctuels, y compris les règlements	5	–	21,6	–
<b>Relations avec les Autochtones et Réconciliation (Total)</b>	79	128	113,8	101,3
Infrastructure (Base)	213	161	265,8	213,3
Programmes d'infrastructure fédéraux-provinciaux	–	8	141,9	603,3
<b>Infrastructure (Total)</b>	213	169	407,7	816,6
<b>Commerce international (Total)</b>	21	29	51,7	61,1
<b>Travail (Total)</b>	305	308	324,1	330,6
Affaires municipales/Logement (Base)	923	994	1 051,2	1 006,8
Investissements de durée limitée	1	6	22,9	16,7
Investissements de durée limitée dans les logements municipaux, sociaux et abordables	165	544	297,0	324,3
<b>Affaires municipales/Logement (Total)</b>	1 088	1 544	1 371,1	1 347,8
Richesses naturelles et forêts (Base)	723	751	801,3	779,9
Mesures urgentes de lutte contre les incendies de forêt	95	107	117,3	69,8
<b>Richesses naturelles et forêts (Total)</b>	818	858	918,6	849,7
<b>Développement du Nord et Mines (Total)</b>	701	814	764,1	813,7
<b>Affaires des personnes âgées (Total)</b>	20	19	29,8	46,5
<b>Condition féminine (Total)</b>	26	23	27,6	37,4
Tourisme, Culture et Sport (Base)	1 431	1 540	1 568,1	1 514,2
Soutien de durée limitée pour les Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015	839	–	–	–
<b>Tourisme, Culture et Sport (Total)</b>	2 270	1 540	1 568,1	1 514,2
Transports (Base)	3 284	3 636	4 199,2	4 678,4
Investissements de durée limitée dans l'infrastructure	–	–	895,6	887,5
<b>Transports (Total)</b>	3 284	3 636	5 094,8	5 565,9
Secrétariat du Conseil du Trésor (Base)	220	233	230,4	346,9
Avantages sociaux et prestations de retraite	987	1 002	1 155,0	1 271,0
Fonds de prévoyance pour le fonctionnement	–	–	50,0	1 325,0
Fonds de prévoyance pour les immobilisations	–	–	–	275,0
<b>Secrétariat du Conseil du Trésor (Total)</b>	1 207	1 235	1 435,4	3 217,9
Intérêt sur la dette <sup>1</sup>	11 589	11 709	11 965,0	12 542,8
Économies de fin d'exercice <sup>2</sup>	–	–	–	(1 225,0)
Économies générées par l'ERRP	–	–	–	(200,0)
<b>Total des charges</b>	<b>139 663</b>	<b>141 725</b>	<b>149 494,3</b>	<b>158 464,5</b>

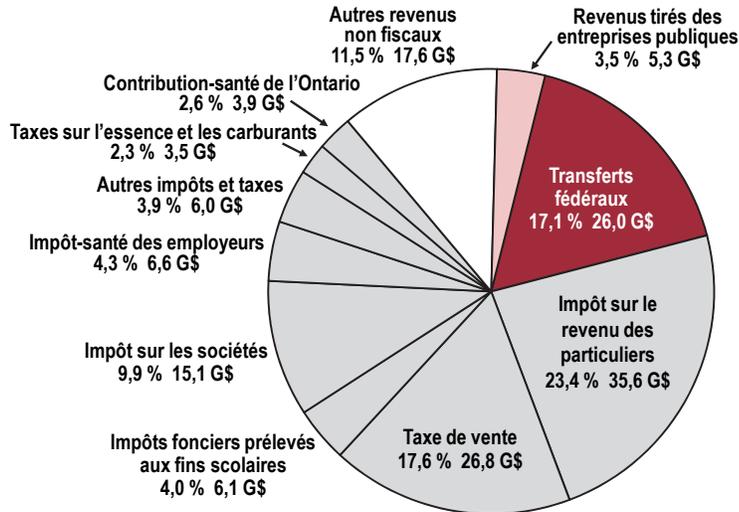
<sup>1</sup> L'intérêt sur la dette ne comprend pas les intérêts capitalisés durant la construction d'immobilisations corporelles, se chiffrant à 165 millions de dollars en 2015-2016, à 158 millions de dollars en 2016-2017, à 301 millions de dollars en 2017-2018 et à 456 millions de dollars en 2018-2019.

<sup>2</sup> Comme par les années passées, les économies de fin d'exercice témoignent des gains d'efficacité résultant de la gestion des dépenses en cours d'exercice et de la sous-utilisation des fonds attribuable à différents facteurs comme la gestion des programmes ou encore des modifications aux plans de démarrage ou de mise en œuvre de projets.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

**GRAPHIQUE 3.11 Composition des revenus, 2018-2019**

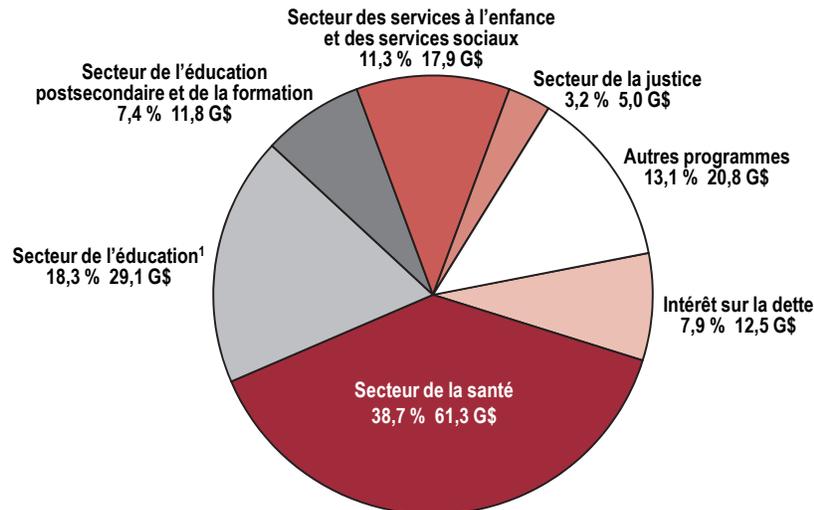
Total des revenus en 2018-2019 : 152,5 milliards de dollars



Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

**GRAPHIQUE 3.12 Composition des charges totales, 2018-2019**

Total des charges en 2018-2019 : 158,5 milliards de dollars

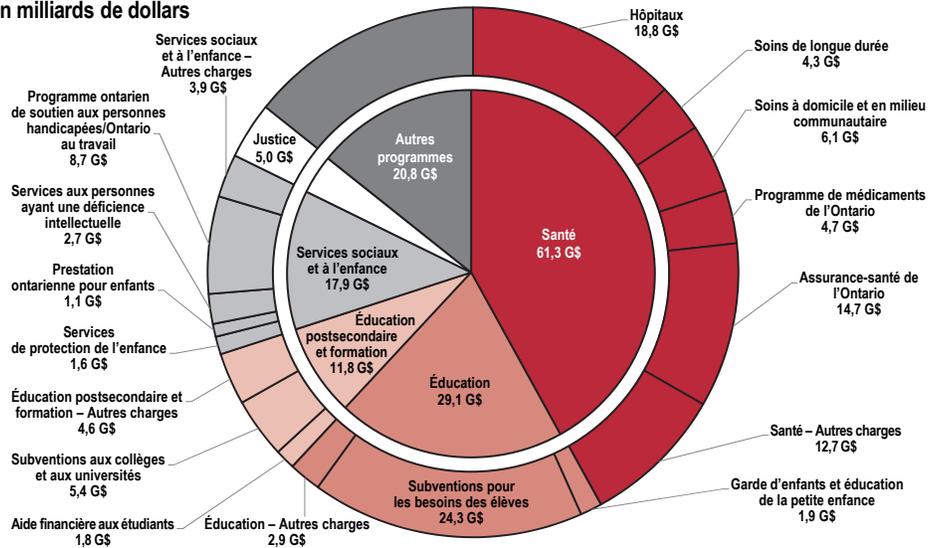


<sup>1</sup> Exclut le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les charges au titre de ce régime sont comptabilisées sous Autres programmes.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

### GRAPHIQUE 3.13 Ventilation détaillée des charges par secteur

En milliards de dollars

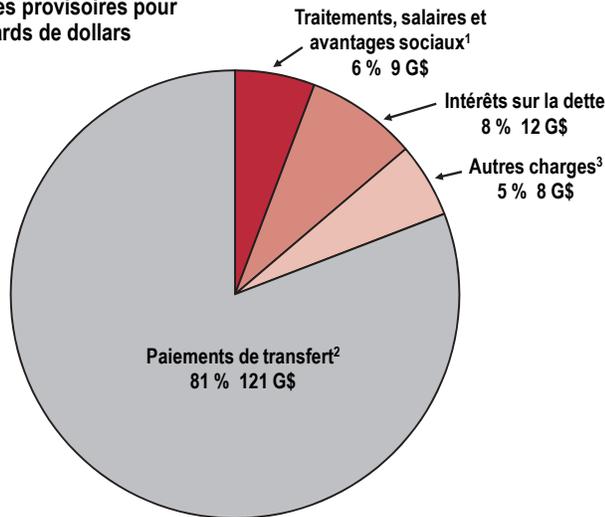


Charges de programmes pour 2018-2019 : 145,9 milliards de dollars

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. En 2018-2019, le gouvernement dépense environ 4 milliards de dollars répartis entre les différents secteurs de la santé mentale et de traitement des dépendances.

### GRAPHIQUE 3.14 Ventilation détaillée des perspectives de charges provisoires pour 2017-2018

Perspectives de charges provisoires pour 2017-2018 : 149,5 milliards de dollars



Nota :

<sup>1</sup> Désignent les salaires, traitements et avantages sociaux des employés des ministères.

<sup>2</sup> Comprennent toutes les charges de fonctionnement des entités consolidées (y compris les traitements, salaires et avantages sociaux).

<sup>3</sup> Comprennent les autres charges directes de fonctionnement, les recouvrements et les redressements de consolidation.

**TABLEAU 3.26 Dépenses liées à l'infrastructure de 2018-2019**

(en millions de dollars)

Secteur	Dépenses totales liées à l'infrastructure Chiffres prov. 2017-2018 <sup>1</sup>	Plan 2018-2019		
		Investissements dans les immobilisations <sup>2</sup>	Transferts et autres dépenses liées à l'infrastructure <sup>3</sup>	Dépenses totales liées à l'infrastructure <sup>4</sup>
<b>Transports</b>				
Transports en commun	5 099	5 978	1 536	7 514
Routes provinciales	2 757	2 707	294	3 000
Autres – Transports, biens et planification	251	223	162	384
<b>Santé</b>				
Hôpitaux	2 745	2 675	66	2 741
Autres – Santé	275	84	192	276
<b>Éducation</b>	2 825	2 496	511	3 007
<b>Postsecondaire</b>				
Collèges et autres	886	783	10	793
Universités	353	–	317	317
<b>Services sociaux</b>	607	14	475	489
<b>Justice</b>	298	292	275	567
<b>Autres secteurs<sup>5</sup></b>	1 129	843	1 181	2 024
<b>Total des dépenses liées à l'infrastructure</b>	<b>17 226</b>	<b>16 094</b>	<b>5 018</b>	<b>21 112</b>

<sup>1</sup> Comprend 10,7 milliards de dollars d'investissements provinciaux en immobilisations.

<sup>2</sup> Comprend 456 millions de dollars d'intérêt capitalisé durant la construction.

<sup>3</sup> Comprend les transferts aux municipalités, aux universités et aux organismes provinciaux dont les résultats ne sont pas consolidés.

<sup>4</sup> Comprend les investissements de tiers dans les hôpitaux, les collèges et les écoles, et les contributions fédérales aux investissements provinciaux dans l'infrastructure.

<sup>5</sup> Comprend l'administration du gouvernement, les ressources naturelles et les secteurs de la culture et du tourisme.

*Nota* : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

**TABLEAU 3.27 Principales statistiques financières et économiques établies sur dix exercices<sup>1</sup>**  
(en millions de dollars)

	2009-2010 <sup>2</sup>	2010-2011	2011-2012
<b>Revenus</b>	<b>102 553</b>	<b>113 594</b>	<b>116 401</b>
<b>Charges</b>			
Programmes	112 696	117 600	118 783
Intérêt sur la dette <sup>3</sup>	9 119	10 005	10 587
<b>Total des charges</b>	<b>121 815</b>	<b>127 605</b>	<b>129 370</b>
Réserve	–	–	–
<b>Excédent/(Déficit)</b>	<b>(19 262)</b>	<b>(14 011)</b>	<b>(12 969)</b>
Dette nette	193 589	214 511	236 230
Déficit accumulé	130 957	144 573	158 410
Produit intérieur brut (PIB) aux prix du marché	597 876	630 983	659 740
Revenu primaire des ménages	412 847	424 251	444 076
Population – Juillet (en milliers)	12 998	13 135	13 264
Dette nette par habitant (en dollars)	14 894	16 331	17 810
Revenu des ménages par habitant (en dollars)	31 763	32 299	33 481
Intérêt sur la dette en pourcentage des revenus	8,9 %	8,8 %	9,1 %
Dette nette en pourcentage du PIB	32,4 %	34,0 %	35,8 %
Déficit accumulé en pourcentage du PIB	21,9 %	22,9 %	24,0 %

<sup>1</sup> Les revenus et les charges ont été redressés pour tenir compte d'une modification comptable neutre sur le plan financier découlant de la présentation révisée des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires, conformément aux explications présentées dans le budget de 2010, de la reclassification, neutre sur le plan financier, d'organismes du gouvernement qui est décrite dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2011*, de la reclassification, neutre sur le plan financier, d'un certain nombre de mesures fiscales, notamment des transferts ou des subventions, qui est décrite dans le budget de 2012 et d'une modification de la présentation des revenus et des charges des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges qui est décrite dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2017*.

<sup>2</sup> Depuis 2009-2010, les investissements dans les immobilisations corporelles moins importantes appartenant à la province sont inscrits à l'actif et amortis dans les charges. Sont comptabilisées selon la même méthode toutes les immobilisations appartenant à des organismes dont les résultats sont consolidés.

<sup>3</sup> L'intérêt sur la dette ne comprend pas les intérêts capitalisés durant la construction d'immobilisations corporelles, se chiffrant à 202 millions de dollars en 2014-2015, à 165 millions de dollars en 2015-2016, à 158 millions de dollars en 2016-2017, à 301 millions de dollars en 2017-2018 et à 456 millions de dollars en 2018-2019.

*Nota* : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

*Sources* : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Chiffres réels 2016-2017	Chiffres provisoires 2017-2018	Plan 2018-2019
<b>120 319</b>	<b>122 955</b>	<b>126 152</b>	<b>136 148</b>	<b>140 734</b>	<b>150 136</b>	<b>152 461</b>
118 661	122 253	125 246	128 074	130 016	137 529	145 922
10 878	11 155	11 221	11 589	11 709	11 965	12 543
<b>129 539</b>	<b>133 408</b>	<b>136 467</b>	<b>139 663</b>	<b>141 725</b>	<b>149 494</b>	<b>158 465</b>
-	-	-	-	-	-	700
<b>(9 220)</b>	<b>(10 453)</b>	<b>(10 315)</b>	<b>(3 515)</b>	<b>(991)</b>	<b>642</b>	<b>(6 704)</b>
252 823	267 968	285 403	295 372	301 648	308 203	325 041
167 132	176 634	187 511	192 029	193 510	192 449	199 153
680 086	695 354	726 053	762 029	794 835	829 984	863 690
459 111	472 921	489 436	512 566	528 419	554 567	573 178
13 414	13 556	13 680	13 790	13 976	14 193	14 439
18 848	19 767	20 863	21 419	21 583	21 715	22 511
34 227	34 887	35 776	37 170	37 808	39 072	39 697
9,0 %	9,1 %	8,9 %	8,5 %	8,3 %	8,0 %	8,2 %
37,2 %	38,5 %	39,3 %	38,8 %	38,0 %	37,1 %	37,6 %
24,6 %	25,4 %	25,8 %	25,2 %	24,3 %	23,2 %	23,1 %



### Introduction

L'Ontario exécute son programme d'emprunt en visant à réduire au minimum les frais d'intérêt sur la dette à long terme. Le gouvernement a réussi à exécuter son programme d'emprunt annuel de 33,9 milliards de dollars en 2017-2018. Ce montant est supérieur aux 26,4 milliards de dollars prévus dans le budget de 2017, malgré des besoins inférieurs en matière de financement parce que la province a tiré profit de la forte demande d'obligations de l'Ontario pour combler de façon anticipée ses besoins en matière de financement se chiffrant à 11,5 milliards de dollars pour 2018-2019.

Au 31 mars 2018, on prévoit que la dette nette de l'Ontario se chiffrera à 308,2 milliards de dollars, soit 3,7 milliards de dollars de moins que ce qui était prévu dans le budget de 2017. La dette nette se chiffrait à 301,6 milliards de dollars au 31 mars 2017. Le ratio de la dette nette au PIB de la province a atteint un sommet de 39,3 % en 2014-2015 et on prévoit à l'heure actuelle qu'il sera de 37,1 % en 2017-2018. Le ratio de la dette nette au PIB devrait demeurer inférieur au sommet atteint en 2014-2015 et reprendre une tendance à la baisse en 2022-2023.

Le programme des obligations vertes, qui fait partie du programme d'emprunt de l'Ontario, est un important outil dont se sert l'Ontario pour financer des projets de transport en commun et d'autres projets écologiques aux quatre coins de la province. L'Ontario, la première province canadienne à avoir émis des obligations vertes, souhaite toujours avoir recours à ce marché en raison du succès connu par le programme et s'attend à continuer de le faire tous les ans. La province a procédé à sa quatrième et plus importante émission d'obligations vertes en janvier 2018.

## Emprunts à long terme sur les marchés publics

On prévoit que l'excédent de la province pour 2017-2018 sera de 0,6 milliard de dollars, comparativement à l'équilibre budgétaire prévu dans le budget de 2017. Les emprunts à long terme contractés par la province en 2018-2019 devraient totaliser 31,7 milliards de dollars, soit 0,5 milliard de moins que ce qui était estimé dans le budget de 2017. Les emprunts à long terme pour 2019-2020 qui devraient totaliser 36,7 milliards de dollars sont aussi inférieurs de 1,1 milliard de dollars aux projections du budget de 2017.

**TABLEAU 3.28 Sommaire du programme d'emprunt et perspectives à moyen terme**  
(en milliards de dollars)

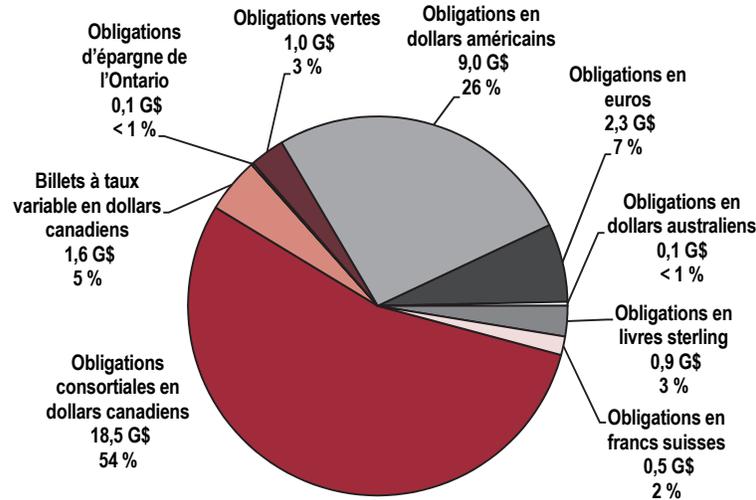
	2017-2018			2018-2019	2019-2020	2020-2021
	Budget 2017	Chiffres prov.	Variation en cours d'exercice			
Déficit/(Excédent)	–	(0,6)	(0,6)	6,7	6,6	6,5
Investissement dans les immobilisations	13,1	10,7	(2,4)	14,2	15,7	15,8
Redressements sans effet sur la trésorerie	(6,7)	(5,9)	0,8	(7,1)	(7,1)	(7,6)
Prêts à Infrastructure Ontario	0,4	0,1	(0,3)	0,4	0,5	0,4
Autres prêts/investissements nets	(0,8)	(1,6)	(0,8)	1,5	0,5	0,4
Dette arrivant à échéance	17,5	17,4	(0,1)	21,5	27,3	26,4
Règlement de la dette	0,1	0,1	(0,0)	0,1	0,1	0,1
<b>Total des besoins en matière de financement</b>	<b>23,7</b>	<b>20,2</b>	<b>(3,5)</b>	<b>37,3</b>	<b>43,6</b>	<b>41,9</b>
Emprunts auprès du Régime de pensions du Canada	–	–	–	(0,0)	(0,9)	(0,6)
Diminution/(Augmentation) des emprunts à court terme	–	–	–	–	–	–
Augmentation/(Diminution) des espèces et quasi-espèces	6,0	6,0	–	6,0	(6,0)	–
Emprunts anticipés de 2016-2017	(3,2)	(3,8)	(0,5)	–	–	–
Emprunts anticipés de 2017-2018 pour 2018-2019	–	11,5	11,5	(11,5)	–	–
<b>Total des emprunts à long terme sur les marchés publics</b>	<b>26,4</b>	<b>33,9</b>	<b>7,4</b>	<b>31,7</b>	<b>36,7</b>	<b>41,3</b>

*Nota* : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Le gouvernement demandera à l'Assemblée législative de lui accorder le pouvoir d'emprunter pour combler les besoins de la province et proposera des modifications qui, si elles étaient adoptées, rationaliseraient l'administration du programme d'emprunt de la province.

### GRAPHIQUE 3.15 Composition des emprunts, 2017-2018

Émissions : 33,9 milliards de dollars



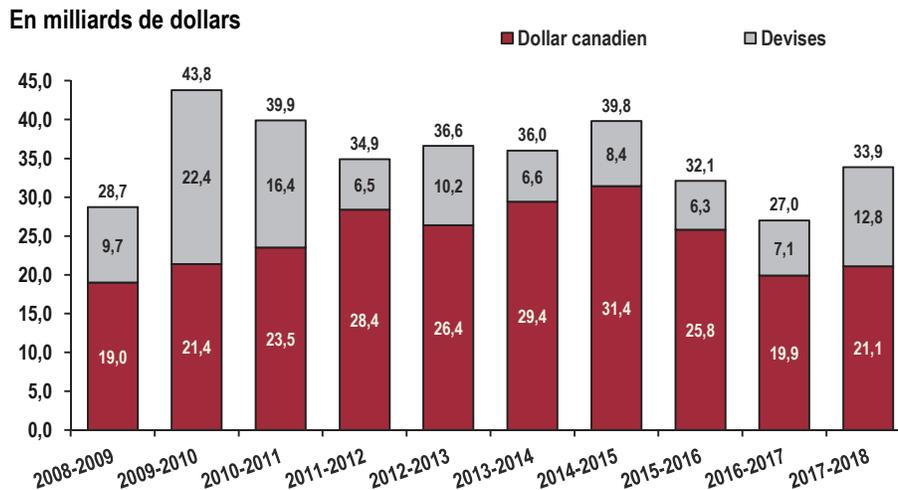
Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.  
Source : Office ontarien de financement.

Environ 62 % des emprunts de 2017-2018 ont été contractés en dollars canadiens, principalement par l'entremise de l'émission d'obligations consortiales, mais aussi de billets à taux variable, d'obligations d'épargne de l'Ontario et de l'émission d'obligations vertes d'une valeur de 1 milliard de dollars. Ce pourcentage est inférieur à celui de 2016-2017, qui était de 74 %, mais il est toujours en grande partie conforme à l'objectif indiqué dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2017* de contracter environ les deux tiers des emprunts totaux sur le marché du dollar canadien.

Environ 38 % des emprunts, soit quelque 12,8 milliards de dollars, ont été contractés en devise. Le marché du dollar américain est demeuré une importante source de financement pour l'Ontario en 2017-2018, des emprunts de 9,0 milliards de dollars ayant été contractés en dollars américains. Le reste des emprunts contractés en devise l'a été en euros, en livres sterling, en francs suisses et en dollars australiens.

## Assurer un accès privilégié aux marchés

GRAPHIQUE 3.16 Emprunts en dollars canadiens et en devises



Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.  
Source : Office ontarien de financement.

La province tire régulièrement parti des occasions d'emprunter dans des devises autres que le dollar canadien en vue d'alléger la pression exercée sur le marché des obligations intérieures et de diversifier son bassin d'investisseurs. Cela aide à réduire les coûts globaux d'emprunt de l'Ontario et permet à la province de continuer à avoir accès à du capital lorsque les conditions du marché canadien sont moins favorables.

Étant donné la demande continue sur le marché du dollar canadien, la province maintiendra sa cible d'emprunt en dollars canadiens, soit environ les deux tiers des emprunts totaux en 2018-2019.

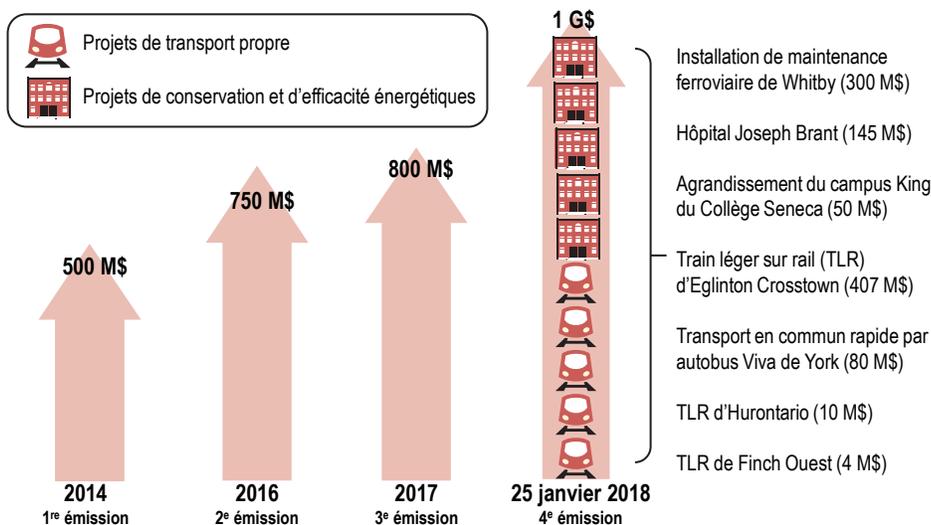
## Chef de file sur le marché des obligations vertes en dollars canadiens

L'Ontario est actuellement le plus important émetteur d'obligations vertes en dollars canadiens, avec quatre émissions totalisant 3,05 milliards de dollars.

Le 25 janvier 2018, la province a procédé avec succès à sa quatrième émission d'obligations vertes d'une valeur de 1 milliard de dollars. Il ne s'agit pas seulement de la plus importante émission d'obligations vertes de la province de l'Ontario, mais c'est aussi la plus importante émission sur le marché des obligations vertes en dollars canadiens jusqu'à présent.

Les projets admissibles retenus pour recevoir des fonds générés par la plus récente émission d'obligations vertes de l'Ontario englobent sept projets qui mettent l'accent sur les moyens de transport propre ainsi que sur la conservation et l'efficacité énergétiques.

GRAPHIQUE 3.17 Émissions d'obligations vertes de l'Ontario



*Nota :* Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Sept projets jugés admissibles devraient recevoir du financement de la quatrième émission d'obligations vertes de l'Ontario. Cette approche permet une certaine souplesse en matière de financement, les dépenses dans certains projets pouvant varier par rapport aux prévisions actuelles.

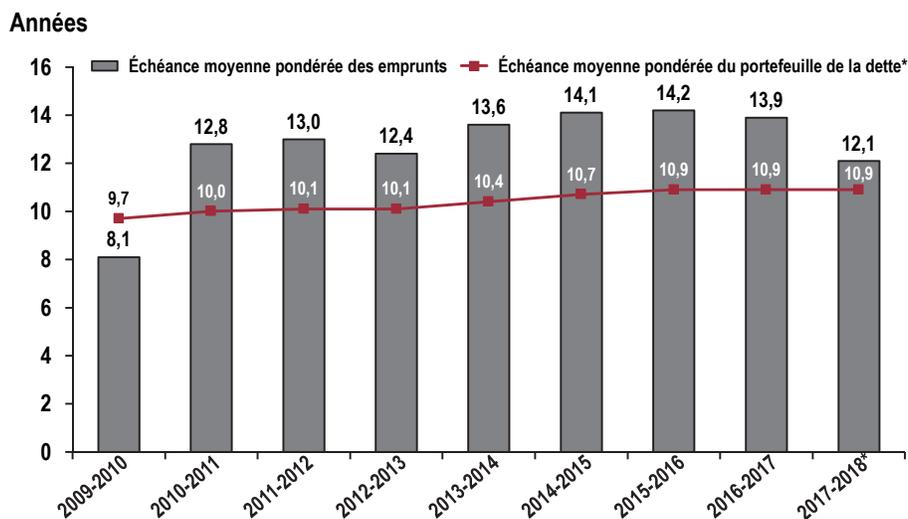
Source : Office ontarien de financement.

Les sept projets s'alignent sur quatre des Objectifs de développement durable des Nations Unies. Établis en 2015, ces objectifs universels visent l'amélioration de secteurs prioritaires tels que le changement climatique, l'innovation et la consommation durable.

L'Ontario, qui est la première province canadienne à avoir émis des obligations vertes, continuera de développer le marché des obligations vertes en dollars canadiens avec la participation d'investisseurs de partout au monde. Les obligations vertes de l'Ontario tirent parti de la capacité de la province de mobiliser des fonds à de faibles taux d'intérêt et constituent un outil important qui aide l'Ontario à financer des projets de transport en commun et d'autres projets écologiques aux quatre coins de la province.

## Prolonger l'échéance des emprunts

GRAPHIQUE 3.18 Moyenne pondérée de l'échéance des emprunts en années



\* Échéance moyenne du portefeuille de la dette au 31 décembre 2017.  
Source : Office ontarien de financement.

On commence à constater un léger renversement de la tendance à la baisse des taux d'intérêt, à l'échelle mondiale, des 25 dernières années. En maintenant en moyenne une longue échéance pour le portefeuille de la dette de la province, on s'assure de tirer parti des faibles taux d'intérêt pour une plus longue période. Cela réduit les risques de refinancement et aide à atténuer l'incidence que la hausse prévue des taux d'intérêt aurait sur les futurs coûts liés à l'intérêt sur la dette de la province.

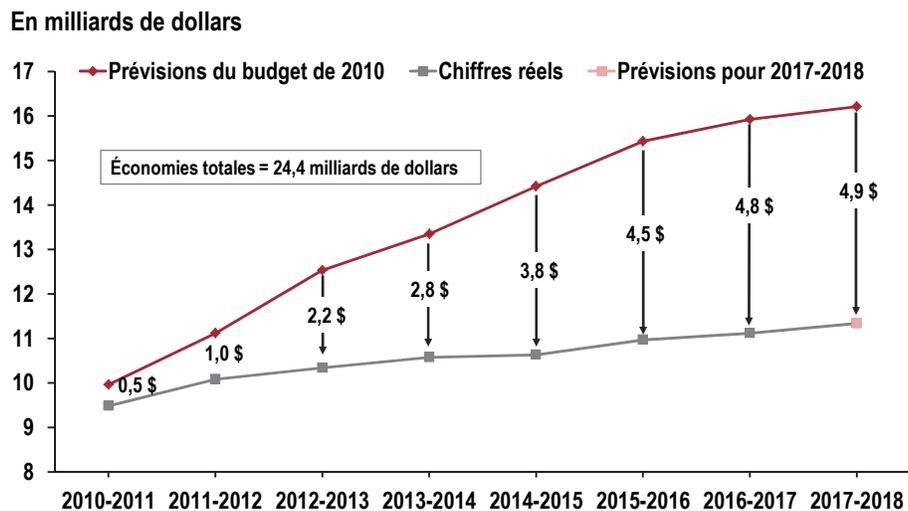
Depuis le début de l'exercice 2010-2011, l'Ontario a émis des obligations d'une valeur de 70,6 milliards de dollars dont l'échéance dépasse 30 ans pour tirer parti des faibles taux d'intérêt. Ainsi, la moyenne de l'échéance du portefeuille de la dette provinciale a été prolongée, étant passée de 9,7 ans en 2009-2010 à 10,9 ans au 31 décembre 2017.

## Économies au titre de l'intérêt sur la dette et abordabilité

Les charges liées à l'intérêt sur la dette devraient être de 11 965 millions de dollars en 2017-2018, soit de 281 millions de dollars inférieures aux prévisions du budget de 2017. On prévoit que les charges liées à l'intérêt sur la dette seront de 12,5 milliards de dollars en 2018-2019 et de 13,1 milliards de dollars en 2019-2020.

Les économies réalisées en 2017-2018 s'inscrivent dans une tendance amorcée en 2010 par les déficits et les besoins d'emprunt moins élevés, ainsi que les taux d'intérêt plus faibles que prévu. Par rapport aux prévisions du budget de 2010, les économies au titre de l'intérêt sur la dette réalisées jusqu'à ce qu'on atteigne l'équilibre budgétaire totalisent actuellement 24,4 milliards de dollars.

**GRAPHIQUE 3.19 Intérêt sur la dette : Comparaison des prévisions budgétaires et des chiffres réels**

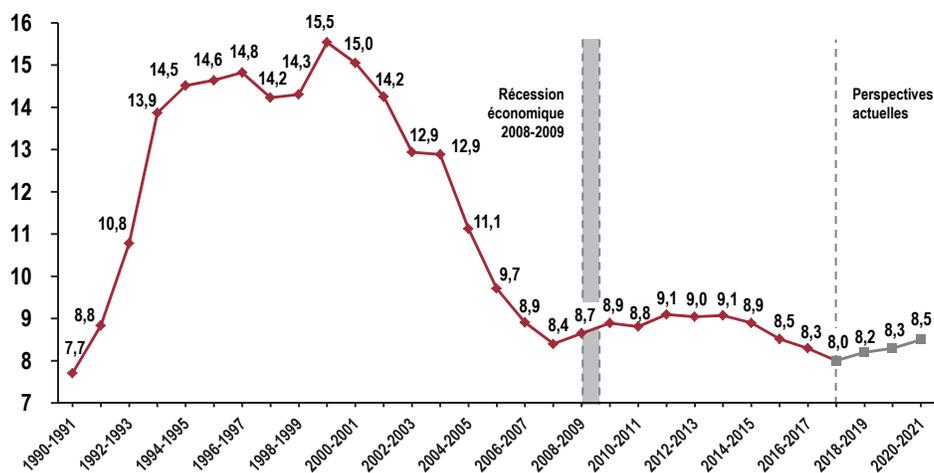


*Nota :* Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Depuis 2016-2017, l'intérêt sur la dette des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges est présenté ligne par ligne conformément aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Ce graphique a été redressé pour se conformer à cette nouvelle présentation.  
*Source :* Office ontarien de financement.

Le graphique 3.20 montre comment les économies au titre de l'intérêt sur la dette ont abaissé le ratio de l'intérêt sur la dette aux revenus, une mesure clé de l'abordabilité de la dette. Le budget de 2010 prévoyait que, jusqu'en 2017-2018, la province devrait consacrer au paiement de l'intérêt 11,3 cents de chaque dollar perçu. Or, les prévisions actuelles sont de 8 cents, soit 3,3 cents de moins. Ce ratio est le plus bas affiché depuis les 25 dernières années, et cette tendance devrait se poursuivre durant la période de prévision à moyen terme jusqu'en 2020-2021, même en prenant en considération les prévisions relatives à l'intérêt sur la dette qui englobent des taux plus élevés et le retour à un déficit.

**GRAPHIQUE 3.20 Ratio de l'intérêt sur la dette aux revenus**

Pourcentage



Nota : Les chiffres pour les exercices 2005-2006 à 2019-2020 ont été redressés pour se conformer à la présentation ligne par ligne des organismes du secteur parapublic.  
Source : Office ontarien de financement.

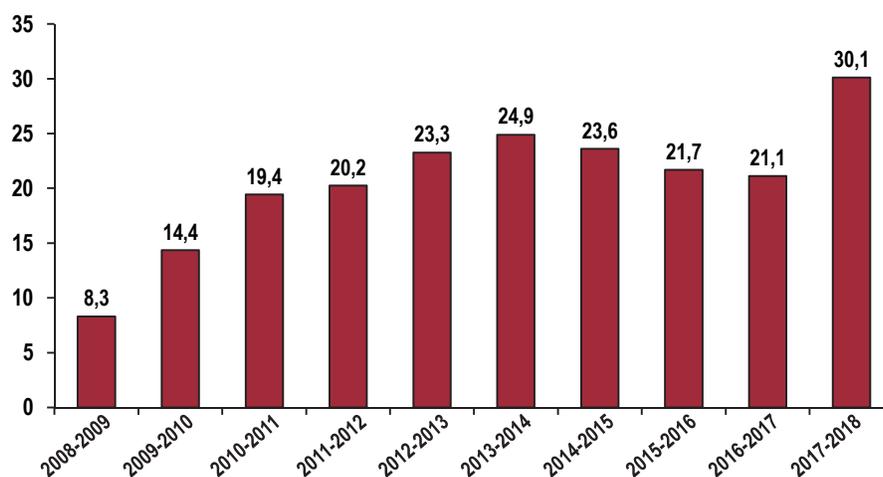
## Assurer des niveaux de liquidités adéquats

L'Ontario gère activement ses obligations financières en conservant un portefeuille de réserves de liquidités et en contractant des emprunts à court terme. Depuis la crise financière en 2008-2009, la province a augmenté ses niveaux de réserves de liquidités non affectées. Au sortir de la crise financière, la province a mis en oeuvre une stratégie consistant à émettre en 2009-2010 un nombre considérable d'obligations intérieures de référence de 10 et 30 ans d'une grande liquidité pour répondre à la demande des investisseurs. Cette stratégie a été couronnée de succès et continue d'abaisser les coûts d'emprunt de l'Ontario tout en accroissant l'accès de la province à du capital. Toutefois, en raison de ces importantes émissions d'obligations, la province fera face à des sorties de fonds considérables certains jours à partir de 2019-2020, au lieu d'avoir à respecter des échéances mieux réparties tout au long de l'année. En prévision de ce besoin de réserves de trésorerie pour faire face à ces sorties de fonds, la province a commencé à accroître ces réserves en 2017-2018 comme cela est indiqué au graphique 3.21.

Le programme d'emprunt à court terme de la province sur les marchés monétaires en dollars canadiens et américains a relativement peu d'envergure, ne représentant que 6,2 % de la dette de l'Ontario. Grâce au fait que la province peut emprunter davantage à court terme au besoin et qu'elle a d'importants niveaux de réserves de liquidités non affectées, elle aura toujours des liquidités adéquates pour s'acquitter de ses obligations financières.

**GRAPHIQUE 3.21 Moyenne des niveaux de liquidités non affectées**

En milliards de dollars



Source : Office ontarien de financement.

## Abaisser le ratio de la dette nette au PIB

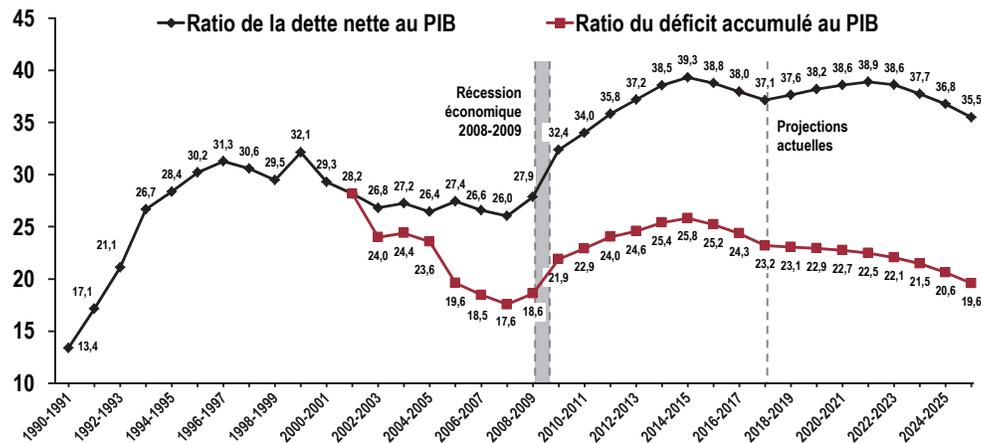
La dette nette de l'Ontario équivaut à la différence entre le total des passifs et le total des actifs financiers. Selon les projections, elle se chiffrera à 308,2 milliards de dollars au 31 mars 2018, ce qui est inférieur aux 311,9 milliards de dollars prévus dans le budget de 2017.

Le déficit accumulé devrait se chiffrer à 192,4 milliards de dollars au 31 mars 2018, par rapport aux 193,5 milliards de dollars prévus dans le budget de 2017. La différence projetée de 115,8 milliards de dollars entre la dette nette et le déficit accumulé est attribuable au niveau élevé d'investissements que la province fait dans l'infrastructure.

Le ratio de la dette nette au PIB de l'Ontario a atteint un sommet de 39,3 % en 2014-2015 et on prévoit actuellement qu'il sera de 37,1 % en 2017-2018, ce qui est inférieur au taux de 37,5 % prévu pour 2017-2018 dans le budget de 2017. Le ratio de la dette nette au PIB devrait demeurer inférieur au sommet atteint en 2014-2015 et reprendre une tendance à la baisse en 2022-2023.

**GRAPHIQUE 3.22 Ratio de la dette nette au PIB et ratio du déficit accumulé au PIB**

En pourcentage



Nota : À compter de 2005-2006, la dette nette a été redressée pour y inclure la dette nette du secteur parapublic.  
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

## Composition de la dette totale

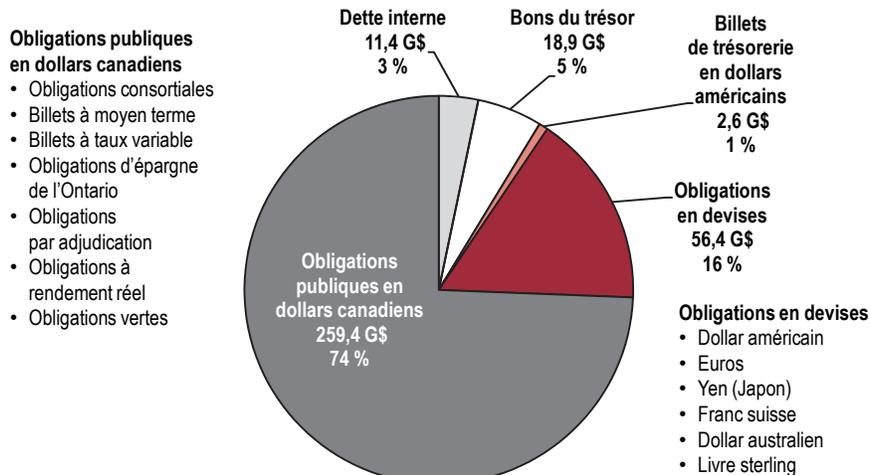
La dette totale est constituée d'obligations émises sur les marchés financiers publics, d'une dette interne, de bons du Trésor et de billets de trésorerie américains. La dette totale, qui représente tous les emprunts sans déduire les actifs financiers, devrait s'élever à 348,8 milliards de dollars au 31 mars 2018.

On prévoit que la dette contractée sur les marchés publics totalisera 337,4 milliards de dollars au 31 mars 2018; elle consiste principalement en obligations émises en sept devises sur les marchés publics canadiens et internationaux. L'Ontario a aussi une dette interne de 11,4 milliards de dollars contractée en dollars canadiens. La dette interne est constituée de titres de créance qui sont détenus principalement par l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Cette dette contractée hors des marchés publics est non négociable.

La dette en dollars canadiens représente 83 % de la dette totale projetée au 31 mars 2018.

**GRAPHIQUE 3.23 Composition de la dette totale au 31 mars 2018**

Émissions en circulation : 348,8 milliards de dollars



*Nota :* Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.  
*Source :* Office ontarien de financement.

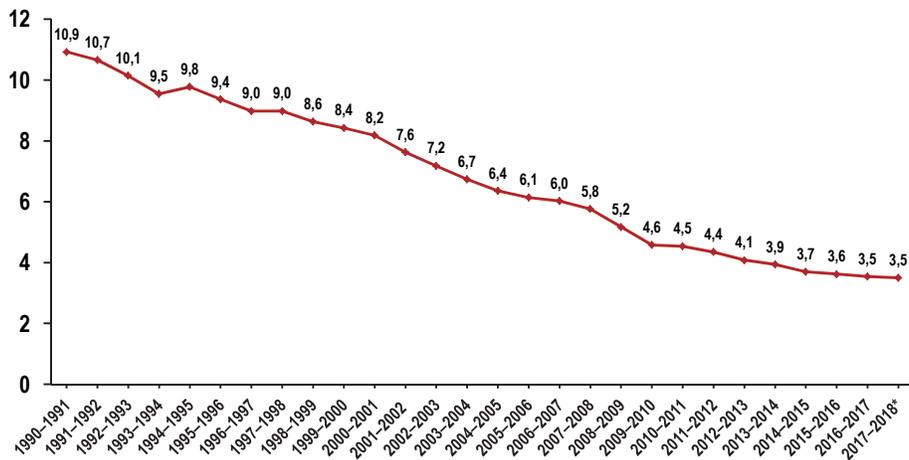
## Coût de la dette

Le taux d'intérêt qui s'applique à la dette de l'Ontario est en baisse constante depuis 1990-1991; le taux d'intérêt effectif (selon une moyenne pondérée) sur la dette totale était alors de 10,9 %. Au 31 mars 2018, on prévoit qu'il sera de 3,5 %, ce qui est inchangé par rapport au 31 mars 2017.

Pour 2018-2019, une variation de un point de pourcentage des taux d'intérêt ferait augmenter ou diminuer l'intérêt sur la dette de quelque 300 millions de dollars pour la province.

**GRAPHIQUE 3.24 Taux d'intérêt effectif (moyenne pondérée) de la dette totale**

En pourcentage



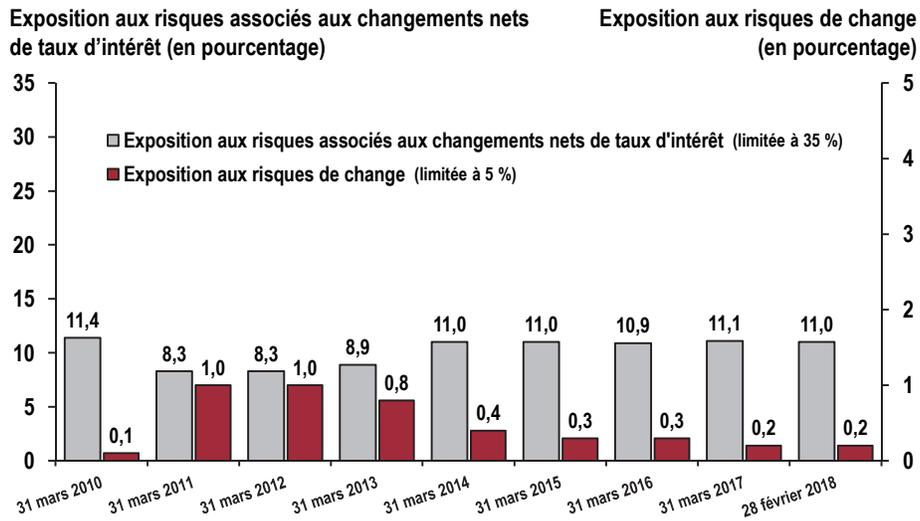
\* Projections jusqu'au 31 mars 2018.

Sources : Comptes publics de l'Ontario (1991-2017) et Office ontarien de financement.

## Limiter l'exposition aux risques

L'Ontario limite son exposition aux risques associés aux changements nets de taux d'intérêt à 35 % et son exposition aux risques de change à 5 % de la dette contractée pour les besoins de la province. Au 28 février 2018, les pourcentages d'exposition aux risques associés aux changements nets de taux d'intérêt et aux risques de change étaient de 11,0 % et de 0,2 %, respectivement. En 2017-2018, toutes les expositions sont restées nettement inférieures aux limites prévues dans la politique.

**GRAPHIQUE 3.25 Exposition aux risques associés aux changements nets de taux d'intérêt et aux risques de change**  
En pourcentage de la dette contractée pour les besoins de la province



Nota : Exclut la dette de la Société financière de l'industrie de l'électricité.  
Source : Office ontarien de financement.

## Utilisation des produits dérivés pour atténuer le risque

Afin d'avoir recours aux moyens les plus efficaces de combler ses besoins d'emprunt, l'Ontario émet des titres de créance à des taux fixes et variables sur les marchés tant canadiens qu'internationaux. Afin d'atténuer le risque associé aux fluctuations des taux de change et d'intérêt, la province a recours à des produits dérivés, qui sont un genre de contrats financiers permettant de limiter l'exposition à ces deux variables. Les swaps de devises et les contrats de change à terme servent à convertir une exposition à un risque de change en une exposition à un risque en dollars canadiens, tandis que les swaps de taux d'intérêt font en sorte que les paiements d'intérêts sur les titres de créance à taux variable de la province restent constants.

**TABLEAU 3.29 Valeur nominale du portefeuille consolidé des produits dérivés<sup>1</sup>**  
(en milliards de dollars)

	Total	Swaps de taux d'intérêt	Swaps de devises	Contrats de change à terme
2016-2017	156,6	85,2	40,8	30,6
Chiffres provisoires 2017-2018	158,5	82,5	44,2	31,8

<sup>1</sup> Les montants nominaux représentent le volume de contrats dérivés en cours, mais ne sont pas représentatifs du risque de crédit ou de marché de ces contrats, ni des flux de trésorerie réels.

*Nota* : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

*Source* : Office ontarien de financement.

## Réduire la dette insurmontable du secteur de l'électricité de l'Ontario

Les résultats provisoires de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) pour 2017-2018 indiquent que les revenus pourraient être de 1,9 milliard de dollars supérieurs aux charges, ce qui réduirait la dette non provisionnée de la SFIEO (ou « dette insurmontable du secteur de l'électricité ») pour la faire passer de 3,2 milliards de dollars au 31 mars 2017 à 1,3 milliard de dollars au 31 mars 2018. C'est donc dire que la dette insurmontable diminuerait pour une quatorzième année de suite.

Pour 2018-2019, on prévoit que les revenus de la SFIEO seront supérieurs de quelque 0,3 milliard de dollars à ses charges.

Grâce à la gestion prudente de la dette et d'autres obligations du secteur de l'électricité, le gouvernement a retiré la redevance de liquidation de la dette de la facture d'électricité de tous les consommateurs résidentiels au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Comme il l'a annoncé dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2015*, il éliminera cette redevance pour les industries, les entreprises et d'autres consommateurs d'électricité, comme les institutions et les organismes sans but lucratif, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

Même lorsque la redevance de liquidation de la dette aura pris fin, on s'attend à ce que la SFIEO continue d'assurer le service et le remboursement de sa dette et d'autres passifs en ayant recours à d'autres revenus qui lui sont dédiés, tels que les paiements tenant lieu d'impôt et la redevance sur le revenu brut.

## Tableaux financiers consolidés

**TABLEAU 3.30 Dette nette et déficit accumulé**  
(en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Chiffres provis. 2017-2018	Plan 2018-2019
Dette <sup>1</sup>						
Dette contractée sur les marchés publics						
Obligations <sup>2</sup>	259 933	280 442	293 935	299 356	315 307	325 706
Bons du Trésor	12 297	14 631	14 604	16 120	18 870	18 870
Billets de trésorerie américains <sup>2</sup>	8 657	6 304	6 304	5 369	2 619	2 619
Infrastructure Ontario (IO) <sup>3</sup>	1 603	950	300	300	300	300
Autres	345	317	301	296	279	268
	<b>282 835</b>	<b>302 644</b>	<b>315 444</b>	<b>321 441</b>	<b>337 375</b>	<b>347 763</b>
Dette interne	12 923	12 316	11 969	11 661	11 413	11 074
<b>Dette totale</b>	<b>295 758</b>	<b>314 960</b>	<b>327 413</b>	<b>333 102</b>	<b>348 788</b>	<b>358 837</b>
Trésorerie et placements temporaires, excluant le secteur parapublic	(24 303)	(24 946)	(25 765)	(23 422)	(32 018)	(26 534)
<b>Dette totale moins la trésorerie et les placements temporaires</b>	<b>271 455</b>	<b>290 014</b>	<b>301 648</b>	<b>309 680</b>	<b>316 770</b>	<b>332 303</b>
Autres (actifs)/passifs nets <sup>4</sup>	(18 061)	(19 507)	(21 400)	(22 044)	(21 845)	(20 504)
Dette nette du secteur parapublic	14 574	14 896	15 124	14 012	13 278	13 242
<b>Dette nette</b>	<b>267 968</b>	<b>285 403</b>	<b>295 372</b>	<b>301 648</b>	<b>308 203</b>	<b>325 041</b>
Actifs non financiers <sup>5</sup>	(91 334)	(97 892)	(103 343)	(108 138)	(115 754)	(125 888)
<b>Déficit accumulé</b>	<b>176 634</b>	<b>187 511</b>	<b>192 029</b>	<b>193 510</b>	<b>192 449</b>	<b>199 153</b>

<sup>1</sup> Y compris la dette contractée par la province et les organismes du gouvernement.

<sup>2</sup> Tous les soldes sont exprimés en dollars canadiens. Les soldes ci-dessus tiennent compte de l'effet des contrats dérivés connexes.

<sup>3</sup> La dette provisoire d'Infrastructure Ontario (IO) pour 2017-2018 se compose des Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure (300 millions de dollars). La dette d'IO n'est pas garantie par la province.

<sup>4</sup> Les autres (actifs)/passifs nets comprennent les débiteurs, les prêts en cours, les avances et les investissements dans les entreprises publiques, les créateurs, les charges à payer, le revenu et les apports en capital reportés, les régimes de retraite et les autres avantages sociaux futurs, et les autres passifs.

<sup>5</sup> Les actifs non financiers comprennent les immobilisations corporelles de la province et du secteur parapublic.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

**TABLEAU 3.31 Perspectives à moyen terme : Dette nette et déficit accumulé**  
(en milliards de dollars)

	2019-2020	2020-2021
<b>Dette totale</b>	<b>369,0</b>	<b>384,4</b>
Trésorerie et placements temporaires	(20,5)	(20,5)
Dette totale moins la trésorerie et les placements temporaires	348,5	363,9
Autres (actifs)/passifs nets	(18,3)	(15,0)
Dette nette du secteur parapublic	12,6	11,2
<b>Dette nette</b>	<b>342,8</b>	<b>360,1</b>
Actifs non financiers	(137,0)	(147,9)
<b>Déficit accumulé</b>	<b>205,8</b>	<b>212,3</b>

*Nota* : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.



# Chapitre IV

## DES PARTENARIATS POUR ASSURER L'ÉQUITÉ ET CRÉER DES POSSIBILITÉS





## Introduction

Guidé par son engagement à l'égard de la réconciliation, l'Ontario continue de prendre des mesures pour consolider les relations avec les peuples des Premières Nations, les Métis, les Inuits et les Autochtones en milieu urbain, notamment en améliorant la viabilité et les occasions socio-économiques dans les communautés autochtones. En partenariat, l'Ontario soutient le travail des communautés autochtones pour l'élaboration de politiques et de programmes qui tiennent compte de la diversité des traditions, des cultures et des histoires autochtones.

Sous l'égide de l'Accord politique entre les Premières Nations et le gouvernement de l'Ontario conclu en 2015 et conformément aux documents *Cheminer ensemble : L'engagement de l'Ontario envers la réconciliation avec les peuples autochtones* et *Pas à pas ensemble : La stratégie de l'Ontario contre la violence envers les femmes autochtones*, l'Ontario demeure déterminé à travailler avec les leaders autochtones de la province dans un esprit de respect mutuel. En décembre 2017, l'Ontario a signé l'entente-cadre sur la réconciliation entre la Nation métisse de l'Ontario, le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Ontario. Cette entente prévoit un processus pour établir une relation de gouvernement à gouvernement entre la Couronne et la Nation métisse de l'Ontario et travailler ensemble à régler les priorités mutuelles.

Le gouvernement continuera de travailler avec les peuples autochtones et non autochtones afin de créer des mesures de soutien adaptées à leurs besoins et à leur culture, de bâtir des communautés autochtones fortes, prospères et en santé, et d'améliorer les résultats.

## **Des partenariats pour soutenir les enfants et les jeunes Autochtones**

### **Secrétariat du mieux-être des jeunes et des communautés autochtones : Des solutions pensées par les communautés et les jeunes**

Depuis quelques années, dans plusieurs communautés des Premières Nations du Nord de l'Ontario, le nombre de suicides chez les jeunes est très élevé. Qui plus est, un grand nombre de jeunes autochtones provenant de communautés éloignées du Nord de l'Ontario qui fréquentent l'école secondaire dans les grands centres urbains ont été victimes de violence raciale, et il manque de logements et de soutiens adaptés à leur culture.

Le nombre de suicides chez les jeunes dans les communautés autochtones et le traumatisme intergénérationnel, héritage des pensionnats indiens et d'autres formes de racisme institutionnalisé, ont contribué à des crises sanitaires et sociales qui nécessitent une approche coordonnée pour fournir des solutions globales et adaptées à la culture.

L'Ontario a mis sur pied le Secrétariat du mieux-être des jeunes et des communautés autochtones en juillet 2017 pour collaborer avec ses partenaires autochtones à l'élaboration et à la mise en oeuvre conjointes d'un plan d'action à plus long terme visant à aider les jeunes et les communautés autochtones. Les nouvelles initiatives mises de l'avant pour fournir un meilleur soutien localisé comprennent ce qui suit :

- Accès accru aux ressources et aux soutiens permettant d'habiliter les jeunes autochtones.
- Soutien aux instituts autochtones pour accroître l'apprentissage inclusif, augmenter leur capacité et resserrer leur rôle de pilier important et unique, du système d'éducation postsecondaire de l'Ontario. Cette reconnaissance s'appuie sur l'investissement de 56 millions de dollars sur trois ans dans le soutien aux apprenants autochtones annoncé dans le budget de 2017. (Voir la section « Reconnaître les instituts autochtones » dans le chapitre II, *Stimuler l'économie et créer de bons emplois*, pour de plus amples détails.)
- Financement provincial de 5,5 millions de dollars au cours de l'année scolaire 2017-2018 pour aider les étudiantes et étudiants de la nation Nishnawbe Aski à poursuivre leurs études dans des centres urbains. Conjugué au financement fédéral de 4,7 millions de dollars versé chaque année au cours des trois prochaines années, l'investissement provincial fera en sorte que des ressources soient disponibles pour créer un milieu d'apprentissage sûr, approprié et culturellement pertinent.
- Expansion des services de counseling et de soutien global en santé mentale en fournissant à la Première Nation de Pikangikum du financement pour le recrutement de 20 travailleuses et travailleurs supplémentaires du secteur de la santé mentale pour les enfants et les jeunes à risque.

## Améliorer l'accès à des services de garde d'enfants adaptés à la culture

La garde d'enfants fait partie intégrante de l'autonomisation économique des femmes.

L'investissement dans des services de garde d'enfants de haute qualité est un atout pour l'économie et pour les familles. Les recherches montrent également que les enfants profitent grandement de l'accès à des services de garde d'enfants de haute qualité, donnant notamment de meilleurs résultats sur les plans de l'éducation, de la santé et de l'emploi<sup>1</sup>.

L'Ontario est déterminé à fournir, dans les réserves et hors réserve, des services de garde d'enfants abordables et de haute qualité pour que les familles aient le soutien nécessaire à une bonne qualité de vie et contribuent pleinement à l'économie.

C'est pourquoi, à compter de 2018-2019, la province versera aux communautés des Premières Nations du nouveau financement de fonctionnement à hauteur de 40 millions de dollars sur trois ans pour les programmes de garde d'enfants, nouveaux et existants, dans les réserves. Le gouvernement investira également 290 millions de dollars sur six ans dans de nouvelles immobilisations pour la garde d'enfants à compter de 2019-2020. Cet investissement créera 4 500 nouvelles places de garderie, doublant la capacité actuelle des services de garde dans les réserves.

Le gouvernement travaillera en étroite collaboration avec les organismes et les communautés des Premières Nations afin de comprendre leurs besoins locaux et d'élaborer des plans d'expansion des services de garde d'enfants dans les réserves; il continuera de discuter avec le gouvernement fédéral des possibilités de partage des coûts liés à ces investissements cruciaux.

En décembre 2017, la province a également annoncé un investissement de 23,5 millions de dollars sur deux ans pour élargir les programmes pour l'enfance et la famille adaptés à la culture dans 40 communautés des Premières Nations, en partenariat avec celles-ci. Cet investissement soutiendra des programmes pour plus de 1 800 enfants et leur famille, à savoir :

- **Première Nation M'Chigeeng** – prolongation des heures et des jours d'ouverture en fonction des horaires des parents, prestation de services mobiles pour les familles n'ayant pas accès à des transports et fourniture de nouveaux programmes adaptés à la culture et à la langue.
- **Première Nation Nibinamik** – soutien à un partenariat avec des chercheurs, des spécialistes de la petite enfance et la communauté Nibinamik pour l'élaboration et la mise en oeuvre d'une approche adaptée à la culture et conçue localement concernant les programmes de la petite enfance.
- **Première Nation de Walpole Island** – amélioration des programmes linguistiques et culturels pour les enfants et les familles, comprenant le jardinage, l'artisanat et les arts traditionnels, et les visites aux aînés.
- **Réserve indienne non cédée de Wikwemikong** – doublement du nombre de familles qui peuvent avoir accès au programme pour l'enfance et la famille et soutien à la priorité déclarée de la communauté d'inculquer la maîtrise de la langue traditionnelle, notamment grâce à un partenariat avec l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario sur l'acquisition du langage dès la petite enfance.

<sup>1</sup> Clive R. Belfield, et coll., « The High/Scope Perry Preschool program: Cost-Benefit Analysis Using Data from the Age-40 Followup », *Journal of Human Resources*, vol. 41, n° 1 (2006), p. 162-190.

En février 2018, le gouvernement a annoncé un investissement de 70 millions de dollars au cours des deux prochaines années dans de nouveaux locaux ainsi que dans des programmes dirigés par des Métis, des Inuits et des organismes autochtones en milieu urbain, et offerts par l'entremise de quelque 60 projets hors réserve pour les enfants et les familles autochtones en milieu urbain et rural. Cet investissement soutiendra des programmes conçus et fournis par la communauté qui offrent un soutien, des conseils et des liens personnels adaptés ainsi qu'un réseau de ressources et de programmes fondés sur le jeu et l'enquête pour les jeunes enfants et leur famille.

À Kenora, un investissement de près de 3 millions de dollars soutiendra la création de quelque 30 nouvelles places en garderie ainsi que la mise en oeuvre de programmes adaptés à la culture pour environ 200 enfants et familles.

### **First Nations School of Toronto**

**La province investit 11,5 millions de dollars dans des améliorations à la First Nations School of Toronto, y ajoutant notamment quatre salles de garde d'enfants, qui créeront 64 places en service de garde agréé, et un nouveau centre pour l'enfant et la famille ON y va.**

La First Nations School of Toronto vise à imprimer chez les chefs de file de demain une forte identité culturelle qui en fera des membres actifs d'une société mondiale. La création de places en service de garde et d'apprentissage dans une école qui célèbre l'histoire, les cultures et les langues riches des peuples autochtones aura des effets positifs sur l'auto-identité des élèves et se traduira par de meilleurs résultats scolaires.

## Améliorer les soins de santé aux Autochtones

Investir dans la santé et le bien-être des communautés autochtones est l'une des nombreuses mesures que prend l'Ontario dans le processus de guérison et de réconciliation avec les peuples autochtones. Elle témoigne de l'engagement du gouvernement à collaborer avec ses partenaires autochtones afin de créer un avenir meilleur pour l'ensemble de la population ontarienne.

La province et ses partenaires autochtones s'emploient ensemble à améliorer l'accès aux soins de santé et à accroître la participation des communautés autochtones à l'élaboration et à la prestation des services de santé. Lancé en 2016, le Plan d'action pour la santé des Premières Nations de l'Ontario accroît l'accès équitable aux soins et prévoit des mesures pour donner aux Premières Nations un pouvoir décisionnel relativement aux soins de santé grâce à un investissement de près de 222 millions de dollars sur trois ans, suivi par du financement soutenu de 104,5 millions de dollars par année. Les nouvelles initiatives comprennent ce qui suit :

- Aider les peuples des Premières Nations et les Autochtones en milieu rural aux derniers stades de leur vie à obtenir les soins dont ils ont besoin à domicile ou dans la communauté, en assurant la formation d'un millier de travailleuses et de travailleurs de la santé qui vivent et travaillent dans les communautés des Premières Nations ou organismes de soins autochtones qui fournissent des soins palliatifs.
- Fournir des services et des programmes de soins de santé primaires, adaptés à la culture, aux peuples autochtones, dont des particuliers et des familles vivant dans des communautés éloignées et accessibles par avion seulement, en élargissant l'accès à des services de santé à domicile et en milieu communautaire, et créer ou élargir 16 équipes interdisciplinaires communautaires de soins primaires, dirigées par les Autochtones, en Ontario.
- Soutenir 34 programmes de santé mentale et de bien-être, dirigés par des Autochtones, dans la province, comprenant le rituel traditionnel de guérison, afin de fournir un soutien amélioré et adapté à la culture pour les jeunes, les adultes, les familles et les communautés autochtones, dont 100 nouveaux travailleurs et travailleuses en santé mentale qui vont servir plus de 69 communautés des Premières Nations ainsi que des communautés autochtones en milieu urbain.



Le centre de santé Noojmowin Teg, un des investissements de l'Ontario dans l'infrastructure, soutient les particuliers et les familles du district de l'île Manitoulin.



La province et ses partenaires autochtones améliorent l'accès à des programmes de santé et de bien-être abordables et de qualité.

- Offrir plus de 50 nouveaux lits de traitement adapté à la culture pour les peuples autochtones dans 10 centres de santé mentale, de lutte contre les dépendances et de bien-être des Autochtones dirigés par des Autochtones à l'échelle de l'Ontario, qui offriront des services de traitement de la toxicomanie, des services holistiques de santé mentale et des soutiens culturels.
- Gérer les mauvais traitements infligés aux personnes âgées dans le cadre du Plan d'action de l'Ontario pour les personnes âgées, ce qui aide les personnes âgées à accéder aux soutiens dont elles ont besoin à tous les stades de leur vie.



#### **Parlons budget : Accès accru à des aliments sains dans le Nord de l'Ontario**

Ce projet pilote a été parmi les cinq idées à obtenir le plus de votes en vue d'un financement dans le cadre de Parlons budget, un outil novateur de consultation publique en ligne.

Les peuples des Premières Nations dans les régions rurales et éloignées ont plus de difficultés à accéder à des aliments sains, dont des fruits et des légumes, que les résidents d'autres régions de la province.

Le gouvernement est déterminé à assurer un approvisionnement suffisant en aliments sains, nutritifs et adaptés à la culture.

Jusqu'à 20 partenaires de prestation du Programme d'alimentation saine pour les élèves des Premières Nations recevront du financement pour des initiatives qui augmentent l'accès à la nourriture pour les communautés des Premières Nations.

Un financement ponctuel de 1 million de dollars sera versé en 2018-2019 en vue de la réalisation de cette idée. Des comptes rendus seront fournis tout au long de l'année à [Ontario.ca/parlonsbudget](http://Ontario.ca/parlonsbudget).

## **Plan d'action pour les Autochtones en milieu urbain**

La majorité des peuples autochtones vivent dans les villes, dans le cadre du Plan d'action pour les Autochtones en milieu urbain, l'Ontario favorise la réconciliation avec ces peuples autochtones. Le plan d'action est conçu pour guider les intervenants des secteurs public et parapublic dans leur travail en partenariat avec les communautés autochtones en milieu urbain pour l'élaboration, la mise en oeuvre et l'évaluation des politiques et des programmes qui ont une incidence sur les peuples autochtones vivant hors réserve. Le Plan d'action permet aux communautés autochtones en milieu urbain de mettre à contribution leur leadership et leur capacité décisionnelle pour mieux répondre à leurs besoins.

Le Plan d'action a été élaboré conjointement par la province et l'Ontario Federation of Indigenous Friendship Centres, la Métis Nation of Ontario et l'Ontario Native Women's Association, avec l'apport des communautés autochtones en milieu urbain de partout en Ontario.

## **Aide supplémentaire aux particuliers et aux communautés des Premières Nations affectés par la pollution au mercure**

Entre 1962 et 1970, des déchets contenant d'importantes quantités de mercure ont été déversés dans le réseau hydrographique de la rivière English-Wabigoon, contaminant les eaux et l'approvisionnement en aliments dans le secteur de la Première Nation de Grassy Narrows (Asubpeeschoseewagong) et des Wabaseemoong Independent Nations dans le Nord-Ouest de l'Ontario.

### **Assainissement des cours d'eau contaminés au mercure**

En juin 2017, la province s'est engagée à verser 85 millions de dollars pour financer l'assainissement du réseau hydrographique de la rivière English-Wabigoon. Une fiducie sera établie dans le cadre d'une collaboration entre les communautés des Premières Nations et la province pour verser ce financement. Un comité indépendant, composé de représentants des Premières Nations et de la province, a été mis sur pied pour surveiller la fiducie.

Jusqu'à maintenant, l'Ontario a consacré 5,2 millions de dollars pour soutenir les activités scientifiques et connexes préalables à l'assainissement, dont les travaux entrepris par les Premières Nations touchées. Une évaluation est en cours pour déterminer s'il y a des sources actives de contamination au mercure dans le réseau hydrographique de la rivière English-Wabigoon. Cette évaluation se fait par l'entremise d'un processus transparent qui comprend la participation des Premières Nations.

### **Indexation des paiements d'aide en cas d'incapacité due au mercure**

En 1985, une convention de règlement a été conclue entre l'Ontario, le Canada et les Premières Nations affectées établissant le Fonds d'aide en cas d'incapacité due à la pollution au mercure. Dans le cadre de l'engagement du gouvernement à aider les personnes de ces communautés, les prestations du Fonds d'aide sont indexées à l'inflation.

Au cours de l'année à venir, le gouvernement continuera de travailler avec ces collectivités et le Canada pour apporter d'autres modifications au Fonds d'aide en cas d'incapacité due à la pollution au mercure et prendre d'autres mesures qui aideront ces communautés à se remettre de l'exposition au mercure.

## **Association avec les communautés autochtones pour l'infrastructure**

### **Programme de logement avec services de soutien pour les Autochtones**

Fournir aux peuples autochtones un accès à des logements adéquats, abordables et sûrs est une grande priorité pour le gouvernement. C'est pourquoi l'Ontario injecte un montant supplémentaire de 4,5 millions de dollars en 2018-2019 dans le Programme de logement avec services de soutien pour les Autochtones (PLSSA) afin de construire une trentaine de logements supplémentaires avec services de soutien pour les peuples autochtones dans le Nord de l'Ontario. Cet investissement aidera les mères et les familles autochtones qui doivent obtenir des soins prénataux et postnataux à l'extérieur des communautés des Premières Nations et ont besoin de logements locatifs avec services de soutien.

Le PLSSA continuera d'être administré par les peuples autochtones et destiné aux personnes qui ont besoin d'aide en matière de logement et de services de soutien.

### **Branchement des collectivités éloignées du Nord au réseau électrique**

Vingt-cinq communautés éloignées des Premières Nations du Nord-Ouest de l'Ontario ont recours au diesel pour produire leur électricité. Or, comme il en est question dans le Plan énergétique à long terme de 2017, le prix élevé du carburant diesel démontre clairement qu'il serait avantageux, des points de vue économique et environnemental, de raccorder 21 de ces communautés au réseau électrique de l'Ontario.

La société en commandite Wataynikaneyap Power LP, un partenariat entre la First Nation LP, une société en commandite de 22 Premières Nations ayant une participation majoritaire et FortisOntario, a été choisie pour raccorder 16 communautés éloignées des Premières Nations à une source d'électricité adéquate, fiable et propre. Ce projet pourra soutenir la construction de logements, le traitement des eaux et d'autres infrastructures communautaires. Il aura des retombées économiques supplémentaires et contribuera à la création d'emplois dans le Nord-Ouest de l'Ontario et les communautés des Premières Nations. L'Ontario négocie le partage des coûts avec Wataynikaneyap Power et le gouvernement fédéral.

La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) a mis sur pied un groupe de travail axé sur Matawa afin d'aider à déterminer les prochaines étapes pour cinq autres collectivités qu'il est économique de raccorder au réseau électrique. Pour les autres communautés, l'Ontario tente de trouver des solutions novatrices, qui pourraient être rentables, comme l'aide à la création de mini-réseaux renouvelables, dans le but de réduire l'utilisation du diesel.

## S'associer avec les communautés autochtones pour investir dans le développement économique

Pour accroître les possibilités économiques et veiller à ce que les peuples autochtones continuent de s'épanouir, le Fonds de développement économique pour les Autochtones de la province a contribué à créer et à maintenir environ 846 emplois et à attirer des investissements de 13,6 millions de dollars depuis 2014. Ce fonds a contribué à améliorer l'accès au financement, aux emplois et à la formation pour les peuples et les communautés autochtones en Ontario.

### Fonds de développement économique pour les Autochtones

L'Ontario investit plus de 240 000 \$ pour aider à former jusqu'à 244 membres des communautés des Premières Nations près de Thunder Bay. Cette formation vise à préparer les résidents à accéder aux occasions d'emploi dans la construction pour le projet de raccordement électrique Est-Ouest, une ligne de transport d'une puissance de 230 kV qui reliera le poste de transformation de Wawa au poste de transformation de Lakehead près de Thunder Bay.

## Règlement des revendications territoriales avec les Autochtones

L'Ontario et le Canada continuent de collaborer avec les Premières Nations afin de régler les revendications territoriales en instance. Au cours de l'année écoulée, l'Ontario et le Canada ont signé deux conventions de règlement avec les Premières Nations de l'Ontario :

- En mai 2017, l'Ontario et le Canada ont signé une convention de règlement avec la Première Nation du lac des Mille Lacs qui prévoit une indemnisation pour les inondations passées et futures de parcelles situées dans la réserve.
- En octobre 2017 et en janvier 2018, l'Ontario et le Canada ont signé respectivement une convention de règlement avec la Première Nation Mitaanjigamiing prévoyant le versement d'une indemnité en reconnaissance des obligations issues de traité qui n'avaient pas été remplies.

S'inspirant de ces réussites, l'Ontario continuera de travailler avec le Canada et les Premières Nations pour régler les revendications territoriales.

## **Partage des revenus avec les communautés des Premières Nations**

### **Partage des revenus tirés des ressources naturelles**

Le gouvernement est déterminé à combler les écarts socio-économiques et à augmenter la participation dans le secteur des ressources en améliorant le mode de partage des avantages avec les communautés autochtones, y compris dans les secteurs forestier et minier. Au cours de la dernière année, la province a eu des discussions continues avec plusieurs partenaires des Premières Nations sur le partage des revenus tirés des ressources, et attend avec impatience de poursuivre ce dialogue avec d'autres partenaires autochtones.

Le partage des avantages issus de l'exploitation des ressources avec les communautés autochtones est une composante importante de la réconciliation entre l'Ontario et les peuples autochtones. Il favorise un environnement positif propice à de solides partenariats d'affaires et contribue à bâtir des communautés prospères et en santé. Le gouvernement continuera de collaborer avec ses partenaires autochtones pour que les communautés autochtones puissent participer aux occasions d'exploitation responsable des ressources en Ontario, et en tirer parti.

### **Réglementation communautaire du tabac et ententes de partage des revenus**

Pour l'Ontario, il est prioritaire d'améliorer la situation socioéconomique et les résultats en santé pour les peuples autochtones en travaillant en partenariat avec les communautés des Premières Nations. Le gouvernement demeure résolu à collaborer avec ses partenaires des Premières Nations de la province quant à l'autoréglementation du tabac, y compris le partage d'une partie des revenus provenant de la taxe de vente provinciale sur le tabac avec les communautés qui acceptent de réglementer la vente de tabac dans les réserves. La province continue de négocier avec les Chippewas de la Première Nation de Thames, la Nation Anishinabek et le Conseil des Mohawks d'Akwesasne en vue de conclure des ententes sur la réglementation du tabac et le partage des revenus.

Le gouvernement proposera aussi des modifications supplémentaires à la *Loi de la taxe sur le tabac* en vue d'accroître la capacité du gouvernement de mettre en oeuvre des ententes sur la réglementation du tabac et le partage des revenus, y compris des modifications visant à élargir la portée des ententes pour y inclure la production de tabac dans les réserves et permettre le versement de subventions aux communautés des Premières Nations.

## Modernisation du programme des cartes d'essence de l'Ontario

Des participants aux consultations avec les communautés des Premières Nations de la province ont dit au gouvernement que le programme des cartes d'essence de l'Ontario, qui permet aux particuliers autochtones d'acheter dans les réserves de l'essence exonérée de taxe, pourrait être amélioré. À la suite des recommandations concernant l'amélioration de l'efficacité du programme actuel, la province propose de moderniser le programme en éliminant la carte d'essence de l'Ontario comme moyen de prouver son droit d'acheter de l'essence exonérée de taxe dans les communautés des Premières Nations et de permettre plutôt :

- que les particuliers des Premières Nations présentent leur Certificat de statut d'Indien, leur Certificat sécurisé de statut d'Indien ou le Document de confirmation d'inscription temporaire délivré par le gouvernement fédéral;
- que les conseils de bande utilisent un identifiant unique, que l'Ontario délivrerait, pour se procurer de l'essence pour les véhicules de la bande.

Ces changements, qui entreraient en vigueur en 2019, simplifieraient et amélioreraient les services pour les particuliers des Premières Nations et les conseils de bande, les vendeurs au détail d'essence et l'industrie, en plus de renforcer l'efficacité et l'intégrité globales du programme. Le gouvernement continuera de travailler avec les Premières Nations et les représentants de l'industrie pour favoriser une transition en douceur vers le nouveau processus.

Comprenant que certaines communautés des Premières Nations n'ont pas accès aux ressources nécessaires pour mettre en oeuvre ces changements, le gouvernement continue de s'employer à trouver et à mettre en oeuvre le moyen le plus facile et le plus économique d'envoyer les remboursements aux détaillants d'essence autorisés des communautés des Premières Nations.



## **Collaboration avec le gouvernement fédéral**

### **L'Ontario, un chef de file d'avant-garde et un partenaire de concertation**

Avec un plan qui met l'accent sur la création de possibilités et l'abordabilité accrue des soins pour la population de l'Ontario, la province continue de soutenir une démarche fondée sur la collaboration avec ses partenaires fédéral, provinciaux et territoriaux. L'Ontario a été la figure de proue de mesures et d'investissements d'avant-garde, dont le financement historique de l'infrastructure publique, un accès amélioré aux services de santé, la lutte au changement climatique et la transition vers une économie sobre en carbone.



L'approche de l'Ontario fondée sur la collaboration avec ses partenaires des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux assure la prestation de services et de programmes de haute qualité pour tous les Canadiens et Canadiennes.

La démarche de l'Ontario fondée sur la collaboration donne des résultats et est bénéfique pour tous les Canadiens et Canadiennes, et comprend le financement

fédéral accru et à plus long terme à l'appui des priorités communes concernant l'infrastructure, la bonification du Régime de pensions du Canada de même que les progrès réalisés en vue de l'élargissement et de la modernisation du financement du marché du travail et des soutiens connexes. Ces réalisations démontrent comment un partenariat entre les ordres de gouvernement est favorable à tous les Canadiens et Canadiennes.

La collaboration avec le gouvernement fédéral pour veiller à ce que les arrangements financiers soient suffisants, souples et viables est un élément essentiel du plan de relance du gouvernement.

#### ***Relever les défis au moyen d'une démarche fondée sur la collaboration***

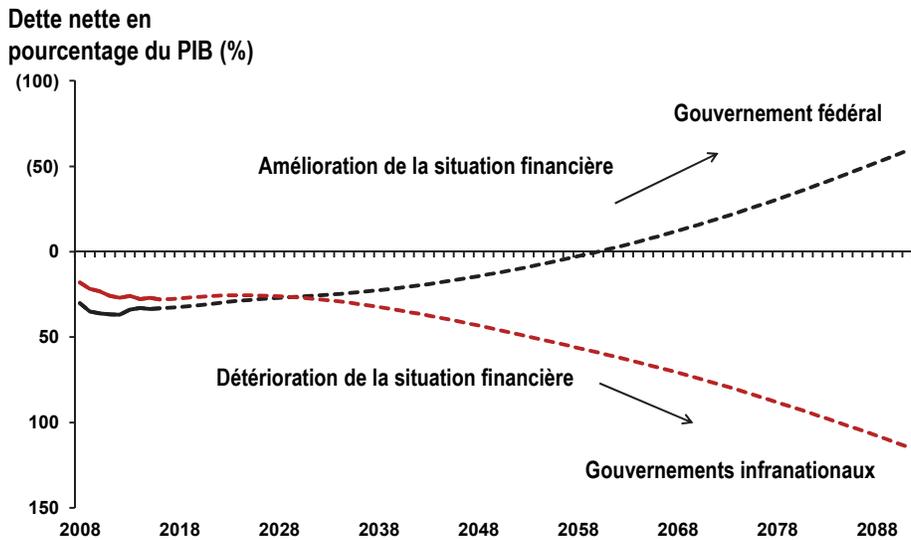
Maintenant plus que jamais, il est temps d'adopter des partenariats fondés sur la collaboration à l'échelle du Canada afin d'assurer une plus grande prospérité pour la population de la province. L'Ontario et le Canada ont encore des défis complexes à relever et sont aux prises avec de nouvelles incertitudes. Il s'agit, entre autres, de défis de longue date, comme le vieillissement de la population et les dangers du changement climatique, mais aussi de défis plus immédiats comme l'endettement à la hausse des ménages, et la réforme fiscale et les politiques changeantes de commerce des États-Unis.

### Les provinces se butent à plus d'incertitude et ont plus de défis à relever

Bon nombre des défis auxquels fait face le Canada exerceront probablement des pressions financières importantes sur les provinces et les territoires, qui sont les principaux fournisseurs de programmes et de services les plus touchés par les changements démographiques, comme les soins de santé, l'éducation et les services sociaux.

GRAPHIQUE 4.1

### Écart entre la viabilité budgétaire du gouvernement fédéral et des gouvernements infranationaux



Nota : Les chiffres négatifs indiquent les actifs nets. Les projections du directeur parlementaire du budget portent sur la période allant de 2017 à 2091. Sources : calculs du ministère des Finances de l'Ontario fondés sur les données tirées du *Rapport sur la viabilité financière de 2017* du directeur parlementaire du budget. Les gouvernements infranationaux comprennent les gouvernements provinciaux et territoriaux, les administrations locales et les gouvernements autochtones.

Le directeur parlementaire du budget démontre constamment que la situation financière du gouvernement fédéral sera toujours meilleure que celle des provinces et des territoires à long terme. Cette disparité s'explique en partie par le fait que le gouvernement fédéral est plus en mesure de hausser les revenus liés aux services qu'il fournit. En outre, il a limité sa contribution aux programmes clés, comme les soins de santé, sans tenir compte de la demande ni des besoins en matière de services publics. En revanche, les provinces et les territoires subiront des pressions financières considérables, surtout du fait de l'incertitude économique qui pourrait influencer sur les coûts et la demande de services publics. Compte tenu de ces défis, les ordres de gouvernement provinciaux et territoriaux continuent de faire les investissements requis pour fournir des services publics de haute qualité sur lesquels les Canadiennes et Canadiens comptent et qu'ils méritent.

---

Depuis 2017-2018, le gouvernement fédéral a réduit l'augmentation du Transfert canadien en matière de santé, la source de financement du gouvernement fédéral la plus importante et un soutien essentiel à la prestation des services de santé en Ontario. Cette décision signifie une baisse de 1,1 milliard de dollars du soutien fédéral aux provinces et aux territoires en 2017-2018 seulement.

---

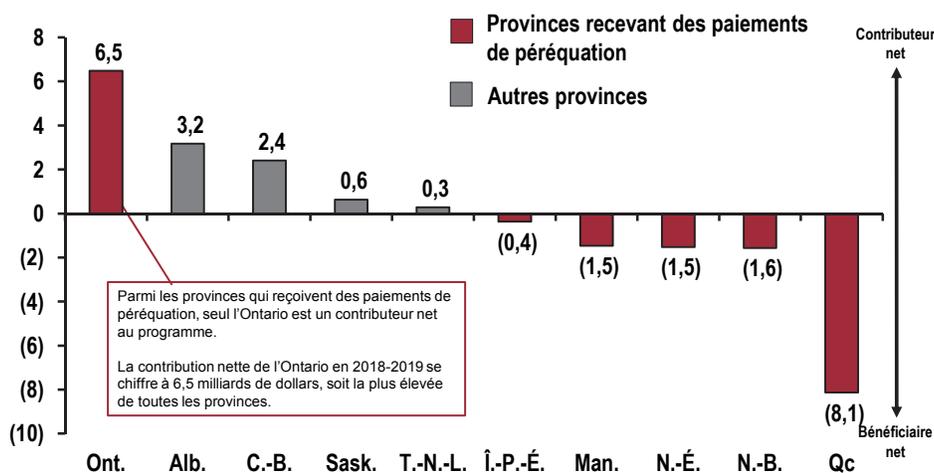
À l'instar du gouvernement fédéral, l'Ontario prévoit d'investir dans les priorités clés et, par conséquent, accusera des déficits. Cependant, le gouvernement fédéral est isolé des pressions que posent les dépenses à long terme. Il est crucial que le gouvernement fédéral fasse sa part et fournisse un soutien suffisant, durable et souple aux provinces et aux territoires, assurant la prestation de services publics de haute qualité sur lesquels tous les Canadiens et Canadiennes comptent et qu'ils méritent.

## L'Ontario apporte une contribution nette importante à la fédération

L'Ontario est fier de sa contribution importante et sans cesse croissante à la fédération. Des recherches menées par le Mowat Centre<sup>1</sup> montrent que la contribution de l'Ontario à la fédération canadienne est supérieure au financement qu'il reçoit du gouvernement fédéral. Au titre de la péréquation seulement, sa contribution nette est estimée à 6,5 milliards de dollars en 2018-2019 et a atteint un total d'environ 45 milliards de dollars depuis que l'Ontario est devenu admissible au programme pour la première fois en 2009-2010. La croissance économique de l'Ontario est plus élevée que celle du Canada depuis 2014, et la province cessera bientôt de recevoir des paiements de péréquation du gouvernement fédéral, étant donné la vigueur de son économie comparativement à celle des autres provinces.

**GRAPHIQUE 4.2 Contribution nette au programme de péréquation, 2018-2019**

En milliards de dollars



Sources : calculs du ministère des Finances de l'Ontario fondés sur des données des comptes économiques provinciaux de Statistique Canada (CANSIM 384-0047), Le Conference Board du Canada et ministère des Finances Canada.

Le programme de péréquation est un important volet de la fédération canadienne et est enchâssé dans la Constitution. Cependant, compte tenu du climat d'incertitude et de changements économiques rapides qui règne au Canada, une évaluation responsable et critique du programme devrait être faite afin que l'incidence de ces changements soit parfaitement comprise et équitable pour la population de l'Ontario. La province continuera de faire pression sur le gouvernement fédéral pour assurer un traitement équitable en vertu du programme.

<sup>1</sup> Erich Hartmann et Jordann Thirgood, *Mind the Gap: Ontario's Persistent Net Contribution to the Federation*, Mowat Centre, School of Public Policy and Governance, Université de Toronto, 2017. [https://mowatcentre.ca/wp-content/uploads/publications/142\\_mind\\_the\\_gap.pdf](https://mowatcentre.ca/wp-content/uploads/publications/142_mind_the_gap.pdf)

### **Les arrangements fiscaux doivent être proportionnels aux investissements provinciaux**

Les arrangements fiscaux sont au cœur du soutien qui est fourni aux provinces et aux territoires dans la prestation des services publics que les Canadiennes et Canadiens utilisent tous les jours et à chaque étape de leur vie. C'est pourquoi il est essentiel que ces arrangements tiennent compte des investissements provinciaux dans les services publics et qu'ils n'aient pas un effet multiplicateur indu sur les dépenses provinciales. Afin de maximiser les résultats et les avantages de ce financement, les arrangements fiscaux doivent être adéquats, viables et souples, et s'appuyer sur l'expertise provinciale en matière de prestation des services.

### **Renforcement des soins de santé**

L'accès accru aux services de santé essentiels fait partie du plan de l'Ontario pour créer des possibilités et rendre les soins plus abordables. La province est déterminée à investir dans le réseau de santé pour que tous les Ontariens et Ontariennes puissent accéder aux services de santé dont ils ont besoin, quand et où ils en ont besoin. Voir le chapitre I, *Un plan axé sur le mieux-être*, pour plus de détails.

L'entente de financement sur 10 ans conclue par les provinces et les territoires, d'une part, et le gouvernement fédéral, d'autre part, pour les soins de santé communautaires et à domicile ainsi que les services de santé mentale et de traitement des dépendances soutiendra les mesures et les investissements majeurs de l'Ontario dans ces secteurs prioritaires. Ces mesures comprennent la prestation de services de proximité et de soins à domicile pour répondre aux besoins d'une population vieillissante de plus en plus nombreuse ainsi que l'accès à des services et des soutiens en santé mentale et de traitement des dépendances chez les enfants, les jeunes et les adultes. La prestation de services de santé mentale de haute qualité à la population de l'Ontario est une priorité sans équivoque pour la province et il devrait en être de même pour le gouvernement fédéral. Comparativement au budget de 2017, l'Ontario augmente les investissements dans le secteur de la santé de plus de 5 milliards de dollars entre 2018-2019 et 2020-2021.

Alors que les discussions entre la province et le gouvernement fédéral se poursuivent en vue de finaliser l'entente, il est essentiel que ce partenariat de financement soit adéquat et assez souple pour répondre aux besoins changeants de la population ontarienne.

## **Constitution d'un régime national d'assurance-médicaments**

Faire en sorte que les Ontariennes et Ontariens aient accès aux médicaments qui les garderont en bonne santé est une priorité pour la province, et un régime national d'assurance-médicaments satisferait à cette priorité. L'Ontario se réjouit que le gouvernement fédéral reconnaisse l'importance de cet enjeu, comme en témoigne l'annonce récente de la constitution du Conseil consultatif sur la mise en oeuvre d'un régime d'assurance-médicaments national. L'Ontario a déjà pris des mesures et mène le bal avec l'Assurance-santé Plus, qui fournit aux jeunes âgés de moins de 25 ans l'accès gratuit à plus de 4 400 produits délivrés sur ordonnance, sans égard au revenu.

En plus de transformer les programmes publics et les prestations de médicaments, l'Ontario prend les prochaines mesures pour rendre ces médicaments plus abordables. Dans le cadre du présent budget, la province éliminera, en août 2019, la franchise annuelle et la quote-part que les personnes âgées doivent payer en vertu du Programme de médicaments de l'Ontario et lance un nouveau programme de médicaments et de soins dentaires pour les personnes qui ne bénéficient pas d'un régime d'assurance-maladie complémentaire, qui entrera en vigueur à l'été 2019.

Pour de plus amples détails, voir le chapitre I, *Un plan axé sur le mieux-être*.

L'Ontario, de concert avec ses partenaires fédéral, provinciaux et territoriaux, a fait des progrès pour accroître l'abordabilité, l'accessibilité et l'utilisation appropriée des médicaments sur ordonnance pour tous les Canadiens et Canadiennes. En janvier 2018, après des discussions menées par l'Ontario, la Colombie-Britannique et la Saskatchewan, on a annoncé une nouvelle initiative conjointe de l'Alliance pancanadienne pharmaceutique et de l'Association canadienne du médicament générique. Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018, le prix de près de 70 des médicaments les plus fréquemment prescrits au Canada sera réduit, entraînant un rabais pouvant atteindre 90 % par rapport au prix des médicaments de marque équivalents. Plus de 70 % de toutes les prescriptions remboursées en vertu de régimes publics de médicaments du Canada sont des prescriptions de médicaments génériques, dont ceux qu'utilisent des millions de Canadiennes et de Canadiens pour traiter l'hypertension, l'hypercholestérolémie (taux élevé de cholestérol) et différentes infections.

Au cours des cinq prochaines années, on s'attend à ce que cette initiative donne lieu à des économies pouvant atteindre 3 milliards de dollars pour les régimes d'assurance-médicaments publics, grâce à la réduction des prix conjuguée au lancement de nouveaux médicaments génériques. L'Ontario envisage de réinvestir ces économies pour financer des pharmacothérapies novatrices et assurer la viabilité des régimes d'assurance-médicaments publics, dont l'Assurance-santé Plus.

Ce n'est là qu'un exemple de la façon dont la démarche de l'Ontario fondée sur la collaboration contribue à améliorer la vie des Ontariennes et des Ontariens. La province continuera de travailler avec ses partenaires provinciaux, territoriaux et fédéraux à la mise sur pied d'un régime d'assurance-médicaments national pour que tous les Canadiens et Canadiennes puissent jouir d'un avenir plus en santé, pour eux-mêmes et pour leur famille.

---

En février 2017, l'Alliance pancanadienne pharmaceutique (APP) a mené des négociations fructueuses avec des fabricants de médicaments pour permettre aux territoires de compétence d'étendre l'accès financé par les deniers publics aux premiers médicaments destinés au traitement de l'hépatite C chronique. Jusqu'alors, cet accès était offert uniquement aux patients qui étaient aux stades les plus graves de la maladie. À la suite de ces négociations fructueuses, dirigées par l'Ontario et la Colombie-Britannique, plus d'Ontariennes et d'Ontariens ont pu avoir accès à des médicaments pour le traitement curatif de l'hépatite C. Depuis février 2018, tous les patients, sans égard à la gravité ou au type de leur maladie, peuvent maintenant recevoir un traitement. Plus de 11 200 Ontariennes et Ontariens bénéficient du financement public de médicaments destinés au traitement de l'hépatite C depuis 2015-2016.

---

## Légalisation du cannabis

Après l'adoption de la *Loi sur le cannabis* du gouvernement fédéral, le cas échéant, il sera légal de produire, de vendre et de posséder du cannabis récréatif partout au Canada plus tard en 2018.

À la suite de la décision fédérale de légaliser le cannabis récréatif, l'Ontario a adopté des mesures législatives pour se doter d'un cadre sûr et judicieux dans la province pour protéger les jeunes et réduire les méfaits.

Le cadre de l'Ontario porte sur la vente, la distribution, l'achat, la possession et la consommation de cannabis dans la province. La Société ontarienne de vente du cannabis, une société de la Couronne filiale de la LCBO faisant affaire sous la raison sociale Société ontarienne du cannabis, sera responsable des nouveaux magasins autonomes de vente de cannabis et d'un canal de commande en ligne.

À l'appui de son cadre sûr et judicieux, et pour protéger la santé et le bien-être de tous les Ontariens et Ontariennes, la province entreprendra des initiatives dans les secteurs de la santé, de la sécurité routière, de l'éducation et de l'application de la loi, telles que :

- accroître la capacité des services de police locaux, dont la Police provinciale de l'Ontario, en finançant la formation d'agents de police sur le test de sobriété, qui aide à dépister les conducteurs avec facultés affaiblies;
- mettre sur pied une équipe juridique spécialisée pour étayer les poursuites relatives à la conduite sous l'influence de la drogue;
- accroître la capacité du Centre des sciences judiciaires de la province de mener à bien les tests toxicologiques et les témoignages d'expert;
- mettre au point un programme de déjudiciarisation pour les jeunes mineurs qui ont des démêlés avec la justice criminelle en raison d'une infraction mineure associée au cannabis;
- créer un Centre de coordination des renseignements sur le cannabis afin de fermer les magasins illégaux et de combattre l'offre de produits du cannabis illicites et délétères;
- fournir aux bureaux de santé publique du soutien et des ressources leur permettant de répondre aux besoins des localités en lien avec la légalisation du cannabis;
- conscientiser le public aux nouveaux règlements provinciaux qui entreront en vigueur au moment de la légalisation du cannabis par le gouvernement fédéral;
- offrir de l'information et des ressources aux éducateurs, aux parents, aux tuteurs et aux étudiants.

À la réunion des ministres des Finances de décembre 2017, l'Ontario et 11 autres provinces et territoires ont conclu un accord de principe pour établir avec le gouvernement fédéral un cadre de taxation coordonnée. L'Ontario a l'intention de conclure un accord avec le gouvernement fédéral en vertu duquel la province recevrait 75 % du droit d'accise fédéral perçu sur le cannabis destiné à la vente dans la province.

Un niveau d'imposition approprié représente une composante importante de l'élimination du marché illicite. Une approche coordonnée aidera l'Ontario à atteindre ses objectifs concernant la légalisation du cannabis.

La section A, *Mesures fiscales*, du chapitre V explique comment le gouvernement entend appliquer le remboursement au point de vente de la TVH accordé aux Premières Nations de l'Ontario dans le cas du cannabis.

### **Travailler avec les municipalités**

L'Ontario collabore avec les municipalités, des partenaires cruciaux, pour préparer la légalisation du cannabis. Pour aider à assumer les coûts différentiels de mise en oeuvre découlant de la légalisation, l'Ontario versera aux municipalités 40 millions de dollars pendant les deux années suivant la légalisation par l'entremise du Fonds ontarien de préparation à la légalisation du cannabis. Ce financement sera versé à partir de la part du droit d'accise fédéral sur le cannabis récréatif qui revient à l'Ontario. Si cette part dépasse 100 millions de dollars pendant les deux premières années suivant la légalisation, la province versera aux municipalités 50 % de l'excédent. Ce financement, conjugué aux initiatives provinciales en matière de santé publique, de sécurité routière, d'éducation et d'application de la loi, aidera également les municipalités à mesure que la date d'entrée en vigueur de la légalisation par le gouvernement fédéral approche à grands pas. La province continuera de travailler avec les municipalités pour atténuer l'incidence financière de la légalisation.

### **S'engager avec les organisations et les communautés autochtones**

À l'instar du gouvernement fédéral, l'Ontario reconnaît la nécessité de s'engager de façon significative avec les communautés autochtones et les organismes sur des sujets liés à la légalisation du cannabis. Le cadre législatif de l'Ontario comporte une certaine souplesse pour tenir compte de démarches communautaires dans les réserves, ce qui comprend la capacité de conclure des ententes avec les communautés des Premières Nations liées à la réglementation du cannabis, touchant notamment les exigences relatives à l'âge minimum et aux lieux de consommation ainsi que l'application de la loi. Il permet également à un conseil de bandes des Premières Nations de demander d'interdire la livraison de cannabis récréatif dans une réserve par voie de règlement et autorise le ministre des Finances à conclure des ententes avec les communautés des Premières Nations intéressées à vendre du cannabis dans les réserves. L'Ontario est déterminé à poursuivre le dialogue avec les communautés et les organismes des Premières Nations pour discuter des intérêts, des perspectives, des préoccupations et d'occasions spécifiques de collaboration.

## Investissements dans l'infrastructure

L'Ontario prend les commandes en faisant des investissements stratégiques dans l'infrastructure, s'appuyant sur l'engagement qu'il avait pris dans le budget précédent à cet égard, ce qui représente environ 230 milliards de dollars sur 14 ans, depuis 2014-2015. Ces investissements dans l'infrastructure des écoles, collèges et universités, des hôpitaux, des transports en commun, des routes et des ponts sont les plus importants de l'histoire de la province. Ils contribueront à bâtir, partout en Ontario, des collectivités fortes et stables qui améliorent la vie des Ontariennes et des Ontariens et soutiendront environ 140 000 emplois, en moyenne, chaque année (voir le chapitre II, *Stimuler l'économie et créer de bons emplois*, pour de plus amples détails).

### **Le point sur les infrastructures : les négociations fédérales-provinciales**

Le gouvernement de l'Ontario continue à collaborer avec le gouvernement fédéral pour faire des investissements à long terme dans l'infrastructure qui favoriseront la croissance économique, soutiendront des emplois bien rémunérés et contribueront à bâtir des collectivités inclusives et à créer une économie verte, sobre en carbone qui mènera à une meilleure qualité de vie pour tous les Canadiens et Canadiennes.

Le 14 mars 2018, le Canada et l'Ontario ont annoncé la signature d'une entente bilatérale qui prévoit le financement par le gouvernement fédéral de projets infrastructurels à hauteur de plus de 11,8 milliards de dollars dans le cadre du plan Investir dans le Canada au cours de la prochaine décennie. Les projets financés en vertu de cette entente auront une valeur totale de plus de 31 milliards de dollars, dont le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à payer 10 milliards de dollars. Le coût de ces projets sera partagé entre le gouvernement de l'Ontario, les municipalités et d'autres partenaires. Cela procurera aux municipalités et aux communautés des Premières Nations un financement stable de longue durée qui permettra de construire des collectivités où il fait bon vivre et d'améliorer la qualité de vie des familles ontariennes.

Dans le cadre de ce nouveau financement, le gouvernement du Canada et la province de l'Ontario font d'importants investissements dans les transports en commun, l'infrastructure verte ainsi que les infrastructures récréatives et culturelles.

Pour le volet des infrastructures communautaires, culturelles et récréatives, la province collaborera avec les municipalités et les organismes sans but lucratif pour déterminer les projets qui pourraient être candidats à du financement fédéral, tels que le carrefour Bridletowne Neighbourhood à Scarborough, le centre communautaire William Baker Neighbourhood (Downsview) et le centre communautaire Lawrence Heights à Toronto.

Un financement fédéral accru et à plus long terme devrait soutenir les priorités communes des investissements dans l'infrastructure. L'Ontario continue à collaborer avec son partenaire fédéral pour s'assurer que la population de l'Ontario profite d'une telle collaboration dans ce secteur crucial et obtient sa juste part du financement fédéral.

Voir le chapitre II, *Stimuler l'économie et créer de bons emplois*, pour de plus amples détails.

---

### **Protection des terres portuaires contre les inondations**

L'Ontario collabore avec le gouvernement fédéral dans le cadre d'initiatives clés liées à l'infrastructure. La province verse jusqu'à 417 millions de dollars pour le projet de restitution à l'état naturel de l'embouchure du Don et de protection des terres portuaires contre les inondations d'une valeur de 1,25 milliard de dollars.

Ce projet contribuera à créer des quartiers dynamiques et résilients qui offrent une haute qualité de vie aux personnes de tous âges et de tous revenus en protégeant la partie sud-est du centre-ville de Toronto contre les inondations et en dégagant le potentiel de développement du secteur.

---

## Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées

Parallèlement au gouvernement fédéral, la province continue de faire des investissements pour que les familles aient accès à de l'eau potable grâce à une infrastructure moderne et fiable d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées. En plus du coût de 1,1 milliard de dollars partagé entre les provinces, le gouvernement fédéral, les administrations municipales et les Premières Nations, l'Ontario collaborera avec ses partenaires pour investir un montant supplémentaire de 2,8 milliards de dollars dans des projets connexes, y compris dans le traitement des eaux et des eaux usées. Ces investissements protégeront la santé et le bien-être des résidents, protégeront les cours d'eau et les écosystèmes locaux, aideront l'Ontario à s'adapter au changement climatique et jetteront les bases pour de nouveaux débouchés économiques.

### **Projets financés par l'entremise du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées en Ontario**

En partenariat avec le gouvernement fédéral, l'Ontario a lancé le Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées. L'Ontario et le Canada investiront presque 840 millions de dollars dans l'infrastructure d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées pour les municipalités et les Premières Nations de la province.

#### **Première Nation de Fort Albany**

Dans le Nord-Est de l'Ontario, la Première Nation de Fort Albany reçoit près de 54 000 \$ de l'Ontario et 108 000 \$ du gouvernement fédéral pour mettre à niveau ses systèmes de traitement des eaux pour assurer un approvisionnement plus fiable en eau potable.

#### **Ville d'Ajax**

La ville d'Ajax reçoit près de 399 000 \$ de l'Ontario et 798 000 \$ du gouvernement fédéral pour des projets qui amélioreront la qualité de l'eau et assureront la pérennité de la faune et des terres humides existantes en réhabilitant les bassins de gestion des eaux pluviales.

#### **Ville de Sault Ste. Marie**

La ville de Sault Ste. Marie reçoit près de 1,1 million de dollars de l'Ontario et 2,2 millions de dollars du gouvernement fédéral pour améliorer l'infrastructure de gestion des eaux pluviales, protégeant les propriétés de la collectivité contre les inondations.

#### **Municipalité de Chatham-Kent**

Dans le Sud-Ouest de l'Ontario, la municipalité de Chatham-Kent reçoit près de 2,3 millions de dollars de l'Ontario et 4,6 millions de dollars du gouvernement fédéral pour mettre à niveau les usines de traitement de l'eau et les centres de contrôle de la pollution afin d'améliorer les services d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées.

#### **Ville de Thunder Bay**

Dans le Nord-Ouest de l'Ontario, la ville de Thunder Bay reçoit plus de 2,7 millions de dollars de l'Ontario et 5,5 millions de dollars du gouvernement fédéral pour soutenir des projets comme la réhabilitation des conduites principales, ce qui améliorera la qualité de l'infrastructure municipale de gestion des eaux pluviales pour la communauté.

## Fournir un accès à des logements abordables

Le gouvernement est déterminé à faire en sorte que tous les Ontariens et Ontariennes aient un chez-soi convenable et abordable, dans la foulée de la publication du Plan pour le logement équitable en 2017 et de la mise à jour de la Stratégie ontarienne à long terme de logement abordable en 2016. Voir le chapitre I, *Un plan axé sur le mieux-être*, pour de plus amples détails.

L'Ontario se réjouit de la Stratégie nationale en matière de logement annoncée par le gouvernement fédéral, qui s'appuiera sur les investissements que l'Ontario fait déjà. Cette stratégie permettra de fournir une aide au logement aux Ontariennes et aux Ontariens vulnérables, dont les peuples autochtones, les femmes et les enfants qui fuient la violence familiale, les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes ayant des problèmes de santé mentale et de dépendance, les anciens combattants et les jeunes adultes (voir le chapitre II, *Stimuler l'économie et créer de bons emplois*, pour plus de détails.)

L'Ontario investit plus de 1 milliard de dollars chaque année dans le logement et accueille avec plaisir son partenaire fédéral, après avoir plaidé la cause à l'échelle nationale pendant des années, pour bâtir des collectivités plus fortes et aider les Ontariennes et Ontariens à accéder à des logements sûrs et abordables.

L'Ontario envisage de financer à parts égales le partenariat fédéral-provincial-territorial en matière de logement et l'Allocation canadienne pour le logement (qui était auparavant le programme d'Investissement dans le logement abordable) en vertu de la Stratégie nationale sur le logement. Cela comprend une allocation transférable pour le logement et des fonds affectés à des priorités distinctes en matière de logement, à savoir l'abordabilité, les réparations et la construction.

À mesure que la province continue de négocier et de collaborer avec le gouvernement fédéral pour la mise en oeuvre de la Stratégie nationale en matière de logement, il est important de faire en sorte que le nouveau financement s'aligne sur la mise à jour de la Stratégie ontarienne à long terme de logement abordable et tienne compte des besoins locaux tout en favorisant l'innovation et en assurant la reddition de comptes.

Un système solide et viable de logement sans but lucratif et d'habitation coopérative est essentiel pour favoriser l'inclusion sociale et économique des Ontariennes et des Ontariens à faible revenu.



L'Ontario investit dans des logements modernes et abordables comme celui-ci à Toronto, qui contient 50 logements pour les particuliers et les familles.

## **Améliorer les transferts visant le marché du travail**

La province fait déjà des investissements pour faire en sorte que les Ontariennes et Ontariens puissent avoir accès à la formation de qualité et aux mesures de soutien de la main-d'oeuvre dont ils ont besoin. Voir le chapitre II, *Stimuler l'économie et créer de bons emplois*, pour plus de détails.

Le leadership de l'Ontario, conjugué à sa démarche collaborative avec ses partenaires des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, donne des résultats. La province demande depuis longtemps des transferts visant le marché du travail qui soient flexibles, adéquats et adaptables. Pendant de nombreuses années, la majorité des Ontariennes et des Ontariens sans emploi n'étaient pas admissibles à la formation financée par le gouvernement fédéral.

Les nouvelles ententes sur le perfectionnement de la main-d'oeuvre et les modifications proposées à la *Loi sur l'assurance-emploi* contribueraient à régler ce problème en élargissant la portée des programmes de soutien à la main-d'oeuvre ainsi que les critères d'admissibilité aux programmes et services de formation financés par le gouvernement fédéral.

La province continuera de collaborer avec le gouvernement fédéral pour faire en sorte que les travailleuses et travailleurs de l'Ontario aient accès à la formation et aux soutiens dont ils ont besoin pour gagner plus d'argent, améliorer leur sécurité d'emploi et réussir dans une économie en mutation.

## **Bonification de la Prestation fiscale pour le revenu du travail**

Compte tenu des changements que connaît le marché du travail et qui touchent de nombreux Ontariens et Ontariennes, il est nécessaire de consolider les soutiens destinés aux travailleuses et travailleurs à faible revenu et à emploi précaire. C'est pourquoi l'Ontario préconise depuis longtemps une bonification de la Prestation fiscale pour le revenu du travail (PFRT).

L'Ontario se réjouit de l'annonce du gouvernement fédéral d'instaurer l'Allocation canadienne pour le travail (ACT), qui remplacera la PFRT à compter de 2019. Comparativement à la PFRT, l'ACT sera plus accessible et versera des prestations plus élevées aux travailleuses et aux travailleurs à faible revenu.

La bonification des prestations s'ajoute à l'augmentation que préconisait l'Ontario dans le cadre des négociations sur la bonification du Régime de pensions du Canada (RPC) pour protéger les travailleuses et travailleurs à faible revenu contre les coûts supplémentaires des cotisations au RPC.

La province espère pouvoir travailler en étroite collaboration avec le gouvernement fédéral pour faire en sorte que la nouvelle ACT réponde mieux aux besoins des travailleuses et des travailleurs à faible revenu et soutienne le plan de l'Ontario visant à transformer le régime de sécurité du revenu.

## S'attaquer au changement climatique

L'Ontario effectue la transition vers une économie concurrentielle et sobre en carbone pour assurer un environnement sain aux futures générations. Cette transition favorise la croissance économique et la création d'emplois en aidant les entreprises et les ménages à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) et en jetant les bases de solutions sobres en carbone novatrices. Voir le chapitre II, *Stimuler l'économie et créer de bons emplois*, pour de plus amples détails.

À l'appui des mesures qu'elle prend pour réduire les émissions de GES et bâtir une économie prospère et sobre en carbone, la province collabore avec le gouvernement fédéral dans le but de cerner des possibilités d'investissement pouvant atteindre 420 millions de dollars en Ontario dans le cadre du nouveau Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone.

## Concertation avec les municipalités

Les 444 municipalités de l'Ontario s'efforcent d'offrir des services cruciaux de haute qualité à leurs résidents. La province continue d'augmenter le soutien financier aux municipalités de l'Ontario en reconnaissance du rôle important qu'elles jouent.

En 2018, la province accordera aux municipalités une aide financière continue de plus de 4,2 milliards de dollars, soit près de quatre fois le niveau de soutien fourni en 2003. Les municipalités auront donc une plus grande marge de manoeuvre pour investir dans les priorités locales.

Ce soutien accru confère une plus grande viabilité financière aux municipalités. Comprenant que les investissements dans l'infrastructure sont essentiels pour assurer la viabilité et la prospérité à long terme de l'Ontario, le gouvernement continuera de se concentrer sur les investissements dans l'infrastructure qui bénéficieront à l'ensemble des collectivités de l'Ontario.



L'Ontario soutient les municipalités, comme Cornwall, en investissant dans les priorités locales qui profiteront aux collectivités.

Voici un aperçu du soutien qu'offre la province aux municipalités :

- Investissements majeurs dans l'infrastructure des transports en commun, notamment en transformant le réseau ferroviaire GO, qui est actuellement un service de banlieue, pour en faire un réseau de transports en commun régional par l'entremise du service ferroviaire express régional GO (SFER GO), et en investissant dans d'autres projets de transports en commun rapides à l'échelle de la province, notamment dans les villes de London, d'Ottawa et de Toronto.
- Mise en place d'une source prévisible de financement à partir de la taxe provinciale sur l'essence à l'intention des municipalités afin d'améliorer et d'étendre les services de transports en commun. La province s'est engagée à doubler la part des revenus tirés de la taxe sur l'essence que reçoivent les municipalités pour la faire passer de 2 cents le litre, la part actuelle, à 4 cents le litre d'ici 2021-2022.
- Financement versé aux petites collectivités et aux collectivités rurales et du Nord par l'entremise du Fonds ontarien pour l'infrastructure communautaire (FOIC). Ce financement augmentera progressivement pour atteindre 300 millions de dollars par année d'ici 2018-2019 afin de soutenir la construction et le renouvellement des infrastructures cruciales que sont les routes, les ponts et les installations d'eau potable et de traitement des eaux usées.
- Lancement du Programme de subventions pour les transports communautaires dans le cadre duquel 40 millions de dollars seront versés sur cinq ans aux municipalités, aux communautés autochtones, aux organismes dirigés par les Autochtones et aux organismes sans but lucratif pour les aider à améliorer les options de déplacement dans les régions qui ne sont pas desservies ou qui sont mal desservies par les transports en commun et le service d'autobus interurbains.
- Injection d'un montant pouvant atteindre 25 millions de dollars sur cinq ans pour des outils et des soutiens pour aider les municipalités à améliorer leur capacité de planification des investissements dans les actifs et à promouvoir la durabilité de l'infrastructure.
- Financement inconditionnel dans le cadre du Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario (FPMO). En 2018, la province fournit 5 millions de dollars de plus au titre de la subvention aux collectivités du Nord, portant l'enveloppe totale du FPMO à 510 millions de dollars.
- Investissement pouvant atteindre 26 millions de dollars dans l'Initiative de revitalisation des rues principales partout en Ontario pour aider les collectivités à attirer les investissements et le tourisme, créer des emplois et améliorer la croissance économique régionale dans le cadre de l'investissement provincial de 40 millions de dollars.
- Retrait de coûts de plus de 2 milliards de dollars de l'assiette de l'impôt foncier municipal en 2018 résultant de la prise en charge des coûts liés aux prestations d'aide sociale, à la sécurité des tribunaux et au transport des prisonniers, représentant pour les municipalités des avantages totalisant 13,5 milliards de dollars depuis que la prise en charge a débuté en 2008.
- Habilitation des municipalités à prélever une taxe hôtelière.
- Nouveaux outils fournis aux municipalités leur permettant d'accroître l'offre de logements, notamment un impôt foncier sur les logements vacants pour encourager les propriétaires à vendre ou à louer les logements inoccupés.
- Marge de manoeuvre accrue accordée aux municipalités pour gérer plus efficacement l'impôt foncier applicable aux entreprises.

- Investissement pouvant atteindre 150 millions de dollars du produit du marché du carbone de la province dans un nouveau Fonds d'incitation à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour les municipalités. Le Fonds vise à soutenir les projets municipaux qui contribuent à réduire les GES, dont les bâtiments, l'approvisionnement énergétique, le transport, le traitement des eaux et des eaux usées. Les projets choisis seront annoncés en 2018.
- Collaboration avec le gouvernement fédéral pour investir dans des programmes infrastructurels, comme le Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU). Au final, plus de 1,1 milliard de dollars seront investis dans des projets à coûts partagés de traitement des eaux, des eaux usées et des eaux pluviales dans les municipalités et les communautés des Premières Nations aux quatre coins de l'Ontario.
- Collaboration avec les municipalités, qui seront des partenaires essentiels des préparatifs en prévision de la légalisation du cannabis, comprenant le versement de 40 millions de dollars pendant les deux premières années suivant la légalisation afin d'aider les municipalités à gérer les coûts différentiels de mise en oeuvre (voir la section *Légalisation du cannabis* dans le présent chapitre pour de plus amples détails).
- Investissement de plus de 70 millions de dollars sur 10 ans pour soutenir les nouveaux projets prioritaires d'infrastructure municipale comme le Stratford Grand Trunk Community Hub et le Peterborough Arena Complex.



# Chapitre V

## FISCALITÉ





### Introduction

Le régime fiscal de l'Ontario est concurrentiel et transparent, soutient la croissance économique et fait en sorte que les impôts sont équitables pour les particuliers, les familles et les entreprises. Le gouvernement a déjà pris des mesures pour :

- ▶ transformer le crédit d'impôt pour la formation en apprentissage (CIFA) qui est devenu la nouvelle Subvention progressive aux employeurs pour l'apprentissage (SPEA) afin d'encourager les employeurs à s'assurer que les apprentis terminent leur formation;
- ▶ rendre le transport en commun plus abordable pour les personnes âgées en instaurant le crédit d'impôt de l'Ontario aux personnes âgées pour le transport en commun, qui leur fournit un crédit d'impôt remboursable équivalant à 15 % de leurs dépenses en transport en commun admissibles;
- ▶ réduire le taux de l'impôt sur le revenu des sociétés (IRS) applicable aux petites entreprises de 22 %, pour le faire passer de 4,5 % à 3,5 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le gouvernement propose de simplifier l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP) de l'Ontario en éliminant la surtaxe qu'il perçoit et en le remplaçant par de nouveaux taux et fourchettes d'imposition. Cette mesure permettrait d'accroître la transparence de l'IRP de l'Ontario et d'assurer que les contribuables qui acquittent la surtaxe ne jouissent pas d'un allègement fiscal supérieur à celui des autres contribuables en se prévalant de crédits d'impôt non remboursables.

Pour encourager les contribuables à faire des dons de bienfaisance, le gouvernement propose de relever le taux maximum du crédit d'impôt de l'Ontario pour des dons de bienfaisance (CIODB).

L'Ontario propose aussi d'instaurer un ensemble de mesures fiscales pour aider les entreprises à devenir plus compétitives.

### Amélioration de l'équité et de la transparence du régime d'impôt sur le revenu des particuliers de l'Ontario

Dans le budget de 2016, le gouvernement s'est engagé à simplifier et à rendre plus transparent le régime de l'IRP de l'Ontario. L'Ontario propose de prendre des mesures importantes en vue de respecter cet engagement.

L'IRP de l'Ontario comprend une surtaxe, qui date du temps où l'impôt de l'Ontario était calculé en pourcentage de l'impôt fédéral. Cependant, elle agit comme un impôt cumulé, plutôt qu'un impôt qui est directement perçu sur le revenu imposable, ce qui réduit la transparence de l'IRP de l'Ontario. Par exemple, le taux d'imposition maximal prévu par la loi en Ontario qui figure sur les déclarations de revenus s'élève à 13,16 %. En raison de la surtaxe, le taux marginal d'imposition appliqué au revenu imposable atteint 20,53 % sur la tranche de revenu dépassant 220 000 \$, c'est-à-dire 13,16 % majoré de 56 %.

En outre, à cause de la surtaxe, les contribuables admissibles ne jouissent pas tous du même taux maximum d'allégement fiscal que procurent les crédits d'impôt non remboursables de l'Ontario. En effet, la surtaxe est calculée après que ces crédits ont réduit le montant auquel elle s'applique. Il s'ensuit que l'allégement provenant de ces crédits, comme le montant personnel de base, est majoré d'un taux pouvant atteindre 56 % pour les particuliers à revenu plus élevé.

### **Changements proposés à l'IRP**

Soucieux de rendre l'IRP de l'Ontario plus équitable et plus transparent, le gouvernement propose d'éliminer la surtaxe, de rajuster les fourchettes et taux d'imposition au titre de l'IRP, puis de rehausser le CIODB, à compter de l'année d'imposition 2018. À la suite des changements proposés, l'IRP de l'Ontario deviendrait plus progressif. En outre, le revenu qui en serait tiré augmenterait de 275 millions de dollars en 2018-2019, et le taux marginal maximal d'IRP serait maintenu à 20,53 %. Cette augmentation contribuerait à soutenir les principales priorités énoncées dans le présent budget.

L'Ontario est l'une des deux instances canadiennes qui a imposé toujours une surtaxe au titre de l'IRP. Plus de 83 % des 11 millions de déclarants, soit approximativement 9,2 millions de particuliers, ne constateraient aucun changement à l'IRP qu'ils doivent acquitter en raison des modifications proposées, et certains paieraient même moins d'impôt.

À l'heure actuelle, la loi prévoit cinq taux d'imposition du revenu des particuliers et deux surtaxes en Ontario qui sont calculés séparément. Selon les changements proposés, il y aurait sept taux d'IRP prévus par la loi qui seraient appliqués directement au revenu imposable, ce qui simplifierait le calcul de l'IRP.

Le tableau 5.1 illustre la structure de taux de l'IRP 2018 prévue par la loi, à l'heure actuelle, comparativement à celle que le gouvernement propose de mettre en oeuvre pour l'année d'imposition 2018.

**TABLEAU 5.1 Taux et fourchettes d'imposition actuels\* et proposés de l'IRP de l'Ontario pour 2018**

Actuels* (tenant compte de l'incidence de la surtaxe)	Proposés (sans surtaxe)
5,05 % (sans surtaxe) Tranche de 0 \$ à 42 960 \$	5,05 % Tranche de 0 \$ à 42 960 \$
9,15 % (sans surtaxe) ou 10,98 % (inclut la surtaxe de 20 %) ou 14,27 % (inclut la surtaxe de 56 %) Tranche de 42 960 \$ à 85 923 \$	9,15 % Tranche de 42 960 \$ à 71 500 \$ 11,00 % Tranche de 71 500 \$ à 82 000 \$
17,41 % (inclut la surtaxe de 56 %) Tranche de 85 923 \$ à 150 000 \$	13,50 % Tranche de 82 000 \$ à 92 000 \$
18,97 % (inclut la surtaxe de 56 %) Tranche de 150 000 \$ à 220 000 \$	17,50 % Tranche de 92 000 \$ à 150 000 \$ 19,00 % Tranche de 150 000 \$ à 220 000 \$
20,53 % (inclut la surtaxe de 56 %) Tranche supérieure à 220 000 \$	20,53 % Tranche supérieure à 220 000 \$



\* Les taux de taxe qui figurent dans la colonne de gauche représentent l'incidence de la surtaxe sur les taux de l'IRP de l'Ontario prévus par la loi (5,05 %, 9,15 %, 11,16 %, 12,16 %, et 13,16 %, respectivement).

La surtaxe est calculée à partir des données préliminaires de l'impôt de l'Ontario, c'est-à-dire l'impôt de base de l'Ontario (les taux d'imposition prévus par la loi appliqués au revenu imposable) une fois que les crédits d'impôt non remboursables ont été déduits. Un taux de surtaxe de 20 % s'applique sur l'impôt de l'Ontario se situant entre 4 638 \$ et 5 936 \$, et un taux de surtaxe de 56 % s'applique sur l'impôt de l'Ontario supérieur à 5 936 \$. La surtaxe de 20 % s'applique au revenu imposable à partir de 75 653 \$ de revenu des contribuables demandant seulement la déduction du montant personnel de base. La surtaxe de 56 % s'applique au revenu imposable à partir de 89 134 \$.

### Exemple de l'incidence des changements proposés aux taux et fourchettes d'imposition de l'IRP

Comme le montre le tableau 5.2, du fait de la nouvelle structure proposée, un contribuable touchant un revenu d'emploi de 95 000 \$ ne paierait plus de surtaxe, ce qui simplifierait l'IRP de l'Ontario. Par ailleurs, ce particulier devrait acquitter un impôt plus élevé de 168 \$ en 2018, étant donné le remplacement de la surtaxe par des taux et fourchettes d'imposition plus progressifs.

**TABLEAU 5.2 Exemple illustrant l'incidence des changements proposés pour 2018\***

Revenu imposable (95 000 \$)	Actuel	Proposé	Changement à l'IRP
IRP (excluant la surtaxe)	6 417 \$	7 114 \$	697 \$ découlant des nouveaux taux et fourchettes d'imposition proposés
+ surtaxe	529 \$	0 \$	-529 \$ découlant de l'élimination de la surtaxe
= IRP de l'Ontario	6 946 \$	7 114 \$	168 \$ incidence nette

\* Excluant la Contribution-santé de l'Ontario. Repose sur l'hypothèse que le contribuable demande les déductions du montant personnel de base, du Régime de pensions du Canada et d'assurance-emploi.

### **Élimination de l'interaction entre la surtaxe et les crédits d'impôt non remboursables**

L'élimination de la surtaxe permettrait d'éviter que les contribuables à revenu plus élevé se prévalant de crédits d'impôt non remboursables ne jouissent d'un allègement fiscal supérieur à celui des autres contribuables.

Le tableau 5.3 illustre l'allègement fiscal que procure la déduction du montant personnel de base aux déclarants ontariens qui en font la demande. À l'heure actuelle, les contribuables qui acquittent une surtaxe bénéficient d'un allègement fiscal accru.

**TABLEAU 5.3 Allègement fiscal provenant de la déduction du montant personnel de base en 2018\***

	<b>Actuel</b>	<b>Proposé</b>
Contribuable ne payant pas de surtaxe	523 \$	523 \$
Contribuable payant une surtaxe au premier taux (20 %)	627 \$	523 \$
Contribuable payant une surtaxe au deuxième taux (56 %)	816 \$	523 \$

\* Excluant la réduction de l'impôt sur le revenu de l'Ontario.

### **Améliorer le soutien pour les dons de bienfaisance**

Pour encourager les contribuables à faire des dons de bienfaisance, le gouvernement propose aussi de relever le taux maximum du CIODB qui procure un allègement fiscal aux contribuables faisant des dons admissibles à des organismes caritatifs. À l'heure actuelle, les déclarants peuvent se prévaloir d'un CIODB équivalant à 5,05 % sur la première tranche de 200 \$ de dons et à 11,16 % sur la portion des dons dépassant 200 \$.

L'effet du calcul de la surtaxe décrit ci-dessus signifie que le taux du CIODB peut passer à 17,41 % pour les contribuables qui paient une surtaxe. L'Ontario propose d'augmenter le taux du CIODB à 17,5 % pour tous les contribuables faisant des dons de bienfaisance admissibles dépassant 200 \$. La première tranche de dons de 200 \$ demeurerait admissible au taux du CIODB de 5,05 %.

Le tableau 5.4 indique l'allègement fiscal que procurerait le CIODB aux contribuables ontariens qui font un don de bienfaisance de 2 000 \$ en 2018. Selon les modifications proposées, le CIODB procurerait un allègement fiscal accru aux particuliers à revenu moins élevé. Ainsi, l'élimination de l'interaction entre le CIODB et la surtaxe ferait en sorte que tous les contribuables jouiraient du même allègement fiscal provenant du CIODB. Cet allègement augmenterait d'environ 85 millions de dollars en 2018.

**TABLEAU 5.4 Allègement fiscal lié à un don de bienfaisance de 2 000 \$ en 2018\***

	<b>Actuel</b>	<b>Proposé</b>
Contribuable ne payant pas de surtaxe	211 \$	325 \$
Contribuable payant une surtaxe au premier taux (20 %)	253 \$	325 \$
Contribuable payant une surtaxe au deuxième taux (56 %)	329 \$	325 \$

\* Excluant la réduction de l'impôt sur le revenu de l'Ontario.

### ***Incidence sur les contribuables***

En 2018, 8,6 millions de déclarants ne seraient pas touchés par les changements proposés. Quelque 1,8 million de contribuables devraient acquitter un IRP accru d'environ 200 \$ en moyenne (ou 0,5 % de leur impôt total combiné fédéral-IRP de l'Ontario), tandis qu'approximativement 680 000 contribuables paieraient en moyenne 130 \$ de moins en IRP.

### ***Mise en oeuvre***

Le gouvernement déposera des modifications législatives en vue d'instaurer les changements proposés. Si elles étaient adoptées, ces modifications aux retenues à la source de l'IRP prendraient effet le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

## Accroître la compétitivité économique

La recherche-développement (R-D) est un moteur important de l'innovation et de l'augmentation de la productivité. L'accroissement des dépenses des entreprises ontariennes en R-D peut mener à de nouvelles technologies et à de nouveaux procédés. Au cours des dernières années, cependant, ces dépenses ont été réduites et accusent toujours un retard par rapport à celles des principaux concurrents. Pour remédier à cette situation, le gouvernement propose de transformer le soutien fiscal à la R-D pour inciter les entreprises de toute taille à mener des activités dans ce domaine.

### Crédit d'impôt de l'Ontario pour la recherche-développement

Les entreprises de l'Ontario, notamment les grands fabricants, sont constamment à l'affût de moyens d'améliorer leur fonctionnement et d'adopter des technologies avancées créatrices de valeur.

Pour mobiliser les investissements massifs et à long terme des grandes entreprises, le gouvernement propose de rehausser le crédit d'impôt de l'Ontario pour la recherche-développement (CIORD). Ce soutien additionnel les encouragerait à faire des investissements soutenus en R-D, lesquels favoriseraient l'innovation et profiteraient à l'économie de la province.

Le CIORD est un crédit d'impôt non remboursable de 3,5 % sur les dépenses admissibles en R-D. Les entreprises qui ont droit au CIORD et qui engageraient des dépenses en R-D admissibles à compter du 28 mars 2018 pourraient bénéficier d'un taux bonifié de 5,5 % sur les dépenses supérieures à 1 million de dollars au cours d'une année d'imposition. Ce seuil serait établi au prorata pour les années d'imposition abrégées.

Les entreprises dont les dépenses en R-D admissibles au cours d'une année d'imposition s'élèveraient à moins de 90 % de celles de l'année d'imposition précédente ne pourraient pas se prévaloir du taux de crédit d'impôt bonifié. Les dépenses admissibles engagées au cours d'années d'imposition abrégées seraient portées au montant équivalent pour une année complète. À des fins de calcul des dépenses en R-D admissibles qu'une entreprise fusionnée ou liquidée aurait engagées dans une année d'imposition antérieure, les dépenses admissibles en R-D de chaque entreprise remplacée seraient réputées avoir été transférées à l'entreprise remplaçante.

Le taux bonifié serait établi au prorata pour les années d'imposition chevauchant la date du 28 mars 2018.

## Crédit d'impôt à l'innovation de l'Ontario

Le crédit d'impôt à l'innovation de l'Ontario (CIIO) est un crédit d'impôt remboursable de 8 % dont les petites et moyennes entreprises peuvent se prévaloir pour les dépenses en R-D admissibles. Le gouvernement propose de relever le CIIO pour encourager les petites entreprises à faire des investissements en R-D, ce qui facilitera leur expansion.

Concernant les dépenses en R-D admissibles engagées à partir du 28 mars 2018, une entreprise admissible au CIIO dont le coefficient des dépenses en R-D par rapport à son revenu brut est :

- de 10 % ou moins, serait toujours admissible au CIIO au taux de 8 %;
- de 10 % à 20 %, serait admissible à un taux bonifié du CIIO (passant de 8 à 12 %) selon la méthode linéaire dans la mesure où son coefficient des dépenses en R-D par rapport à son revenu brut passerait de 10 à 20 %;
- de 20 % et plus, serait admissible au CIIO au taux de 12 %.

Aux fins de ce calcul, tant les revenus bruts que les dépenses en R-D doivent être imputables aux activités menées en Ontario. De plus, les revenus bruts et les dépenses en R-D des sociétés associées imputables aux activités menées en Ontario seraient regroupés.

Le taux bonifié serait établi au prorata pour les années d'imposition chevauchant le 28 mars 2018.

## Commercialisation de la propriété intellectuelle

La R-D qui est effectuée en Ontario soutient la création d'une propriété intellectuelle qui engendre des débouchés économiques à long terme. Un certain nombre de pays ont adopté des incitatifs fiscaux pour conserver les avantages économiques et sociaux provenant de la propriété intellectuelle, notamment des « boîtes à brevets » (c'est-à-dire des taux d'imposition des sociétés préférentiels), des remboursements de l'impôt acquitté et des déductions et exonérations d'impôt.

Lorsque la propriété intellectuelle issue de la R-D menée en Ontario est transférée à des sociétés étrangères, ses retombées économiques profitent à ces autres pays au lieu de contribuer à l'essor économique de l'Ontario comme ce serait le cas si la propriété était conservée ici.

L'Ontario procède à l'examen de ces initiatives pour en déterminer l'efficacité et la faisabilité, et établira l'incitatif qui conviendra le mieux au contexte ontarien.

## Exonération de l'impôt-santé des employeurs : cibler les petits employeurs

Comme l'annonçait le budget de 2017, le gouvernement propose des mesures pour que l'exonération de l'impôt-santé des employeurs (ISE) soit mieux ciblée.

Plus de 85 % des employeurs de l'Ontario tirent parti de l'exonération de l'ISE. Celle-ci est aussi offerte aux employeurs qui ne seraient pas admissibles à l'allégement du fardeau fiscal des petites entreprises prévu par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (LIR) fédérale grâce à la déduction accordée aux petites entreprises (DPE).

L'Ontario propose d'utiliser les mêmes critères d'admissibilité à la DPE pour l'exonération de l'ISE. Par conséquent, l'exonération ne serait accordée qu'aux particuliers, organismes caritatifs, organismes sans but lucratif, fiducies privées, sociétés en nom collectif et sociétés privées sous contrôle canadien.

L'Ontario intégrerait à la *Loi sur l'impôt-santé des employeurs* les règles fédérales d'anti-évitement fiscal visant la multiplication de la DPE. Ce faisant, il établirait le taux de l'ISE pour les employeurs associés de sorte qu'il soit conforme à l'application du seuil d'exonération de l'ISE pour ces employeurs.

On prévoit qu'à la suite de ces modifications, plus de 20 000 employeurs ontariens devront payer en moyenne 2 400 \$ de plus par année au titre de l'ISE, ce qui représenterait, en moyenne, un ISE additionnel inférieur à 1 % de leur masse salariale.

Si elles étaient adoptées, les dispositions législatives visant les modifications proposées entreraient en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019. La province tiendra une consultation publique sur la question avant le dépôt des dispositions législatives sur l'anti-évitement.

## Harmonisation avec les mesures fiscales fédérales

### Répartition du revenu

Il y a répartition du revenu lorsqu'une personne ayant un revenu élevé transfère une partie de son revenu à un ou à des membres de sa famille dont le revenu se trouve dans une fourchette d'imposition combinée fédérale-provinciale inférieure. À l'heure actuelle, la répartition du revenu à un enfant mineur, qu'on appelle aussi fractionnement du revenu, est imposée au taux d'imposition du revenu combiné fédéral-provincial des particuliers le plus élevé. Le gouvernement fédéral entend contrer la répartition du revenu en élargissant les règles sur le fractionnement du revenu pour englober les autres membres adultes de la famille qui ne sont pas actifs dans l'entreprise, à compter de l'année d'imposition 2018, sous réserve de certaines exceptions.

L'Ontario harmonisera ses propres mesures avec les modifications fédérales lorsque celles-ci seront adoptées, et appliquera le taux le plus élevé d'IRP de 20,53 % au revenu fractionné reçu par un membre adulte de la famille.

### Plafond des affaires des petites entreprises

La déduction de l'Ontario accordée aux petites entreprises a pour effet de réduire le taux de l'IRS général applicables aux petites sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC) et de leurs sociétés associées. Il s'applique à un revenu (plafond des affaires) jusqu'à concurrence de 500 000 \$ provenant d'une entreprise exploitée activement admissible. Ce plafond est réduit progressivement selon la méthode linéaire à l'égard d'une SPCC et de ses sociétés associées dont le capital imposable total utilisé au Canada se situe entre 10 millions de dollars et 15 millions de dollars.

Dans son budget de 2018, le gouvernement fédéral a proposé la réduction progressive du plafond des affaires des petites entreprises. À compter des années d'imposition commençant après 2018, le plafond d'affaires fédéral des petites entreprises serait aussi réduit progressivement selon la méthode linéaire à l'égard des SPCC et des sociétés associées dont le revenu de placement passif se situe entre 50 000 \$ et 150 000 \$ au cours de l'année d'imposition.

Le plafond des affaires d'une entreprise serait le plafond établi en fonction du capital imposable ou celui établi en fonction du revenu de placement passif, s'il est moins élevé.

La province propose d'harmoniser son régime avec les mesures du gouvernement fédéral sur le revenu dérivé de placement passif.

## Élimination des échappatoires fiscales

Dans son budget de 2018, le gouvernement fédéral a présenté deux mesures portant sur les arrangements financiers complexes et les opérations structurées de rachat d'actions auxquels certaines institutions financières canadiennes ont recours pour réaliser des pertes artificielles. Ces mesures prévoient des modifications aux règles sur les arrangements de capitaux propres synthétiques et les mécanismes de prêt de valeurs mobilières, d'une part, et aux règles sur la minimisation des pertes dans les opérations de rachat d'actions, d'autre part.

L'Ontario appuie les mesures fédérales visant à empêcher les pertes artificielles réalisées grâce à ces types d'opérations structurées et contribuant à protéger l'assiette fiscale commune. Il harmonisera automatiquement ses propres mesures aux nouvelles dispositions législatives fédérales lorsque celles-ci seront adoptées.

Comme l'annonçait le gouvernement dans le budget de 2017, l'Ontario a mis sur pied un nouveau groupe de fiscalistes-conseils ayant pour mandat de détecter les échappatoires fiscales et les stratagèmes complexes de planification fiscale, et d'y remédier. L'Ontario collabore étroitement avec le gouvernement fédéral, l'Agence du revenu du Canada et les autres provinces et territoires pour combattre les stratagèmes de planification fiscale abusifs qui grugent l'assiette fiscale commune.

## Mesures liées au cannabis

### Composante de l'Ontario des droits d'accise fédéraux perçus sur le cannabis

Comme il est expliqué au chapitre IV, section B, *Collaboration avec les partenaires fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux*, l'Ontario entend conclure une entente avec le gouvernement fédéral en vertu de laquelle il recevrait 75 % des droits d'accise fédéraux perçus sur le cannabis destiné à la vente dans la province.

### Remboursement de la TVH au point de vente pour les Premières Nations

À l'heure actuelle, bon nombre de biens achetés hors réserve par les Indiens inscrits, par une bande ou par un conseil de bande sont admissibles à un remboursement de 8 % de la composante provinciale de la taxe de vente harmonisée (TVH). Certains de ces biens, comme le tabac et les boissons alcoolisées, ne sont pas admissibles à ce remboursement, c'est-à-dire qu'ils sont taxés au taux normal de la TVH, soit 13 %. De manière à assurer un traitement fiscal cohérent, le gouvernement de l'Ontario entend imposer la pleine valeur de la TVH au cannabis acheté à des fins récréatives hors réserve lorsque la vente en sera légalisée.

L'Ontario a très à coeur les objectifs de santé publique associés à la légalisation du cannabis. Cela concorde avec l'engagement de la province à réduire les méfaits en préconisant la consommation responsable du cannabis à des fins récréatives.

Un Indien inscrit dont le nom figure sur la liste des personnes pouvant obtenir du cannabis à des fins médicales par l'entremise de producteurs autorisés conformément à la loi fédérale demeurera admissible au remboursement de 8 % de la composante provinciale de la TVH pour les achats effectués hors réserve.

## **Assouplissement des exigences relatives aux déclarations sur les droits de cession immobilière dans le cas de certaines aliénations**

L'Ontario entend déposer un nouveau règlement pour permettre que les droits de cession immobilière découlant de certaines aliénations non enregistrées d'un intérêt à titre bénéficiaire dans un bien-fonds, par l'entremise de certains types de sociétés en nom collectif et de fiducies, soient payables 30 jours suivant la fin du trimestre civil au cours duquel l'aliénation a lieu plutôt que dans les 30 jours de l'aliénation. Ce changement vise à alléger le fardeau administratif de certaines entreprises en établissant des échéanciers de paiement et de déclaration mieux adaptés à leurs besoins.

De plus, le ministère des Finances prévoit d'afficher une note d'orientation sur son site Web concernant les renseignements et les documents strictement nécessaires que le représentant autorisé d'une société en nom collectif ou d'une fiducie doit fournir lorsqu'il dépose des états financiers trimestriels consolidés.

Le ministère des Finances continue d'examiner les questions soulevées lors des consultations tenues.

### **Autres mesures**

#### **Crédit d'impôt de l'Ontario pour les produits multimédias interactifs numériques**

La province propose de modifier la *Loi de 2007 sur les impôts* de manière à accorder aux diffuseurs le crédit d'impôt de l'Ontario pour les produits multimédias interactifs numériques pour sites Web de films et de télévision acquis ou exploités sous licence et intégrés à leur propre site. La modification viserait les sites Web qui hébergent du contenu lié aux productions cinématographiques, télévisuelles ou Internet n'ayant pas reçu de certificat d'admissibilité ou de lettre d'inadmissibilité avant le 1<sup>er</sup> novembre 2017.

## Sommaire des mesures

À moins d'indication contraire, le tableau 5.5 tient compte des changements au revenu du gouvernement.

**TABLEAU 5.5 Mesures fiscales**  
(en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
<b>Amélioration de l'équité et de la transparence du régime d'impôt sur le revenu des particuliers de l'Ontario</b>	<b>275</b>	<b>285</b>	<b>295</b>
<b>Amélioration de la compétitivité économique</b>			
Crédit d'impôt de l'Ontario pour la recherche-développement	(30)	(35)	(40)
Crédit d'impôt à l'innovation de l'Ontario*	(35)	(45)	(50)
<b>Exonération de l'impôt-santé des employeurs : cibler les petits employeurs</b>	<b>10</b>	<b>45</b>	<b>45</b>
<b>Harmonisation avec les mesures fiscales fédérales</b>			
Répartition du revenu	15	15	15
Plafond des affaires des petites entreprises	45	145	160
Élimination des échappatoires fiscales	190	225	230
<b>Composante de l'Ontario des droits d'accise fédéraux perçus sur le cannabis</b>	<b>35</b>	<b>80</b>	<b>115</b>
<b>Total</b>	<b>510</b>	<b>715</b>	<b>780</b>

*Nota* : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

\* La mesure représente une augmentation des dépenses du gouvernement.

### Moderniser l'imposition foncière des emprises de chemin de fer

À la demande de municipalités, la province a entrepris un examen de l'imposition foncière des emprises de chemin de fer en 2016, dans le cadre duquel on a tenu des consultations avec des représentants des municipalités et de l'industrie ferroviaire.

Ces consultations ont mis en lumière des préoccupations concernant trois grandes questions : l'indexation et la variation des taux ainsi que l'incidence sur les chemins de fer d'intérêt local. La province annonçait dans le budget de 2017 qu'elle prendrait des mesures pour remédier à ces problèmes en rajustant les taux d'imposition foncière des emprises de chemin de fer. En 2018, le gouvernement fera d'autres rajustements aux taux pour honorer son engagement de moderniser le régime d'imposition foncière des emprises de chemin de fer.

En outre, à compter de 2018, la province réagira aux préoccupations des municipalités concernant les revenus d'imposition foncière qu'elles reçoivent à l'égard des lignes de chemin de fer à fort tonnage. Un certain nombre de municipalités situées dans les régions où les taux sont plus faibles ont fait remarquer qu'en vertu du barème de tarifs en vigueur, les impôts fonciers applicables aux lignes de chemin de fer à fort tonnage dans leurs collectivités sont beaucoup plus bas que ceux qui s'appliquent à des lignes moins actives ailleurs dans la province. Ces municipalités ont demandé que l'imposition foncière des emprises de chemin de fer tienne compte du tonnage, qui servirait de mesure de la valeur du bien.

**TABLEAU 5.6 Mesures proposées pour moderniser l'imposition des emprises de chemin de fer**

Grandes questions	Mesures proposées pour 2018
1. <b>Indexation des taux</b> : Les municipalités se disent préoccupées par le fait qu'avant 2017, les taux d'imposition foncière des emprises de chemin de fer n'avaient pas été mis à jour depuis la fin des années 1990.	À partir des progrès réalisés en 2017, les taux d'imposition foncière applicables aux emprises de chemin de fer en 2018 continueront d'être révisés pour tenir compte de la variation annuelle moyenne des impôts fonciers applicables aux biens commerciaux. C'est donc dire que les taux de l'impôt foncier municipal augmenteront d'environ 7 \$ par acre en 2018.
2. <b>Variation des taux</b> : Les municipalités ont également fait part de leurs inquiétudes sur l'importante variation des taux d'imposition foncière des emprises de chemin de fer observée dans la province.	La province continuera de corriger les inégalités entre les taux en augmentant les taux d'imposition foncière les plus bas applicables aux lignes principales des emprises de chemin de fer pour les porter à un minimum de 110 \$ l'acre en 2018. En 2016, le taux le plus bas applicable aux lignes principales était d'environ 35 \$ l'acre.
3. <b>Emprises des chemins de fer à fort tonnage</b> : Certaines municipalités des régions où les taux sont faibles s'inquiètent de ce que les bas impôts fonciers applicables aux lignes de chemin de fer à fort tonnage de leur collectivité ne traduisent pas la valeur relative de ces biens.	Les municipalités pourront augmenter les taux applicables aux lignes de chemin de fer à fort tonnage selon un nouveau barème de tarifs rajusté. Ce faisant, les impôts fonciers rendent mieux compte des niveaux de tonnage transportés sur certaines emprises de chemin de fer. Des précisions concernant le tarif des impôts seront communiquées aux municipalités et à l'industrie ferroviaire au printemps.
4. <b>Chemins de fer d'intérêt local</b> : L'industrie ferroviaire se dit inquiète des répercussions de hausses éventuelles de l'imposition foncière des chemins de fer d'intérêt local.	La province maintiendra le gel des taux d'imposition foncière applicables à ces chemins de fer imposé en 2016 pour tenir compte des difficultés que connaît cette portion du secteur ferroviaire.

À partir de 2019, le gouvernement continuera de rajuster les taux et, de concert avec les parties intéressées, il examinera les mesures supplémentaires qu'il serait possible de prendre pour tenir compte du tonnage dans l'imposition foncière des emprises de chemin de fer. À l'appui de l'examen en cours, des modifications législatives seront proposées pour faciliter la collecte de données sur le tonnage et d'autres renseignements. La province est déterminée à moderniser l'imposition foncière des emprises de chemin de fer et accueillera avec plaisir les observations des parties concernées.

## Services de garde sans but lucratif dans les écoles

Les garderies sont souvent situées dans des lieux exemptés d'impôt, tels que les écoles publiques, les lieux de culte, les hôtels de ville municipaux ou les YMCA locaux.

Ces espaces communautaires jouent un rôle important dans la prestation de services de garde d'enfants accessibles et proches des collectivités qu'ils servent. Pour faire en sorte que les services de garde d'enfants sans but lucratif n'altèrent pas le statut d'exemption de ces biens communautaires, une modification sera proposée à la *Loi sur l'évaluation foncière* pour exempter de l'impôt foncier les centres de garde d'enfants sans but lucratif qui louent des espaces dans des biens eux-mêmes exonérés.

La modification proposée serait conforme au traitement traditionnel de ces installations par la Société d'évaluation foncière des municipalités.

## Aider Toronto à soutenir les espaces culturels

La province reconnaît que l'offre d'espaces abordables pour la communauté artistique et culturelle contribue au dynamisme des collectivités. Comme la ville de Toronto, la province souhaite assurer la viabilité des espaces culturels existants et favoriser l'essor d'entreprises d'art et de création. Elle donnera à la ville de Toronto le pouvoir de concevoir et d'administrer un programme visant à accorder des réductions de l'impôt foncier pouvant atteindre 50 % aux établissements admissibles qui fournissent des locaux abordables pour le secteur des arts et de la culture. La ville aura toute latitude pour déterminer quels établissements culturels précis seront admissibles en vertu du nouveau programme.



Au centre-ville de Toronto, l'immeuble industriel situé au 401, rue Richmond a été converti en un espace d'art et de culture.

Ce programme s'ajoutera à un certain nombre d'autres programmes d'allègement de l'impôt foncier qui sont mis à la disposition des propriétaires et locataires admissibles, dont l'allègement pour les oeuvres de bienfaisance et autres organismes semblables, la remise à l'égard de l'impôt sur les biens patrimoniaux et les exemptions fiscales offertes conformément aux accords relatifs aux immobilisations municipales.

## Université Victoria

La ville de Toronto est préoccupée par le traitement des entreprises situées sur des terrains qui appartiennent à l'Université Victoria du point de vue de l'impôt foncier. À l'heure actuelle, les locataires de ces terrains jouissent d'une exemption particulière des impôts fonciers que les autres entreprises et universités de la province ne reçoivent pas. Cette situation soulève des préoccupations sur l'équité de l'imposition des biens commerciaux et réduit les revenus que la ville pourrait utiliser pour affecter au financement de services importants.

L'Ontario est résolu à créer un système d'imposition foncière où chacun paie sa juste part. À cette fin, la province propose des modifications à la *Victoria University Act* pour que l'exemption des impôts fonciers municipaux s'applique uniquement aux terrains dont l'Université est propriétaire et qu'elle occupe.

Cela permettra à la ville de traiter les parties louées des terrains appartenant à l'Université Victoria équitablement et uniformément par rapport aux terrains d'autres institutions publiques et d'autres entreprises. Pour atténuer l'incidence d'un changement sur les locataires de l'Université, les modifications fiscales proposées seraient mises en oeuvre progressivement sur un certain nombre d'années.

## Aéroports

Les aéroports jouent un rôle prépondérant dans l'infrastructure de transport de l'Ontario et procurent des avantages économiques importants aux économies locales. Pour faire en sorte que les municipalités où sont situés des aéroports et les autorités aéroportuaires qui les gèrent soient traitées équitablement, la province envisage de mener une étude du mode de calcul actuel des paiements tenant lieu d'impôts.

En Ontario, les autorités aéroportuaires font des paiements tenant lieu d'impôts fonciers fondés sur le nombre de passagers qui passent par les aéroports chaque année. Les taux par passager utilisés pour calculer ces paiements n'ont pas changé depuis qu'ils ont été établis en 2001. L'examen du programme de paiements tenant lieu d'impôts comprendra la consultation avec les municipalités et les autorités aéroportuaires concernées.

## Assurer l'uniformité des programmes de réductions pour locaux commerciaux inoccupés

Dans le budget de 2016, la province a mis en place un cadre législatif donnant aux municipalités une grande marge de manoeuvre pour bonifier leurs programmes de réductions pour locaux commerciaux inoccupés. Cette souplesse accrue permet aux municipalités d'adapter leurs programmes pour mieux tenir compte des situations locales et de prendre en considération les intérêts des entreprises locales. Les municipalités qui ont modifié leurs programmes relatifs aux locaux inoccupés ont instauré une gamme de changements. Néanmoins, 80 % de celles-ci auront progressivement éliminé la composante municipale d'ici 2020.

En ce qui concerne les impôts fonciers prélevés aux fins scolaires, la province fait pendant actuellement à toutes les décisions municipales liées à l'impôt foncier touchant les locaux inoccupés. Par conséquent, les impôts fonciers prélevés aux fins scolaires sont traités différemment dans la province, car chaque municipalité modifie les programmes pour les adapter à ses besoins. La province a donc annoncé dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2017* que le gouvernement reverrait son approche concernant la composante des programmes de réductions pour locaux commerciaux inoccupés liée à l'impôt foncier prélevé aux fins scolaires après avoir consulté les municipalités et le milieu des affaires.

À la suite de cet examen, le gouvernement harmonisera la portion de l'impôt foncier prélevé aux fins scolaires de ces programmes avec les modifications faites par les municipalités afin d'assurer une plus grande uniformité à l'échelle de la province. Cette initiative débiterait en 2019 pour faire en sorte que les entreprises aient le temps de planifier les mesures à prendre en prévision de changements qu'il serait nécessaire d'apporter au programme.

## **Intégrité continue des revenus tirés des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires**

Comme il l'a annoncé dans le budget de 2016, le gouvernement a apporté une modification de forme au calcul du taux d'impôt foncier pour s'assurer que les municipalités et la province peuvent gérer les effets inattendus de modifications particulières apportées pendant l'année à l'évaluation foncière, en raison, par exemple, de pertes découlant d'appels relatifs aux évaluations.

Pour continuer d'assurer l'intégrité des revenus tirés de l'impôt foncier prélevé aux fins scolaires, la province maintient le rajustement de ces impôts en 2018. Elle continuera également de surveiller les impôts fonciers prélevés aux fins scolaires, notamment en augmentant sa capacité de vérifier si ces impôts sont payés.

## **Favoriser l'exactitude et l'équité des évaluations foncières**

La Société d'évaluation foncière des municipalités (MPAC) est chargée d'évaluer plus de cinq millions de biens fonciers dans la province. Lorsqu'elle prépare les évaluations foncières, la MPAC utilise des renseignements reçus des propriétaires fonciers pour s'assurer d'avoir des données exactes et à jour pour l'évaluation.

Pour la mise à jour de l'évaluation de 2016, la province a lancé un programme de divulgation préalable pour favoriser un échange ouvert et transparent de renseignements concernant les biens commerciaux complexes et spécialisés. Ce programme améliore l'exactitude et la prévisibilité du processus d'évaluation de la MPAC en permettant aux propriétaires fonciers et aux municipalités de contribuer à la détermination des valeurs imposables avant que les rôles d'évaluation ne soient complétés. On s'attend à ce que le processus de divulgation préalable donne lieu à des valeurs imposables qui sont plus exactes et à une diminution du nombre d'appels.

Pour consolider le processus de divulgation préalable, la province propose qu'une date d'évaluation antérieure soit utilisée pour servir de base aux évaluations foncières. Pour la prochaine mise à jour de l'évaluation, qui portera sur l'année d'imposition 2021, les évaluations seraient fondées sur la date du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Cette date anticipée faciliterait le processus d'évaluation et le rendrait plus efficace et, du coup, favoriserait un dialogue et un échange de renseignements utile et ouvert entre la MPAC, les propriétaires fonciers et les municipalités, ce qui contribuerait à rehausser la transparence et l'exactitude des évaluations foncières.

La province veut également aider les propriétaires fonciers à fournir les renseignements demandés par la MPAC. On a commencé à revoir le format des demandes d'information de la MPAC pour que les documents envoyés aux propriétaires fonciers soient clairs et raisonnables. En outre, la province veut s'assurer que les propriétaires fonciers qui fournissent les renseignements demandés par la MPAC ne sont pas défavorisés pendant les processus d'évaluation ou d'appel. À cette fin, le gouvernement envisage de déposer des modifications, à l'automne de 2018, pour établir un cadre de gestion de la non-conformité.

Ces mesures visent à créer un environnement qui favorise l'échange complet de renseignements afin d'améliorer l'exactitude des évaluations foncières et de favoriser la transparence et l'équité du système d'imposition foncière.



### Lutter contre l'économie souterraine

En 2013, la valeur totale de l'économie souterraine de l'Ontario a été estimée à 16,7 milliards de dollars, soit environ 2,4 % du PIB de la province<sup>1</sup>. Les revenus fiscaux correspondants pourraient servir à financer des services essentiels comme les soins de santé ou l'éducation. Lorsque des particuliers et des entreprises éludent l'impôt, ce sont tous les autres contribuables qui doivent combler le manque à gagner. Cette situation met aussi à risque la compétitivité des entreprises honnêtes et donne à certaines entreprises un avantage injuste. C'est la raison pour laquelle le gouvernement continue de donner suite à son engagement de lutter contre l'économie souterraine en vue de soutenir un régime fiscal en vertu duquel chacun paie sa juste part.

Progrès réalisés jusqu'ici :

- ▶ Grâce à l'entente conclue avec l'Agence du revenu du Canada (ARC) concernant la planification agressive de l'impôt international et l'économie souterraine (PAII-ÉS), la province a recouvré plus de 1,1 milliard de dollars depuis 2013-2014. Cette entente, conjuguée aux audits renforcés effectués par la province, génère des revenus de plus de 1,6 milliard de dollars depuis 2013.
- ▶ Forte des bons résultats obtenus dans le cadre de l'entente PAII-ÉS, la province a signé récemment une nouvelle entente de services prolongés. Cette entente repose sur de solides programmes visant à s'attaquer à la non-observation fiscale, tout en fournissant au gouvernement une plus grande marge de manœuvre, pour adapter des initiatives supplémentaires aux nouveaux secteurs à haut risque décelés. L'entente mettra initialement l'accent sur l'élargissement de la portée des audits actuels dans des secteurs à risque élevé supplémentaires et ciblera les personnes et les entreprises qui ne produisent pas de déclarations de revenus et de taxes de vente, en renforçant les activités de conformité.
- ▶ Le gouvernement a lancé une vaste campagne de sensibilisation qui informe le public des risques de la participation à l'économie souterraine : piètre qualité d'exécution des travaux, absence de garantie, fraude, responsabilité personnelle et problèmes liés à la santé et la sécurité.

<sup>1</sup> Statistique Canada, « L'économie souterraine au Canada 2013 », *Le Quotidien*, n° 11-001-X au catalogue de Statistique Canada du 20 juin 2016 (consulté le 12 mars 2018).  
<http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/160620/dq160620b-fra.htm>

## **Contre la suppression électronique des ventes**

La suppression électronique des ventes consiste à manipuler des systèmes de points de vente en vue de déclarer des revenus moindres. Lorsque les entreprises ne déclarent pas l'intégralité de leurs revenus, elles ne paient pas leur juste part des impôts. Les activités de suppression électronique des ventes font perdre à l'Ontario quelque 500 millions de dollars par année, somme qui pourrait servir à financer d'importants services publics tels que les soins de santé et l'éducation. Voilà pourquoi la province a déjà pris des mesures pour que ces activités soient illégales et punissables par des amendes, voire, dans certains cas, par des peines d'emprisonnement. La province déposera des mesures législatives visant à mettre un terme à la pratique de suppression électronique des ventes. Ces mesures législatives exigeraient que les entreprises prescrites mettent à niveau leurs systèmes électroniques de caisse en vue de respecter les exigences prévues par la loi visant à éliminer la possibilité de manipuler les données sur les ventes.

Le gouvernement est déterminé à continuer de travailler avec les entreprises afin de faciliter la transition le plus possible. Grâce aux consultations continues des mois à venir, le gouvernement s'assurera que la mise en oeuvre du programme comporte une période de transition raisonnable et prendra en considération des soutiens financiers et autres.

## **S'attaquer au problème du tabac non réglementé**

Les produits du tabac non réglementé peuvent être achetés pour quelques dollars à peine et les faits démontrent que les profits servent parfois à d'autres activités criminelles. Ces activités entraînent une perte de revenus nécessaires pour appuyer des services gouvernementaux importants tels que les soins de santé et l'éducation, et créent une concurrence déloyale pour les entreprises qui respectent les lois ontariennes. C'est pourquoi le gouvernement est déterminé à s'attaquer au problème du tabac non réglementé grâce à une approche équilibrée axée sur l'application des lois et les partenariats, qui englobe une collaboration avec Échec au crime en vue de sensibiliser davantage les consommateurs.

Depuis 2008, les activités d'application des lois du ministère des Finances ont donné lieu à des pénalités de plus de 42,6 millions de dollars à l'endroit de détaillants aux termes de la *Loi de la taxe sur le tabac*. En outre, plus de 265 millions de cigarettes non taxées, 3,9 millions de cigares non taxés et 196 millions de grammes de tabac à coupe fine ou d'autres produits du tabac non taxés ont été saisis par le ministère des Finances.

Le gouvernement est toutefois conscient du fait qu'il faut faire plus pour réduire l'accès à du tabac non réglementé et assurer la conformité aux lois sur le tabac en Ontario. Il est donc déterminé à prendre des mesures de conformité supplémentaires, dont les suivantes :

- Proposer des modifications à la *Loi de la taxe sur le tabac* en vue d'établir des pénalités et des contraventions dans les cas où le ministère des Finances n'est pas avisé avant que du tabac en feuilles ne soit détruit. Si du tabac en feuilles est faussement déclaré comme ayant été détruit, il peut potentiellement être dirigé vers le marché du tabac non réglementé. Ces modifications permettront aux inspecteurs du ministère de vérifier la destruction, de dissuader les fausses déclarations et de prévenir le détournement du tabac en feuilles.
- Envisager l'instauration d'une technologie et de services de pistage et repérage qui surveilleront le déplacement et l'emplacement du tabac en feuilles dans la chaîne d'approvisionnement, réduiront le détournement de ce tabac vers le marché du tabac non réglementé et permettront aux personnes possédant un certificat d'inscription de respecter plus facilement les exigences réglementaires.
- Appuyer la Police provinciale de l'Ontario en augmentant la taille de l'Équipe de lutte contre la contrebande de tabac. Cela permettra à cette équipe d'accomplir plus d'activités d'application des lois pour détruire les liens qui existent entre le crime organisé et le tabac non réglementé.
- Accroître ses partenariats avec les services policiers régionaux et locaux en mettant sur pied un projet pilote de subventions pour l'application des lois à l'échelle locale, selon lequel des fonds seront mis à la disposition des partenaires chargés de l'application des lois pour des enquêtes sur le tabac.
- Appuyer les efforts d'application des lois en vue de s'attaquer aux réseaux complexes de distribution du tabac non réglementé dans la province en proposant une modification à la *Loi de la taxe sur le tabac* pour permettre aux tribunaux d'autoriser l'utilisation des dispositifs de localisation lors d'une enquête. Grâce à cette modification, on pourra avoir recours à un moyen plus efficace de surveiller le déplacement du tabac non réglementé et d'en faire le suivi.

Le gouvernement continuera à travailler avec ses partenaires gouvernementaux de tous les paliers pour partager des renseignements, établir des partenariats et appuyer les efforts déployés pour lutter contre le tabac non réglementé.

## **Soutenir la stratégie Ontario sans fumée**

### **Augmentation de la taxe sur le tabac**

Le tabagisme est la principale cause de maladies évitables et de décès prématurés en Ontario. Malgré les progrès considérables réalisés quant à la réduction du tabagisme, l'usage des produits du tabac constitue la cause de décès de près de 16 000 Ontariennes et Ontariens chaque année. Si les gens arrêtent de fumer, ils sont moins susceptibles de contracter une maladie liée à l'usage du tabac, telle qu'un cancer et une maladie du cœur.

L'Ontario est déterminé à atteindre son but d'afficher le plus faible taux de tabagisme au pays. À l'heure actuelle, le taux de la taxe sur le tabac de l'Ontario arrive au deuxième rang parmi les plus bas au pays. Reconnaisant le fait que les taxes sur le tabac sont cruciales pour appuyer les objectifs provinciaux en matière de santé, favoriser l'abandon du tabac et prévenir le tabagisme, dans le budget de 2017, la province a annoncé un plan visant à hausser, sur trois ans, la taxe sur le tabac de 10 \$ la cartouche de 200 cigarettes, avec une augmentation immédiate de 2 \$ la cartouche, qui a pris effet le 28 avril 2017. Le taux ontarien se rapprochera ainsi de celui de la moyenne nationale.

Dans la foulée de ce plan, la taxe sur le tabac de l'Ontario passera de 16,475 ¢ à 18,475 ¢ par cigarette et par gramme de produits du tabac autres que les cigares, et ce, à compter de 0 h 01 le 29 mars 2018. Ces modifications équivalent à 4 \$ la cartouche de cigarettes. Le gouvernement prévoit augmenter davantage le taux de la taxe sur le tabac de 4 \$ la cartouche de cigarettes en 2019.

Les grossistes de produits du tabac qui ne perçoivent pas la taxe sur le tabac sont tenus d'effectuer un inventaire de tous les produits du tabac (à l'exception des cigares) qu'ils ont en leur possession à la fin de la journée du 28 mars 2018, et de remettre au ministère des Finances la taxe supplémentaire exigible sur leurs stocks.

## Section D : Modifications

### Modifications de forme

Dans le but d'améliorer l'efficacité administrative, de mieux appliquer la loi, de maintenir l'intégrité et l'équité du régime fiscal et du système de perception des revenus de l'Ontario, de clarifier les lois ou d'assouplir les règlements afin de préserver l'intention des politiques, on proposera des modifications à diverses lois dont le ministre des Finances veille à l'application.

De plus, dans le but d'améliorer l'efficacité administrative, de mieux appliquer la loi ainsi que de clarifier les lois ou d'assouplir les règlements afin de préserver l'intention des politiques, on proposerait des modifications à d'autres lois, notamment les suivantes :

*Loi de 1996 sur la réglementation des alcools et des jeux et la protection du public*

*Loi de 2006 sur la cité de Toronto*

*Loi de 2017 visant à réduire les formalités administratives inutiles*

*Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance*

*Loi de 1995 sur les relations de travail*

*Loi sur le Barreau*

*Loi de 2001 sur les municipalités*

*Loi sur les subventions tenant lieu d'impôt aux municipalités*

*Loi de 1996 sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*

*Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*

## Autres initiatives législatives

Voici les autres initiatives législatives proposées :

- Le gouvernement a l'intention de modifier la *Loi de 2015 sur les régimes de pension agréés collectifs* afin d'harmoniser davantage cette loi avec la *Loi sur les régimes de pension agréés collectifs* fédérale. Les modifications proposées engloberaient le processus fédéral pour conclure un accord ou modifier un accord existant établi dans la loi fédérale.
- Modifications à la *Loi sur les régimes de retraite* afin de faciliter les transferts partiels d'éléments d'actif entre les régimes de la fonction publique de l'Ontario et les transferts de la valeur de rachat d'un régime de retraite découlant de réorganisations et de dessaisissements.
- Modifications à la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* pour préciser des groupes supplémentaires de travailleurs (personnel infirmier qui dispense directement des soins aux patients, huissiers, agents de probation et agents de libération conditionnelle et leurs chefs, agents spéciaux et agents civils de services de médecine légale faisant partie du Système d'analyse des liens entre les crimes de violence provinciaux [SALVAC]) à qui la présomption concernant l'état de stress post-traumatique s'appliquerait. Les modifications s'appliqueraient de façon prospective et à toute demande et tout appel en attente auprès du Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail le jour où la loi budgétaire de 2018 recevra la sanction royale.
- Modifications à la *Loi de 1995 sur les relations de travail* pour donner suite aux conseils fournis au gouvernement par des experts concernant le coffrage pour béton dans l'industrie de la construction. Les modifications permettraient au ministre du Travail de modifier des exclusions à certaines désignations faites conformément aux dispositions de la Loi relativement au secteur industriel, commercial et institutionnel de l'industrie de la construction en vue de limiter l'application de ces exclusions à certaines régions géographiques. Les modifications engloberaient aussi l'ajout à la Loi d'une série précise de dispositions portant sur le coffrage pour béton dans le Sud-Ouest de l'Ontario pour certains agents négociateurs. Modifications à la *Loi de 1995 sur les relations de travail* pour élargir la portée d'une disposition ayant pour effet de limiter l'imposition par un syndicat parent de la mise en tutelle (ou une autre entrave qui a une incidence sur l'autonomie d'un syndicat) à l'endroit de son ou de ses syndicats locaux lorsqu'il n'est pas justifié de le faire, qui s'applique actuellement à l'industrie de la construction uniquement, pour qu'elle s'applique à tous les syndicats touchés par la Loi.
- Modifications à la *Loi sur l'arbitrage des conflits de travail dans les hôpitaux* pour que la Loi s'applique à la Société canadienne du sang. Cela aurait pour effet d'interdire les grèves et les lock-outs, et les différends ne pouvant être réglés à la table de négociation seraient soumis à un processus d'arbitrage équitable et neutre à des fins de règlement.
- Modifications à la *Loi de 2006 sur la cité de Toronto* pour reporter au 30 juin 2018 la date limite pour que la cité de Toronto adopte un règlement visant à changer la composition de son conseil pour l'élection municipale de 2018.

- Modifications proposées à la *Loi sur l'éducation* portant sur les services d'éducation et les ententes de réciprocité sur les services d'éducation afin de permettre une nouvelle approche concernant la réciprocité en éducation. Cette approche a pour but d'améliorer l'accès des élèves des Premières Nations aux écoles financées par la province et aux écoles exploitées par des Premières Nations. Modification autorisant le lieutenant-gouverneur en conseil à prendre des règlements pour accorder des subventions générales aux conseils scolaires en vue de favoriser l'utilisation des installations scolaires par des groupes communautaires.
- Modifications à la *Loi de 1996 sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* et à la *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance* pour élargir les pratiques et les procédures liées aux enquêtes et aux mesures disciplinaires des ordres pour des questions d'agression sexuelle et d'incapacité, et pour exiger que les ordres établissent et administrent des fonds pour offrir de la thérapie et du counseling aux élèves ou aux enfants victimes d'agressions sexuelles alléguées ou d'actes interdits liés à de la pornographie infantile commis par un membre.
- Modifications à la *Loi sur le Barreau* pour que « Barreau du Haut-Canada » devienne « Barreau de l'Ontario » et pour que les parajuristes soient reconnus comme étant des officiers de la cour dans tous les tribunaux où ils sont autorisés à dispenser des services juridiques. Des modifications consécutives seraient aussi apportées à d'autres lois.
- Modifications à la *Loi sur les procureurs* pour éliminer l'interdiction d'inclure des dépens dans une entente sur des honoraires conditionnels sans l'approbation de la cour, et pour que le règlement sur les honoraires conditionnels s'applique aux parajuristes comme il s'applique actuellement aux avocats.
- Modification de deux paragraphes de la *Loi de 2016 sur l'atténuation du changement climatique et une économie sobre en carbone* en ce qui a trait au remboursement des dépenses engagées par la Couronne pour des initiatives de financement qui sont raisonnablement susceptibles de réduire ou d'appuyer la réduction des gaz à effet de serre.





**ISBN 978-1-4868-1886-0** (IMPRIMÉ)

**ISBN 978-1-4868-1887-7** (HTML)

**ISBN 978-1-4868-1888-4** (PDF)

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2018



**MIXTE**  
Papier issu de  
sources responsables  
**FSC® C004071**